This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

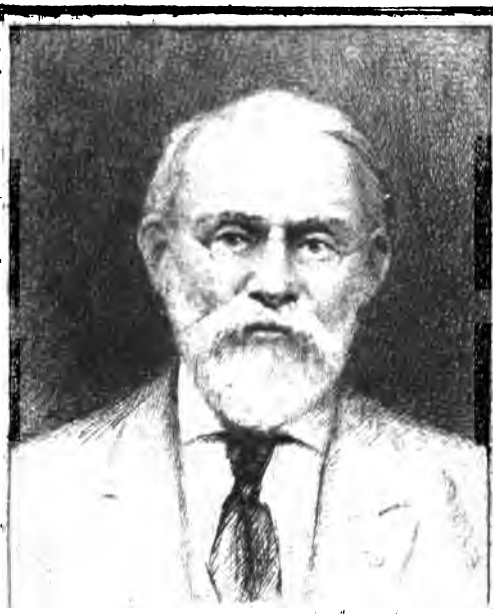

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.S65
A3

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Lyon. — Éd. Fleury, impr.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épît. XIV.

TOME DIXIÈME.

ON SOUSCRIT :

SOISSONS,
au Secrétariat
DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,
à la librairie archéologique
VICTOR DIDRON,
Rue St-Dominique-St-Germain, 23.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

MDCCCLVI.

Dunning
Nigh.
4-2-31
21367

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi 7 Janvier 1856.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Les Jeux de Dieu, in-8°, par M. Edouard Fleury.

Bulletin des Comités, n° 6, in-8°.

La Picardie, revue littéraire et scientifique, n° 12, in-8°.

Dévotions populaires chez les Flamands de France (arrondissement de Dunkerque), par M. Raymond de Bertrand; in-8° de 48 pages.

Sur la proposition du Président, la Société procède au renouvellement de son bureau pour 1856.

Sont nommés :

M. de Laprairie, président;

M. Williot, vice-président;

M. l'abbé Poquet, secrétaire;

M. Suin, trésorier;

M. Decamp, secrétaire-archiviste.

M. de Laprairie donne le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1855 :

Messieurs, je me conforme à votre désir souvent exprimé, en vous présentant, en quelques mots, l'analyse de notre dernier volume dont l'impression va être terminée. L'orientation des églises est une question dont on s'est occupé à diverses époques, mais qui n'a pas été résolue d'une manière bien claire. En France, l'usage de tourner le chevet des monuments religieux vers l'Orient paraît avoir été général depuis les premiers siècles chrétiens jusqu'à la Renaissance. On trouve avec peine des exceptions à cette règle qui était en quelque sorte réclamée par les prescriptions de la liturgie. A partir du XVIe ou du XVIIe siècle, les convenances du terrain ont seules décidé de la direction à donner aux églises.

M. l'abbé Lecomte a traité la question d'une manière approfondie et complète, dans une dissertation dont il nous a lu la première partie. Notre collègue, admirateur passionné de l'architecture et des idées du Moyen-Age, cherche à faire revenir aux principes qu'avait adoptés cette époque de foi, en montrant qu'une partie des cérémonies saintes et certains passages du texte sacré perdent leur sens dans une église qui n'est pas orientée. Malgré les nombreuses citations des pères de l'église, malgré tous les exemples produits, je crains que M. l'abbé Lecomte ne fasse pas renoncer à la liberté qu'on s'est donnée relativement à l'orientation des édifices religieux. Notre siècle attache trop peu d'importance aux idées de symbolisme pour qu'il y sacrifie l'alignement des places ou des rues.

La publication du rituel de Nivelon, entreprise par la Société et dont l'impression va être terminée, n'a pas permis à la Société de s'occuper encore du recueil projeté des inscriptions de l'ancien diocèse de Soissons, ce qui

n'empêche pas plusieurs membres d'en préparer les éléments. M. l'abbé Daras s'occupe particulièrement de ce travail, et, dans un article intéressant, il vous a donné un aperçu, on pourrait dire une espèce de nomenclature des inscriptions du Soissonnais à partir du XIe siècle.

M. le curé de Missy-sur-Aisne nous a envoyé et nous avons reçu avec plaisir une description du curieux portail de l'église de cette commune. Les archivoltes de la porte du midi ont été recouvertes de sujets très-finement sculptés qui reproduisent la légende de sainte Radegonde. On sait que cette reine de France est très-honorée dans ce pays et surtout à Missy, où la tradition veut qu'elle soit venue.

L'excursion archéologique de l'année dernière a fourni à M. l'abbé Poquet l'occasion de rédiger des notices sur Ambleny, Laversine, Cœuvres et Valsery, lieux visités et étudiés par la Société. Ces localités, ou au moins la première et les deux dernières, offraient des sujets importants d'études, que M. l'abbé Poquet a traités avec le développement qu'ils comportaient. Ambleny, avec sa belle église et son vieux château; Cœuvres, résidence de la famille d'Estrées; l'ancienne abbaye de Valsery, où l'abbé de Vertot composa une partie de ses ouvrages, ont été tour à tour décrits par notre secrétaire dont vous connaissez le zèle quand il s'agit de notre Société.

Nos courses qui voient toujours la Société presqu'au complet, commencent à se multiplier, et cependant notre pays est si riche en monuments et en souvenirs qu'il se passera encore bien des années avant que nous ayions épuisé le champ de nos explorations.

Nous devons encore à M. l'abbé Poquet une petite dissertation sur une lame de couteau provenant de Longpont. Ce couteau a une valeur historique, puisque, suivant la tradition, il aurait servi à Raoul, comte de Soissons, pour découper les viandes qui parurent, à Long-

pont, sur la table de Saint-Louis, lorsqu'il se rendit dans cette célèbre abbaye pour la consécration de l'église.

Les hommes qui ont travaillé avec le plus de soin sur les histoires particulières ou sur l'histoire générale ont-ils été puiser à toutes les sources et n'ont-ils laissé rien à faire après eux? M. Suin vient de faire la réponse à cette question, en nous montrant qu'il y avait une mine qui n'avait pas encore été exploitée. Cette mine, il l'avait sous la main; c'étaient les minutes anciennes des notaires, ses prédécesseurs. M. Suin, dans un travail préliminaire, nous a fait entrevoir tout ce qu'il y avait là de renseignements nouveaux ou, si l'on veut, inconnus, sur la société à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

Nous devons à notre collègue, M. Laurendeau, quelques recherches sur l'étymologie du mot *Surchette*, nom d'une rue de Soissons, ainsi que la description d'un charmant coffret en bois de poirier sculpté.

Notre neuvième volume est riche en travaux sur la géologie. M. Watelet nous a donné le catalogue des fossiles observés dans les couches de sables comprises entre les fausses glaises et le calcaire grossier dans le département de l'Aisne. Puis un second article qu'il a intitulé : *Recherches dans les Sables tertiaires inférieurs du bassin de Paris*, principalement aux environs de Soissons. M. Watelet a fait personnellement de belles découvertes pour la science. De son côté, M. l'abbé Lambert nous a envoyé un travail intéressant auquel il a donné le titre modeste de *Note sur les terrains d'argile à lignites du département de l'Aisne*. Il résulte des observations de tous les géologues et surtout des découvertes de MM. Watelet et Lambert, que notre sol renferme en grand nombre des fossiles qui ne se trouvent pas ailleurs.

Nous devons à M. Fleury communication d'un discours

prononcé dans le sein de l'Académie française, en 1675, par Guérin, membre de l'ancienne Académie de Soissons, et de la réponse qui lui fut faite par Ségrais. Malgré la banalité de style et de pensée de ces deux pièces, nous avons cru devoir les faire figurer dans notre bulletin comme un souvenir de cette Académie de Soissons qui eut ses beaux jours et qui, chose remarquable, eut l'honneur d'être associée à l'Académie française.

Enfin, M. Cahier, conseiller à la cour impériale de Douai, a bien voulu nous adresser des notes rédigées en 1821, par son père, M. L.-G. Cahier, alors avocat général à la cour de cassation, sur la question de savoir si Louis-le-Débonnaire a réellement été enfermé dans le caveau qu'on montre comme sa prison à Saint-Médard. Ce fait, d'une véritable importance historique, paraît loin d'être prouvé à M. Cahier. Aux raisons qu'il donne pour en contester l'authenticité, on pourrait en ajouter une autre : celle tirée de l'architecture de ce souterrain qui est ogivale; au IXe siècle, l'ogive n'avait pas encore fait son apparition, et ce n'est que deux ou trois cents ans plus tard qu'elle vint détrôner le plein-cintre.

Je vous rappelerai, Messieurs, en terminant, que la création d'un Musée à Soissons n'est plus un simple projet; le Conseil municipal en a fait une réalité en mettant à notre disposition deux salles du premier étage de l'hôtel de la Mairie et en votant une somme importante pour le déplacement de la belle collection de plâtres que la ville possède.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter à cet exposé de nos travaux durant l'année 1855, quelques mots qui me sont inspirés par le désir de voir notre bulletin gagner toujours en intérêt. Lorsque, chaque année à pareille époque, je relis le volume qui vient de se terminer pour vous en rendre compte, j'ai a constater un fait qui

me parait fâcheux : c'est qu'un petit nombre seulement de membres ayant contribué à le remplir, nos publications ne sont pas comme elles devraient l'être, l'œuvre de tous ; et si l'on jette les yeux sur la table des matières, on est de plus étonné de n'y pas voir figurer les noms de membres qui pourraient fournir des articles excellents à divers points de vue.

Je crois qu'en général on n'est pas assez pénétré de cette idée que les Sociétés du genre de la nôtre ont pour mission plutôt de réunir des matériaux que de composer des travaux complets et de longue haleine. Quand elles peuvent faire l'un et l'autre, c'est un honneur pour elles : mais quand elles se sont contentées de publier des notices particulières, de recueillir des renseignements historiques qui allaient se perdre, de mettre en lumière des évènements qui étaient restés dans l'ombre, de constater des trouvailles soit de fossiles, soit de médailles ou d'objets antiques, de faire connaître le mérite d'un monument prêt à périr pour en empêcher la ruine, elles peuvent encore alors se rendre cette justice d'avoir été utiles. N'en doutez pas, Messieurs, les volumes de notre bulletin seront toujours consultés avec fruit, et on leur accordera un jour peut-être plus d'intérêt que nous ne leur en attribuons nous-mêmes.

Sans qu'aucun de nous sortît de ses habitudes et se donnât beaucoup de peine, il serait facile de les rendre plus intéressants. Il faudrait simplement pour cela que chaque fois que la vue d'un monument, le passage d'un livre ou d'un manuscrit nous ont inspiré une observation sur l'histoire de notre pays, ou sur l'architecture de ses édifices, nous en fissions le sujet d'une communication aux séances de la Société. Si cette règle était suivie par tous, il n'est pas douteux qu'à la fin de l'année notre volume se serait enrichi d'une foule de notes et de renseignements qu'on serait heureux de retrouver plus tard.

COMMUNICATIONS.

M. de Laprairie communique une pièce de monnaie en or, trouvée sur le territoire de Pernant. Cette médaille est du commencement du xve siècle (de 1422 à 1430) ; elle est désignée par les numismates sous le nom de *Salut*. La face représente deux écus : celui de France, d'où sort à mi-corps la vierge Marie ; et celui du Dauphiné, d'où sort l'ange Gabriel portant un phylactère où est écrit le premier mot de la salutation angélique : *Ave*. On lit sur la légende : *Henricus Dei gracià rex Francorum et Angliæ*. Le revers représente une croix, une fleur de lys, un léopard couronné et la lettre H avec cette légende : *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat*.

Un membre présente une autre pièce de monnaie avec une tête de face couronnée ; on lit autour : *Comes Lagonice*. Le revers porte une croix patée et ce mot : *Melbodiensis*.

La Société apprend avec plaisir que Son Excellence le ministre d'Etat a bien voulu faire l'acquisition d'un bas relief reproduisant les arcades de Notre-Dame de Soissons, exécuté par M. Betbeder, un de ses membres. M. Betbeder avait en même temps exposé un charmant relief représentant les admirables flèches de Saint-Jean-des-Vignes, dont nous avons rendu compte dans le tome 5, page 203.

M. l'abbé Poquet commence la lecture des notes qui doivent accompagner le cérémonial de l'église de Soissons. Une commission, composée de MM. Lefèvre, Pécheur, Ducrocq, de Laprairie et Williot, est nommée pour entendre cette lecture, ainsi que le rapport que M. l'abbé Poquet se propose de faire sur cette publication.

M. Chotin, instituteur à Villeneuve-Saint-Germain, écrit à M. le président :

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été trouvé, en septembre dernier, au lieudit la Butte de Villeneuve-Saint-Germain, une pièce de monnaie en argent, à l'effigie d'Alexandre, roi d'Ecosse.

Voici la description de cette médaille :

Face. Tête couronnée, regardant à gauche; sceptre en avant du profil ; autour est écrit : *Alexander Dei gra.*

Revers. Croix avec quatre étoiles à cinq raies et la fin de la légende : *Rex scotorum*

J'ai consulté à ce sujet un traité de numismatique qui m'a appris que trois princes du nom d'Alexandre avaient régné en Ecosse : Alexandre Ier, en 1107; Alexandre II, en 1214; Alexandre III, en 1249.

Ce même traité m'a fait aussi connaître qu'il n'a été trouvé jusqu'à présent que des médailles d'Alexandre III. Celle que je possède appartiendrait-elle à ce prince ou bien serait-elle une de celles qu'on suppose exister et qu'on ne connaît pas encore ?

Cette question et celle de savoir à quel évènement on doit attribuer la présence de cette médaille dans ce pays-ci, m'ayant paru devoir intéresser la Société archéologique de Soissons, je me suis permis, Monsieur le président, de vous écrire ce que je crois savoir sur cette pièce de monnaie, et en même temps je m'empresse de la joindre à ma lettre afin qu'elle soit mise sous les yeux de la Société et soumise à ses investigations si toutefois vous la jugez digne de ses recherches.

M. Daras donne un court aperçu du cartulaire de l'abbaye de Prémontré :

Le cartulaire de l'abbaye de Prémontré, manuscrit sur vélin, inscrit à la bibliothèque communale de Soissons sous le n° 7, est un fort volume in-folio, relié. L'écriture

en est belle et parfaitement lisible. Ce manuscrit remonte à la fin du XIIIe siècle ; quelques chartes ont été transcrites plus tard, dans le cours du XIVe siècle, et cette écriture postérieure est beaucoup moins belle et moins lisible. Ce cartulaire contient quatre cent quatre-vingtquatorze chartes, toutes relatives aux innombrables possessions de ce célèbre monastère. Deux cent dix-huit de ces chartes ou bulles pontificales sont du XIIe siècle, de cette belle époque qui fut le berceau de nos plus grands ordres religieux et de nos plus florissantes créations; deux cent trente chartes appartiennent au XIIIe siècle ; dix-neuf seulement au XIVe et vingt-sept ne portent aucune date, ou ne présentent que des indications insuffisantes pour déterminer l'année précise où elles ont été octroyées.

On peut affirmer, sans crainte d'exagération, que ce précieux volume renferme l'histoire la plus complète et la plus authentique du monastère aux trois premiers siècles de son existence, c'est-à-dire pendant l'époque la plus glorieuse et la plus féconde que présentent les annales de cette maison chef d'ordre.

Beaucoup de ces chartes peuvent avoir quelqu'intérêt pour l'histoire de la contrée. La cour des Enguerrands, la libéralité des grands seigneurs, l'immense révolution qui, alors, s'opéra dans les idées, dans les mœurs et dans les arts, l'influence du haut clergé dans les affaires publiques, et les conséquences de l'affranchissement communal rencontrent à chaque page de ce cartulaire un fait, une explication, un trait de lumière qui ne sauraient manquer d'être compris par tous ceux qui s'occupent de notre histoire.

Les chartes sont rangées par ordre de matières sous des titres généraux. Ainsi, on voit d'abord les titres relatifs aux domaines plantés de vignes; puis, les actes de Magdebourg, les écrits apostoliques ou bulles pontifi-

cales; les actes des évêques de Laon; les actes des sires de Coucy; les titres relatifs aux fiefs de Coucy-la-Ville, de Soupir, de Crépy, d'Achery, du Sart, de Versigny, de Frières, de Walescourt, de Merlieu, de Nogent, de Hannapes, de Soissons, de Faveroles, de Bonneuil, de Caulaincourt, etc.

Nous nous contenterons de signaler aujourd'hui ce manuscrit important, nous réservant d'en faire une étude spéciale et de faire ressortir les documents qu'il contient pour l'histoire locale.

M. Clouet donne la description de l'église de Chaudardes, canton de Craonne :

D'après les traditions locales, l'emplacement de cette église occuperait celui même du camp de César, lorsque, venant de Reims et s'apprêtant à pénétrer dans le Soissonnais, ce général romain eut à combattre les Gaulois confédérés qui arrivaient par les plaines de Laon.

Le plateau de Chaudardes, qui a deux kilomètres de long sur un kilomètre de large, domine l'Aisne qui le protège au midi; au nord, il est défendu par le marais décrit dans les *Commentaires;* de sorte que cette position paraît réunir, en effet, toutes les conditions de similitude avec l'assiette du camp sur l'Aisne, dont César a fait la description.

Trois ou quatre siècles après l'arrivée des Romains, lorsque le Christianisme fut définitivement introduit dans les Gaules, a-t-on voulu consacrer en cet endroit, et dès cette époque, le souvenir de la victoire remportée sur les Gaulois barbares, par l'érection d'un monument religieux? et l'église actuelle, portant le cachet des XIe et XIIIe siècles, a-t-elle été bâtie sur les fondements d'une primitive église? Ce sont là des questions que nous n'osons trancher par l'affirmative; mais le fait offre quelque vraisemblance. Tout en poursuivant ses conquêtes, César avait intérêt à conserver les positions stratégiques qui

pouvaient lui assurer la retraite ; il est probable que les Rémois, ses alliés, furent chargés de ce soin. On sait d'ailleurs que nombre de camps romains, devenus permanents, furent le berceau de beaucoup de villes ou bourgades.

Quoi qu'il en soit de l'origine de l'église de Chaudardes, partie des bâtiments ne paraît pas remonter plus haut que le XIe siècle, si l'on en juge par les murs latéraux de la nef, percés de petites fenêtres à plein ceintre, surmontés de corbeaux ornés de billettes comme ses petits contreforts. Ce sont les seuls restes de cette époque, car, à l'intérieur de cette nef, deux rangées de colonnes cylindriques, très-élégantes et dont les chapiteaux sont décorés de deux rangées de feuillages à pointe dressée en l'air, indiquent que cette nef a été remaniée au XIIIe siècle.

Ce remaniement, comme la construction du chœur, à la même époque, sont attribués aux Dames d'Origny-Sainte-Benoîte, Chaudardes étant une dépendance de cette abbaye.

Du plus loin qu'on le voit, l'édifice offre un aspect singulier et imposant : la toiture de sa nef, d'une médiocre élévation, est surpassée, ainsi que le clocher en selle placé sur le transept, par le chœur et l'abside qui les dominent de beaucoup, construction légère et de la plus grande hardiesse.

La nef est précédée d'un porche, sorte de hangard peu remarquable et qui abrite un charmant portail ogival, fermé par deux ventaux séparés par un pilier au-devant duquel est appuyée une colonnette supportant un large chapiteau cylindrique. C'était le piédestal d'une statue du Christ (1), aujourd'hui détruite. Cette statue s'élevait

(1) N'était pas plutôt la statue de la Sainte-Vierge, qui est encore aujourd'hui l'objet d'un pélérinage fréquenté dans le pays ? *Note du Secrétaire.*

entre les deux ogives simulées et formées de boudins qui décorent le tympan ogival du portail. Au sommet de ces ogives simulées sont encadrés des quatre-feuilles également formés de boudins en fort relief, sous lesquels sont placés, à gauche, la statue de saint Joseph, et à droite celle de la sainte Vierge, ouvrages qui, quoique mutilés et encore colorés de rouge et de bleu, indiquent un certain art. Ces deux figures sont ailées. Tout le portail est encore peint de ces deux couleurs dominantes ainsi que les feuillages légers et en fort relief qui décorent la corniche de ses branches d'ogive.

Dans la nef décorée, comme on vient de le dire, de belles colonnettes, mais un peu défigurée par de vieux plafonds horizontaux et descendant si bas qu'ils cachent les pointes d'ogive des arcades et des fenêtres, on remarque de superbes fonds baptismaux en beau granit gris et de style roman. Ils sont de forme carrée : à chacun des angles, une figure à face écrasée, aux yeux saillants et tracés au compas, servant jadis de chapiteau, était supporté par une colonnette aujourd'hui détruite ; la cuve large et arrondie, terminée en cône et circulaire, servait évidemment aux baptêmes par immersion. Le support et la base de ce petit monument, en pierre ordinaire, ont été rajoutés ; mais ce qu'il a surtout de remarquable, ce sont les palmes gracieusement recourbées qui décorent trois côtés de son encadrement. Sur le quatrième côté se trouve figuré (comme aux fonds d'Orrouy et de Saint-Pierre-lès-Bitry) une charmante arcature formée de colonnettes legères supportant des arcades à plein-ceintre. C'est toujours la même idée : la grille symbolique indiquant la séparation du péché d'avec la grâce obtenue par le baptême.

En arrivant au transept primitif, sous le vieux clocher roman, on remarque quatre gros piliers ou massifs ; ceux qui touchent la nef sont lourds et sans autre déco-

ration qu'une petite niche et une statuette, ouvrage fait après coup, tandis que ceux qui touchent le chœur et le deuxième transept, qui est du XIIIe siècle, sont décorés de colonnettes engagées avec chapiteaux à feuillage comme dans la nef.

Ce second transept, dont le milieu forme le chœur, est partagé à l'entrée de chaque branche (comme à Saint-Jean-aux Bois, dans la forêt de Compiègne) par une colonne aérienne qui supporte seule la retombée des voûtes dans ce passage divisé en deux ogives; cependant les voûtes paraissent presqu'horisontales, tant cette retombée est légère et s'allonge démesurément à la rencontre de la colonne. Joignez à cela une hauteur assez considérable qu'on ne rencontre jamais dans nos églises de campagne, vous n'aurez encore qu'une faible idée de la hardiesse de l'édifice et de cet étonnant système de suspension des voûtes.

Le fond de chaque transept est percé de deux magnifiques fenêtres partagées par des meneaux perpendiculaires. Ces fenêtres paraissent avoir été refaites au XIVe siècle.

Mais, ce qui est remarquable aussi bien que le chœur, c'est l'abside percée de sept fenêtres en lancette, dont les deux premières ont toujours été aveuglées par les contre-forts du dehors. Les nervures qui s'élancent entre chacune d'elles viennent se réunir hardiment au pendentif de la voûte.

Il y a lieu de s'étonner de rencontrer, dans une simple église de village, tant de richesse architecturale, et surtout un type aussi pur des constructions du XIIIe siècle.

Si l'œil est surpris d'y trouver, en outre, d'autres monuments, fort beaux dans leur style et par leur matière, quoique d'une époque bien différente, on est heureux que ces monuments, échappés au vandalisme, aient trouvé abri dans cette église, lorsqu'ils ont été enlevés

de la célèbre abbaye de Cussy, près Beaurieux, à laquelle ils appartenaient avant 1789.

Ce qui frappe tout d'abord, au milieu de cette simplicité et de cette légèreté du vaisseau, c'est la grille de communion, séparant la nef du chœur : elle est en marbre rouge, brun et blanc; elle est formée d'une belle rampe d'appui soutenue par des balustres carrés, renflés du milieu et élancés vers le haut, qui sont du XVIIe siècle.

Mais ce qui étonne le plus et mérite l'admiration, c'est le tabernacle, qui est en marbre de même couleur, ainsi que l'autel. A l'intérieur de l'abside, sont rangées en cercle, autour de l'autel, six belles colonnes de marbre, supportées par des piédestaux en pierre et de deux mètres de hauteur, lesquelles colonnes sont couronnées par des chapiteaux dorés, de style corynthien. De chacun de ces chapiteaux s'élancent des palmes, en forme d'S, et se réunissant en berceau au-dessus de l'autel pour supporter une tête d'ange. Ces branches et cette tête sont encore magnifiquement dorés.

Le tabernacle, l'autel et leurs accessoires ont été achetés, à la Révolution, moyennant.	4,000 fr.
Et la grille de communion.	400 fr.
TOTAL.	4,400 fr.

Les deux autels latéraux sont, l'un à Trucy, l'autre à Nouvion-le-Vineux, et une cloche à Vaux-sous-Laon.

Je laisse à d'autres le soin de rechercher si, à côté de son église, Chaudardes ne renfermait pas une succursale du couvent des Dames d'Origny-Sainte-Benoîte, et quels sont les trésors dépensés par l'abbaye de Cuissy pour ces magnifiques décorations en marbre.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Février 1856.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléannais, troisième trimestre, n° 22, in-4°.

Notice historique sur l'abbaye de Mores, par Lucien Coutant, in-8°.

Annuaire administratif, historique et scientifique du département de l'Aisne, année 1856; in-8°.

COMMUNICATIONS.

M. de La Prairie fait passer sous les yeux de la Société quelques pièces de monnaies trouvées à Hartennes, sur lesquelles il se propose de donner une note spéciale.

M. l'abbé Poquet donne lecture de la préface et des notes qu'il a été chargé de composer et qui devront

accompagner le Rituel de la cathédrale dont la Société a entrepris la publication.

La Société accepte avec empressement et reconnaissance le travail de M. l'abbé Poquet tel qu'il a été composé sous forme de rapport pour son bulletin ; mais en l'engageant à donner, pour la publication, un caractère plus général et plus collectif à son œuvre qui doit, dans cette circonstance, l'emporter sur le caractère par trop individuel que ne manquerait pas de lui donner la forme de rapport sous laquelle il avait cru devoir le présenter à la séance. Mais elle demande avec instance, par l'organe de M. Rigaux, auquel se joignent tous les membres présents, que ce rapport, qui traite de la liturgie soissonnaise dès ses premières origines jusqu'à nos jours et qui vient compléter le travail déjà si substantiel de son président, sur la même matière, soit imprimé *in extenso* dans le bulletin de la Société.

RAPPORT fait à la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons, sur un ancien Rituel ou Cérémonial de la Cathédrale de Soissons, par M. l'abbé Poquet, secrétaire de la Société.

Il y a deux ans, Messieurs, dans la séance du mois d'octobre 1853, j'avais l'honneur d'appeler votre attention sur un ancien manuscrit soissonnais, désigné dans nos chroniques locales sous le nom de Rituel ou de Cérémonial (1). Frappés de l'intérêt que pouvait offrir la connaissance d'un livre contemporain de notre belle cathédrale, et où devait se refléter la vie et les habi-

(1) Ce livre est aussi désigné dans quelques écrivains soissonnais sous le nom d'*Ordinaire* et de *Mandatum*. Ces diverses dénominations n'auront pas lieu de nous surprendre quand nous saurons que les auteurs liturgiques les plus estimés ont souvent employés indifféremment des termes qu'ils regardaient comme synonymiques.

tudes religieuses des âges lointains, il vous a semblé qu'il fallait entreprendre cette utile publication, non-seulement au point de vue des études liturgiques en général, mais surtout au point de vue de notre propre histoire diocésaine. Cédant à ces nobles motifs qui témoignent de votre zèle et de votre amour pour tous les souvenirs qui se rattachent au pays, vous avez voté, à l'unanimité, l'impression de ce manuscrit, aux frais de la Société.

Mais, en prenant cette importante décision, vous me chargiez en même temps de surveiller cette publication et de préparer l'introduction et les quelques notes qui devaient accompagner le texte. Vos désirs, Messieurs, sont devenus des ordres pour moi; et pendant toute la durée de ce long et pénible travail, je crois n'avoir rien négligé pour répondre à votre confiance. Aujourd'hui que ma mission est à la veille de finir, il est de mon devoir de vous faire connaître la valeur esthétique du livre qui a mérité de fixer votre choix et d'obtenir vos préférences. Mais avant d'entrer dans les curieux détails que nous présente ce précieux manuscrit, permettez-moi de vous retracer brièvement le tableau historique de la liturgie en général, et surtout celui du diocèse de Soissons depuis son origine. A l'aide de cet exposé rapide que la circonstance de cette publication amène et justifie, vous comprendrez beaucoup mieux l'importance du livre que vous venez d'éditer et le service éminent que vous rendez aux études liturgiques. Pour mettre de l'ordre dans ce travail, nous le diviserons en quatre paragraphes : dans le premier, nous dirons un mot de la liturgie en général, de son importance et de son histoire ; dans le second, nous parlerons de la liturgie soissonnaise en particulier et de ses nombreuses vicissitudes; dans le troisième paragraphe, nous donnerons une idée générale du contenu de ce livre, de l'intérêt et des beautés

liturgiques qu'il présente ; dans le quatrième, nous ferons connaître le livre lui-même, sa forme, l'époque de sa transcription, son auteur, en un mot, son histoire.

§ I.

LITURGIE, SON IMPORTANCE, SES PHASES HISTORIQUES.

La liturgie est, sans contredit, une des branches les plus importantes de la religion et des études ecclésiastiques. Née avec l'église même, la science des rites sacrés a dirigé le culte divin à travers les âges, et inspiré le symbolisme le plus riche et le plus auguste. Rien donc de plus grand, de plus vaste et de plus utile que cette science. Car, remarquez-le bien, quoique la liturgie soit proprement le ministère de la prière publique et en particulier l'action de la sainte messe, on est convenu de donner ce nom à l'ensemble des cérémonies ou formules sacrées qui règlent le culte divin. Sous ce nom sont donc compris la récitation des heures canoniales, la confession, l'administration des sacrements, les processions et tous les offices divins, et particulièrement l'offrande du saint sacrifice, qui s'appelle la liturgie par excellence.

La liturgie a donc une grande importance pour le culte sacré dont elle est comme le vêtement extérieur. *Tunica inconsutilis desuper contexta per totum.* C'est par elle que l'église se pare, brille et frappe les yeux, et disons-le fait passer sa foi, sa croyance, ses convictions, son histoire, les évènements divers qui se rattachent à son orageuse existence ; c'est par elle qu'elle excite à la pratique des vertus, inspire des sentiments nouveaux, réchauffe la tiédeur et impressionne puissamment les âmes qu'elle tourne avec énergie vers la méditation du bien. Les cérémonies religieuses s'attaquent, en effet,

à toutes les intelligences, à toutes les situations, et commandent à toutes les volontés. Il est aisé de deviner le rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'église et les heureux effets qu'elle produit. Tous les peuples qui n'ont pas de liturgie ou n'en possèdent qu'une froide, n'ont qu'un culte mort. L'homme a besoin qu'on parle à ses sens; c'est sa première vie, *fides ex auditu*, il ne s'en dépouille jamais. Toute son action doit donc consister à les régler, à modérer leur impétuosité, à leur commander au besoin et non à les détruire. Sous ce rapport, la liturgie catholique est admirable en ce qu'elle a cherché à élever l'homme de la vie des sens à la vie spirituelle et à diviniser en quelque sorte cette partie matérielle de lui-même, pour faire de lui un chrétien dans toute l'acception du mot, c'est-à dire un autre Jésus-Christ par les idées et par le cœur. Que ne nous est-il permis de vous montrer ici combien cette liturgie est belle par son antiquité, la variété et la magnificence de ces cérémonies, la profondeur et la multiplicité de ses mythes ! Mais cette digression nous mènerait trop loin. Contentons-nous de faire un exposé rapide de son histoire et de ses vicissitudes.

Nous savons que, dès les premiers temps, la liturgie, semblable à un fleuve abondant et fécond, se divisa en plusieurs canaux, sous le nom générique de liturgie orientale ou grecque, occidentale ou latine. On compta la liturgie de saint Jacques, à Jérusalem, de saint Pierre, à Antioche, de saint Marc, à Alexandrie, de saint Basile, à Césarée, de saint Chrysostome, à Constantinople, de saint Ambroise, à Milan, auxquels on peut ajouter les liturgies gallicane et mozarabe, sans parler d'une foule d'autres liturgies qui se subdivisent à l'infini, comme la liturgie arménienne et abyssinienne. L'origine de ces diverses liturgies s'explique facilement: lorsque les apôtres ou les missionnaires des premiers

siècles arrivaient chez des peuples d'intérêts et de mœurs bien différents, le culte n'était pas enchaîné. Comme il fallait frapper les regards, on chercha les cérémonies qui pouvaient produire une impression plus favorable. On inventa, on enrichit le culte primitif; il s'incarna dans le peuple, toujours fidèle aux vieux usages, aux traditions du passé, auxquels il mêla souvent la superstition, si voisine de la foi dans les personnes peu instruites ou mécréantes.

Ainsi se sont établies les églises particulières vivant de la vie commune de la foi catholique, mais, conservant leurs usages, les multipliant au besoin. Ne soyons pas surpris de cette diversité de formes vocales du culte public dans les premiers siècles de l'église; elle n'a sans doute été permise par la Providence que pour retirer de cette variété même un imposant témoignage d'uniformité dogmatique. Au reste, la diversité liturgique, outre qu'elle tient souvent d'une manière intime à la diversité de goûts, d'humeurs, aux habitudes sociales d'une nation, avait aussi pour elle les circonstances exceptionnelles, imprévues, difficiles, dans lesquelles elle s'établissait, et au milieu desquelles elle vivait au jour le jour. Mais avec le temps et la paix, elle dut chercher à prendre une consistance, une forme unitaire. L'Église avait compris de bonne heure combien il était important de se fixer dans des choses qui touchaient de si près à ses dogmes, *lex credendi statuat lex supplicandi*, avait elle dit par la bouche de saint Gelase.

Toutefois cette unité ne fut pas aussi facile à créer que celle de la foi : d'abord parce que la liturgie primitive, comme nous venons de le dire, avait emprunté une partie de sa force par son assimilation au caractère et aux habitudes des peuples. On conçoit dès lors que les églises particulières, en conservant ces usages fondés,

acceptés et réglés par le temps, usages qui remontaient à une époque reculée, n'étaient pas très disposées à les quitter dans la suite. Les peuples pouvaient s'imaginer qu'en renonçant à ces coutumes respectables, conservées de siècles en siècles avec amour et vénération, c'était porter une main sacrilège sur des pratiques saintement consacrées par le temps. Chacune de nos églises se fondant sur le même principe s'était ainsi créé, avec le fond de la grande liturgie catholique, une espèce de liturgie propre, qui, s'étant augmentée avec les siècles, en avait fait un rite propre et individuel.

L'église de Rome, la mère et la maîtresse de toutes les églises, n'oubliait rien de son côté pour obtenir l'unité liturgique. Les souverains-pontifes y poussaient de tout leur pouvoir; mais on trouvait une certaine résistance dans les habitudes, dans les traditions, jusque dans le génie des peuples qui craignaient de perdre par ce renoncement toute personnalité religieuse et politique. Ne sait-on pas qu'il fallut toute la puissance de Charlemagne pour faire accepter aux églises de France et de son vaste empire la liturgie romaine qui détrôna pour toujours l'ancienne liturgie gallicane? (1) La France, grâce à cet évènement, fut alors entièrement romaine par la forme comme par la foi.

(1) Ce changement fut si rapide, si universel et si complet, que sous le règne de Charles-le-Chauve, petit-fils de Charlemagne, on n'avait plus aucune idée du chant des Messes gallicanes, en sorte que ce prince voulant comparer cette liturgie et la liturgie grecque avec la liturgie romaine en usage dans ses états, fit venir des ecclésiastiques de Tolède qui officièrent en sa présence. Il est à remarquer que ce prince ne craignit pas d'avouer après cet essai fait devant lui que la liturgie romaine lui paraissait bien préférable. *Celebrata etiam sunt coràm nobis missarum solemnia more Jerosolymitano, auctore Jacobo apostolo; et more Constantinopolitano, auctore Basilio; sed nos sequendam ducimus romanam ecclesiam in missarum celebratione.*

Mais ce qui avait eu lieu dans les siècles antérieurs au grand Charlemagne, dut se répéter après lui. Tout en reprenant la liturgie romaine de saint Gregoire quant au fond, et en la conservant dans sa généralité, chaque église ne s'est pas moins crut le droit d'y ajouter de nombreuses formules accessoires, et l'on retomba successivement dans les inconvénients auxquels on avait voulu porter remède. La liturgie-romaine-française était bien toujours la robe unie de l'Église, mais sur laquelle chaque église particulière appliqua, pour ainsi dire, une broderie de son goût et à sa fantaisie. On conçoit que cette variété de rites, si elle n'avait pu altérer entièrement la forme, tendait cependant à la faire disparaître sous ces compositions exagérées et parfois singulières et originales.

L'église-mère, cette gardienne vigilante de la discipline, en cherchant à dégager de nouveau, au XVIe siècle, la liturgie romaine de cette exubérance qui la menaçait, voulut aussi faire cesser les nombreuses divergences qui se faisaient sentir dans les églises de France, ce que Guillaume Durand fait ressortir par les expressions si fréquentes dans son rational, *in quibusdam Ecclesiis.* Les pères du Concile de Trente durent se préoccuper de cette situation qui pouvait donner des prises à la réforme, nuire à l'unité si nécessaire à cette époque de vertige où, en proclamant la suprématie de la raison sur la foi, on devait finir par faire tomber, pièces à pièces, les articles de notre croyance, comme les assises des monuments sacrés qu'on renversait avec une fureur impie et une rage insensée.

Le concile arrêta donc en principe la nécessité de la réforme liturgique dont il laissait cependant l'exécution au souverain-pontife. C'est en vertu de ce mandat solennel de l'église œcuméniquement assemblée que le pape Pie V publia, en 1568, le bréviaire romain corrigé et, deux ans après, en 1570, le missel. Les bulles pon-

tificales qui accompagnaient ces publications tant désirées, laissaient aux églises qui pouvaient justifier d'un rit constamment suivi depuis deux cents ans, la faculté de le conserver ou d'adopter le bréviaire ou le missel romain. Mais pour mettre un terme à tant d'innovations, elles obligeaient ceux qui ne pouvaient justifier de cette possession biséculaire à reprendre la liturgie romaine réformée, en décrétant la leur, quelle qu'elle soit, supprimée et abolie, *suppressimus*, *abolevimus*.

On doit dire, à la louange de l'église de France, que ces saintes prescriptions furent généralement observées, mais pourtant avec une lenteur et un décousu qui ne donna aucun ensemble à cette sage mesure, en sorte qu'un siècle et demi s'était à peine écoulé qu'une fâcheuse réaction se manifesta dans la plupart des diocèces de France. Plusieurs évêques, s'appuyant sur un principe très contestable (1) et outrepassant leur pouvoir, ne craignirent point de réformer à leur tour cette liturgie défectueuse peut-être, mais généralement acceptée avec une pieuse déférence par leurs prédécesseurs, et de la refaire tout en abandonnant celle de leur église dont ils ne conservaient qu'une partie.

De nos jours, on s'est empressé avec une louable émulation, de protester contre cette conduite par trop gallicane et parlementariste des prélats du dernier siècle. Bientôt, nous l'espérons, il ne restera plus en France un seul diocèse qui ne tienne à honneur de rentrer dans les termes de la bulle de S. Pie V, en reprenant la liturgie romaine, tout en conservant avec l'approbation du Saint-Père, dont ce retour subit a réjoui le cœur, certains usages propres aux diocèses qui ont aussi un passé à vénérer et des souvenirs glorieux à propager et à défendre.

(1) Chaque évêque crut avoir le droit de faire pour son diocèse ce que le pape faisait pour Rome et son diocèse.

§ II. — *Liturgie soissonnaise; ses vicissitudes. Retour à la liturgie romaine.*

Après ce court aperçu historique sur la liturgie générale, il ne serait pas sans intérêt de rechercher l'origine de la liturgie soissonnaise, les raisons des nombreuses modifications qu'on avait jugé à propos d'y introduire à diverses époques. Mais, Messieurs, il faut l'avouer, faute de documents authentiques, nous ne pourrons presque rien ajouter aux observations si écourtées, mais si substantielles de notre honorable président. Son travail sur les livres liturgiques nous a révélé un grand vide dans nos archives diocésaines et nous laisse à peine la tentation de hasarder quelques conjectures probables, dans la vue de combler des lacunes qui nous paraissent extrêmement regrettables.

L'histoire de la liturgie ou plutôt du rit soissonnais peut comprendre quatre époques ou périodes. La première, depuis saint Sixte et saint Sinice jusqu'au règne de Charlemagne. La seconde, depuis cet empereur jusqu'à la réforme, c'est-à-dire presque tout le moyen-âge, du VIIIe siècle au XVIe. La troisième, qui part de 1520 à 1740. Enfin la quatrième période, de 1740 à 1753, date d'un troisième retour à la liturgie romaine. Un mot sur ces quatre périodes.

PREMIÈRE PÉRIODE, DU IIIe SIÈCLE AU VIIIe.

Nous avouerons sans peine que nous ne possédons aucuns renseignements particuliers sur la liturgie de cette première époque et qu'il nous serait difficile de préciser exactement celle dont les premiers évêques-missionnaires saint Sixte et saint Sinice se servirent lors de leur apostolat dans nos contrées. Envoyés de Rome

dans les Gaules par la Chaire de Pierre, il semblerait naturel d'admettre qu'ils durent apporter avec eux et y établir ensuite les rites sacrés dans lesquels ils avaient été élevés et qui devaient leur être familiers. Mais une opinion contraire, appuyée sur une forte tradition, a prévalu. On s'accorde généralement à reconnaître pour la France, une liturgie gallicane qu'on dit originaire de la liturgie grecque et attribuée à l'apôtre saint Jacques. Que faut-il entendre par cette dénomination de liturgie gallicane, sinon peut-être des usages que cette dernière, plus libre dans ses allures, plus appropriée au caractère du peuple, et jusque là exempte des réformes que les papes Gelase et Grégoire Ier avaient déjà introduites à Rome et dans l'église, avait consacrés et développés avec le plus grand soin, selon les circonstances. Il serait bien difficile, au reste, d'expliquer en quoi la liturgie soissonnaise pouvait différer de l'une ou de l'autre, puisque nous n'avons conservé aucun livre qui puisse nous renseigner avec certitude sur ces âges lointains et dissiper à nos yeux l'obscurité de nos origines religieuses. Il y a longtemps sans doute, que les missels, les rituels et les bréviaires en usage dans ce diocèse ont disparu sans laisser aucune trace de leur existence. Le seul livre ancien qui nous reste est un évangéliaire, donné par Louis-le-débonnaire à l'abbaye de Saintt-Médard en 827, encore ce livre, si précieux qu'il soit, n'est-il pas un livre positivement liturgique, et le fût-il qu'il ne nous serait d'aucun secours, puisqu'il est postérieur à l'époque dont nous parlons.

DEUXIÈME PÉRIODE.

Quant à la seconde période, les documents quoique incomplets ne manquent pas. Outre notre Rituel de la cathédrale, nous avons de plus un vieux pontifical du XIIe siècle, un missel et un processional, tous deux de

la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe siècle. Mais le plus important de ces manuscrits est, sans contredit, le Rituel. Lorsque Charlemagne fit inaugurer dans ses vastes états la liturgie de Rome, Soissons ne se contenta pas d'adopter le nouveau rite; mais il dut à sa position géographique, à son importance comme cité, de devenir une sorte de centre liturgique pour le nord de la France, puisqu'on y établit, ainsi qu'à Metz, une école de chant qui rendit alors ces villes célèbres.

Le diocèse de Soissons, en abandonnant la liturgie nationale pour prendre celle de saint Grégoire, ne laissa pas de la modifier avec le temps et forma cette liturgie française si estimée pendant de longues années et adoptée dans tant de pays si différents. (Bulletin t. 7, p. 55.) C'est de cette grande et belle époque que date le Rituel que nous venons de reproduire et qui est aujourd'hui un des plus anciens monuments de la liturgie soissonnaise.

Le beau missel in-folio de la bibliothèque de Soissons, portant le n° 80, écrit aussi sur parchemin et orné de magnifiques vignettes est malheureusement fort incomplet et ne contient les messes que depuis le jour de Pâques jusqu'au vingt-quatrième dimanche après la Trinité. M. de La Prairie a constaté avec étonnement qu'il n'existait de prose pour aucune fête et que le mot *prosa* n'était écrit qu'une fois à la fête de sainte Anne. Encore le mot n'est-il suivi que de la simple énonciation de *Matris mater* qui n'était sans doute que le commencement de ce morceau. Cette absence de proses nous étonne d'autant plus à notre tour que nous en retrouvons de fréquentes indications dans notre cérémonial même pour les féries. (Voyez page 56.)

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que ce manuscrit, qui date du XIIIe ou XIVe siècle, semble avoir conservé une physionomie entièrement romaine et ne

parait pas encore avoir subi les modifications si nombreuses auxquelles nous habituerons les siècles suivants et dont nous pourrions déjà reconnaître les traces dans notre cérémonial (1).

TROISIÈME PÉRIODE.

Mais des changements bien autrement graves essayèrent de s'introduire dans la liturgie soissonnaise, sans doute à l'aide de l'imprimerie, dans le cours du XVIe siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est que le bréviaire de 1529 fut frappé à sa naissance par les docteurs de Sorbonne qui écrivirent au chapitre de la cathédrale une lettre dans laquelle ils déclaraient « qu'on avait introduit dans ce » bréviaire beaucoup de choses étrangères et éloignées » du commun usage de l'église. (2) » Le missel de 1531, publié sous l'épiscopat de Symphorien Bullioud, fut imprimé en lettres gothiques. Bien différent du missel manuscrit auquel il succédait sans doute et qui ne contenait que l'indication d'une seule prose, celui-ci en a presque pour toutes les messes propres. Le jour de l'épiphanie, il y a pour l'évangile à matines (folio XVIII recto): *Factum est autem cum baptizaretur... Filius Joseph, qui fuit Heli, qui fuit Mattat.* (3) Le jeudi saint, dans le canon de la messe, on insérait, dans l'oraison *Qui pridiè*, ces mots : *Quam pro nostra, omnium que salute pateretur* (sic), *hoc est hodie, accepit panem..*

(1) Quant au processionnal manuscrit qu'on dit avoir existé à la bibliothèque du grand séminaire, nous ne savons ce qu'il est devenu.

(2) D'Argentré, *collectio judiciorum*, t. II, p. 77, cité par D. Guéranger, inst. hist. Ce bréviaire et le missel avaient été imprimés par les soins et aux frais de Renauld Chaudière.

(3) Cet usage existait déjà au XIIIe siècle, d'après notre Rituel, ainsi que les *kyrie farsits* qu'on trouvera aux notes; ces espèces de litanies ou hymnes de triomphes se chantaient avant l'épitre.

C'est dans ce missel que se trouvaient les cérémonies pour conférer le mariage, pour bénir le pain, le vin et le lit nuptial, et non pas, comme le dit faussement D. Grenier, que tous les historiens soissonnais ont copié ensuite, dans le Rituel de Nivelon. Le bréviaire de 1555, imprimé par ordre de Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, vînt sans doute remplacer celui de Renaud Chaudière, condamné en 1529. (1)

Ces divers essais, tentés si péniblement par l'art typographique, loin de ramener l'unité liturgique que les souverains pontifes avaient toujours appelée de leurs vœux, ne faisaient que créer des nuances disparates dans l'adoption des rites sacrés. L'église dut alors se préoccuper d'un état de choses qui pouvait avoir les conséquences les plus facheuses pour la catholicité. Heureusement, le Concile de Trente avait posé le principe de la réforme, et les bulles de saint Pie V venaient couper court à toutes les tergiversations et aux embarras inséparables d'un changement de liturgie.

L'église de Soissons, atteinte, comme la plupart des autres églises, par ces décrets pontificaux, avisa au moyen d'obtempérer à cette injonction salutaire. « Dans » un Concile provincial tenu à Reims en 1583, il fut » convenu que les évêques de la province feraient exa- » miner les livres liturgiques par des commissions com- » posées de deux chanoines dont l'un serait nommé par » le prélat et l'autre par le chapitre. On y décida que » si le missel et le bréviaire étaient reconnus mal rédi- « gés et moins conformes à la piété, on devra les re- » former en se conformant à l'usage de l'église romaine, suivant la constitution de saint Pie V. » (2)

(1) Dormay, t. 2, p. 528. Cet historien dit que l'office du saint nom de Jésus avait été fondé par Jean Lamy, chanoine.

(2) Ces réserves ont quelque chose qui étonne après la fulmina-

Cet examen, s'il fut fait, ne paraît avoir amené aucun résultat au moins immédiat, puisque le premier livre liturgique, qui fut imprimé après cette réunion, fut le rituel (1) de M. d'Hacqueville. Or, ce rituel ne parut qu'en 1622 et le bréviaire en 1630, par Simon Legras. Mais tout semble nous annoncer que déjà il se révèlait un certain affranchissement des bulles pontificales et le *Renovatum breviarium* dont parle le *Gallia Christiana* ne nous prouve pas que ce prélat se soit empressé de se soumettre aux prescriptions de saint Pie V. M. de Fitzjames, tout en avançant dans la préface de son bréviaire de 1742, que Simon Legras commença à corriger le bréviaire, ne donne-t-il pas à entendre que ce prélat gallican et partisan de ce qu'on est convenu d'appeler les libertés ou franchises gallicanes et que d'autres ont qualifié, avec autant de raison, de servitudes, n'aurait fait qu'une correction analogue aux idées reçues alors et conforme à l'esprit de ce siècle courtisan. La réimpression du bréviaire, faite en 1676, par Charles de Bourion, son neveu, semblerait donner quelque poids à cette opinion, car cet évêque, tout en introduisant dans son livre un mélange des éléments romains et des éléments soissonnais, n'en manifeste pas moins hautement son désir d'une conformité plus intime avec Rome; ce qui avait sans doute fait dire à M. de Fitzjames, qui n'y remarquait pas une correction assez radicale : *Quod sanè Breviarium ità paulo laudabilius est veteribus, tamen multa*

tion des bulles si positives. On semble vouloir conserver tout son droit liturgique dans cette réforme arbitraire et dont le point de départ était, comme nous le disons, de faire, pour le diocèse, ce que saint Pie V avait fait pour l'église de Rome.

(1) Plusieurs anciens usages, longtemps chers à la liturgie soissonnaise, sont conservés dans ce rituel, mais à titre de souvenirs seulement et comme pièces historiques. On y trouve le cantique noté de saint Etienne, que nous avons reproduit à la note vingt-cinquième.

habet que mutari castigarique oportebat. Il faut convenir cependant qu'on y avait repris plus franchement la liturgie romaine pour le missel ; on s'était contenté d'y ajouter un propre soissonnais et d'y conserver de plus les proses de toutes les fêtes. Plusieurs de ces proses, dit M. de La Prairie (Bulletin page 66), sont curieuses; mais la plus intéressante est celle de la fête des reliques, parce qu'elle présente une sorte d'inventaire des reliques que Nivelon avait envoyées de Constantinople. Cette prose, ajoute M. de La Prairie, est en vers remplis de *concetti* et d'antithèses; elle nous paraît remonter au XIIIe siècle.

En 1694, M. de Sillery, successeur de Charles de Bourlon, fit paraître un nouveau rituel, et, en 1698, un livre d'église contenant la liturgie du bréviaire et du missel à l'usage des laïcs. Il paraît que ce prélat était aussi tourmenté du désir de donner un autre bréviaire plus approprié aux idées du temps *recenti more*; mais que la mort l'avait empêché d'exécuter cet excellent dessin *optimum consilium.*

Comme on vient de le voir, le retour à la liturgie romaine n'avait pas été complet ; et, soit impossibilité de participer au bienfait de la concession pontificale qui autorisait à conserver les anciennes liturgies qui pouvaient justifier d'une existence non interrompue pendant deux cents ans ; soit volonté, d'un autre côté, de ne pas sacrifier si facilement les vieux souvenirs du rite soissonnais, on avait toujours eu recours à un moyen terme comme propre à concilier toutes les exigeances ; mais, insuffisant dans la solution du grand problème qu'on était appelé à résoudre on avait donc essayé, à l'aide d'additions, de remaniements, de suppressions et de rapprochements, de mettre de l'ensemble dans ces deux rites. Mais ces sortes de fusions, préparées d'une manière plus ou moins habile, n'avaient jamais pu recevoir une sou-

dure solide. Elles expliquent ces remaniements si fréquents, mais toujours impuissants à fonder cette unité si désirable et pourtant si longuement cherchée et si vainement tentée. (1)

QUATRIÈME PÉRIODE.

M. de Fitzjames, séduit par l'exemple de quelques évêques, (2) peut-être trompé aussi par le grand amour qu'il avait pour toutes les cérémonies de l'église, dont il remplissait chaque fonction avec beaucoup de dignité, crut sans doute qu'il lui était réservé de fixer enfin les incertitudes de la liturgie soissonnaise en faisant une réforme plus radicale, partant de ce principe très contestable que le propre et principal devoir des évêques était de faire, pour leur diocèse, ce que Pie V avait pu faire pour Rome et l'Italie, il crut que le Concile de Trente, qui avait demandé la correction des livres liturgiques, l'autorisait aussi à faire les changements qu'il jugerait nécessaires. Suivant en cette matière la conduite de la plupart des évêques de France qui, depuis un siècle, ne faisaient que remanier continuellement les liturgies de leurs églises, fortifié par les tentatives infructueuses de ses prédécesseurs dans l'épiscopat,

(1) Dom Guéranger. Institut.

(2) Nous avons lieu de croire que l'exemple de Charles de Vintimille, archevêque de Paris, qui donna, en 1736 et 1738, un nouveau bréviaire et un missel à son église, exerça une fâcheuse influence. L'apparition de cette œuvre liturgique, dont on fit un éloge démesuré, eut de très-grands résultats sur une foule de diocèses de France. Le rite parisien fut accepté, sinon dans son intégrité, du moins avec des modifications. Les bulles de saint Pie V furent-elles méconnues? C'est là une question de droit que nous ne voulons pas trancher. Quant au fait, il est certain que le missel et le bréviaire romains purs ne constituèrent pas le rite diocésain; on peut ajouter qu'ici les rites n'étaient ni romains ni parisiens; on chercha à les rendre soissonnais.

cédant aux sollicitations pressantes de son clergé qui se plaignait de ne plus avoir de livres, il ne balança pas à mettre la dernière main à un projet qui lui souriait beaucoup et à terminer un travail si longtemps retardé.

Aidé de quelques hommes instruits, de littérateurs pleins de goût, M. de Fitzjames fit des changements notables qui altérèrent encore plus profondément la conformité apparente dont nous venons de parler. On s'éloigna donc de plus en plus de la voie dans laquelle on était entrée pour se rattacher, en beaucoup de points, aux traditions de la vieille liturgie soissonnaise, mais en faisant le sacrifice presque absolu du romain, comme il est facile de le constater.

Ainsi, dans le missel, les introits, les graduels, les offertoires, les secrètes, les communions et les post-communions, sont presque tous composés de paroles différentes; les collectes seules, tirées des anciens sacramentaires romains, gallicans et ambrosiens, sont les mêmes, à l'exception de celles de saint Denis et de sainte Clotilde. Les évangiles sont aussi les mêmes et placés dans le même ordre. Les épîtres diffèrent assez souvent. Il y a de plus une foule d'usages et d'additions qu'on ne trouve pas dans le rite romain, comme les leçons qui précèdent l'épître (1) aux messes de Noël, les préfaces, les processions propres à un grand nombre de fêtes, l'admission à la pénitence publique le jour des Cendres, la cérémonie de la réconciliation du Jeudi-Saint, par une absoute générale et solennelle. Ce sont là, il est vrai, des traditions immémoriales de la vieille liturgie soissonnaise, qui ont eu le malheur d'être confondues avec d'autres remaniements qui accusaient, dans ses auteurs, une certaine tendance à l'affranchissement et un mal-

(1) Selon le rite gallican, on récitait toujours deux épîtres : la première, tirée de l'ancien Testament et, la seconde, du nouveau.

heureux éloignement des prescriptions de l'église. Il y avait aussi le lavement des autels, la bénédiction du feu du Samedi-Saint dont l'un est omis dans le romain et l'autre fait défaut. On remarque encore une interversion bien grande dans l'ordre des fêtes : ainsi, les fêtes de saint Sixte et saint Sinice, de la Dédicace, des Reliques, occupaient une place toute différente. Enfin, dans ce cadre calqué nous ne savons précisément sur quel modèle, on avait ajouté et retranché avec une égale facilité et sans avoir eu recours à l'autorité de l'Eglise.

Mais là ne se bornaient pas tous les changements. Le bréviaire avait subi une correction bien autrement considérable : les offices à neuf leçons étaient rares, les saints peu nombreux, les prières après matines et à complies ne devenaient obligatoires que dans les féries. On avait distribué les psaumes entre chaque férie, de manière à réciter, dans le cours de la semaine, tout le psautier. Les anciens canons de l'église, rapportés par un concile de Reims, en 1564, ordonnaient *ut totus psalmorum liber in unâquaque hebdomada recitatur*. On avoue qu'on s'est proposé, comme dans le bréviaire de Paris, d'honorer, le dimanche, la création et la rédemption du monde, et d'augmenter, dans l'âme des fidèles, l'amour de Dieu et de la loi divine ; de rappeler, le lundi, la bienveillante charité, les bienfaits de Dieu envers les hommes ; le mardi, mercredi et jeudi étaient consacrés à exciter la foi, l'espérance et la charité ; le vendredi, jour de la passion du Sauveur, était destiné à entretenir dans les âmes la patience à avoir dans les peines et les chagrins de cette vie ; le samedi était un jour d'actions de grâces. Ces motifs étaient exprimés dans l'invitation des matines de chaque jour. Toutes les autres prières, les hymnes, les antiennes, les capitules, les répons, les versets, tendaient au même but. Quant aux psaumes qui ne pouvaient se prêter à ces exigences, on s'était con-

tenté de suivre l'ordre biblique dans leur placement; on avait pourtant respecté l'ordre des vêpres qu'on reconnaît comme très-ancien et très-familier au peuple qui les chantait par cœur. Quant aux leçons, on en avait, dit-on, fait une meilleure distribution qui permettait de suivre presque tous les livres de la Sainte-Écriture; on avait fait une part meilleure au Nouveau-Testament. Pour les légendes des saints, on n'avait admis que des choses de choix et appuyées sur des monuments authentiques. Les hymnes avaient été aussi soumis à un choix judicieux et sévère. On avait ajouté à prime la lecture des canons de discipline; cette innovation devait être utile au clergé qui avait besoin de connaître les saintes règles de l'église pour y conformer sa conduite. (Voyez la préface, en tête du bréviaire de 1743.)

On ne peut nier que cette liturgie n'ait été composée avec beaucoup de soin et de talent. Il ne lui manquait qu'une chose importante : c'était d'avoir l'approbation de l'Eglise.

En agissant ainsi, le réformateur n'hésite pas à reconnaître qu'en beaucoup de choses il a usé d'une liberté dont ses prédécesseurs n'avaient pas osé faire usage, *sed hanc veniam, quam hi non sibi concesserunt, nos ultrò arripimus ut ab ea lege recederemus nonnunquàm.* On y avoue, sans répugnance, un éclectisme qui n'est pas cependant sans quelques inconvénients. Ainsi, parmi les hymnes, on a pris tous ceux qui ont paru les meilleurs dans les nouveaux bréviaires édités. *Sed illos servavimus ex antiquis quos esse alicujus pretii ac tunc solum recentes hymnos anteposuimus veteribus cùm apertum ac perspicuum fuit recentes esse optimè ac preclare confectos, veteres autem pessimè.* Voilà le jugement qu'on porte, au XVIIIe siècle, de notre antique et vénérable liturgie. « Dans la vue de ne pas trop fatiguer le clergé » et de se mettre à la portée de sa faiblesse, on abrégeait

» la longueur des prières afin qu'on put être toujours » attentif pendant la durée de l'office et qu'on pût pro- » noncer et chanter toutes les paroles. *Lento spiritu ac » distincto.* On aimait à proclamer, d'un autre côté, que » ce bréviaire était bien plus riche que les autres en » enseignements et en affection. » (1)

Notre siècle n'a pas cru devoir ratifier ce jugement anticipé. Il a trouvé, au contraire, que cette liturgique, philosophique et rationaliste avait fait trop bon marché des traditions de l'Eglise-Mère. Il est certain qu'en présence de ce qu'on a osé entreprendre en dehors de l'église, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible en voyant que les désirs et les efforts des souverains pontifes pour ramener l'unité dans le culte comme dans la foi, aient été si peu compris et si mal secondés en France. Il n'a rien moins fallu qu'une épouvantable catastrophe, qu'une désorganisation complète et les malheurs sans nombre de l'église de France, jointes à ces vaines tentatives, (2) pour ressusciter un semblant

(1) Il est inutile de parler des livres liturgiques imprimés par ordre de Monseigneur de Bourdeilles. Le processionnal, le manuel du diocèse, les bréviaires laïcs latins ou translatés ne sont que des compléments ou des extraits de la liturgie adoptée par M. de Fitzjames. Le processionnal contenait les rubriques à observer, les chants notés pour les processions et saluts qui se faisaient dans l'année, les cérémonies des funérailles et inhumations. On y avait de plus inséré la pratique générale des cérémonies de l'office divin, c'est-à-dire des vêpres, des complies, des matines, des laudes, des petites heures et les saluts du Saint-Sacrement. Le manuel n'était qu'un extrait portatif du grand rituel, renfermant seulement les prières pour l'administration des sacrements, les bénédictions, la formule du prône et l'abrégé de la doctrine chrétienne.

(2) Après les secousses qu'avait éprouvées l'église de Soissons, ébranlée comme toutes les autres, morcellée quoiqu'agrandie de toute l'étendue d'un diocèse, elle n'en continua pas moins à se servir de la liturgie alors en usage dans chaque diocèse, ce qui ne laissait pas d'attirer de graves inconvénients. Aussi, les évêques qui se succédaient sur le siége de Soissons, justement préoccupés

d'unité liturgique en faveur de ces diocèses mutilés et reconstitués sur de nouvelles bases, pour faire ouvrir les yeux et les reporter vers cette église romaine qui est la mère et la maîtresse des autres églises, et d'où la foi chrétienne a jadis découlé et découlera jusqu'à la fin des siècles, comme d'une fontaine intarissable, sur toutes les régions du globe. *Ecclesia romana quæ cæterarum est mater et domina ex quâ fides christiana primùm ac semper uti e fonte perenni in omnes terrarum regiones defluxit ac perpetuò defluet.*

En reprenant d'une manière libre et spontanée la liturgie romaine, les évêques de France n'ont donc fait, de nos jours, qu'un acte de sainte et légitime réparation en reconnaissant, aux bulles pontificales, toute leur valeur et en leur rendant, dans la pratique, une force de loi contre laquelle on n'avait pu prescrire.

Le clergé soissonnais, en apprenant ce retour de son évêque à une liturgie que deux fois déjà l'Eglise-Mère avait remise entre ses mains, n'a pu éprouver qu'un sentiment de joie filiale, celle de donner à son évêque et surtout à l'église romaine, une nouvelle preuve de son inaltérable et respectueuse soumission; et nous ne pensons pas qu'un seul prêtre de ce diocèse, remis en communion si intime de prières, de louanges, avec l'église catholique sa mère, voulut l'échanger à l'avenir contre toute autre liturgie, quelque fût d'ailleurs sa perfection.

de la divergence des rites qui existaient dans ces diocèses composés d'autres fractions diocésaines, songèrent-ils pendant longtemps à faire un choix judicieux entre ces rites divers. Animés d'un grand esprit de conciliation, leur but, en créant avec les débris de ces liturgies locales l'unité d'une liturgie diocésaine, était de donner à tous ces diocèses déshérités une satisfaction légitime. Heureusement, ce projet qu'on élabora avec assez peu d'ensemble pendant plusieurs années, rencontra des obstacles insurmontables sur sa route. Hâtons-nous de dire que ces essais, loin de retarder le retour à la liturgie de Rome, n'ont fait que la précipiter.

Nous tiendrions un autre langage s'il s'agissait de quitter une antique liturgie conservée sans aucune altération ; car, dit le cardinal Bona, chaque église doit garder ses rites quand ils ont été transmis par les siècles antérieurs, qu'ils ont acquis une longue prescription et qu'une autorité légitime les a sanctionnés. Si l'on y a innové, si on y a changé quelque chose sans juste motif, on doit s'empresser de le retrancher et de faire des corrections; c'est ce que l'on a fait.

Est-ce à dire pour cela que nous ayons du dédain pour cette liturgie diocésaine dont nous semblons faire si bon marché en ce moment ? A Dieu ne plaise ! Nous sommes les premiers à reconnaître que toutes ces transformations successives qui ont amené tant de nuances diverses dans l'ensemble des cérémonies sacrées ont toutes eu pour principe un désir d'amélioration, et qu'elles étaient généralement l'expression d'un besoin qui se faisait sentir. Le soin que nous avons mis à publier le Cérémonial de notre église-cathédrale prouve le respect et l'estime que nous faisons de ces antiques souvenirs liturgiques. Quant au cérémonial en lui-même, c'est un monument extrêmement précieux de nos anciens rites. Tous nos historiens et Dom Martène en ont tous parlé comme d'un livre d'une haute valeur auxquels ils ont fait de nombreux emprunts. Nous connaissons, peu de manuscrits de cette époque qui aient été imprimés, et nous devons nous estimer heureux d'avoir eu la pensée de le rendre public. Ce livre se fera nécessairement remarquer parmi les publications liturgiques encore rares de nos jours, et donnera une idée avantageuse d'une Société où l'on rencontre des publications d'un genre aussi grave et d'une importance capitale. Les détails circonstanciés dans lesquels nous allons entrer pour faire connaître cet ouvrage ne serviront qu'à confirmer cette vérité.

§ III.

ANALYSE ET CONTENU DE CE RITUEL, SON INTÉRÊT ET SES BEAUTÉS LITURGIQUES.

Si la valeur d'un livre ne se tire pas seulement de son antiquité et de sa perfection calligraphique, mais bien des matières qu'il traite et de l'intérêt particulier qu'il peut offrir pour l'histoire locale, il est certain que notre Rituel doit avoir un prix considérable, aux yeux des archéologues soissonnais surtout. Pour être de cet avis, il suffit de jetter un coup d'œil rapide sur l'ensemble des chapitres (1). Le premier chapitre contient le catalogue des Evêques de Soissons, depuis saint Sixte jusqu'à M. de Bourdeilles. Une légende assez détaillée fournit, sur quelques-uns de ces prélats, un résumé biographique qu'il peut être utile de consulter, car, à partir du xve siècle, l'historiographe ne se borne plus à un froid nécrologe; mais il y retrace, dans un espèce de compendium historique, les faits principaux de la vie de chaque évêque. Le second chapitre renferme, pour tous les dimanches et les fêtes de l'année, une série de capitules ou collectes, presque toutes tirées du bréviaire et du missel romains. Le troisième chapitre commence par une rubrique détachée relative au saint sacrifice de la messe; le canon qui la suit mérite une attention particulière à cause de la différence que présentent les prières avant la communion du prêtre, et les salutations prescrites envers le corps et le sang de Jésus-Christ avant de les prendre. Le quatrième cha-

(1) Quoiqu'il n'y ait, dans le manuscrit, aucune division de chapitres, nous n'avons pas hésité à avoir recours à ce moyen qui nous a paru nécessaire pour classer les différentes matières, faciliter les recherches, et éviter une confusion fâcheuse dans une compilation de ce genre.

pitre indique l'ordre des processions, les répons, les psaumes, les hymnes et les oraisons que l'on y chantait. On voit qu'à cette époque on faisait une procession tous les dimanches et fêtes, après Tierce; quelquefois même on en faisait une seconde après Matines et après Vêprés. Dans le saint temps de Carême, ces processions avaient aussi lieu tous les vendredis jusqu'au dimanche des Rameaux, et, tous les samedis, (1) depuis Pâques jusqu'à l'Ascension. A Noël et à l'Epiphanie, on chantait une généalogie notée qui s'est conservée dans le rite soissonnais jusqu'à nos jours. Ces processions se faisaient tantôt dans l'intérieur de la cathédrale, dans le cloître des chanoines, ou dans la cour de l'évêque; tantôt dans l'enceinte de la cité, ou dans la banlieue et les faubourgs. Les processions étaient alors très-fréquentes et presque d'un usage quotidien.

Outre ces processions ordinaires et celles des rogations (2) qu'on célébrait avec une grande pompe, il y avait aussi de nombreuses stations qui avaient lieu à certains jours dans les églises du voisinage. Saint-Remy, Saint-Waast, Saint Jean-des Vignes, Saint-Pierre-à-la-Chaux, Saint-Martin, Saint-Victor, Saint-Christophe, Saint-Germain, Saint-Crépin-le-Grand, Saint-Etienne, Saint-Julien, Saint-Léger, étaient désignées comme des églises stationales. Quelques-unes, comme Saint-Remy, Saint-Jean, Saint-Crépin, Saint-Martin, avaient le pri-

(1) A Pâques et pendant toute la semaine de Pâques, on allait chaque jour en procession au sépulcre, sans doute pour représenter les divers voyages ou visites qu'y firent les apôtres après la résurrection de Jésus-Christ.

(2) La procession de saint Marc est indiquée, dans le Rituel que par ces simples mots : *In Letaniâ majori*. A la station qui se faisait à Notre-Dame et à Saint-Pierre, le sous-diacre, revêtu d'une aube, portait, nu-pieds, la grande croix de la cathédrale; un autre l'évangile et le semainier, un reliquaire suspendu à son cou et dans lequel il y avait du lait de la sainte Vierge

vilège ou la charge de deux stations. Le cinquième chapitre renferme le chant des Messes relatives aux nécessités publiques et particulières, comme pour demander à Dieu la paix, la pluie, un temps favorable, pour obtenir des secours en faveur de sa famille, de ses amis, des voyageurs et des malades. Le sixième chapitre comprend l'office solennel du jugement de l'eau, la cérémonie de la réconciliation d'une église polluée, la bénédiction du mariage (1); différents offices pour les tribulations, la visite d'un roi, la délivrance de la tempête et de diverses tribulations. Le septième chapitre traite de la réception des Evêques de Soissons lors de leur intronisation dans la cité et de leur installation dans la cathédrale; de la réception du saint Chrême lorsqu'on l'apportait d'un autre diocèse; de la manière de faire un reclus; de bénir une besace. On sait qu'au XIIIe siècle les pélérinages, mêmes lointains, étaient fréquents; les personnes les plus distinguées, pour rendre ces pieuses entreprises plus méritoires, se dépouillaient assez souvent de ce qu'elles possédaient pour revêtir les livrées de la sainte pauvreté de Jésus-Christ. On bénissait donc l'aumonière que l'indigent pélerin portait, avec un sentiment d'humilité, suspendue à son côté; et l'on demandait à Dieu, pour le pauvre voyageur, qu'il fût accompagné, dans ses courses aventureuses, de la protection des Saints et arrivât sans danger à l'éternelle demeure. On sollicitait pour lui qu'il trouvât ce joug plein de douceur et que le bâton, ce fidèle compagnon de ses courses

(1) On a commis une grave erreur en rapportant, dans les histoires de Soissons et dans quelques autres écrits, la cérémonie du mariage, telle qu'on la donnait au XVIe siècle, comme extraite de ce Rituel. On ne remarque rien ici qui puisse blesser la moindre susceptibilité; tout y est digne, noble et simple tout à la fois. Ce passage ne relate aucune de ces cérémonies naïves que cite à tort Dom Grenier et qu'ont copiées, d'après lui, tous les auteurs qui ont eu occasion de toucher cette matière.

pénibles, le soutien de ses pas chancelants, l'utile défenseur dans les périls, le consolât, affermît sa marche et le délivrât de toutes les attaques nuisibles. Ce chapitre est un des plus beaux.

Le huitième chapitre, en nous retraçant une expédition lointaine et malheureuse, le récit de la quatrième croisade et la fondation de l'empire latin en Orient, rappelle des faits du plus haut intérêt pour notre histoire religieuse du Soissonnais, le courage et la piété de l'évêque Nivelon, son amour pour sa chère cathédrale et les abbayes de son diocèse, auxquelles il envoya, de Constantinople, des reliques extrêmement précieuses. Ce chapitre se complète par l'institution des fêtes religieuses destinées à en perpétuer le souvenir.

Le neuvième chapitre offre une pièce curieuse : le tarif des distributions manuelles à faire aux chanoines pour leur assistance à l'office. Ces usages sont si loin de nos mœurs actuelles qu'on aime à retrouver les documents originaux attestant des coutumes qui nous paraissent aujourd'hui singulières. Le chapitre dixième reproduit la bénédiction solennelle des cloches, et le chapitre onzième la formule de l'absoute publique donnée le Jeudi-Saint aux pénitents (1).

Enfin, le douzième et dernier chapitre se termine par la relation historique des évènements malheureux arrivés lors du siège de Soissons, en 1617.

Cette simple indication suffit, à notre avis, pour vous montrer quel intérêt et quelle source d'observations peut offrir l'étude de ce Rituel. Qu'on parcours, ne fût-ce que

(1) Dans l'Église romaine, cette absoute ou réconciliation des pécheurs qui se soumettaient à la pénitence publique, n'avait lieu que le Jeudi-Saint; mais dans l'église de Soissons, il paraît que dès le XVIe siècle, elle avait aussi lieu le jour des Cendres comme au Jeudi-Saint. Le Missel de M. de Fitzjames imprimé en 1745 avait reconnu et consacré cet usage.

légèrement, les cérémonies si touchantes de la pénitence publique, l'office de la réconciliation du Jeudi-Saint, cet appel réitéré de l'évêque : *Venite filii, timorem Domini docebo vos.* Cette demande suppliante de l'archidiacre en leur faveur, ces humbles protestations des pénitents présente une des scènes les plus émouvantes. Il y a dans cette attendrissante trilogie plus qu'un souvenir persévérant des âges primitifs ; car on y respire encore, ce semble, comme un parfum suave, une brise délicieuse de la discipline et de la simplicité des vertus antiques. Puis, quand on examine la conduite de ces chanoines lavant, pieds nus, le pavé du sanctuaire au milieu de chants lugubres ; cet évangile du *Mandatum* qu'on entendait partie debout, partie assis ; ce lavement des pieds fait par l'évêque à ceux qui avaient nettoyé le sanctuaire ; cette distribution de vin et de quatre deniers, pris dans la bourse de l'évêque et donnés par ses serviteurs ; ce baiser fraternel des ecclésiastiques entre eux, sous les yeux du pontife ; ces gardiens vigilants allant réveiller le clergé au milieu de la nuit ; ce simple maillet de bois, retentissant sur la table de chêne pour convoquer à l'église ; ces offices de la nuit sans invitatoires, sans bénédictions ; l'extinction successive de ces cierges ; ce flambeau unique d'abord conservé, puis disparaissant à son tour au moment où le chantre entonne seul l'antienne *Christus factus est obediens usque ad mortem* ; ce bruit de la stalle, au milieu du plus profond silence. Le vendredi : ces heures canoniales récitées séparément par les chanoines ; cet autel sans lumière, dégarni de toute ornementation ; ces voiles pendants aux extrémités ; l'évêque revêtu d'une chasuble commune, dépouillé de sa crosse et de sa mître ; ces chantres ; ces thuriféraires allant nus pieds ; (1) cet évangéliaire caché sous la tu-

(1) Dans le chant de la Passion, lorsqu'on arrivait à ces paroles mémorables : *Diviserunt sibi vestimenta mea et super vestem*

nique; ce chant si dramatique des *impropères*; cette croix qui s'avance, se découvre lentement; ces enfants tenant un manipule de leur main droite, le rejettant sur leur épaule au mot *Agios*, et le retirant à *Theos*, *Ischiros*. La transformation de l'église le Samedi-Saint: ces splendides parures de l'autel, tout ruisselant d'or et d'argent; ces magnifiques courtines; ces riches tapisseries revêtant les murs; ce chandelier d'or à sept branches; ce sépulcre tendu de blanc; ces fonds de baptêmes renouvelés d'une onde pure; le feu nouveau tiré d'un morceau de cristal; la bénédiction du cierge pascal brûlant ensuite jusqu'au soir du mercredi; ces interrogations adressées aux néophytes à la porte de l'église; ce baptême à triple immersion donné dans la tour Saint-Gervais, tout, jusqu'à ces ornements verts que tous les officiants portaient comme l'annonce d'une résurrection prochaine, était rempli d'une action vraiment dramatique. Puis, à la fête de Pâques, le pavé jonché de fleurs et de feuilles vertes; les parois des murailles et des colonnes habillées de lierre; ce sanctuaire inondé de lumières; (1) ce sépulcre en feu; ce cercle éblouissant placé sur la porte d'entrée; ces clochettes, ces étendards portés par une foule d'enfants s'acheminant vers le tombeau; ces diacre en aubes simples revêtus de dalmatiques aussi blanches que la neige, la tête couverte de leurs amicts, se tenant debout à la fenêtre du sépulcre, la tête inclinée vers le tombeau et chantant à voix basse : *Quem queritis in sepulchro, ô Christicolæ;* d'autres prêtres en chappes de soie blanche, figurant les trois Marie répondant: *Jesum Nazarenum, ô*

meam miserunt sortem, deux sous-diacres, restés debout aux coins de l'autel, enlevaient les deux voiles placés aux extrémités, ce qui signifiait les vêtements du Sauveur.

(1) Quatre-vingt-dix cierges devaient brûler autour de l'autel.

cœlicolæ; (1) ce chapelain du sépulcre remettant au diacre le vase qui contient la Sainte-Eucharistie; le son grave et solennel des cloches se mêlant à la voix criarde et retentissante des clochettes, aux encensements continuels des chanoines pendant le chant du *Te Deum*; quelle richesse de symboles! que d'effets dramatiques apportant dans l'âme tous les ébranlements d'une profonde et divine tragédie! D'où l'on peut conclure que ces offices, jusque dans leurs moindres détails, joignent à de grandes et mystérieuses significations toute la vivacité et le feu des évènements actuels (2)

(1) Ce dialogue entre les anges et les saintes femmes offre une des scènes les plus naïves et les plus charmantes que nous connaissions. Nous ne comprenons pas comment on a pu traduire ainsi ce passage : « On trouve dans le même ordinaire que, le jour de » Pâques, à la résurrection, les chanoines s'habillaient en femmes » ayant de grands voiles sur leurs têtes, et que, par les deux » fenêtres du sépulcre, qui, avant 1767, existaient aux deux côtés » du Crucifix qu'on y a placé cette année, ils chantaient à haute » voix : *Quem queritis non est hic. Venite, videte locum ubi* » *positus fuit*, et que, de suite, ces mêmes prêtres, transformés » en femmes, suivaient la procession. » Cabaret. Quelle fausse et misérable interprétation en présence des faits qui sont là. Où a-t-on vu ce travestissement scandaleux puisqu'il n'y a ici que des habits religieux? Seulement on a relevé l'amict sur la tête, *coopertis amictis*. On a pris des tuniques blanches. On ne paraît même pas s'être donné la peine de vérifier le dialogue qui est ici altéré. Celui qu'on cite avait sans doute déjà passé au creuset de quelque réformateur. « Il est vrai de dire que déjà les cérémonies du culte » tendaient à prendre un caractère dramatique qui s'est développé » avec le temps. Dans les siècles suivants, les offices des grandes » fêtes de la religion : de Noël, de Pâques, de l'Epiphanie, étaient » souvent des scènes dialoguées, représentées par divers person- » nages. On retrouve le souvenir de ces anciens usages dans la » manière dont se chante encore à présent la passion, et dans la » disposition des strophes de la prose : *Victimæ pascali laudes*. Annales archéol., t. VII. »

(2) Outre les processions du sépulcre dont nous venons de parler, celles de Saint-Etienne et des Saints-Innocents dans lesquelles on avait dramatisé les cérémonies du culte, on voyait, au retour de

Que les fêtes religieuses du Moyen-Âge devaient avoir de charmes et d'attraits pour les populations ! Que ce culte si varié, si grandiose, si opulent devait leur paraître beau ! Quel effet magique ne devait pas produire, en effet, une cathédrale comme celle de Soissons, dans ces augustes et solennelles circonstances, quand, au milieu du luxe de l'architecture, des peintures et des splendides verrières, l'autel garni d'or et d'argent étincelait de mille flambeaux ; quand de brillantes et soyeuses courtines environnaient le sanctuaire, que des magnifiques tapisseries historiées se déroulaient le long des murs ! Puis, quand on ajoute à ces ornements si riches ce nombreux clergé, ces officiants, ces enfants de chœur portant des bannières, des croix, des encensoirs ; ces nombreuses congrégations monastiques avec leur costume pittoresque et varié ; ces chants graves, ces prêtres-cardinaux, ces dignitaires du chapitre, ces archidiacres attachés à la cour épiscopale, et aussi les flots d'un peuple excité par la démonstration de ces fêtes chrétiennes, inondant la vaste basilique, quelle idée ne se fait-on pas de la grandeur de ces siècles catholi-

la procession solennelle de l'Ascension, un chantre debout dans le chœur et chanter seul, à haute voix, comme s'il n'était pas aperçu, l'antienne : *Non relinquam vos orphanos.* Et le jour de la Pentecôte, pendant le chant du *Veni creator*, on jetait, par les ouïes des voûtes, des fleurs, des feuilles d'arbres mêlées de nieules, *nebulis*, espèce d'oublies. Notre manuscrit ne parle pas des étoupes enflammées qu'on lançait en même temps dans certaines églises et que nos auteurs disent avoir été ici en usage jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Ces nuages de feuilles et ces jets de feux étaient sans doute destinés à rappeler et à imiter les langues de feux qui tombèrent sur les apôtres en ce jour mémorable. Le peuple du moyen-âge aimait cette action théatrale qui, en déroulant à ses yeux étonnés, un vaste drame liturgique faisait comprendre jusqu'aux moindres détails de ce culte puissant. Mais ces représentations d'abord innocentes et naïves finirent plus tard par dégénérer et occasionner des abus qui en amenèrent la suppression.

ques qui surent fonder de majestueuses cathédrales et créer des cérémonies religieuses qui s'élevaient à la hauteur de leurs monuments.

J'aurais pu, Messieurs, rapporter une foule d'usages intéressants et des détails liturgiques extrêmement curieux. (1) Mais vous penserez comme moi qu'il faut laisser

(1) Outre les grandes processions annuelles, espèces de pieux pélerinages faits aux divers églises de la cité et de la banlieue, il y avait encore les stations solennelles qu'on faisait dans ces mêmes églises, la veille des fêtes ou des patrons. Voici comme se pratiquaient ces sortes de cérémonies: La marche du cortége s'ouvrait par deux enfants de chœur dont l'un portait une croix et l'autre deux cierges d'une livre chacun. Le curé de l'église où se faisait la station recevait le clergé, en chappe, à la porte de son église, et encensait la procession qui entrait, depuis le premier jusqu'au dernier. On allumait alors les deux cierges sur l'autel et on chantait vêpres sans hymnes. La cérémonie terminée, on retournait avec pompe et deux à deux avec la croix; mais les cierges restaient sur l'autel. En rentrant dans la cathédrale, l'enfant de chœur reportait la croix à sa place, et les autres se rendaient au réfectoire. On y admettait autant de pauvres qu'il plaisait au semainier. Dès qu'ils étaient à table, le semainier apportait de l'eau avec des bassins sur la grande table, et un linge pour le lavement des mains. On distribuait ensuite la nourriture à chacun. Les enfants de chœur apportaient, de leur côté, le vin devant les tables et disaient à haute voix : *Benedicite*. Le semainier répondait: *Potum servorum suorum benedicat Rex angelorum*. Nous avons perdu l'usage de bénir la boisson qui est une des choses dont on peut abuser le plus. Le vin venait-il à manquer, on en faisait venir du nouveau qu'on bénissait de la même manière. Les chanoines ne s'étaient pas contentés de concéder aux Frères de l'aumône (c'est le nom que portaient ces pauvres admis au refectoire des chanoines en ces jours) le troisième vin béni qui leur appartenait; ils avaient voulu y ajouter quatre livres de gratification. Le repas fini, on se rendait à Vêpres qui avaient sonné pendant le repas, et on les chantait avec actions de grâces. Ne sont-ce pas là des souvenirs des agapes chrétiennes si chères à la primitive église? Le même cérémonial s'observait dans toutes les églises paroissiales et monastériales. Mais, dans quelques-unes, comme à Saint-Jean, les chanoines mangeaient au refectoire des religieux avec lesquels ils avaient officié. Il y est dit, en parlant de la station de Saint-Remy,

aux hommes studieux, aux savants, le soin et le plaisir de trouver eux-mêmes ces détails ignorés d'une autre époque. Ce que je viens de dire suffira pour en donner une légère idée et exciter le désir de les connaître plus complètement. Car ce livre a besoin d'être apprécié autrement que dans les auteurs du pays, qui en ont parlé sans toujours le bien comprendre ; plusieurs même semblent ne l'avoir jamais vu. Je ne reviendrai donc pas ici sur l'interprétation exagérée, souvent fausse, qu'ils ont donnée à certains passages ; ce que j'en ai dit doit suffire pour mettre en garde contre des erreurs que la seule lecture du texte fera disparaître. Quant au chant noté ou mélodie, je ne puis que vous répéter ici ce qu'en a dit mon honorable ami M. l'abbé Lefèvre, juge compétent dans ces sortes de matières. Il nous a avoué n'y avoir trouvé que des différences peu sensibles avec le romain aujourd'hui en usage :

« On peut dire qu'il ressemble dans sa composition générale au chant dit romain du manuscrit de Montpellier, en usage aujourd'hui dans les diocèses de Reims, Soissons et Cambrai. C'est la même naïveté dans la pensée, la même simplicité dans la phrase, la même

que le curé y faisait au semainier l'offrande ordinaire : *Caritatem solitam*. Nous ne savons en quoi consistait cette offrande, à moins qu'on n'entende par là une distribution de quarante-deux chandelles qu'on avait l'habitude d'y faire à tous les officiants.

La sonnerie ancienne n'est pas sans intérêt pour l'art ni l'archéologie religieuse. On voit qu'à Soissons les cloches n'étaient mises toutes en branle que dans quelques circonstances assez rares. Aux grandes fêtes même, on convoquait aux offices en sonnant les cloches deux à deux, puis trois à trois. Pour les vêpres, on ne sonnait que les deux grosses cloches séparément. On sonnait aussi pendant les processions. Parmi ces cloches que l'on pourrait appeler liturgiques, parce qu'elles devaient sonner plus particulièrement pour les offices du chapitre, l'une s'appelait *Gloriosa*, l'autre *Letarda*, noms sans doute donnés au baptême plutôt que tiré de leur harmonie ou des circonstances où elles servaient.

richesse dans la variété des modulations. Ces observations trouvent leur application dans chacune des pièces de ce recueil; cependant, on peut citer comme plus remarquables les morceaux suivants : 1° Les Litanies solennelles commençant par ces mots : *Christus vincit....* folio 31 ; 2° La Généalogie de saint Luc : *Factum est*, folio 35 ; 3° L'hymne pour la procession du jour de l'Ascension et les deux hymnes ou proses des saints martyrs Crépin et Crépinien, folio 140 et 179. Ces deux derniers morceaux surtout, par l'originalité de leur mélodie, par la simplicité et la gravité de leur marche, rappellent nos proses et nos hymnes actuelles, et plus particulièrement les hymnes des petites heures si pieuses, si naturelles, et si propres à peindre les soucis et les inquiétudes de l'Église militante.

» Une autre ressemblance entre le chant du Manuscrit et le chant dit romain, c'est que les grands morceaux, tels que répons et graduels, sont remplis de neumes riches et variés, tandis que les pièces qui ressemblent plus à des récits, tels que les antiennes et les proses, ont un chant plus simple et presque syllabique. Cette ressemblance est presque parfaite quand il s'agit de morceaux qui sont encore en usage dans notre liturgie; et si, même dans ces pièces, il existe quelques légères différences, elles sont à l'avantage du chant du manuscrit, qui est plus simple, plus franc, et rend plus nettement la pensée. Témoin le magnifique chant du dimanche des Rameaux, *Gloria laus*, et tant d'autres intonations qu'on peut citer. Enfin, le chant du manuscrit, aussi bien que le nôtre, fait peu attention à la prosodie.

» Mais si le chant du manuscrit ressemble au nôtre par sa composition, il en diffère par la manière dont il est écrit. Et d'abord, la forme des clefs est presque entièrement celle que l'on employait dans l'enfance du chant. Ainsi, la clef de *do* est un *C* qui, dans l'ancienne manière

d'écrire, signifiait *ut;* la clé de *fa* rappelle par sa forme la lettre *F*, qui signifiait *fa*. Au reste, ces clefs, dans leur emploi, ont une signification moins étendue que les nôtres, et à l'exception de celles qui surviennent, même dans le corps des morceaux, et qui indiquent à la fois le nom de la note et le son de la voix; les clefs placées au commencement de la portée, n'ont pas d'autre but que celui d'indiquer la place des tons et celui des demi-tons. Le fréquent changement de clefs que l'on remarque dans le courant du même morceau, tendait à faire éviter les lignes supplémentaires. Dans certains endroits, il est évident qu'il n'y a pas eu d'autre raison à ces changements que le caprice du compositeur ; mais ils offraient peu de difficulté, et maintenant encore ils ne nuiraient nullement à la bonne exécution du chant.

» On n'a pas indiqué, au commencement de chaque morceau, le ton dans lequel il est écrit, comme on le fait dans nos livres actuels; il n'y a non plus aucune barre de repos, ce qui ne veut pas dire que les pièces de chant s'exécutaient sans aucun silence, mais bien plutôt que les chantres de cette époque étaient assez habiles pour deviner tous ces détails. Il leur était aussi facile de s'entendre qu'il l'est à de bons exécutants de chanter avec ensemble nos psaumes, dans lesquels il n'y a aucun repos apparent. »

Disons maintenant un mot de la valeur matérielle de ce manuscrit dont nous avons à vous faire connaître la forme extérieure, l'époque de sa transcription, l'auteur présumé et son histoire jusqu'à ce jour.

§ IV.

FORME, ÉPOQUE, AUTEUR ET HISTOIRE DE CE MANUSCRIT.

Envisagé sous le côté purement matériel, ce manuscrit est loin de faire oublier ces belles illustrations

calligraphiques que l'art et la patience des moines surent enfanter au Moyen-Age. Ne cherchez donc pas ici ni les magnifiques ivoires employés au dehors, ni les gracieuses miniatures intercalées dans le texte. Vous ne trouverez aucune trace de ces riches compositions dans le livre qui nous occupe ; sa forme même est exceptionnelle; car ce volume, composé de 233 folio, en parchemins étroits et oblongs, porte 40 centimètres de longueur sur 15 de largeur, et 7 centimètres d'épaisseur. Sa couverture, aujourd'hui très-endommagée, n'a rien que de très-ordinaire : elle se compose d'une petite planche en bois de chêne, revêtue d'une légère bazanne noire, ornée de compartiments carrés, traversée de lignes diagonales; sur les intersections, ou points de rencontre de ces lignes ou filets, est marqué en creux une fleur-de-lys. Les ligatures en cuir, auxquelles pendaient les fermoirs, ont disparu.

Dès qu'on ouvre le manuscrit, il suffit du plus léger examen pour y reconnaître qu'il appartient à plusieurs époques, puisque, outre le changement d'écriture, on y remarque de nombreuses interpolations, des additions, des surcharges qui accusent des dates différentes. Mais il nous a semblé que le caractère dominant était celui des XIIe et XIIIe siècles. Nous en trouvons la preuve non-seulement dans la netteté et la rondeur des caractères graphiques, mais dans le texte lui-même; car, à la page 41 du *Christus vincit*, il y est fait mention de trois personnages importants dont le nom devait être laissé en blanc : Philippe, Isabelle et Nivelon. Or, ces trois personnages ne peuvent être que Philippe-Auguste, qui régna de 1180 à 1223, Isabelle de Hainaut, son épouse, morte en 1189, et Nivelon de Cherisy, évêque de Soissons de 1175 à 1207. Sans doute, on peut faire contre ce sentiment des objections qui ne manquent pas d'une certaine gravité ; on pourra nous dire que ce rituel, sup-

posant toujours une église complète et achevée qui ne peut être que la cathédrale actuelle, doit lui être nécessairement postérieur, et qu'on peut retrouver à la fin du XIIIe siècle des personnages qui portent aussi le nom de Philippe, d'Isabelle et de Nivelon. D'ailleurs, le plain-chant y est si pur, la notation si avancée, qu'on est surpris d'une telle perfection pour cette époque. Ces objections ne sont pas sans quelque valeur sans doute, mais il nous semble facile d'y répondre. D'abord, nous ne voyons pas pourquoi il serait nécessairement question de l'église actuelle dans le dispositif du cérémonial, et pourquoi nous ne supposerions pas, au contraire, qu'il s'agit ici d'une église antérieure qui existait et dont on pouvait se servir tout en bâtissant la cathédrale actuelle; et, ce qui le prouverait, c'est qu'il est ici question de chapelles, de portes qui n'ont jamais existé ou n'ont existé que plus tard. Il est certain, d'après des documents authentiques, que, peu de temps avant la construction de la cathédrale actuelle, il y avait, sur le même emplacement, une église qui avait aussi ses usages. Or, ne vous parait-il pas probable que le coutumier qu'on faisait à la fin du XIIe siècle n'était que la reproduction amplifiée de l'ancien; comme la reconstruction de la nouvelle église n'était elle-même que la reproduction plus grandiose de celle qui l'avait précédée. Et, ne voyez-vous pas que, pour ne pas vouloir admettre les noms si naturels de Philippe-Auguste, si grand par sa victoire, couronné à l'âge de quinze ans, d'Isabelle de Hainaut, morte si jeune, de Nivelon, ce prélat illustre, il faut aller chercher, sans motif, Philippe-le-Hardi, Isabelle d'Arragon, à peine proclamée reine et morte en 1271, l'année même de son couronnement, et Nivelon II, déjà sorti de ce monde en 1262. Puis, en acceptant que ce soient leurs noms, ce qui occasionne déjà une contrariété de date, ne faut-il pas

admettre aussi que cette substitution prouve par elle-même une date antérieure. De plus, la cathédrale était loin d'être complète : la porte du cloître et le sépulcre dont il est question ne pouvaient pas être terminés. Il est vrai, cependant, que Dom Martenne ne fait remonter ce manuscrit qu'au temps de l'évêque Nivelon II. *Tempore Nivelonis episcopi scripto de antiquis ecclesiæ ritibus*, t. 1, p. 47. Nous ne savons sur quel fondement sérieux repose l'opinion émise par le docte bénédictin. Nous ne pensons pas que la perfection de la notation puisse être un argument solide. Quant aux désignations qui semblent supposer une église complète, pourvue de toutes ses chapelles, nous sommes portés à croire que ces rubriques, consignées dans le rituel, ne sont que la reproduction d'anciens usages qui existaient bien avant la reconstruction de l'église actuelle, auxquels on ajoutait, suivant les circonstances, les fêtes nouvelles (1).

Tout annonce que ce manuscrit, qui, comme nous l'avons dit, n'a rien de remarquable sous le rapport graphique, si nous en exceptons toutefois les lettres majuscules, (2) a dû être exécuté pour l'usage du chapitre et

(1) Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir le manuscrit, au folio 177, où l'on voit que Nivelon, à l'occasion de la translation des reliques envoyées de Constantinople en 1203 et 1205, ordonne la célébration d'une fête annuelle commémorative de ces heureux évènements.

(2) Les lettres majuscules, sans être d'une grande richesse, ne sont cependant pas dépourvues de toute ornementation. Elles sont, au contraire, généralement décorées de petits filets déchiquetés, semblables à des feuilles laciniées, qui s'enroulent autour des lettres et se festonnent jusque dans l'intérieur. Ce genre d'ornements, qui tranche par l'opposition d'un coloris différent, affecte la forme de volutes, de palmettes et de coquilles épanouies. Quelques-unes de ces lettres attestent une main plus exercée, une exécution plus riche et plus soignée. L'une d'elles est relevée de dorures et de peintures polychrômes d'une grande vivacité, dont les nuances ombrées produisent le meilleur effet.

probablement par l'un de ses membres et à ses frais. (1) C'est au moins ce que donnent à entendre ces expressions : *Tempore suo acquisivimus libertates judiciorum nostrorum. In adolescentiâ nostræ ecclesie canonicus.* Les termes si souvent répétés : *Clericuli nostri.* — *Sicut solemnis.* — *Antequam ad Matutinas veniamus.* — *Ut ad ecclesiam redeamus.* — *Ideo Missam celebramus.* — *Credimus habere, redeamus pompaticè bini et bini*, et mille autres semblables suffiraient pour faire cesser tous les doutes.

Il paraît que cet Ordinaire resta entre les mains du chapitre jusqu'aux ravages des Calvinistes, en 1567, « temps malheureux, » dit Cabaret, « où l'église se » trouvant découverte, sans croisées, sans portes, sans » ornements, on fut obligé d'interrompre toutes les cé- » rémonies extérieures. » Mais, deux ans après, en 1569, il avait disparu des archives du chapitre où il fut cependant réintégré plus tard. Nous avons lu quelque part que ce manuscrit était resté entre les mains des révérends pères Bénédictins qui avaient fini par le regarder comme leur propriété. M. de Bourdeilles fit des réclamations à cet égard et obtint enfin son retour dans la bibliothèque du chapitre; car, nous lisons dans le même historien, t. 2, p. 225 : « On conserve encore aux ar- » chives de notre cathédrale un livre appelé *Ordinaire* » ou *Cérémonial*, dans lequel le chant et les cérémonies » romaines sont expliqués, et l'on juge, d'après sa forme » étroite et longue qui le rendait portatif, (1) que c'était

(1) Nous avons lu quelque part que ce manuscrit avait appartenu à l'évêque Nivelon de Cherizy, et que ce grand évêque l'avait porté en Terre-Sainte à l'époque de la quatrième Croisade. Nous avions répété cette erreur, *Bulletin des Arts*, t. 2. Il ne paraît pas plus prouvé qu'il en ait fait don au chapitre de sa cathédrale.

(2) Nos chantres seraient aujourd'hui fort embarassés de ce volume portatif, surtout dans les longues processions où il servait plus spécialement; et ils se récriraient avec raison si on les obligeait à porter un semblable fardeau et à se servir d'un livre aussi

» le chantre qui s'en servait dans les processions et les » cérémonies publiques. »

Ce livre demeura dans la bibliothèque du chapitre jusqu'en 1793, comme un souvenir précieux des anciennes coutumes liturgiques; mais quand le vent révolutionnaire vint disperser toutes nos richesses bibliographiques, il disparut dans la tourmente; et, de la mairie où étaient entassées, pêle-mêle, toutes ces compilations sans valeur aux yeux des districts, il passa entre les mains de M. Hua, notaire à Soissons. Devenu ensuite la propriété d'un de ses héritiers qui n'attachait sans doute qu'une médiocre importance à cette possession, il fut acheté, en 1848, par la bibliothèque impériale qui en jouit depuis cette époque. (1)

Ce manuscrit, quoique sauvé pour la France, n'en était pas moins perdu pour le Soissonnais, auquel il appartenait cependant à tant de titres. Mais, Messieurs, vous avez trouvé un moyen de le faire revivre pour notre pays: c'était de le faire imprimer; et vous l'avez fait avec une générosité et un désintéressement qui vous honorent. Disons aussi que nous avons trouvé, dans M. le Ministre de l'instruction publique, une bienveillance extrême et dont nous devons lui savoir un gré tout particulier. Son Excellence ne s'est pas contentée d'ac-

incommode. Mais, autres temps! autres mœurs! Il est probable, d'ailleurs, qu'un officiant le tenait ouvert devant eux.

(1) J'écrivis, à cette époque, au Comité des arts et des monuments : « Cet ouvrage est à vendre, on en a déjà offert deux cents « francs. Il serait fort à désirer qu'il ne sortît pas du département. » Il appartenait autrefois au chapitre de la cathédrale de Soissons; » on pourrait le lui restituer, ou tout au moins le donner à la biblio- » thèque de la ville. » On me répondit : « Le Comité s'associe à » ce vœu et pense qu'une proposition tendant à le réaliser et » adressée par M. Poquet au Conseil municipal de Soissons aurait » un plein succès. De pareils ouvrages sont des monuments his- » toriques que les départements doivent garder avec jalousie. » *Bulletin des Comités*, t. 2 p. 499.

cueillir favorablement la demande que je lui faisais, en votre nom, dans le but d'obtenir la communication officieuse du manuscrit dont j'avais un besoin indispensable pour confronter la copie que j'en possédais; mais elle consentit à le laisser entre mes mains pendant un certain temps, afin que je pusse en faire une nouvelle transcription, en revoir et corriger au besoin les épreuves.

Permettez-moi, en finissant, de vous remercier, Messieurs, de la marque de confiance que vous m'avez accordée en me chargeant d'un travail qui m'a fourni l'occasion de vous donner de nouvelles marques de mon dévouement pour la Société; je ne vous dirai pas ce que m'a coûté de soins et de veilles cet ouvrage dont j'ai dû faire une nouvelle transcription sur l'original même et en surveiller l'impression. Loin de m'en plaindre, j'aime à vous dire que j'en ai été assez dédommagé par la pensée que j'avais de vous être agréable, et par les services que nous rendons à l'histoire liturgique de notre belle et antique cathédrale.

Toutefois, je dois l'avouer, malgré la vigilance et les soins minutieux dont j'ai dû m'environner pour remplir dignement cette longue et pénible mission, je n'oserai me flatter de vous présenter une œuvre parfaite. Dans une publication de ce genre, s'exécutant lentement, irrégulièrement même, au milieu d'autres occupations incessantes et sérieuses, il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'échapper à toutes les erreurs. *Errare humanum est*, dit un axiôme. Je n'ai pas la prétention d'avoir voulu faire autre chose qu'une œuvre humaine et par conséquent fautive en beaucoup de choses; mais il m'a semblé que ces fautes involontaires on me les pardonnerait avec d'autant plus d'indulgence que j'avais

pris le parti de les signaler moi-même quand j'avais pu les reconnaître.

Après cette lecture, une commission spéciale est nommée pour recevoir et approuver, au nom de la Société, le travail de M. l'abbé Poquet, modifié dans le sens dont il a été parlé plus haut.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 3 Mars 1856.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATION.

M. Vuardet, curé de Clastres, chanoine honoraire, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, t. V^e^, comprenant les années 1853, 1854 et 1855.

M. Decamp fait hommage à la Société d'un tableau des Monnaies de l'Empire français, d'une carte de l'arrondissement de Soissons et d'un plan historique et statistique de la ville de Soissons.

Ce plan, dressé d'après les travaux du cadastre et les indications de l'histoire, est un véritable service rendu aux habitants de la ville et de la banlieue de Soissons; ajoutons que jamais titre n'a été mieux rempli. En réunissant, dans une espèce de panorama topographique,

tout ce que la ville de Soissons pouvait offrir d'intéressant dans ses destinées successives, M. Decamp a comblé une lacune qui nous avait toujours paru regrettable; chacun voudra se procurer un ouvrage où le Soissons ancien et moderne se coudoyent à chaque pas, subsistent ensemble sans confusion et s'expliquent mutuellement.

Remerciements et classement aux archives.

COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Poquet communique à la Société, au nom de M. Bouvenne, artiste parisien et correspondant, une planche de dessins coloriés, représentant la chasse du B. Jean de Montmirel, religieux de l'abbaye de Longpont, mort en odeur de sainteté en 1217. Cette chasse ou cassette reliquaire est encore couverte de cinquante-et-un blasons émaillés. C'est à la prière de M. l'abbé Poquet que M. Bouvenne a bien voulu dessiner cette pièce curieuse qu'il offre aujourd'hui à la Société.

La Société accepte avec empressement les dessins offerts par M. Bouvenne, et prie M. le Secrétaire de lui transmettre l'expression de sa vive reconnaissance. Cette belle planche polychrome, en enrichissant son bulletin, servira à faire connaître un reliquaire précieux qui peut être le pendant de celui de saint Louis. Nous devrons cette bonne fortune à M. l'abbé Poquet qui se charge de nous donner une description détaillée.

M. Betbeder signale la margelle d'un puits, qu'il croit être une ancienne cuve ou vasque baptismale.

M. l'abbé Poquet pense que ce pourrait être un chapiteau provenant de quelque grand édifice. Il a déjà eu occasion de rencontrer dans une foule d'endroits et notamment à Saint-Remy de Villers-Cotterêts, des bassins d'une capacité considérable qu'on avait creusés dans l'épaisseur des tambours de quelques colonnes, et sou-

vent des chapiteaux dont la forme épanouie et les moulures offrent une disposition facile, en quelque sorte naturelle pour ces sortes d'objets.

M. de Commarmond remercie la Société du titre de membre honoraire qui lui a été spontanément offert, autant pour honorer son zèle et sa science archéologique bien connues, que pour lui témoigner sa gratitude pour l'envoi de son bel ouvrage sur l'épigraphie du Musée lapidaire de Lyon, dont il est le conservateur.

M. Clouet, en lisant le savant travail que M. de Laprairie a publié sur le château d'Albâtre, a été tenté de faire de nouvelles recherches sur cette ancienne construction romaine. L'honorable membre avoue qu'il ne partage nullement l'opinion de M. de Laprairie sur la durée de cet ancien palais militaire. Pour combattre, ou du moins pour affaiblir le sentiment de l'auteur du mémoire qui fait subsister cette construction jusqu'au IXe siècle, M. Clouet dit qu'on n'a rien trouvé, dans les ruines de ce palais, qui attestât l'époque Mérovingienne ou Carlovingienne, mais seulement des débris romains, et du romain de la primitive époque ; d'où il infère que ce vieux château a dû disparaître lors de l'invasion des Francs qui l'auront brûlé, en haine de la civilisation romaine.

M. Williot répond indirectement à M. Clouet, en lui objectant que tous les historiens soissonnais s'accordent à reconnaître l'existence d'un faubourg situé dans les environs du palais d'Albâtre, faubourg qui a duré jusqu'au XVe siècle sur ces constructions romaines, sans qu'on puisse y retrouver rien qui atteste cette époque bien plus rapprochée de nous.

M. de Laprairie ayant manifesté le désir d'examiner plus attentivement les objections de M. Clouet, pour y

répondre s'il était besoin, la Société a cru devoir clore cette discussion qui sera reprise à la prochaine séance.

M. Suin appelle l'attention de la Société sur un fait qui intéresse l'histoire religieuse du diocèse. Il paraît que lors du sacre de Louis XVI, M. de Bourdeilles, évêque de Soissons, aurait déposé, entre les mains d'un notaire de Soissons, une protestation en forme dans laquelle il réclamait contre la violation d'un droit qu'il regardait comme inhérent à son siège : celui de sacrer les rois de France lorsque l'archevêché de Reims était vacant. Il avait, pour appuyer sa réclamation, l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, en particulier celui de Jacques et de Milon de Bazoche de Simon Legras, qui avaient sacré saint Louis, Philippe-le-Hardi et Louis XIV.

La Société prie M. Suin de faire quelques recherches, à ce sujet, dans les études de ses confrères. Il doit être assez facile de mettre la main sur un document de cette nature.

M. Souliac fait l'envoi de trois chartes du duc de Mayenne. La première au sujet de la réparation de Château-Thierry et de ses fortifications, en l'année 1591. La seconde et la troisième relatives à l impôt prélevé pour la garnison de Château-Thierry et de Dormans. Ces lettres sont datées de Reims, de la Ferté-Milon et du camp de Moyencourt.

M. Delbarre avait déjà adressé, l'année dernière, une copie de ces chartes conservées dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

M. Daras donne la description des deux salles capitulaires de l'abbaye de Prémontré, à laquelle il joint une appréciation historique sur les diverses époques de construction :

I.

ÉCROULEMENT DE LA SALLE CAPITULAIRE.

Il y a quelques mois à peine, les feuilles publiques du département de l'Aisne et celles de la capitale de la France retentissaient en même temps d'une nouvelle qui prenait les proportions d'un évènement historique. La grande salle capitulaire de l'abbaye de Prémontré, cette salle où s'étaient décidées, pendant de longs siècles, les destinées d'un Ordre qui avait couvert l'Europe et l'Asie d'utiles établissements; cette salle où d'innombrables religieux étaient venus chaque soir puiser ces hautes vertus qui les ont rendus l'ornement de l'Ordre et de l'Eglise; cette salle, la seule construction encore riche de tous les souvenirs antiques qui ait survécu aux spacieux bâtiments du monastère primitif; cette salle enfin, que les Evêques récemment assemblés pour l'ouverture de l'Orphelinat, s'étaient montrés si heureux de pouvoir contempler en la retrouvant encore intacte, venait tout-à-coup de s'écrouler avec fracas, et de couvrir de ses imposantes ruines un sol déjà partout jonché de debris.

Cent mille francs répareraient à peine, aujourd'hui, une catastrophe qui fut l'effet d'une seconde, et il ne serait pas sûr que la main de l'homme pût rétablir l'admirable caractère de simplicité et de grandeur qui avait présidé à l'édification de ce monument. On conçoit dès-lors qu'à la nouvelle de cet accident, tous ceux qui s'intéressent à la gloire des souvenirs de notre art et de notre histoire aient été profondément émus d'une destruction qu'il est permis de regretter comme un malheur pour le pays tout entier, et qu'ils en veuillent garder la mémoire dans un récit détaillé.

Le plus sûr moyen pour traiter ce sujet d'une ma-

nière convenable serait, il me semble, de constater d'abord, avec précision, l'état actuel des choses, puis d'interroger l'histoire pour lui emprunter et mettre en ordre ce qu'elle nous a laissé; enfin, de chercher à combler les lacunes subsistantes, à l'aide des archives et des manuscrits. C'est ce que nous avons fait : trop heureux si ce faible essai pouvait inspirer à des forces plus en rapport avec la grandeur de la matière l'histoire même de l'abbaye de Prémontré; cette belle monographie manque encore à la république des Lettres, et ce serait rendre un signalé service au pays que de le doter d'un monument littéraire qui porterait au loin la gloire d'une terre qui a servi de berceau à ces utiles migrations de religieux, dont le souvenir n'est pas encore entièrement éteint dans le cœur des populations.

II.

EXISTENCE DE DEUX SALLES CAPITULAIRES.

L'abbaye de Prémontré, en sa qualité de mère de toutes les autres abbayes et de chef-lieu de l'Ordre entier, possédait deux salles capitulaires voisines l'une de l'autre et placées toutes deux au centre même des nombreuses constructions du monastère : la salle capitulaire de l'Ordre et la salle capitulaire de l'Abbaye. La première était la plus vaste et ne servait qu'une fois l'an, pour la tenue solennelle des assemblées générales de l'Ordre. Les vieillards octogénaires du hameau, interrogés la semaine dernière, ont encore présente à la mémoire la magnificence déployée dans l'appareil des cérémonies de ces grandes assises : l'ouverture du chapitre se faisait par une pompeuse procession dans laquelle les Prélats mitrés, souvent au nombre de plus de mille, s'avançaient, nation par nation, depuis l'abbatiale jusqu'à l'église. Au chapitre général de 1320, tel était l'ordre

de préséance : on vit d'abord la circarie de France, représentée par dix-huit monastères, donnant à l'offrande 300 liv. tournois ; la circarie de Belgique, six monastères, donnant 300 liv. ; la circarie du Ponthieu, huit monastères, donnant 300 liv. ; la circarie du Brabant, neuf monastères, donnant 300 liv. ; la circarie de Flandre, six monastères, donnant 250 liv. ; la circarie de Westphalie, vingt monastères, donnant 240 liv. ; la circarie du Rhin, douze monastères, donnant 240 liv. ; la circarie de Bavière, sept monastères, donnant 240 liv. ; la circarie de Lorraine, onze manastères, donnant 420 liv. ; celle de l'Angleterre du Nord, dix monastères, celle de l'Angleterre Centrale, huit monastères, celle de l'Angleterre du Sud, huit monastères : ces trois circaries donnant ensemble 900 liv. ; la circarie de l'Hybernie, six monastères, 300 liv. ; la circarié de la Normandie du Nord, six monastères, 300 liv. ; celle de la Normandie du Sud, quatre monastères, 300 liv. ; la circarie de Gascogne, neuf monastères, 100 liv. ; celle d'Espagne, dix-huit monastères, 200 liv. ; celle de Bourgogne, cinq monastères, 100 liv. ; celle d'Auvergne, trois monastères, 60 liv. ; celle de Frise, onze monastères, 120 liv. ; celle de Suède, dix-neuf monastères, 300 liv. ; celle de Bohème, onze monastères, 400 liv. ; celle de Pologne, neuf monastères, 240 liv.

Une note manuscrite fait ici connaître que l'Archevêque métropolitain de Riga, de Livonie, n'était tenu d'assister au chapitre général de l'Ordre qu'une fois tous les sept ans, à cause de l'éloignement et de la vaste étendue de sa juridiction qui comprenait dix diocèses.

La circarie de Hongrie, trente monastères, donnant 70 liv. ; celle de Dacie et Norwège, quatre monastères, 60 liv. ; celle de la province de Saint-André, un monastère ; celle de Sclavonie, quatre monastères ; celle de la Toscane et Calabre, cinq monastères, 100 florins de

Florence; celle de Jérusalem, deux monastères; celle de la Saxe, douze monastères Dans cette dernière province, la plupart des titulaires étant évêques ou archevêques, ne sont tenus d'assister au chapitre général qu'une fois tous les trois ans. Si, d'après le manuscrit précité, telle était la situation de l'Ordre en 1320, on peut observer en passant avec quelle rapidité il tombait en décadence, puisque, des 1,800 établissements qu'il possédait en 1200, il ne lui en restait plus 300 un siècle après!

La salle capitulaire pour les chapitres de l'Ordre formait un immense parallélogramme placé, comme nous l'avons dit, au centre de toutes les constructions, ayant au nord l'église de Saint-Norbert, au midi l'abbaye, à l'ouest le cloître et la bibliothèque.

Cette salle mesurait 50 mètres de longueur sur 16 m. 50 de largeur; elle est complètement détruite; les murs de fondations et trois arcades septentrionales sur le mur mitoyen de la seconde salle, voilà ce qui subsiste. Cette pièce faisait-elle partie du plan primitif et était-elle contemporaine de l'origine de l'établissement? Les documents nous manquent pour asseoir une opinion à cet égard. Nous sommes portés à croire, par le style des trois seules arcades qui nous restent, que cette salle datait de la fin du XIIIe siècle.

III.

SECONDE SALLE CAPITULAIRE. — DESCRIPTION.

Nous arrivons maintenant à la seconde salle capitulaire qui servait aux religieux de l'abbaye pour les réunions de chaque jour, et qui est celle dont les colonnes et les voûtes viennent de crouler

Cette salle était située au nord de la précédente et en faisait comme la prolongation naturelle; elle avait la

même largeur, la même hauteur; avait-elle la même origine de construction et le même style architectural? nous sommes portés à le croire. Elle communiquait par quatre portes latérales avec toutes les parties principales du monastère : la porte nord donnait sur l'église, la porte de l'ouest sur le cloître, celle du midi sur la salle de l'Ordre et celle de l'est sur les bâtiments conventuels.

La forme de cette salle était un carré parfait, offrant 272 mètres carrés de superficie. Une architecture d'un caractère noble et imposant en faisait tout l'ornement. Voici quelle était l'ordonnance générale qui avait présidé au plan de cette construction :

Les murs latéraux, séparés par une distance égale de 16 m. 50, s'élevaient en ligne droite à la hauteur des chapiteaux, puis se courbaient en nervures et en voûtes dont les projections élancées allaient s'associer avec les nervures et les voûtes qui jaillissaient de quatre colonnes centrales et espacées qui supportaient tout le système.

Douze arcades appliquées contre les murs, composées de colonnes engagées et couronnées de leurs chapiteaux, formaient, indépendamment des quatre colonnes libres, l'ornementation de l'intérieur; chacune de ces arcades portait 5 m. 60 d'ouverture, ce qui donnait à la salle 66 m. de pourtour. La hauteur, du sol à la pointe des ogives de la voûte, ne dépassait point 8 m.; l'embasement des colonnes était fort peu élevé, et la décoration de leurs chapiteaux écrasés et trapus consistait dans un double rang de déchiquetures végétales fort grossières. Les nervures formaient le dos de carpe.

Telle était la salle qui servit au Chapitre de Prémontré jusqu'à l'époque de la Révolution; sa structure solide lui promettait encore des siècles, mais privée des combles et des charpentes qui protégeaient sa voûte contre l'action dissolvante des eaux pluviales et des variations

de température, cette voûte, après avoir résisté un demi-siècle aux injures du temps, s'ouvrit en plusieurs endroits et laissa tomber sur le sol plusieurs de ses parties.

Lorsque les Évêques la visitèrent, à l'ouverture de l'Orphelinat, elle subsistait encore dans sa forme générale, mais la voussure déchirée laissait voir le ciel par des interruptions déjà larges d'un mètre. Cet état menaçant empira de plus en plus ; un de nos zélés collègues, jaloux de garder à l'histoire de notre art d'aussi belles formes, se rendit à Prémontré pour photographier les divers aspects de cette salle capitulaire. M. Ed. Fleury, en cette circonstance, rendit au pays un service qui sera sûrement apprécié ; il était temps : quelques jours après, le mur septentrional, fléchissant dans toute sa largeur, tomba sur le sol et entraîna dans sa chute celle des quatre colonnes centrales qui portaient toutes les voûtes ; alors le dôme tout entier s'affaissa et remplit de ses débris l'intérieur de la salle, à la hauteur de plusieurs mètres.

IV.

DIVERSES ÉPOQUES DE CONSTRUCTION A PRÉMONTRÉ.

Maintenant, quelle époque précise assigner à cette construction ? C'est ce qui nous reste à déterminer.

Lorsque l'on parcourt ce qui existe actuellement à Prémontré et que l'on cherche à reconstituer, par la pensée, l'ordre chronologique de toutes ces constructions incohérentes de style, et toutefois convergentes vers un but unique, la première pensée qui se présente est d'ouvrir l'histoire pour chercher l'explication d'une foule de problèmes que la science des principes archéologiques est elle-même impuissante à résoudre.

Qu'il y ait là une singulière alliance de constructions

anciennes et modernes, cela n'est pas douteux ; et c'est l'impression qui vous frappe à la première inspection du tableau. Maintenant, quelles sont les constructions anciennes? Où se trouvent les édifices bâtis en 1120, par les constructeurs venus de Cologne? ceux édifiés plus tard par Hugues des Fossés, par Conon de Bourgogne, par Adam de Crécy? Quelle est la date des travaux plus modernes? Pour chercher une solution à toutes ces demandes, vous consulteriez en vain l'histoire. Nous avons dit que ce monastère attend encore sa monographie, et dans les documents épars que nous avons pu comparer, ce n'est qu'avec peine que nous sommes parvenus à placer en ordre, sur la route, quelques jalons qui aideront peut-être à retrouver un jour le fil conducteur qui fera sortir du labyrinthe.

Huit époques de constructions peuvent être assignées avec certitude :

La Ire comprend les constructions de Norbert, en 1120.

La IIe, celles de Hugues Ier, en 1150.

La IIIe, celles de Hugues III, en 1240.

La IVe, celles de Conon de Bourgogne, avant 1270.

La Ve, celles de Adam de Crécy, en 1304.

La VIe, celles de la Renaissance, vers 1500.

La VIIe, celles du grand corps de bâtiment qui forme la façade actuelle.

La VIIIe, celles de l'abbatiale et de la procure élevées au siècle dernier.

V.

Ire ÉPOQUE DE CONSTRUCTION. — NORBERT. — 1120.

Qu'il me soit permis de dire un mot de ces diverses œuvres d'art, dont la plupart ont disparu par le malheur des guerres et les vicissitudes des temps.

J'ai pensé qu'un chapitre inédit, rédigé par un témoin

oculaire des constructions de Norbert, vous intéresserait. Voici le récit de Hugues des Fossés (le manuscrit que l'on croit de sa main est à la bibliothèque de Soissons) :

L'édifice et le temple spirituel de Prémontré étant une fois posés et parfaitement établis, il devenait nécessaire de mettre la main à l'œuvre matérielle. Mais, pour que tout prospérât sous l'influence des bénédictions célestes, l'évêque Barthélemy avait été appelé à Prémontré. Norbert fit donc creuser les fondations de l'église en sa présence, puis le pontife consacra la première pierre et celles qui devaient servir à l'édification du monument. Thomas de Marle était là; il redoutait l'homme de Dieu, parce qu'il savait que c'était un homme juste et digne de tout honneur; on voyait là aussi son fils, le jeune Enguerrand de Coucy, encore tout petit enfant, *adhuc puerulo*. Beaucoup de personnages, engagés dans la chevalerie ou la cléricature, se pressaient pour contempler la cérémonie; une multitude innombrable, dans l'attitude de l'admiration, se disaient, en contemplant le spectacle offert à leurs yeux : Que pensez-vous que sera cet homme dont la foi ne se laisse arrêter par aucun obstacle? Que dire de ce monument qu'il construit dans une si affreuse solitude? Que deviendra cet édifice qui, au lieu de reposer sur le roc ou la terre ferme, se trouve assis sur un marais? En effet, les eaux marécageuses étaient telles, qu'il paraissait à peine possible de les pouvoir faire absorber. On s'était mis à l'œuvre et d'immenses matériaux de pierres étaient là rassemblés. Une partie des constructeurs se composaient de maçons allemands que les amis de Norbert lui avaient envoyés de Cologne, son pays; l'autre partie se composait des premiers religieux de notre congrégation qui travaillaient à l'instar des premiers et tous rivalisaient d'ardeur. Les uns élevaient le premier côté de l'église, *alteri in altero*

latere ecclesiæ. Les autres élevaient le second, et on voyait l'édifice monter avec une rapidité inouïe : *Crevit què quam celerrime edificium*. En neuf mois de temps, le monument était achevé et parfait, *sub tempore novem mensium perfectum est et consummatum est*.

L'évêque Barthelemy vint le consacrer ; mais, comme il n'est point ici-bas de bonheur sans mélange, un grand malheur vint troubler la joie générale le jour de la consécration. L'innombrable multitude qui s'était rassemblée des contrées lointaines pour jouir de la fête, se concentra de tous côtés autour de l'autel au moment de l'offrande, et se précipita en masse sur ce même point, de telle sorte que, tout à coup, le grand autel, nouvellement construit s'ébranla, les pierres se séparèrent, la consécration, de l'avis de Barthelemy, fut annulée, et tout le travail du jour anéanti. Dans cette circonstance, Norbert, attristé, craignit beaucoup plus le scandale des fidèles que l'abandon du Ciel ; de concert avec l'Evêque, il fixa un jour dans l'octave de la Saint-Martin pour faire la dédicace, ce qui eut lieu.

Tel est le récit de Hugues des Fossés, disciple et successeur de Norbert. Norbert gouverna six ans l'Ordre qu'il avait fondé, et habita Prémontré seulement de 1120 à 1126. Pendant ce temps, il s'adressa aux Souverains Pontifes, aux Évêques, aux Rois et aux Princes, et il répandit, dans les nombreuses contrées qu'il avait enflammées de son zèle apostolique, une foule de florissantes et pieuses communautés, encore impuissantes à satisfaire, à cette époque, les besoins religieux des peuples et leurs aspirations à la vie de solitude.

On le voit, la construction du premier temple appartient à l'époque même de Norbert : elle date de 1120 ; plusieurs personnes rapportent à cette époque la construction de deux fragments importants de la grande travée de l'ouest, qui mesure 150 mètres de longueur ;

des fenêtres étroites et carrées, des voûtes surbaissées, massives et grossières, sont les seuls motifs sur lesquels on base cette attribution.

Il est certain que des parties remarquables de l'église de Norbert, tel que des piliers entiers surmontés de leurs chapiteaux, subsistent encore.

VI.

DEUXIÈME ÉPOQUE DE CONSTRUCTION. — 1150.

La seconde époque de construction eut lieu vers 1150. Hugues des Fossés, l'élève et le successeur du créateur de l'Ordre, poursuivit et acheva les immenses travaux commencés par Norbert, celui-ci appelé à Rome par le Souverain Pontife, pour travailler avec lui au gouvernement de l'église, n'avait pu évidemment tout terminer. *Templi structuram majoribus tunc Ecclesiæ christianæ negotiis alibi intento Norberto, suscepit Hugo.*

C'est à cette époque de construction que se rapporte le vif mécontentement et l'ombrage du farouche Enguerrand de Coucy, qui ne voyait qu'avec un déplaisir mortel percer des routes en tous sens, par les religieux, dans sa belle et sombre forêt. Hugues des Fossés, sentant de quel prix il était d'apaiser cette humeur altière, fit une démarche de soumission : il se rendit au château de Coucy, accompagné de Guillaume, abbé de Chéry, de Ellebaudus, abbé du Lieu Restauré, et de trois autres personnes, prêtres de son ordre. A leur vue, le fier Enguerrand se calma et leur assigna, pour le passage de leurs chariots et de leurs charrettes qui transportaient les poutres nécessaires aux constructions, les huit routes suivantes : la route d'Aulers, la route de Longueval, la route de Rozières, la route de Septvaux, la route de Crépy, la route de Saint-Nicolas-aux-Bois, la route de Brancourt et la route d'Anizy.

VII.

3e ET 4e ÉPOQUES DE CONSTRUCTION. — 1230-1270.

La troisième époque est celle de Hugues III, en 1242; l'Ordre comptait mille huit cents établissements et se trouvait à son apogée. L'abbaye était trop étroite, il fallut bâtir. On le fit sur un plan nouveau et dans de vastes proportions; les constructions, dans le grand style du beau XIIIe siècle, ne furent achevées que plus tard, par le dix-neuvième abbé, l'illustre Conon de Bourgogne (1270) *virum famâ et gestis summi commendabilem*, dont la science éminente, l'habileté rare, l'esprit d'ordre et la prodigieuse industrie sont célébrées à l'envie par les contemporains.

Quoique la plupart des œuvres monumentales construites à cette époque ne subsistent plus, il convient de lui attribuer, sans nul doute, le principe des dispositions grandioses que présente le monastère, tel qu'il est dessiné et représenté dans le premier volume des Annales de l'Ordre.

VIII.

5e ÉPOQUE DE CONSTRUCTION. — ADAM DE CRÉCY. — 1304.

La cinquième époque de construction commence avec le XIVe siècle, sous Adam de Crécy, le vingt-sixième abbé-général de Prémontré (1304). Ce Prélat, ami du souverain pontife Clément V qui lui donna spontanément, au Concile de Vienne, l'usage de l'anneau et des insignes pontificaux, était un homme profondément consommé dans la science des lettres divines et humaines. *Divinisque humani litteris apprimè eruditus.* Il construisit avec magnificence, pour recevoir les abbés de la province d'Angleterre qui allaient arriver à l'Assemblée gé

nérale, de splendides bâtiments. Ils étaient situés derrière la porte Saint-Jean. *Magnificas ædes popè sancti Joannis portam prò ad venientibus Anglis ad comitia construxit.*

Car, dit l'annaliste de l'Ordre, à chaque province était assignée une maison ou résidence spéciale, *cuique domus*, autour de la double esplanade. Et quand les Prélats arrivaient pour la tenue du Chapitre, ils se rendaient directement au logement assigné pour leur circarie. Les Prélats anglais, pendant les guerres des deux nations, s'étaient tenus longtemps absents de ces assises; c'est ce qui détermina Adam de Crécy à construire, en leur faveur, de plus nobles et de plus riches appartements. *Jam verò ad ovile reductis nobilius exstruxit Adamus.*

IX.

6e, 7e et 8e époques de construction. 16e, 17e et 18e siècles.

Quant aux constructions du 16e, 17e et 18e siècles, ils comprennent d'abord les restaurations de l'église de Norbert, dont les grandes ouvertures circulaires sont l'œuvre de la Renaissance.

Le principal corps de bâtiment, qui est actuellement en face de la grille d'entrée, dont la construction est antérieure au plan du monastère dessiné dans le tome 1er des Annales de l'Ordre.

Enfin, l'abbatiale et la procure. Ces deux magnifiques bâtiments ne sont pas sur le plan précité; ils seraient, par conséquent, postérieurs à celui de la façade et l'œuvre du dernier siècle.

Maintenant, à laquelle de ces époques convient-il d'attribuer la construction de la salle capitulaire? Nous l'attribuons à la quatrième époque; nous la croyons l'œuvre de Conon de Bourgogne, et nous n'hésitons pas

à placer son origine au déclin du XIIIe siècle, c'est-à-dire en 1270. Tout nous y convie : les colonnes, les chapiteaux, les nervures, les voûtes, les moulures, les sculptures, appartiennent au ciseau de cette glorieuse époque. Il n'est pas probable que cette belle construction puisse être relevée de sitôt. Si quelque chose peut nous consoler de sa perte, c'est la conservation assurée des autres bâtiments et l'intelligente restauration qui s'accomplit en ce moment dans les ruines qui se relèvent comme par enchantement autour d'elle.

M. l'abbé Poquet fait ses réserves sur plusieurs points de ce travail, sur lequel il se propose de faire quelques observations à une des séances prochaines.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Avril 1856.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATIONS.

M. Delsart, curé de Crouy, est proclamé membre titulaire; MM. Lecomte, principal clerc de notaire à La Ferté-Milon; de Barthelemy, à la résidence de Châlons, sont nommés membres correspondants.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts en France, tome II, n° 7 et 8, tome III, n° 1, 2 et 3.

Plan de Soissons ancien, offert par M. Bonnard, ancien huissier.

Remerciements et classements.

COMMUNICATIONS.

M. le Ministre de l'instruction publique veut bien informer la Société qu'il met à sa disposition les œuvres de M. le baron de Stassart.

M. Mederic Lecomte adresse à la Société la transcription d'un mémoire touchant l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Eloy-Fontaine, dressé par le R. P. Guillaume Denos, prieur de ladite abbaye, en 1647.

M. Lebeau, que ses fonctions obligent de quitter Soissons, annonce qu'il désire rester membre correspondant de la Société et qu'il continuera à s'intéresser à ses travaux. Il veut bien lui laisser, comme souvenir de son affection, les archives de l'église de Morsain, dont il était propriétaire.

M. Decamp rend compte d'une découverte faite à Saint-Pierre, dans l'ancienne abside qui a été détruite et qui est aujourd'hui occupée par un magasin de charbon. On a trouvé une pierre d'un mètre cinquante centimètres de large qui portait cette inscription :

Henrica a Lotharingia regii monasterii Beatæ
Mariæ Virginis abbatissa, hujus ecclesiæ
thesauraria hoc altare erexit Domino, anno
R. S. MVI^c LVIJ
Petrus Benard ejusdem ecclesiæ decanus præfatæ
D. abbatissæ nomine, primam lapidem posuit ejusdem
anni die XVIJ julii.

Sous cette pierre se trouvaient huit médailles, coulées en mémoire de ce fait. Plusieurs de ces pièces, sans aucune valeur intrinsèque puisqu'elles sont en potin, mais précieuses par le souvenir qu'elles rappellent portaient sur la face une épée, un goupillon, un N et des clefs en sautoir ; quelques-unes ont une fibule et des molettes d'éperons.

La question du Musée étant toujours à l'ordre du jour, M. de Laprairie rend compte des démarches qu'il a faites auprès de M. le Maire.

M. Suin donne l'espoir que la demande de la Société aura un bon résultat. Sur une somme plus considérable votée par la commune, 2,500 francs seront affectés au débarras des Plâtres des salles de la bibliothèque, et deux salles pourront être accordées dans le haut, au premier de l'hôtel de la Mairie, pour l'établissement du Musée.

M. Clouet lit un travail critique dans lequel il contrôle les nouvelles données de M. Peigné-Delacour, sur le *Noviodunum Suessionum* que cet archéologue place sur le Mont-de-Noyon, à vingt kilomètres environ de Noyon et, par conséquent, à plus de cinquante kilomètres du véritable *Noviodunum*.

Un ouvrage intitulé : *Recherches sur la position de* NOVIODUNUM SUESSIONUM vient d'être publié par M. P. Del..., membre de la Société des Antiquaires de Picardie, ouvrage plein de documents historiques et topographiques fort précieux sur une partie du PAGUS SUESSIONENSIS. Cependant, ce titre doit commander l'attention de tout archéologue, puisqu'il fait déjà pressentir, comme c'est en effet la pensée de l'auteur, que la primitive *cité* des Soissonnais pouvait être située ailleurs qu'à Soissons.

M. P. Del .. commence par la description d'une voie Gauloise, VIA BARBARA, *qui conduisait des Ardennes*, à ce qu'il prétend, *et par les plateaux au nord du Soissonnais*, jusque chez les Bellovaces; route que l'armée romaine aurait parcourue, depuis son camp sur l'Aisne et après sa victoire sur les Confédérés belges, pour se rendre à NOVIODUNUM. Il en indique le tracé, à partir de Craonne, par Heurtebise, et le *Chemin des Dames*, puis par Lafaux, Montécouvé, l'Oppide de Vézaponin, le camp des Lètes et le Mont du Crocq, d'origine Celtique, et, suivant toujours la ligne droite au lieu de remonter au nord vers Noyon, cette route très anciennement connue

jusque là, mais seulement comme *chemin de Reims à Noyon*, se serait prolongée par les territoires d'Audignicourt et de Nampcel, jusqu'à la ferme des Loges et Tracy-le-Mont, pour descendre ensuite à Saint-Léger-aux-Bois. Puis encore franchissant l'Oise *au bac de Bellerive*, elle aurait rencontré deux lieues plus loin, après les villages de Ribécourt et Machemont, l'Oppide du *Mont de Noyon*, situé sur le territoire de Chevincourt. C'est là dans un pays montueux, presqu'inaccessible, mais dans la direction de BRATUSPANCE-VANDEUIL (Oise) inexactement désigné pour BRATUSPANTIUM que M. P. Del.... prétend retrouver l'OPPIDUM NOVIODUNUM SUESSIONUM.

Cette proposition attaquerait non-seulement l'opinion généralement admise depuis 1900 ans à l'égard de Soissons qui a toujours été considéré comme le NOVIODUNUM des Soissonnais; mais encore elle changerait la position du *camp des Romains sur l'Aisne*, et nécessairement aussi celle *des frontières* du PAGUS SUESSIONENSIS, tant à l'est qu'à l'ouest.

Je demanderai d'abord comment César parti de ce camp pour ce rendre sur la frontière des Suessons *(in fines Suessionum qui proximi Remis erant, exercitum duxit)*, et courant de là sur leur cité avec l'intention bien évidente de les soumettre *(et magno itinere confecto ad Oppidum Noviodunum contendit)*, se serait-il contenté de longer seulement leur frontière, évitant même de pénétrer au cœur du pays? Comment expliquer d'ailleurs que l'OPPIDUM NOVIODUNUM *des Soissonnais* (SUESSIONUM), qui était aussi bien leur *cité*, leur ville principale, puisqu'elle tirait son nom du peuple même, eut été enclavé dans un pays voisin et séparé du reste de ce PAGUS par une large rivière! Comment enfin la prise de cet Oppide, ainsi placé en dehors du centre d'action nécessaire à la défense commune, aurait-elle pu entraîner la sommission

immédiate de tous les habitants de ce PAGUS ? C'est ce qu'on ne saurait admettre, si cet Oppide avait eu la position excentrique que lui donne M. P. Del....

Aussi, la distance qui existe depuis le camp des Romains, situé *incontestablement près de Pontavert*, jusqu'au *Mont de Noyon*, étant plus considérable que ne le comporte la plus forte marche militaire, marche après laquelle l'armée romaine devait encore trouver le temps d'accomplir *dans la même journée*, de nombreux et pénibles travaux stratégiques, M. P. Del.... comprend qu'il faut tout d'abord rapprocher son camp jusqu'à Pontarcy, afin qu'on ne critique pas le trajet comme trop long ; et pour que ce point de départ ne soit plus contestable, il explique que « César était campé sur l'Aisne, dans un » lieu qu'il ne nomme pas, il est vrai, *mais où il y avait* » *un pont.* » On sait bien que l'on doit aux Romains la construction *du pont de la Citadelle* (PONS ARCIS), mais cela ne prouve pas qu'antérieurement à leur occupation, il n'y eut pas un autre *passage* de la rivière, à Pontavert par exemple. Remarquons ici que si M. P. Del... accepte le témoignage de Dom Grenier, disant que *cet ancien passage était situé à Pontarcy*, il ne fait plus aucun cas de son appui, dès que cet historien suppose que la route *venant de Reims* (VIA BARBARA), *se dirigeait vraisemblablement sur Noyon*. C'est qu'en effet l'auxiliaire lui devient plus nuisible qu'utile, puisque cette direction ne le conduirait plus à son NOVIODUNUM, *Mont de Noyon*.

Mais suivons M. P. Del.... dans sa dissertation :

« La ville de Noyon passait pour être l'ancien NOVIO- » DUNUM jusqu'au moment où le géographe Sanson émit » l'avis que Soissons devait être le NOVIODUNUM SUESSIO- » NUM, et non pas Noyon *qui faisait partie du Verman-* » *dois.* » M. P. Del... observe que « cet argument est » en effet de valeur *puisque Noyon ne se trouvait pas sur* » *le chemin* de César marchant sur BRATUSPANTIUM ; mais

» qu'il tombe si on applique le nom de NOVIODUNUM à un
» Oppide qui se trouverait précisément entre le camp de
» César et BRATUSPANTIUM. »

Cet Oppide, on l'a deviné, serait celui du *Mont de Noyon*. Mais nous reviendrons tout-à-l'heure sur le véritable sens des mots *id ex itinere*. M. P. Del... ajoute que « la ville de Noyon, désignée plus tard sous le nom
» de NOVIOMAGUS, *pouvait fort bien faire partie du Sois-*
» *sonnais*, du temps de J. César. » Et comme en effet, plusieurs historiens la désignent comme un CASTRUM SUESSIONENSE, nous serions tout naturellement conduits à conjecturer que l'Oppide du *Mont de Noyon*, ancienne dépendance de la ville de Noyon, aurait également fait partie du Soissonnais.

Ainsi, M. P. Del... croyant avoir pour lui ; 1° la direction du *chemin des Barbares* vers cet Oppide ; 2° le rapprochement du nom *Mont de Noyon*, avec celui de NOVIODUNUM ; 3° enfin l'origine Soissonnaise, n'aurait plus à expliquer que le *magno itinere*. C'est pourquoi, confondant la vitesse avec la distance, il essaie de ne faire partir le chemin que de Pontarcy, et pourquoi il a soin de se plaindre de ce que « les partisans de Soissons re-
» culent *sans preuve* le lieu de la bataille jusqu'à Ponta-
» vert et Berry-au-Bac. »

Cette preuve nous espérons la trouver dans le *Mémorial de Sainte-Hélène :* « Les commentateurs ont supposé
» (dit Napoléon Ier) que la ville de Fismes ou de Laon
» était celle que les Belges avaient voulu surprendre avant
» de se porter sur le camp de César : cette ville est
» Bièvres ; *le camp de César était au-dessous de Pontavert ;*
» il était campé la droite appuyée au coude de l'Aisne
» et au village de Chaudardes, la gauche à un petit ruis-
» seau ; vis-à-vis de lui étaient des marais qu'on y voit
» encore. Galba avait sa droite du côté de Craonne, la
» gauche au ruisseau de Mielle, et le marais sur son

» front. Le camp de César à Pontavert se trouvait éloi-
» gné de 8,000 toises de Bièvres, de 14,000 de Reims,
» de 22,000 de Soissons (onze lieues), de 16,000 de
» Laon, ce qui satisfait à toutes les conditions du texte
» des *Commentaires*. Le combat sur l'Aisne eut lieu au
» commencement du mois de juillet. »

A ne partir que de Pontarcy au lieu de Pontavert, ce serait assurément trois lieues gagnées sur une distance qui, réduite ainsi à 14 lieues d'après les mesures de M. P. Del.... eut été non pas seulement de 17 jusqu'au *Mont de Noyon*, mais effectivement de 22 lieues 1/4, comme je le prouverai tout-à-l'heure; marche bien trop longue pour une armée fatiguée de trois jours de combats, et après laquelle cette armée devait encore fortifier son camp *(castris munitis)*, et même faire toutes ses dispositions pour le siége de NOVIODUNUM, construire des tours en bois, des mantelets, le tout *dans la même journée*. M. P. Del... qui rapproche à dessein le camp, a donc beau jeu de s'écrier : « Or, de Pontarcy à Soissons,
» il n'y a que six lieues, on ne peut donc pas dire que
» ce soit la grande traite dont parle César. »

Inutile de rappeler ici que Pontarcy, très peu éloigné de Fismes, le *Fines* des Romains, se trouve sous la même longitude que cette *ville frontière;* que d'un autre côté, l'ancien *Pouillé* a toujours compris ce village dans le diocèse de Soissons, et enfin que la carte du duché de Valois, dressée par Carlier, d'après les plus anciens documents géographiques, place également Pontarcy *en dedans* de la frontière soissonnaise.

De tous ces documents nous avons donc le droit de conclure que ce village ne peut être le lieu de campement *chez les Rémois*, d'où était parti César pour se rendre IN FINES SUESSIONUM, puisqu'il ne pouvait être dehors et dedans. D'ailleurs le complément de cette phrase : *exercitum duxit*, et le *magno itinere* qui vient après, in-

diquent bien *deux* distances parcourues, lesquelles composent ensemble les 22,000 toises ou *onze lieues* mesurées par Napoléon.

Pour que l'armée romaine ait pu accomplir *dans une seule journée* cette laborieuse tâche de marche et de travaux stratégiques, on doit donc admettre que, malgré les longs jours du mois de juillet, elle a dû marcher *très vite;* et que le *magno itinere* explique moins la *longueur* du trajet que la rapidité de la course, puisque les Romains avaient le plus grand intérêt à mettre le siége devant NOVIODUNUM et à s'en emparer avant le retour de ses défenseurs encore frappés de terreur par leur défaite de la veille *(priusquàm se hostes ex terrore ac fugâ receperent)*. Ainsi onze lieues nous suffisent bien pour une course rapide, sans qu'il soit besoin d'en faire péniblement 22 1/4 jusqu'à l'Oppide du mont de Noyon.

Mais M. P. Del... lève une autre difficulté. « Il n'y eut » qu'une traite, dit-il, depuis le camp jusqu'à NOVIODU- » NUM, et une seconde depuis cet Oppide jusqu'à BRA- » TUSPANTIUM. »

Dans cette hypothèse, la seconde course devant être de vingt-trois lieues entre le NOVIODUNUM (Soissons) et *Vendueil* (le prétendu BRATUSPANTIUM), (marche par conséquent trop démesurément longue), M. P. Del... espère que par cette raison, il lui sera permis d'avancer vers sa cité Bellovaque, le NOVIODUNUM assiégé par César; et que le *Mont de Noyon*, jusqu'à présent ignoré, sera accepté comme l'étape qui partage le mieux, et en deux marches seulement, cette distance qui est déjà excessive à ne partir que de Pontarcy; et enfin que le *magno itinere* pourra bien s'appliquer à la première partie finissant à son Oppide.

Mais César ne dit point que NOVIODUNUM fut situé sur *la frontière des Bellovaces* comme peut l'être le *Mont de Noyon;* puisque c'est de la cité des Soissonnais qu'il

partit pour se rendre d'abord sur cette frontière (*exercitumque in Bellovacos duxit.*) C'est là ce qui constitue la seconde et non la troisième marche dont M. P. Del... ne paraît tenir aucun compte : Les mots *in Bellovacos* sont ici l'équivalent des mots *in Fines* que César avait employés lorsqu'il voulut pénétrer chez les Soissonnais. Certainement César n'a pas confondu l'entrée du pays avec la capitale placée au milieu, puisqu'avant de se risquer jusqu'à BRATUSPANTIUM, il devait s'attendre à trouver l'ennemi en ligne sur la frontière ou retranché derrière les Oppides qui la protégeaient. Et la preuve résulte de son récit même, puisqu'il fit, depuis cette frontière, une troisième marche pour se rendre dans cette capitale (*qui cùm se suaque omnia in oppidum contulissent*). César en rapporte même les incidents, car c'est pendant ce trajet (de 10 lieues environ), qu'il reçut la soumission et les ôtages des Bellovaces, lorsqu'il était encore à cinq mille pas de leur cité. Ainsi l'équivoque de M. P. Del... n'a d'autre fondement que l'interprétation toute gratuite des mots *in Bellovacos* qu'il prétend être l'équivalent de BRATUSPANTIUM, cité centrale. L'OPPIDUM NOVIODUNUM ne pouvait donc être à la fois au milieu du PAGUS SUESSIONENSIS et sur la frontière des Bellovaces.

M. Walkenaër décrivant les anciennes divisions territoriales des Gaules, constate qu'*elles furent toutes conservées par les Romains*, à l'exception de celles des bords du Rhin ; contrées où l'insoumission nécessita plusieurs cantonnements et divisions militaires dans la même province, et sans égard précisément à ses anciennes limites, et il dit, au sujet des Bellovaces : « qu'il faut réunir le » diocèse de Senlis à celui de Beauvais pour avoir dans » toute son étendue le territoire des Bellovaces. »

Et si, d'après le même auteur, *le territoire des Suessiones paraît très exactement représenté par le diocèse de Soissons* DANS SON ÉTAT ANCIEN, il s'étendait jusqu'à

l'Oise qui le séparait de celui de Beauvais, *et non au-delà.*

Voyons cependant la description que M. P. Del.. fait de son NOVIODUNUM : « Cet Oppide est situé sur un promontoire aujourd'hui perdu au milieu des anfractuosités » circonscrites par des ravins profonds dont se compose » *la masse de calcaire grossier* séparée, vers l'ouest, de » la masse générale de la vallée de l'Oise ; délimitation » générale résultant de la *différence des terrains ;* et » qu'avant l'établissement des divisions territoriales » faites dans des convenances politiques, des noms » spéciaux furent affectés à certaines contrées, sinon » absolument sur des données géologiques, du moins » sur les différentes tranchées que présente leur horizon » au point de vue de leur culture. Ainsi, la Champagne, » *le sol crayeux ;* le pays de Braye, *les argiles,* etc. »

Ceci posé, il remarque que « les derniers rudiments » du calcaire grossier se rencontrent sur la crête montueuse dont la forêt de *Beines* couvre les contreforts » à la droite de l'Oise ; tandis que la plaine du Vermandois offre comparativement le terrain d'argile plastique. Nouvel exemple (ajoute M. P. Del...), *de la* » *délimitation en rapport avec les différences géologiques.* » Et pour corroborer cette preuve, il explique que le mot *Beines* derivé du celtique *Beuen* signifie une limite, une frontière.

Ce système peut bien s'appliquer aux masses territoriales en général, mais pour le détail des limites, il ne peut servir de règle. On ne saurait admettre que le PAGUS SUESSIONENSIS, s'étendit jusqu'à la forêt de l'autre côté de l'Oise, lorsque cette rivière offrait une délimitation bien plus facile à distinguer qu'une nuance de terrain, et surtout plus défensive entre deux peuples. Mais, en fut-il ainsi, peu importe que cette limite dépassât l'Oise d'une lieue ou deux, puisqu'il faudra tou-

jours placer NOVIODUNUM *à une marche en arrière;* car c'est de l'OPPIDUM NOVIODUNUM que César (*exercitumque in* BELLOVACOS *duxit*), *conduisit* son armée *jusqu'au pays* des Bellovaces. Si NOVIODUNUM eut été sur la frontière même, à l'entrée de ce pays, il n'aurait pas eu besoin d'en montrer le chemin à ses soldats, *de les conduire*.

Pour que la confusion fut possible entre les deux NOVIODUNUM, il faudrait d'ailleurs que l'étendue superficielle du *Mont de Noyon* eut été la même que celle de NOVIODUNUM Soissons, et qu'ils eussent pu également contenir, non-seulement la population urbaine, mais encore cette *multitude*, débris de l'armée Soissonnaise de 50,000 hommes qui se réfugia pendant la nuit dans la place (*omnis ex fugâ Suessionum multitudo proximâ nocte convenit*). En la supposant réduite à 40,000 hommes après sa défaite, et ne comptant la population urbaine que pour 8 à 10,000, ce serait donc encore un total d'au moins 50,000 individus, compris les gens du dehors qui auront cherché un refuge dans l'Oppide, et à chacun desquels il faudra trouver une place, ne fut-ce qu'à la condition de les tenir debout. C'est ce qui serait même impossible au *mont de Noyon* dont la superficie totale est bien de 49,000 mètres carrés d'après les calculs de M. P. Del.... mais dont il faudrait nécessairement déduire l'emplacement que devaient occuper les glacis, les remparts et surtout les logements *de la cité* (*primi civitatis*, dit le texte), ce qui réduirait au moins à moitié l'espace libre. Ainsi chacun des réfugiés, privé de la liberté de ses mouvements, n'aurait pu occuper au *mont de Noyon* qu'environ un demi-mètre superficiel. A ce point de vu encore, il ne peut donc y avoir identité entre cet Oppide et le NOVIODUNUM SUESSIONUM.

Pour ce qui est des détails stratégiques, le rapprochement n'est pas plus admissible; le *Mont de Noyon* étant inaccessible de trois côtés défendus par un ravin pro-

fond, l'attaque de César ne pourrait avoir eu lieu que du côté de la gorge fermée par un fossé large de six mètres et profond de quatre. Remarquons ici que M. P. Del... traduit les mots *id ex itinere oppugnare conatus*, comme si César, n'ayant d'autre but que BRATUSPANTIUM, ne s'était efforcé d'assiéger NOVIODUNUM que parce que cet Oppide se serait trouvé *sur son chemin;* tandis que l'*ex itinere* (dont le sens est tout différent, comme l'explique M. Louandre, traducteur des *Commentaires)*, indique que César a attaqué *tout en arrivant*. M. P Del... convient cependant que César ne put emporter la place d'*emblée*, à cause de la *hauteur des murailles;* et comme les mots *altitudinem muri* n'ont pas ici une valeur fictive, il est obligé de dire que « ces expressions ont porté l'at-
» tention sur une ville *entourée de murs;* et même que
» le mot *Oppidum* a été traduit dans ce dernier sens;
» mais que César traitant de faits militaires a dû dans
» son récit, s'occuper non des Bourgades, mais des
» lieux fortifiés, des *Oppides*, dans l'acception restreinte
» à cette signification. » Cette explication est loin d'être satisfaisante puisque César appelle positivement l'attention sur l'obstacle que lui a présenté la hauteur des murailles; et qu'on ne trouve en réalité, au *Mont de Noyon*, qu'un simple rejet des terres du fossé et *point de murs* pour les soutenir.

M. P. Del... revient sur la direction du *chemin des Barbares;* au préalable il a soin de dire que « les Op-
» pides, même ceux occupés par les Romains, *au début*
» *de l'occupation des Gaules*, disparurent successivement
» et que *la difficulté des abords* en fut surtout la cause.»
Puis, consultant la carte Théodosienne dans l'espoir d'y retrouver un chemin antique conduisant au *Mont de Noyon*, il suppose que deux premiers zigs-zags, marqués sur cette carte, indiquent Pasly et Vézaponin, comme direction de l'*iter* d'AUGUSTA SUESSIONUM à SEMAROBRIVA,

et sur lequel pouvait s'embrancher, près du mont du Crocq, le chemin de son Oppide tirant à l'ouest. J'admets la direction par Pasly comme celle du chemin Gaulois, restauré par les Romains, conduisant de NOVIODUNUM à NOVIOMAGUS et SEMAROBRIVA, parce qu'elle coïncide avec les mesures de la carte qui ne répondent pas d'ailleurs à celles de la voie solennelle de Vic-sur-Aisne; mais non pas que la direction sur la *carte* soit celle de *Bellerive* et du *Mont de Noyon*.

Après AUGUSTA SUESSIONUM, la carte marque comme première station. . . . . LURA.

Et l'itinéraire. . . . . NOVIOMAGUS.

La station de LURA, placée de l'autre coté d'un premier cours d'eau, paraît être à M. P. Del... le bac à *Bellerive* sur Oise, dont il fait le mot Bairi comme dérivé de BARIACUM, BAR ou barrière. A cette station se rattachaient, suivant lui, de nombreuses traditions comme *ancien passage fortifié* lequel conduirait au *Mont de Noyon*. M. P. Del... nous apprend d'ailleurs que le mot LURA, écrit au passage de l'Oise, a été reconnu par d'Anville pour être le mot ISARA défiguré par un copiste; et que Dom Grenier place ISARA *à Pontoise*, près de Noyon. Ainsi il ne s'agirait plus que de trouver la position exacte de cette station qui, écrite et interprétée de deux manières différentes, n'indique cependant qu'un seul passage.

Et d'abord M. P. Del... prétend que « la mesure des » distances entre AUGUSTA SUESSIONUM et ISARA (consi- » dérée comme le passage à BAIRI), et RODIUM, concorde » parfaitement avec les chiffres indiqués sur la carte de » Peutiger; et que, suivant cette donnée, cette carte » tracerait le passage par Pasly, Vézaponin, *puis par* » *le chemin Gaulois réparé*, *remanié*, et par l'Oise dont » la traversée aurait eu lieu d'abord à BAIRI au moyen » d'un Bac, et plus tard au Pont à Malemer. »

Je ne sais ce que RODIUM vient faire ici, puisque s'il concorde effectivement pour la mesure des distances marquées sur la *carte* depuis AUGUSTA SUESSIONUM, il n'est autre que la petite ville de *Roye*, laquelle est placée sur la route de SEMAROBRIVA (Amiens), et celle de BRATUSPANCE-VANDEUIL qui passe inévitablement par Montdidier.

Suivant M. Walkenaër, le passage de l'Oise entre Roye et Soissons, serait *Pont-Lévêque*, placé à XVI (neuf lieues), d'AUGUSTA et VIIII (cinq lieues), de RODIUM, comme l'exigent les mesures de la carte Théodosienne. Vérifions cependant lequel des deux passages de l'Oise peut être le LURA ou l'ISARA de la carte :

ISARA *Pont-Lévêque*, XVI lieues Gauloises de 1,500 pas romains, de 1,134 toises, ci 18,144 t. . . 9 lieues.

ISARA *Bellerive*, distance mesurée depuis Soissons par Pasly, et sur la carte du dépôt de la guerre . . . . . 9 l. 1/4

D'un autre côté, l'*itinéraire* qui n'inscrit pour première station ni LURA, ni ISARA, mais NOVIOMACUS, le place à XVIII lieues Gauloises, soit 20,512 toises . . . . . 10 l. 1/4

Et enfin, un troisième monument antique (la borne milliaire de Tongres, découverte en 1817); inscrivant le mot ISARA, marque cette station à XV d'AUGUSTA, soit 17,010 toises, ci . . . . . 8 l. 1/2

Si BAIRI ou *Bellerive* est un peu trop éloigné d'AUGUSTA, *Pontoise* indiqué par Dom Grenier est trop près puisqu'il n'est qu'à 8 lieues juste de Soissons. Ainsi, Pont-Lévêque qui s'accorde parfaitement avec les mesures de la *carte* serait la station d'ISARA; elle est d'ailleurs marquée comme telle par le savant M. Walkenaër dans son *Atlas de la Géographie des Gaules*. Disons, toutefois, que Sempigny, situé entre Pontoise et Pont-Lévêque, à une demi-lieue

de l'un et de l'autre, et *placé également sur l'Oise*, serait juste à la distance d'AUGUSTA que marque la borne de Tongres, soit 8 lieues 1/2.

Au reste, ces trois villages, considérés comme la station d'ISARA, sont placés sur le prolongement de la VIA BARBARA partant de *Reims et du camp*, et peu après sa jonction avec les deux chaussées romaines *venant de Soissons*, l'une par Pasly, Vézaponin, l'autre par Vic-sur-Aisne, c'est ce qui indique bien l'importance de ce passage dès les temps les plus reculés. Que les savants discutent sur la préférence à donner à l'une ou à l'autre de ces localités, comme station celtique sur l'Oise; qu'ils hésitent sur le choix définitif en raison de la divergence des mesures dans les documents antiques, toujours est-il que ni ces documents, ni les savants qui les ont interprétés différemment, n'ont jamais placé ISARA autre part que sur le chemin d'AUGUSTA SUESSIONUM à SEMAROBRIVA, qui était le même que celui de NOVIODUNUM chez les Ambiens; dans l'autre direction, celle qui conduit d'AUGUSTA SUESSIONUM dans la capitale des Bellovaces, la *carte* et l'*itinéraire* n'inscrivent pas le mot BRATUSPANTIUM, mais bien CŒSAROMAGUS (Beauvais), placé beaucoup plus au midi que Vandeuil (près Breteuil), où M. P. Del... suppose qu'était située la primitive cité des Bellovaces (*Voir, à la fin, la dissertation à ce sujet par M. Walkenaër*).

Bellerive ou Bairi, considéré comme ISARA, ne serait donc pas assez rapproché de Soissons pour s'accorder avec l'*itinéraire* et la *carte*, encore moins avec la borne de Tongres; et d'ailleurs, si le chemin qui traversait le NOVIODUNUM *Mont de Noyon* était celui de BRATUSPANCE Vandeuil, il faudrait montrer sur ce chemin *réparé*, *remanié* et desservant trois grandes cités (celles des Rêmes, des Suessons, des Bellovaces) les traces positives de travaux considérables exécutés par les Romains, nou-

seulement jusqu'au *Mont de Noyon*, mais encore jusqu'à Vandeuil.

Car si le *Mont de Noyon fut abandonné peu de temps après la conquête*, comme le prétend M. P. Del., le chemin qui le traversait aurait dû conserver toute son importance *pendant deux siècles au moins*, puisque la voie solennelle de Vic-sur-Aisne qui aurait remplacé cette route par la direction de Noyon et qui aurait seulement alors changé les communications conservées jusque là, *n'a été construite qu'au 3e siècle*. On devrait donc trouver sur la ligne du Camp à Bellerive, de belles chaussées bien alignées et empierrées, au lieu de chemins sinueux et profondément encaissés.

Si CŒSAROMAGUS (Beauvais) est considéré comme étant le celtique BRATUSPANTIUM, alors César est tout naturellement obligé, pour y arriver, de couper le Soissonnais en diagonale, et trouve ainsi l'occasion de prendre possession de tout le pays. Du camp à NOVIODUNUM (Soissons) 11 lieues; de Soissons par la vallée, la côte de Ressons-le-Long, Chelles, la ville des Gaules (près de Pierrefonds), Champlieu et AUGUSTOMAGUS, *Verberie* comme *station* sur l'Oise, 12 lieues; puis LITANOBRIGA (Pont-Ste-Maxence) 2 lieues 1/4; et CŒSAROMAGUS (Beauvais) 10 lieues 1/4; total 36 lieues, avec *trois* étapes convenablement espacées et dont les distances actuelles s'accordent parfaitement avec celles de l'itinéraire d'Antonin. Mais, si BRATUSPANTIUM était situé à Vandeuil-Caply, près de Breteuil (Oise), le chemin par Verberie deviendrait impossible parceque cet ancien passage serait trop éloigné de cette prétendue cité des Bellovaces; et que cette direction aurait obligé César à un grand détour sans utilité. Quoiqu'il en soit, le chemin d'Isara-Pont-l'Evêque, *passant par* NOVIODUNUM *Soissons et une partie de la vallée de l'Aisne*, permettrait encore au général romain de montrer à la population du PAGUS SUESSIONENSIS

ses aigles victorieuses, au lieu de filer comme à la dérobée, par le *chemin des Barbares* et sur la lisière seulement du pays. Dès lors cette station d'Isara-Pont-l'Evêque n'en devient que plus importante comme passage de l'Oise comparativement à Bellerive, puisque le chemin du camp à BRATUSPANTIUM (Beauvais), par Soissons, Pont-l'Evêque et St-Just offrant à peu près le même avantage que celui de *Verberie*, pour la prise de possession du PAGUS SUESSIONENSIS, est plus court que celui-ci de trois lieues; soit 33 lieues, au lieu de 36, et plus court aussi d'*une* lieue même que celui de Bellerive pour aller à BRATUSPANCE (Vendeuil), qui est de 34 lieues par le Mont de Noyon, Ressons-sur-le-Maz, Montigny, Auzanvillers, direction qu'indique M. P. Del..

De Soissons, pour se rendre *in Bellovacos*, le plus court chemin était donc de gagner la station d'Isara-*Pont-l'Évêque*, comme aussi pour aller jusqu'à BRATUSPANTIUM-Beauvais.

Si l'on veut éviter Soissons, et suivre le chemin *des Barbares*, alors le *Mont de Noyon*, pris pour NOVIODUNUM, sera toujours à 22 *lieues* 1/4 *du camp*; mais NOVIODUNUM, on le répète, ne pouvait être situé à une distance impossible à franchir en une journée, ni être placé sur la frontière puisque le texte indique une *seconde* course faite depuis NOVIODUNUM jusque-là (*in Bellovacos exercitum ducit*) et qui par cette direction *Isara*, serait considérée non plus comme *cité*, mais uniquement comme *station* du *passage* chez les Bellovaces.

Il me parait donc impossible de constester aujourd'hui à notre ville, et après une possession de 1,900 ans, son nom de NOVIODUNUM SUESSIONUM, puisque devenu ville impériale, et décorée du titre d'AUGUSTA, elle n'en conserva pas moins son nom originel et qualificatif de CIVITAS SUESSIONUM, cité des Soissonnais, qu'elle portait à l'arrivée de J. César.

En résumé, on a trouvé au *Mont de Noyon* aucun monument, aucune monnaie des Romains; c'est la preuve qu'ils n'y ont jamais formé d'établissements même passagers; et d'ailleurs son trop grand éloignement du camp de César sur l'Aisne, sa situation au-delà de l'Oise, barrière naturelle, frontière incontestable, son étendue trop peu considérable, ses parapets en terre au lieu de de hautes murailles, et enfin jusqu'à son nom qui pour avoir été emprunté à la ville de Noyon (NOVIOMAGUS), dans des temps peu reculés, n'est pas nécessairement dérivé du mot NOVIODUNUM; toutes ces circonstances ne peuvent permettre de confondre un simple camp de refuge dédaigné, inconnu depuis la conquête, avec l'importante *cité des Soissonnais*, dans laquelle les Romains ont jeté tout d'abord les bases de leur domination.

Extrait de la dissertation de M. Walkenaër, dans sa *Géographie des Gaules*, tome 1er page 422 et suivantes sur BRATUSPANTIUM et COESAROMAGUS de Beauvais.

« César mentionne une ville chez les Bellovaci, où ils se renfermèrent tous à son approche : cette ville était donc leur capitale. César nomme cette ville BRATUSPANTIUM; *il n'en est ensuite fait mention dans aucun auteur, ni dans aucun monument de l'antiquité.* Comme rien ne prouvait que la capitale des BELLOVACI eut changé de place, et que ce nom romain de COESAROMAGUS avait pu être substitué au nom gaulois de BRATUSPANTIUM, précisément parce que cette dernière ville *avait été prise par César*, Sanson, Adrien de Valois et Scaliger n'hésitèrent pas à considérer BRATUSPANTIUM comme la même ville que COESAROMAGUS, et d'Anville adopta l'opinion de ces deux savants ..... depuis, d'Anville changea d'opi-

nion..... il plaça BRATUSPANTIUM dans la paroisse de Vendeuil près de Breteuil..... Il observe que César qui *venait de Soissons* et se rendait à Amiens, s'écarte moins *de la route directe* en marchant vers Bretueil que vers Beauvais ; raison extrêmement faible, car on se dérange facilement pour accabler un ennemi redoutable, et ne pas le laisser sur le derrière de son armée, (suit le détail des antiquités que, d'après un Mémoire d'un curé du lieu écrit en 1570, on aurait trouvées alors à Vendeuil, comme plus tard en 1745) tout cela prouve incontestablement qu'il existait là un lieu romain...., comme en tant d'autres endroits, mais cela ne démontre pas que ce soit le BRATUSPANTIUM de César..... Si Vendeuil avait porté avant 1578 le nom de BRATUSPANCE, on en eut certainement trouvé les preuves dans les titres de la paroisse ou dans ceux des paroisses environnantes..... César paraît bien désigner BRATUSPANTIUM comme capitale des BELLOVACI. D'ailleurs, jusqu'à l'époque de son départ pour aller chez les Ambiens, il établit son camp à BRATUSPANTIUM et se fit ensuite livrer toutes les armes des BELLOVACI, ce qui indique encore plus précisément le *chef-lieu* de ce peuple. Enfin César dit encore qu'après être parti de BRATUSPANTIUM avec son armée, il *parvint sur les confins des Ambiens.* Si BRATUSPANTIUM eut été situé près de Breteuil, il ne se serait pas exprimé ainsi : et puisqu'il *se trouvait déjà sur les limites*, il n'aurait pas dit qu'il y *parvint.* Ajoutez que Breteuil sur l'*extrême frontière* des Bellovaces se trouverait dans une position étrange et peu ordinaire pour une capitale, (c'est le raisonnement que nous avons fait nous-même pour NOVIODUNUM placé au *Mont de Noyon* par M. p. Del...), et, comme il est prouvé que la ville nommée *Bellovaci* est la même ville que celle qui portait le nom de CESAROMAGUS du temps de Ptolémée, c'est-à-dire seulement 150 ans après la mort de César, il y a lieu de croire, puisqu'aucun mo-

nument n'indique le contraire, que CŒSAROMAGUS est la même ville que BRATUSPANTIUM qui, devenue romaine, avait quitté son nom Gaulois pour prendre celui de César, son vainqueur.

» Il n'est pas étonnant que nous ignorions le nom du monument quelconque qui existait à Vandeuil puisque ce lieu *ne se trouvait sur le passage d'aucune voie romaine*, »

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Mai 1856.

Présidence de M. de Laprairie.

DONS ET OFFRANDES.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 23 (1855).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome VI, deuxième livraison (1856).

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, tome III, n° 4.

Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de la Fons, intitulé : *Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin*, publiés, pour la première fois, par M. Ch. Gomart ; tome II et III.

La Société reçoit avec reconnaissance cette importante publication de M. Ch. Gomart, qui a enrichi le texte de Quentin de la Fons d'un grand nombre de dessins, ce qui en fait un ouvrage véritablement remarquable.

COMMUNICATIONS.

M. le Président ayant été chargé, au nom de la Société,

de demander à l'administration municipale un local convenable pour l'établissement d'un Musée public à Soissons, a reçu, de M. le Maire, la lettre suivante dont il est donné lecture :

« Soissons, le 9 Avril 1856.

» Monsieur le Président,

» J'ai communiqué au Conseil municipal, dans la » séance du 7 mars dernier, la lettre que vous m'avez fait » l'honneur de m'écrire à la date du 21 février, pour » m'exposer de nouveau la nécessité de donner au Mu- » sée, dont l'établissement a été arrêté en principe, un » emplacement convenable pour y déposer les collec- » tions qui doivent le composer.

» Le Conseil, adoptant la proposition que je lui ai » présentée, a décidé que deux des pièces du premier » étage de l'Hôtel-de-Ville, indiquées au plan dressé » par l'architecte, seront mises à la disposition de la » Société archéologique de Soissons, pour y déposer » et classer tous les objets destinés à y être conservés.

» Le Conseil a ensuite mis au nombre des dépenses » urgentes à prélever sur l'emprunt dont la prorogation » est demandée, une somme de 2,500 fr. pour le trans- » férement des Plâtres de la Bibliothèque au Musée, et » l'établissement, à la Bibliothèque, de rayons pour y » caser les livres nombreux que le défaut d'espace oblige » à laisser sur le sol.

» En attendant que les travaux projetés puissent être » exécutés, les pièces désignées sont, dès ce moment, » mises à votre disposition.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma » considération la plus distinguée.

» *Le Maire de Soissons*,

» DEVIOLAINE.

La Société apprend avec un vif plaisir cette décision qui comble un de ses vœux les plus chers et qui va lui permettre de réunir tous les objets d'art et d'antiquités échappés jusqu'ici, chez nous, à l'action destructive des hommes et des siècles.

M. le Président donne encore lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, réclamant le concours de tous les hommes studieux pour la publication d'un recueil complet d'épigraphie française. Tous les membres de la Société sont invités à recueillir avec soin toutes les inscriptions qu'ils pourraient rencontrer et à les transmettre directement à M. le Ministre.

La Société vote des remerciements à M. Remy, marchand de fer à Soissons, qui a bien voulu abandonner au Musée la pierre de consécration de l'autel de l'ancienne collégiale de Saint-Pierre qu'il a récemment découverte sur l'emplacement de la vieille église. Cette pierre porte une inscription qui a été communiquée à la dernière réunion de la Société.

M. Suin, dans les courses qu'il a dû faire dernièrement, pour le recensement de la population de Soissons, a remarqué une maison de l'impasse du Griffon qu'il croit devoir signaler à l'attention de la Société. Cette maison possède un escalier en bois fort curieux par le nombre et l'agencement des pièces de bois sculptées qui le composent. Un chiffre est tracé en relief sur l'entrée de cette maison, ainsi que la date de sa fondation qui remonte à l'année 1663.

A l'occasion d'une vente de terres dont il était chargé tout récemment, le même membre donne quelques renseignements sur l'emplacement de l'ancienne maladrerie de Saint-Lazare, dont on retrouve encore les traces dans

les terrains du faubourg de Crise, bordés d'un côté par les routes de Château-Thierry et de Fère, et de l'autre par le chemin d'Orcamp.

M. Laurandeau fait hommage à la Société d'une feuille imprimée à Soissons, en 1778, par Ponce Courtois, imprimeur du Roi, ayant pour titre : *Ordonnance de Monseigneur l'Intendant de la généralité de Soissons, concernant les malfaiteurs, vagabonds, gens sans aveu et les incendies.* Ce spécimen curieux des arrêtés de police du dernier siècle est bon à conserver.

M. Williot présente la reproduction, en plâtre, d'un cachet en cuivre trouvé dans les mouvements de terrain nécessités par la construction de la distillerie du faubourg Saint-Waast, à Soissons. Ce cachet présente l'image d'une harpie (oiseau surmonté d'une tête de femme) avec cette inscription : *Si. Franconis de Lovanio.* Ce personnage, du nom de Francon de Louvain, sera l'objet de recherches ultérieures ; quant à l'empreinte en plâtre, elle est déposée aux archives de la Société.

M. l'abbé Daras donne quelques détails sur une riche collection de dessins de monuments du Soissonnais, exécutés par M. Souliac, membre de la Société, et sur une nombreuse découverte de médailles et de monnaies, opérée dernièrement par des ouvriers, en la demeure de M. Rillart, propriétaire à Verneuil, arrondissement de Laon.

M. de Laprairie donne quelques détails sur une nouvelle découverte de tombes en pierre qui vient d'être faite sur le territoire de Laffaux. Ces dernières tombes se trouvent à droite de la route de Soissons à Laon, à la pointe d'un promontoire qui s'avance sur la vallée de Nanteuil-la-Fosse. Elles sont entièrement semblables à celles déjà découvertes l'an dernier sur la même com-

mune, dans la direction de Margival. Les seuls objets trouvés dans ces tombes sont des petites chaînettes en cuivre, avec des sortes d'aiguillettes, quelques fragments de vases et quelques vieux morceaux de fer rouillé, paraissant avoir appartenu à des armures. Plusieurs tombes ne contenaient que de la terre, d'autres renfermaient les ossements de plusieurs squelettes ; enfin, près de quelques autres et en dehors, des amas d'ossements attestaient que les tombes avaient dû servir à plusieurs inhumations successives. Les cadavres nouveaux remplaçaient les anciens, dont les ossements étaient déposés, avec soin, ordinairement aux pieds de la tombe.

La Société, avant de se séparer, décide que son excursion annuelle aura lieu, cette année, le jeudi 12 juin 1856. Elle visitera les églises d'Urcel, de Nouvion-le-Vineux et de Bruyères.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Juin 1856.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts en France, tome III, n° 5, in-8°.

Les Sceaux du Moyen-Age, juillet, août et septembre, in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n° 1.

Esquisse sur l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, par M. Ch. Gomart.

COMMUNICATIONS.

M. Williot entretient la Société de découvertes faites à Arlaine, à l'époque des fouilles : 1° D'une pièce de monnaie en argent avec cette légende : *Imp. Cesar Vespasianus Avg. Cos.* Sur le revers, on lit : *Salus Avgusti* ; la déesse de la santé assise. 2° D'un fer de flèche.

M. Legris informe aussi la Société d'une découverte faite à Pinon, dans une maison dépendant du vieux château. On y a trouvé plusieurs pièces d'or d'Espagne et de France : d'Henri II, d'Henri III, de Charles X, cardinal de Bourbon, Louis XII, Charles IX, François Ier, Charles-Quint, Philippe II, Albert et Elizabeth, et Philippe III.

On a apporté à M. Lamy, de Beugneux, une belle pièce d'or gauloise : 1° d'un côté, on voit une tête casquée et, de l'autre, un lion la gueule ouverte ; 2° et une pièce d'argent, une tête et un cheval effarouché sur le revers.

M. Roger communique une autre pièce d'un comte de Soissons, Raoul. On voit, d'un côté, une croix et cette inscription : *Radvlp. com. Radulphus comes ;* de l'autre côté, un petit temple et *Svessionis.*

M. Laurandeau fait passer plusieurs autres pièces de monnaies de différents modules et de différentes formes octogones, avec croix, des oiseaux et un Néron. Ces pièces appartiennent à M. Jonnet, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le même membre lit un petit travail dans lequel il donne la description détaillée d'une rape à tabac du dernier siècle. Un dessin exact et qui sera reproduit dans le bulletin est joint à cette notice.

Messieurs, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux un objet qui, par son origine et par les sculptures dont il est enrichi, sinon pour son antiquité, me semble mériter votre attention. C'est une rape à tabac portative, en buis, de vingt-quatre centimètres de longueur sur sept de largeur et vingt-quatre millimètres d'épaisseur, exécutée, en 1743, par un nommé Etienne Boudin d'Ascoux, ainsi que l'attestent et l'inscription gravée à l'intérieur sur son couvercle, et le millésime qu'elle porte à son extrémité inférieure.

Ne pouvant vous offrir, pour votre musée, cet instrument qui m'a été seulement confié, j'en ai exécuté un dessin sur son estampage. Je ne vous le présente pas, Messieurs comme un chef d'œuvre, mais comme une représentation suffisamment fidèle des sculptures qui en font le plus grand mérite, et comme une portion de la part de travaux que, comme membre titulaire, je dois à la Société.

N'ayant que peu de choses à dire sur Etienne Boudin d'Ascoux, j'avais cru devoir, dans un premier travail, rechercher à quelle époque et par quelle cause l'usage des rapes portatives était devenu populaire. Ces recherches, je n'avais pu les faire que dans des ouvrages imprimés ; la question qui m'occupait n'est aucunement traitée dans ces ouvrages; on n'y trouve rien relativement à la rape portative ; j'avais rassemblé les faits qui m'avaient paru propres à la résoudre ; mais, comme la Société s'occupe plus spécialement de ce qui a rapport à la localité, j'ai craint que la lecture de ce travail ne soit fastidieuse pour elle, c'est pourquoi j'ai pris le parti de le supprimer.

J'aurais désiré, Messieurs, pouvoir vous donner des détails sur l'auteur de cette rape. Tout ce que je puis vous en dire, c'est qu'Étienne Boudin d'Ascoux, était un religieux de l'abbaye de Saint-Jean des-Vignes de Soissons qui, dans le silence du cloître, s'amusait à sculpter une infinité de petits ouvrages pour en faire présent à ses amis.

Ce religieux existait encore lors de la révolution de 1793. Il fut bien connu de Mlle Tingry, propriétaire rue St-Martin, dont le père, vannier dans la maison qu'elle habite, était l'ami de Boudin. Il en reçut, en gage d'amitié, cette rape qui fut depuis conservée dans cette famille comme souvenir. Restée en la possession de Mlle Tingry à la mort de son frère, celle-ci en fit pré-

sent à son cousin, M. Tingry, ancien bijoutier, à qui elle appartient actuellement. Elle est accompagnée de son pot, de forme sphérique, également en buis, ainsi que son couvercle, sa cuillère et son pilon; mais, originairement destiné à rester dans un coin de la cellule du religieux, ce grenier tabachique n'étant recouvert d'aucune sculpture, je n'ai pas cru devoir le soumettre à votre inspection.

Il me reste encore, Messieurs, à décrire la forme intérieure de la boîte et celle de la rape que je n'ai pas représentées sur mon dessin, et à examiner les diverses armoiries dont se composent, sur ses deux faces extérieures, les ornements dont elle est ornée. La rape, proprement dite, est un morceau de tôle percé de trous disposés obliquement, formant des dessins en triangles et dont les aspérités sont alternativement placées sur les deux faces pour faciliter le passage du tabac dans l'intérieur de la boîte. Sa forme est un trapèze de quatorze centimètres de longueur sur six de largeur à sa base et un peu moins à son sommet qui se termine en angle obtus. La boîte qui la contient est creusée intérieurement de deux cavités longitudinales, séparées par une arête destinée à soutenir la rape dont le pourtour repose sur un rebord de quatre à cinq millimètres de largeur et à l'empêcher de plier. Les deux cavités se réunissent, à la pointe de la rape, en un canal ou tuyau par lequel le tabac s'échappe, à mesure qu'il est rapé, lorsqu'on tient la boîte inclinée de ce côté; c'était à l'aide de ce tuyau que les priseurs délicats pouvaient offrir une prise de tabac, au premier venu, sans compromettre la propreté de leur boîte : ils lui renversaient, sur la main, la prise fraîchement rapée qu'il aspirait ainsi sans y mettre les doigts.

Extérieurement, la boîte est bombée en dessous et plate du côté du couvercle qui lui est uni, d'un bout, par un

rivet formant pivot, autour duquel il tourne, et, de l'autre, par une coupe en biseau s'arrêtant dans une rainure pratiquée dans l'épaisseur du bois. Elle est ornée, sur ses deux faces, de six armoiries dont j'aurais voulu vous donner la description en style héraldique ; mais mon ignorance du blason m'oblige de remettre ce soin à ceux d'entre vous, Messieurs, qui sont versés dans cette science. Je laisse aussi à votre sagacité le soin de compléter l'inscription gravée au bas d'un personnage en grande tenue militaire, marchant l'épée au coté, l'arquebuse sur l'épaule, que les dents de sa rape ont en partie effacée.

Dans une des précédentes séances, M. Lebeau, membre de la Société, avait donné lecture d'un discours prononcé, le 14 décembre 1790 par M. Delettre, curé de Berny-Rivière, député du clergé du baillage de Soissons aux États-généraux de 1789. Ce discours remarquable a été conservé dans le registre des délibérations de la municipalité de la commune de Berny-Rivière.

M. l'abbé Poquet proposa à la Société de faire quelques recherches pour compléter ce travail, en faisant une petite biographie de M. Delettre, qui dut à cette circonstance de sa vie (son élection comme député à l'Assemblée nationale) d'avoir marqué dans le clergé soissonnais.

M. l'abbé Poquet donne aujourd'hui le fruit de ses recherches :

Claude Delettre naquit à Cœuvres le 28 juin 1740. Il était fils d'Antoine Delettre, arpenteur, et de Marguerite Devienne. Nous ne savons rien de ses premières années, mais tout nous porte à croire qu'il avait reçu, dans sa famille, une éducation chrétienne, et qu'il se décida de bonne heure à embrasser l'état ecclésiastique. Dès qu'il fut parvenu au sacerdoce, on l'envoya dans la

commune de Bitry-Saint-Pierre, près de Vic-sur-Aisne, pour y remplir les fonctions de vicaire. Il fut nommé ensuite curé de Berny-Rivière, paroisse située dans le voisinage. C'est dans cette position, où il avait su se faire estimer et aimer, que le suffrage de ses concitoyens vint le chercher pour le présenter à l'Assemblée nationale, en 1789. Chargé de représenter aux États-généraux le clergé du baillage de Soissons, on dit qu'il prit plusieurs fois la parole dans les discussions qui eurent lieu dans les séances de cette mémorable Assemblée.

La révolution ayant bientôt marché à pas de géant, M. Delettre, qui avait mesuré le danger qui menaçait nos anciennes institutions, avait abandonné, sans regret, l'orageuse carrière où il était entré pour reprendre la vie plus calme et plus pacifique du presbytère. Mais ce calme, si on peut appeler de ce nom le moment précurseur de la tempête, ne fut pas de longue durée pour lui. On venait de décréter qu'on exigerait de tous les ecclésiastiques en fonction le serment à la Constitution civile du clergé. Cette formalité devait avoir lieu, dans toutes les paroisses, et dans l'église à l'issue de la messe.

Avant de prêter le serment qu'on exigeait de tous les prêtres, M. Delettre crut devoir expliquer la nature et l'étendue de l'engagement qu'il entendait prendre vis-à-vis la législation de son pays et les concitoyens auxquels il était si dévoué. Nous allons reproduire le procès-verbal de cette importante séance, dans laquelle ont été consignées les paroles de M. le curé de Berny-Rivière :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le dimanche quatorze du mois de novembre, MM. les maire, officiers municipaux, notables, ainsi que tous les autres citoyens de l'un et de l'autre sexe, étant assemblés en l'église de cette paroisse de Berny-Rivière, pour entendre la messe, M. Delettre, curé, s'est présenté à l'entrée du

chœur, sous le Christ, tenant en main la proclamation du Roi sur les décrets de l'Assemblée nationale, pour la constitution civile du clergé et la fixation de son traitement du 24 août, présente année, et la proclamation du Directoire du département de l'Aisne, séance du 12 octobre dernier. Lecture faite notamment de l'article 39 du décret de l'Assemblée nationale du 24 juillet, et de l'article 2 de ladite proclamation du Directoire du département de l'Aisne, M. le curé a dit d'abord : « Messieurs et chers concitoyens, je vous ai voué, en prenant possession de cette cure, l'attachement le plus sincère; le temps n'a fait que le fortifier, et tout mon désir est de vous en donner des marques jusqu'au dernier soupir. Ainsi, mon intention est de continuer parmi vous les fonctions du saint ministère, tant que ma santé me le permettra et que je pourrai avoir la confiance de vous être utile »

Après cette déclaration, M. le curé, passant à ce qui regarde le serment exigé, s'est exprimé ainsi : « Messieurs et chers concitoyens, personne n'ignore ce que Jésus-Christ dit dans l'évangile : Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Par ces paroles, le Sauveur a imposé à tous les fidèles deux obligations : la première, d'être soumis à la puissance temporelle dans tout ce qui concerne l'ordre politique; la seconde, d'être également soumis à la puissance spirituelle dans tout ce qui regarde la religion. Et les pasteurs sont de plus obligés par état, non-seulement à prêcher cette double obligation aux peuples dont la conduite leur est confiée, mais encore à leur en donner constamment l'exemple.

» J'ai la confiance, Messieurs, de l'avoir fait jusqu'à ce jour, de manière à ce que mes sentiments vous soient parfaitement connus. Mais, pour me conformer au désir de l'Assemblée nationale et en même temps pour l'acquit

de ma conscience dans les circonstances présentes, je n'hésiterai pas à vous les exprimer encore ici ; en conséquence, je jure de continuer à veiller avec soin sur les fidèles de cette paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi.

» Ce serment vous est sans doute, Messieurs, et doit être à tous un sûr garant de ma parfaite soumission à la puissance temporelle dans tous les objets qui sont de son ressort.

» Quant à ceux qui concerneraient la religion, je jure de même à la puissance spirituelle une obéissance inviolable, et de m'en rapporter toujours entièrement à la décision du Saint-Siège uni à l'épiscopat ; fondé sur les textes les plus précis de l'évangile et notamment sur les paroles de l'apôtre : Le Saint-Esprit a établi les évêques pour gouverner l'église de Dieu.

» Enfin, pour ce qui est des objets mixtes, c'est-à-dire à l'égard desquels le concours des deux puissances serait nécessaire, je jure de m'y soumettre toutes les fois qu'elles seront unies.

» Tels sont, en général, les sentiments que je me fais un devoir capital de professer et dans lesquels j'espère, avec la grâce de Dieu, persévérer et mourir.

» J'ai la confiance, Messieurs et chers concitoyens, que ces sentiments sont aussi et seront toujours les vôtres : votre patriotisme et votre piété ne me permettent pas d'en douter. Ainsi également éloignés et du fanatisme et de l'irréligion, nous accomplirons à la lettre l'oracle que je vous ai rapporté d'abord, et dont des enfants de l'église catholique, apostolique et romaine ne peuvent jamais s'écarter : Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

M. le curé ayant fini de parler, M. le maire a dit :

« Je déclare, au nom de l'assemblée, que nous pensons tous de même. »

La messe finie, les citoyens, précédés de MM. les maire, officiers municipaux et notables, se sont rendus au lieu ordinaire des assemblées, pour rédiger le présent procès-verbal qu'ils ont signé l'an et jour que dessus.

Signé au registre : DELETTRE, curé, LAMBIN, maire, DÉJARDIN, Louis PINET, Alexis VERRON, Gabriel LEPAGE, Alexis PINET, Louis-François LEGRAND, Antoine JUDAS, Denis PERRIER, Gervais PINET, J.-F. LÉVÊQUE, Jean-Louis LEPAGE, Jean-Bapt^e DUPREZ, etc., etc.

(Copie conforme au registre.)

Cette explication nette et précise qui sauvegardait la divine constitution de l'église, établissait la distinction des pouvoirs civils et religieux, réglait leurs attributions et leurs devoirs réciproques, tombait sous le plus simple bon sens, et nous ne sommes pas surpris de voir les bons habitants de Berny-Rivière, leur maire en tête, penser comme leur curé.

Mais ce simple bon sens, qui régnait encore dans les campagnes, avait quitté la plupart des têtes législatives. On ne voulait pas de ces serments restrictifs, et l'administration exaltée et tracassière d'alors ne tarda pas à inquiéter tous les prêtres qui l'avaient prêté avec ces formes explicatives ou restrictives. M. Delettre, comme la plupart de ses confrères, attaché aux saintes lois de l'église et de sa conscience, fut forcé de renoncer à sa cure et même de prendre le chemin de l'exil. Il emporta ce qu'il put de son patrimoine et s'empressa d'aller rejoindre son évêque. Plus d'une fois il vint à son secours dans ces jours si durs et si pénibles de l'émigration. M. Delettre était un prêtre trop distingué pour n'être

pas remarqué ; plusieurs fois il avait été en relation avec les princes, et, à une époque, le comte de Provence, qui devint plus tard Louis XVIII, aurait pensé à en faire son aumônier ; mais M. Delettre avait cru devoir refuser les avances qui lui étaient faites, par le seul motif d'une délicatesse qui honore sa mémoire : celle de ne pas nuire à un confrère malheureux dont il aurait pris la place.

Revenu en France, M. Delettre se retira dans une commune dont il avait eu à se plaindre avant son départ pour l'émigration, et il fit un jour, à un de ses amis qui s'étonnait du choix de cette résidence, cette belle et généreuse réponse : En repassant le Rhin j'ai tout oublié. M. Delettre avait non-seulement oublié les affronts dont il avait pu être l'objet à une époque de vertige, mais il semble qu'il chercha toujours depuis à s'en venger en multipliant ses bienfaits envers les habitants d'un pays qu'il avait adopté et où il voulut passer le reste de sa vie.

En rentrant dans sa patrie, M. Delettre ne voulut pas reprendre de ministère actif ni se charger du gouvernement d'une paroisse, quoiqu'on lui en ait fait souvent les offres les plus pressantes. Exempt de toute ambition, il désirait vivre dans la retraite la plus absolue. Il avait repris, du reste, les habitudes les plus régulières : il se levait toujours de bon matin, disait la sainte messe de très-bonne heure, déjeunait ensuite, après quoi il allait visiter les malades, s'informait de leur situation; presque toujours, il accompagnait ces visites de quelques distributions soit en pain, en viande ou en argent. M. Delettre n'était pas riche et, dans l'exil, il avait eu occasion de dépenser une partie de sa petite fortune patrimoniale ; mais il savait vivre de peu et, avec ce régime, il trouvait toujours de quoi donner au pauvre ; à l'exemple du saint homme Tobie, il donnait de bon cœur. Après ses

visites de malades, qui le conduisaient jusqu'à midi. Il dînait, travaillait ensuite à son jardin pendant quelques heures, faisait quelques visites ou des lectures, soupait et se couchait ; et il avouait que jamais il ne s'était ennuyé un instant.

M. Delettre avait une taille élevée ; sa figure allongée, pâle et maigre, était cependant d'une coupe agréable et pleine de gaieté ; mais sa constitution était assez délicate, et il dut sans doute à cette vie tranquille, simple et réglée, d'être parvenu à la vieillesse après avoir eu des années si tourmentées. M. Delettre mourut, en 1820, après une courte maladie, à Attichy, petite ville du département de l'Oise et située sur la rivière d'Aisne, à quatre kilomètres environ de Bitry, sa première résidence presbytérale. Il était âgé de 80 ans. (1)

M. de Laprairie donne lecture à la Société de sa réponse aux observations que M. Clouet a faite, dans une précédente séance, sur la destruction du Palais d'Albâtre.

Le travail de M. Clouet va précéder la réponse de M. de Laprairie :

DISSERTATION

SUR L'ÉPOQUE DE LA DESTRUCTION DU CHATEAU D'ALBATRE A SOISSONS, par M. Clouet.

MESSIEURS,

Dans sa notice sur le Château d'Albâtre, notre honorable président a émis l'opinion « que ce palais dut » subsister jusqu'à la fin du VIIIe siècle et que, malgré

(1) Nous devons ces précieux détails à M. Delamire, neveu de M. Delettre. Malgré ces 80 ans et plus, M. Delamire nous a retracé ces particularités avec une lucidité remarquable.

» les efforts des successeurs de Clovis pour imiter les
» empereurs qu'ils avaient renversés, le Palais d'Albâtre
» alla sans cesse en déclinant jusqu'au moment où les
» Normands, dans le IXe siècle, consommèrent sa ruine. »

Ayant essayé de réfuter cette assertion, en disant que ce vieux palais était depuis plus longtemps en décadence et surtout que sa destruction avait dû être complétée par le tremblement de terre de 582, mon sentiment n'a pas été partagé par vous, Messieurs, attendu que je ne l'appuyais pas de preuves justificatives.

Ce fait est d'une assez grande importance dans l'histoire de notre ville pour que la Société veuille bien l'éclaircir; je la prie donc de permettre que je continue la discussion :

Il est bien reconnu aujourd'hui, par les fouilles de 1762 et par celles de 1826 à 1842, qu'il existait anciennement, dans la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye, d'immenses constructions; on a constaté qu'elles s'étendaient sur une longueur d'environ 700 mètres, depuis le bord de l'Aisne jusqu'à l'avenue de Pasly, point où les fouilles se sont arrêtées; on a pu juger aussi que les édifices renversés avaient été construits avec une grande magnificence, puisqu'on y a trouvé des statues, des sculptures d'ornementation et les marbres les plus précieux; en un mot, tout ce qui peut indiquer une architecture grandiose et une civilisation très-avancée. Aussi, tout le monde est-il d'accord que si ces édifices ont renfermé des ateliers et un arsenal, ils composaient, avant tout, un grand et magnifique palais, ouvrage des Romains.

Ce que nous avons tous vu aussi, c'est que ses débris, soit de marbre, de pierre ou de terre cuite, avaient été calcinés par le feu, et qu'ils gisaient dans une couche de cendres et de suie. Notre conviction est donc bien aussi que ce palais tout entier a été détruit par le feu.

Quant aux évènements qui ont pu causer une si grande

catastrophe, les historiens et chroniqueurs se taisent. On ne voit d'ailleurs, dans l'histoire de Soissons, que quatre époques auxquelles on pourrait rattacher ces évènements et cette destruction : ainsi, le milieu et la fin du ve siècle, par l'invasion des Huns et celle des Francs; la fin du vi^e, par celle des Austrasiens; et enfin, le ixe, par celle des Normands.

Invasion des Huns, en 451. (Dorm., p. 128, liv. 2.)

Je ne rappelerai pas la première de ces invasions puisqu'il paraît qu'elle ne s'étendit pas jusqu'à Soissons. L'historien Dormay nous dit que cette ville ne dut pas être saccagée par les Huns, puisqu'Egidius vint y établir sa cour après la retraite de ces barbares au-delà du Rhin; et aussi parce que Soissons était défendu par la vingt-cinquième légion qui, précédemment et renforcée par un corps de Sarmates, avait déjà su résister aux entreprises des Francs de Clodion, en 447. La tradition attribue d'ailleurs aux prières de l'évêque Edibius, secondées par les mérites des saints Crépin et Crépinien, le salut de la ville à l'époque de l'invasion d'Attila (en 451).

Invasion des Francs, en 486.

Nous reviendrons tout-à-l'heure sur celle des Francs de Clovis (486), qui nous paraît l'époque la plus critique, et d'autant plus intéressante à étudier que nos anciens chroniqueurs ou historiens n'ont jamais parlé du Château d'Albâtre, et que les modernes n'en avaient dit que quelques mots avant la notice complète de M. de Laprairie.

Guerre civile et invasion des Austrasiens, en 575.

Passons à l'invasion des Austrasiens, c'est-à-dire à la fin du vi^e siècle. Pour avoir une idée des malheurs qui durent affliger la ville à cette désastreuse époque, écou-

tons le récit sommaire de Melchior Regnault (pages 37, 38, 39 et 41) : « Frédégonde porta Chilpéric, son époux, » à des actes si indignes d'un roi, qu'il fut mal vu de ses » sujets, et, à cause de ce, Sighebert, roi d'Austrasie, » fut recherché par ceux de Soissons et, en l'année 569, » se saisit de la ville..... La mort de Sighebert advenue, » Chilpéric rentra dans Soissons et, en l'année 580, » Childebert, roi de Metz, la prit sur lui..... En 582 » (Regnault dit en 586, mais tous les autres historiens, » 582), survint un grand tremblement de terre qui fit » tomber les murailles de la ville. En 589, Brunehaut, » par l'aide de Childebert, mit le siége devant Soissons » et le prit; enfin, Frédégonde qui ne voulait pas laisser » la possession de Soissons à Childebert, donna bataille » entre Saint-Médard et Crouy.... et reprit cette ville. »

Il faut lire aussi le résumé que fait de cette même époque Gouie de Longuemare, dans sa *Dissertation sur l'état du Soissonnais sous les enfants de Clotaire Ier* : « Soissons, dit-il, changea sept fois de maître dans » l'espace de vingt-neuf ans et fut possédé tantôt par le » roi d'Austrasie, tantôt par le roi de Soissons. Il ajoute » que Soissons ne soutint cependant qu'un seul siége en » forme durant cet espace de temps : ce fut en 576, » lorsque Chilpéric y eut conduit son fils Mérovée. Les » Champenois ayant assiégé Soissons et chassé Frédé- » gonde, étaient sur le point de s'emparer de la ville, » lorsque Chilpéric leur livra une furieuse bataille qui » les mit tous en fuite. »

L'*Histoire de Soissons*, par Henry Martin (tome Ier, page 207) dit : « On sait d'ailleurs que Chilpéric avait » recommencé les hostilités, en 575, dans le pays rhé- » mois, incendiant et saccageant tout. » Ce qui pourrait faire présumer que, par esprit de représailles, les Champenois, à leur tour, incendièrent et saccagèrent tout à l'entour de Soissons, et que, dans cette circonstance, le château d'albâtre aurait bien pu être brûlé.

Le moment était favorable assurément, Messieurs, pour exercer de cruelles représailles ; mais pourquoi le roi d'Austrasie (Sighebert) aurait-il permis la dévastation dans la ville où il avait tant de partisans? Pourquoi la porter aussi dans le Château d'albâtre qu'il aurait eu intérêt à épargner si ce palais eût été encore en état de lui servir comme résidence royale? Si d'ailleurs la dévastation et l'incendie dataient de cette époque, la perte eut été assez regrettable pour que les chroniqueurs contemporains l'eussent au moins déplorée.

Invasion des Normands. 886, 947, 948, 962.

La quatrième invasion, celle des Normands, au IXe siècle, a bien apporté le ravage et l'incendie jusque dans les palais et dans l'abbaye de St-Médard près de Soissons. « *Sigefridus, rex famosissimus, ecclesiam Sancti Medardi* » *igne cremavit et palatia regia, interfectis et captivatis* » *terræ incolis.* » *(Gesta Normanorum.)* Mais l'historien Dormay, qui rapporte ce fait (liv. 4, chap. 25, p. 375), « ne croit pas que Soissons « soit tombé sous la puissance » des infidèles, » et j'ajouterai qu'on ne voit nulle part que les Normands aient passé l'Aisne après cette expédition de 886.

Dormay rapporte ensuite (liv. 4, p. 401) et d'après Frodoard, les ravages commis sur les terres de l'abbaye, mais sans dire mot du Château d'Albâtre ; et il observe plus loin que « de tous les démêlés entre Louis- » d'Outremer et Hugues-le-Grand, il n'y en eut point de » plus dommageable que celui qui s'émut dans les an- » nées 947 et 948, et que Hugues ayant mis le siége de- » vant Soissons et voyant ses efforts inutiles, fit lancer » du feu dans la ville, ce qui fit grand effet, et brûla ce » qu'il y avait de plus beau dans Soissons, et particuliè- » rement l'évêché, le cloître des chanoines et une partie » de la ville. *Injectis etiam ignibus, domum Matris Ec-*

» *clesiæ succendit, simul que claustra canonicorum et* » *partem civitatis.* » (Frodoard.)

Mais, ces feux lancés dans la ville, ces ravages dans la campagne, ne prouvent pas que le Château d'Albâtre ait été détruit également à cette époque, puisqu'il n'en est pas question du tout. Certes, Frodoard et Dormay, déplorant la perte de ce qu'il y avait de plus beau dans la ville, n'auraient pas oublié de mentionner encore le Château d'Albâtre situé tout près des murs de la ville et qui devait être une merveille bien aussi remarquable, au point de vue de l'art, que le cloître des chanoines !.. Il faut donc reconnaître, encore une fois, qu'il était anéanti depuis longtemps.

Invasion des Francs en 486.

Mais je reviens à l'invasion des Francs qui est le point intermédiaire entre la vieille civilisation et la barbarie triomphante, comme la conversion de Clovis sera également la limite entre le Paganisme et la religion du vrai Dieu.

Si la destruction du Château d'Albâtre, qui est le résultat d'un incendie général, pouvait être attribuée aux Normands du IXe siècle, ou même aux Austrasiens du VIe, ce palais aurait donc été habité et entretenu pendant cent ans au moins, si ce n'est quatre cents ans, depuis la chute de l'empire romain; autrement il se serait affaissé sur ses bases, même avant la fin de la première époque. Alors on retrouverait dans ses statues, ses corniches et ses colonnes, comme dans les ustensiles divers, les vases et les poteries, quelques innovations, quelques formes caractéristiques du goût et du génie national des Mérovingiens. Mais, au contraire, tout est romain dans ce palais ! J'admets que les Francs se soient servis pendant quelque temps des ouvriers romains, et même des

coins et des moules à l'usage des romains; mais encore, comment se fait-il qu'on n'ait pas trouvé une seule de ces monnaies Mérovingiennes que l'on frappa cependant vers le milieu du VIe siècle au moins? (Henry Martin, t. Ier, p. 157.)

Remarquez d'ailleurs, Messieurs, qu'aucun diplôme n'est daté de ce palais, tandis qu'un grand nombre le sont de Saint-Médard. L'histoire n'en fait jamais mention; tandis que les chartes, les chroniques des premiers historiens Francs parlent de Saint-Médard dès Clovis, ou tout au moins depuis Clotaire. Ils se complaisent à décrire les constructions faites pour ce dernier prince et ses successeurs dans cette abbaye, à énumérer aussi les deux cents vingt fermes dont il l'ont dotée, et ils ne disent mot des somptueux édifices du Château d'Albâtre!... preuve qu'il avait été ruiné à l'arrivée des Francs.

Voyons d'ailleurs quels hôtes auraient occupé ce palais après la chûte du gouvernement romain :

La plupart de nos historiens disent, et Henry Martin répète après eux, que « Clovis devait préférer habituel-» lement au château romain de Soissons, les métairies et » villas d'alentour. » Ce qui ne prouve pas que ce château romain de Soissons fût positivement le Château d'Albâtre, et ne fût pas l'ancien palais des comtes, qui était dans la ville même le siége du gouvernement militaire sous les Romains. Dormay observe (liv. 3, chap. 4) que le comté étant une charge militaire, ne fut pas donné par Clovis à saint Prince ni aux successeurs de cet évêque, mais seulement une partie du domaine et de la seigneurie temporelle de la ville. D'où nous pouvons présumer que Clovis retint pour lui la Tour des Comtes, citadelle isolée, qui devait mieux lui convenir, pour assurer sa domination, que le Palais d'Albâtre qui, malgré son donjon, était trop étendu pour n'être pas accessible

sur quelques points, entouré et encombré qu'il était par une foule de constructions de luxe.

Notre honorable président, après avoir parlé, dans sa notice, des Empereurs qui ont dû loger dans ce Château d'Albâtre, rappelle divers évènements des temps Mérovingiens qui s'y seraient également passés. Puis il cite, comme preuve, un passage d'Hincmar, où nous voyons seulement que Clovis établit sa résidence *in Suessionum civitate*; Il s'appuie encore du témoignage de Fortunat qui ne s'explique pas cependant d'une manière plus explicite sur le palais où Clotaire conduisit Radegonde à Soissons pour l'épouser. (*Deindè Suessionis cùm eam direxisset ut reginam erigeret.*) C'est toujours la même désignation vague et générale, qui ne précise en aucune manière dans quelle partie de la ville était la résidence royale. Je remarquerai que Hincmar (*in vitâ divi Remigii*) n'est pas plus explicite sur la situation de la résidence de Clovis. (*Sedem suam in Suessionum civitate constituens delectabatur consortio et presentiâ sancti Remigii.*

Enfin, je trouve dans Frodoard, (page 20 de la traduction de M. Chaisneau, chanoine, doyen de Reims, édition de 1580), un passage qui pourra peut-être nous apprendre où était cette demeure royale :

« Or, le jour de la passion de notre Seigneur, c'est » à savoir le jour avant qu'ils fussent baptisés, (Clovis et » Clotilde) les matines dites, de nuit l'Evêque (saint » Remy) alla trouver le Roi au lit en sa chambre afin » qu'il eût le loisir de l'informer (catéchiser) librement; » Où il fut honorablement reçu par les Chambellans. » mêmement le Roi se levant de son lit, vint au devant » avec allégresse, et par ensemble entrèrent en l'église » Saint-Pierre (prince des apôtres) laquelle d'aventure » était proche de la chambre du Roi. »

Personne ici, Messieurs, ne doutera de l'exactitude et de la vérité des faits rapportés par Frodoard; mais cha-

cun de nous sera fort embarrassé de retrouver cette église de Saint-Pierre qui était proche de la chambre du Roi. Si le choix est déjà bien difficile entre les églises de notre ville portant ce même nom et situées proche d'anciens palais, l'indécision s'accroit encore parce qu'on serait bien tenté de placer cette scène dans d'autres églises ayant même une invocation différente, à cause des traditions royales et mérovingiennes qui se rattachent à celles-ci.

Saint-Pierre à la Chaux.

Si d'abord l'Eglise de Saint-Pierre à la Chaux (*ad calcem*) s'offre à notre pensée à cause de sa proximité du Château d'Albâtre, nous éprouvons aussitôt une première difficulté, parce que cette église se trouvait également voisine de la Tour des Comtes qui était, très-anciennement et encore dans des temps bien postérieurs, l'hôtel du Roi, comme nous le dira tout-à-l'heure Dom Grenier.

Notre embarras ira toujours croissant si nous avons un choix à faire entre la chapelle qui devait exister dans la Tour des Comtes même, lorsque saint Prince, comte de Soissons et devenu évêque, y établit les Chanoines de Saint-Prince, lesquels ont été depuis transférés et leur revenu uni à celui de Saint-Léger. (Melchior Regnault, p. 25); entre cette chapelle, ai-je dit, et l'oratoire de Roger qui était aussi près que Saint-Pierre à la Chaux de l'hôtel du Roi.

Nous tomberons dans une nouvelle perplexité si nous ajoutons foi à l'opinion de l'historien Lemoine, confirmée d'ailleurs par les traditions (Lemoine, liv. 2, p. 175) :

« Il y a apparence, dit-il, que l'église de la Trinité à Saint-Médard existait avant la conversion de Clovis et « qu'elle fut bâtie par Clotilde peu de temps après son

» mariage, et en conséquence de la permission qu'elle » obtint du Roi, son mari, d'avoir un oratoire dans son palais. » Et, plus loin, cet historien dit encore (page 9 du livre 3) : « Les enfants de Clovis furent baptisés dans » la chapelle ou oratoire que Clotilde avait fait bâtir dans » le palais du Roi, à Soissons, et que l'on croit être » l'église de la Trinité ou de Sainte-Sophie, à Saint-Mé- » dard. » L'expression que l'on croit être indique bien que c'était une tradition accréditée alors.

Je ne parlerai pas de l'église de Saint-Pierre-au-Parvis, par la raison que si elle était voisine de la demeure du premier ministre Ebroin, elle ne touchait pas à une résidence royale.

Ainsi, voilà jusqu'à présent quatre églises ou oratoires qui, touchant à des palais royaux, pourraient avoir été témoins du fait rapporté par Frodoard, quoique ne portant pas toutes quatre également le nom de Saint-Pierre.

Mais je trouve encore une autre église, placée réellement sous cette invocation, également contiguë à un palais, et qu'indique, au reste, le chanoine Chaisneau, dans une note de sa traduction de Frodoard en 1580 : « c'est, dit-il, l'église de Saint-Pierre-le-Vieil. » Ainsi, nous voilà bien loin du Château d'Albâtre et de la Tour des Comtes, mais assez rapprochés du palais de Croicy, dont nous ne sommes séparés que par la rivière de Crise ; nous sommes au fond du faubourg de Saint-Crépin-le-Grand, dans les dépendances de l'abbaye mérovingienne de ce nom, bâtie sur l'emplacement même de l'antique château de Crise. Ainsi, ce serait ce dernier palais dont il faudrait faire la résidence de Clovis, d'après le renseignement du doyen de Reims !....

Mais écoutons le récit de Dom Grenier *(Ordonnances des Rois de France*, t. 9, p. 666 à 667) historien véridique et qui a toujours fait autorité. S'il me condamne sur la situation du palais de Clovis que je crois être la

Tour des Comtes, il vient toutefois confirmer, quoiqu'indirectement, que le Château d'Albâtre ne pouvait plus exister au IXe siècle, puisqu'il n'était plus habitable dès le VIe.

« Ce qu'on a dit du château de Crise est bien moins » fondé que ce qui regarde le Château d'Albâtre, siége » de Clovis, où saint Remy venait souvent le visiter. Il » est à présumer que le château de Soissons, ayant » beaucoup souffert par la tempête de 582, devint alors » inhabitable (après Chilpéric) et que les successeurs » de ce prince firent construire un nouveau palais dans » le lieu où l'on voit le monastère de la congrégation. » En effet, les anciens titres de la vie de saint Crépin et » de saint Crépinien, rapportent que le domicile de Roger » devint un oratoire. *(Tugurium effectum oratorium etiam » palatium præminere caput honore.)* Ainsi, l'ancien pa- » lais des Comtes qui vient d'être détruit, occupait une » partie de ce second palais des Rois à Soissons, qui, » d'un côté, s'étendait jusqu'à la rivière, de l'autre jus- » qu'au mur de la cité, c'est-à-dire jusqu'à la rue des » Rats, comme il est certain par les lettres de Charles VI » du 18 décembre 1411, faisant mention de l'Hôtel du » Roi, joignant celui des Rats. De là on peut conjecturer » que Childebert habita le nouveau palais où il séjour- » nait en 585, époque où Frédégonde envoya pour l'as- » sassiner; et qu'il fut habité ensuite par Théodebert, » jusqu'en 593, que Frédégonde y ramena son fils; et » par Dagobert, en 628, lorsque les Grands vinrent lui » prêter serment, et par Thierry IV, etc., etc. » (Dom Grenier, *Ordonnances des Rois de France*, tome 9, p. 666 à 667.)

Dom Grenier suppose toujours que ce second palais fut habité par les princes dans beaucoup de circonstances : comme assemblées générales, etc., et que « Louis-le-Débonnaire et ses descendants ayant mis leurs

» délices dans un palais construit dans l'enceinte de » Saint-Médard, ne fréquentaient plus celui qu'ils avaient » dans la ville. »

Nous pouvons donc dire, après une autorité aussi respectable, que le Château d'Albâtre était complètement ébranlé, anéanti, au moins dès la fin du VIe siècle, si même il ne l'avait pas été bien avant la catastrophe de 582.

Pense-t-on que Clotilde, qui avait demandé à Clovis sa conversion, lui disant : « Il faut que vous brûliez ces » idoles qui ne sont pas Dieu, mais de vains simulacres, » et que vous releviez les idoles de mon Dieu, » (*Gesta Francorum*, t. 3, p. 7 et 8.) pense-t-on que cette pieuse reine n'aurait pas fait renverser au moins, dans le siége de Clovis, les statues du Paganisme qui pouvaient la blesser dans ses croyances, dont la vue même pouvait ébranler la foi nouvelle du Roi, son époux? Comment expliquer cependant qu'on y ait trouvé des statues de Cupidon, de l'Hymen, de Bacchus ; et cette autre statue de femme toute nue, de la grosseur et hauteur de la plus puissante femme que l'on puisse trouver, laquelle fut transférée, en 1551, par parenthèse, en la grande salle du palais épiscopal. (Bulletin de la Société, p. 45 et 47, tome 8.)

Est-il supposable qu'on ait toléré l'exhibition de toutes ces nudités, de tous ces faux Dieux, devant un peuple qu'on s'efforçait de ramener à la vraie foi? « Car ce fut » dans le palais de Clovis qu'on disposa les Français, ou plutôt le Roi, à se convertir. » (Dormay, liv. 3, chap. 7, page 166.)

Non, à coup sûr ; et c'est la preuve que le Château d'Albâtre n'existait plus, et que ce n'est pas dans ce palais que Clovis habitait au moment de sa conversion. Qu'on ne dise pas que ces statues, la plupart incomplètes, auraient pu être brisées à cette occasion par la

sainte fureur des chrétiens, lesquels auraient cependant respecté le palais même dont Clotilde n'avait pas, qu'on sache, exigé la destruction. Mais alors, on n'aurait pas retrouvé, mêlés ensemble, ces débris de statues et de tablettes de marbre calcinées par le feu, et confondus dans une même couche de cendres et de suie, avec les débris des édifices mêmes. Il faut donc faire remonter cette destruction générale à une époque antérieure, puisque d'ailleurs les traditions n'en ont pas conservé le souvenir.

Si cette catastrophe ne datait que du IXe siècle, ou même que du VIe, Clotaire aurait pu établir également son siége dans le Château d'Albâtre où Clovis avait exercé son autorité, ainsi qu'on le prétend; il aurait donc eu un puissant motif pour ne pas le déserter, et cependant on sait que sa résidence était dans le palais de Croicy. Dormay observe (livre 3, page 186) que par ces mots : la Terre de Crouy, on doit entendre la Maison du Roi, « puisqu'après la translation du corps de saint Sébas- « tien, de Rome à Soissons, où ses saintes reliques » opéraient des miracles, Louis-le-Débonnaire, invité à » venir rendre les derniers devoirs à l'illustre martyr, » s'approcha nuds peids du monastère, etc., et qu'un » jour, étant allé vers l'église de Sainte-Sophie, qui » n'était pas loin de son palais, il dit : *Hæc requies mea » in sæculum sæculi, hìc habitabo quoniàm elegi eam.* » (Dormay, livre 4, page 330.) Ainsi, il y avait au moins un palais à Saint-Médard à cette époque, et nous avons même vu qu'il y en avait plusieurs au IXe siècle. *(Sigifridus palatia regia igne cremavit.)*

Le moine Odillon, qui a fait la translation des restes de saint Sébastien, dit que Louis-le-Débonnaire se rendit à la chapelle de sainte Sophie, qui tenait au palais du Roi *(Quæ palatio inherebat)* 827. (Ducange et Mabillon,

Acta Sanctorum ordinis Benedictini, pars Ia, secul. IV, pag. 385.)

Et il est certain que ce palais a subsisté encore longtemps après, comme on le voit par un diplôme (*Datum publicè in palatio nostro, in castellis sancti Medardi ad orientalem plagam, non longè ab urbe Suessionum; anno Verbi MCXXV, anno verò regni nostri XVII*) par lequel le roi Philippe confirme à l'abbé Pierre les terres du monastère de Saint- Médard. (Dom Chiffles, hist. de Tournus.)

Notre honorable collègue ne conteste pas ces faits; « mais il ne voit nulle part la preuve que la présence » des Rois à Saint-Médard ait rendu impossible ou seu- » lement improbable leur séjour à l'ancien palais des » gouverneurs romains. » (Tome 8 du Bulletin, page 9.)

Qui donc alors, lui demanderai-je, aurait occupé et nécessairement entretenu, jusqu'au IXe siècle, ce château tout romain et tout payen, qui n'a rien de mérovingien, rien de chrétien? On y retrouverait, comme à Champlieu, le style bâtard du Bas-Empire dans sa décoration ou dans quelques-unes de ses constructions; il porterait nécessairement quelques traces de ces temps intermédiaires? Au contraire, tout y est pur dans la statuaire et dans la décoration architecturale. S'il n'a pas été anéanti à l'arrivée des Francs, il faut donc qu'il fût déjà ruiné à cette époque, ou tout au moins au VIe siècle, puisque les princes mérovingiens, malgré la préférence qu'ils avaient, dit-on, pour les villas, ont bien su occuper, près de Soissons ou dans cette ville même, d'autres palais romains.

On conçoit que cette superbe résidence du Château d'Albâtre eut convenu surtout au fier Sicambre, à Clovis, justement glorieux de planter son drapeau sur l'ancien palais des gouverneurs romains; mais alors on retrouverait, dans son règne ou ceux de ses successeurs, le

souvenir de cet affreux incendie qui dépouillait ces princes de leur plus beau trophée. Et, si cette destruction du château payen avait été le gage de la conversion de Clovis, gage qu'il aurait offert lui-même à ses sujets chrétiens, alors ce grand détachement de toutes ces richesses aurait certainement trouvé des panégyristes ; et cependant aucun historien ne cite ce trait ! Il faut donc remonter à l'invasion des Francs et à leurs dévastations que rapporte le moine Roricon, historien des Gaules et de France (*Gesta Francorum*, tome 3, page 6) pour se convaincre que ces barbares n'ont pas dû épargner le Château d'Albâtre à leur arrivée.

« Clovis, après la mort et la défaite de Syagrius, retint » pour lui tous les trésors et le mobilier royal (*regiam* » *suppellectilem*) et fit partager le butin et les dépouilles » des tués entre ses soldats ; non-seulement ils avaient » dévasté les villas ou certains châteaux, mais ils dé- » pouillèrent plusieurs églises avec une telle avidité que, » comme chacun cachait pour soi les ustensiles d'or et » d'argent, en même temps ils déchiraient avec les ongles » (*unguibus dissecarent*) ou jetaient dans les flammes » même tout ce qui pouvait leur être utile. »

Aimoin de Fleury dit exactement la même chose. (*De gesta Francorum*, tome 3, page 36.)

Au reste, lors même que le Château d'Albâtre aurait été encore habitable sous les premiers rois mérovingiens, il est impossible d'admettre qu'il ait pu subsister jusqu'au VIIIe siècle, après le tremblement de terre de 582, et après tant d'années de guerres civiles et de désastres.

Je vous laisse juges, Messieurs, de cette grave question.

RÉPONSE DE M. DE LAPRAIRIE.

Je prie la Société de vouloir bien me permettre de répondre aux observations que notre collègue, M. Clouet, a faites sur la Notice que j'ai consacrée au Palais d'Albâtre.

M. Clouet s'exprime ainsi en commençant : « Notre » conviction est que ce palais tout entier a été détruit « par le feu. »

La manière dont s'exprime notre collègue n'est pas exacte. Il y avait en effet des traces et des restes d'incendie sur beaucoup de points, mais il n'y en avait pas partout. Il y avait des fragments de marbres calcinés, mais la plus grande partie ne l'était pas. Je possède une immense quantité de morceaux de marbres, provenant du Palais d'Albâtre, il n'y en a qu'un petit nombre qui aient été exposés à l'action du feu ; la vérification est facile à faire.

M. Clouet insiste beaucoup, en citant différents auteurs, sur les ruines qui furent la suite de l'invasion des Francs et des guerres que se firent entre eux les chefs Mérovingiens ; mais ce que dit M. Clouet à ce sujet n'a rien de particulier au monument qui nous occupe, et par conséquent est applicable à toutes les grandes habitations que les Romains avaient élevées dans les Gaules. Il faudrait alors soutenir qu'après ces guerres il ne resta plus un seul édifice debout. Quant au tremblement de terre de 582, rappelé par notre confrère, je renvoie au passage de mon travail sur les fortifications de Soissons (1), où je dis que l'on donne un sens trop étendu aux quatre mots de Grégoire de Tours, souvent cités : *Muri Urbis Suessonicæ corruerunt.*

(1) *Bulletin de la Société*, vol. 7, p. 220.

Lorsque les historiens d'une époque éloignée parlent de dévastations et de ruines, il ne faut pas toujours les prendre à la lettre; que de fois nous avons observé ce genre d'exagération ; que de fois des villes qu'on avait données comme détruites reparaissaient bientôt comme s'il n'avait pas été question de leur destruction.

J'ai présenté comme vraisemblable la durée du Palais d'Albâtre jusqu'aux Carlovingiens, sur ce fait généralement admis que les Mérovingiens, admirateurs des Romains, s'établirent dans leurs palais. Je n'ai entendu d'aucune manière en apporter la preuve ; c'est ce que je ne veux pas encore faire maintenant. Je cherche à montrer seulement qu'il a pu en être ainsi.

J'ai dit dans ma Notice que le Château d'Albâtre avait dû cesser d'être habité à partir de l'invasion des Normands ; j'ai dit aussi que sa chute avait dû être successive. M. Clouet pense que si cette opinion était vraie, Frodoard n'aurait pas manqué de constater ce grand coup porté au Château d'Albâtre au moment où les Normands pénétrèrent dans le Soissonnais ; mais nos premiers historiens, qui étaient des moines et des évêques, attachaient beaucoup plus d'importance à la moindre abbaye qu'aux ruines des plus magnifiques monuments romains ; rien donc d'étonnant à ce que l'historien de l'église de Reims n'en ait pas parlé. M. Clouet croit que le Palais d'Albâtre était anéanti à la venue des Normands; son expression ne peut être exacte dans aucun cas, puisque le passage de Berlette, qu'on connait, prouve qu'il en existait encore des portions considérables en 1414. Ce terme de château, conservé par la tradition, le prouve aussi ; si le monument romain avait été anéanti depuis dix siècles, les morceaux de marbres trouvés à la surface du sol n'auraient pas suffi pour lui faire donner le nom pompeux de château ou de palais, et pour im-

primer un si profond souvenir dans la mémoire du peuple.

Lorsque, aujourd'hui, nous visitons avec admiration les restes de Pierrefonds ou de Coucy, si l'histoire ne nous apprenait rien, serait-il possible de fixer le moment où ces colosses du Moyen-Age cessèrent d'être habités ou habitables? Il en est de même pour le Château d'Albâtre.

M. Clouet fait une objection à laquelle il attache de l'importance : Si le monument, dit-il, eût continué à être habité pendant 400 ans environ, il aurait fallu le réparer et l'on retrouverait dans ses statues, ses corniches, etc., comme dans les poteries, quelques innovations, quelques formes caractéristiques du goût et du génie national des Mérovingiens. Il y a bien peu de monuments qu'on puisse faire remonter à cette période de notre histoire, et ceux que l'on suppose y appartenir ne se distinguent, en quelque sorte, qu'à leur caractère tout romain. La crypte de Fouart et la basseœuvre de Beauvais sont de style Gallo-Romain, et la crypte de Saint-Médard, qui paraît remonter au VIIe siècle, a des caractères si peu reconnaissables qu'on peut soutenir qu'elle n'a été construite qu'au XIe siècle. Pour moi, c'est parce que je lui trouve beaucoup d'analogie avec les dernières constructions gallo-romaines que je suis disposé à adopter l'opinion qui la fait remonter au VIIe siècle.

Les Mérovingiens ont construit des cryptes, comme à Fouart, avec des restes d'édifices romains. A Soissons, Mr Clouet lui-même m'a fait admirer une fort belle colonne de granit à l'église de Saint-Pierre-au-Parvis, ce qui prouve que pendant longtemps, jusqu'au XIIe siècle même, on se servait, dans la construction des églises, de débris d'édifices romains. Durant le temps que les rois de la première race ont habité le Château d'Albâtre, s'ils l'ont habité, comme cela me paraît possible, ils

n'ont pas eu besoin de tailler des colonnes et de sculpter des chapiteaux (comme les ouvriers de ces premiers siècles n'étaient peut-être pas capables d'en exécuter); les matériaux ne leur manquaient pas : les parties du Palais d'Albâtre écroulés, les ruines du théâtre et des temples leur offraient une mine inépuisable.

Quant aux poteries et aux monnaies de cette époque que, selon M. Clouet, on aurait dû trouver, il n'est pas plus extraordinaire qu'elles ne se soient pas rencontrées sur cet emplacement, qu'il ne l'est qu'on ne les trouve pas davantage à Saint-Médard et à Quierzy, localités qui ont été habitées par les chefs Mérovingiens.

Je le répète, les Mérovingiens n'ont pas eu précisément d'art ; ils se sont contentés de copier les Romains, autant qu'ils le pouvaient, dans leurs rares constructions.

M. Clouet, passant à un autre ordre d'idée, fait observer qu'aucun diplôme connu n'est daté du Palais d'Albâtre. Son observation est vraie, et je ne dissimule pas qu'elle n'ait une certaine force contre mon système ; cependant elle ne le détruit pas, et voici comment je réponds à cette objection :

Il me paraît de toute probabilité que le monument romain qui nous occupe n'a reçu le nom que nous lui connaissons aujourd'hui qu'après sa ruine. Tant qu'il a existé, il devait, quoiqu'en dehors des murs de la cité gallo-romaine, porter le nom de palais de Soissons. Dans cette supposition qui paraît naturelle, on peut placer au Palais d'Albâtre tous les faits qui sont indiqués comme se passant à Soissons; et, comme beaucoup de chartes portent le nom même de Saint-Médard, ne peut-on pas soutenir avec vraisemblance que lorsque Soissons est nommé, il ne s'agit pas de Saint-Médard ? (1)

(1) Le diplôme cité par M. Clouet et daté ainsi : *Datum... in*

Au reste, M. Clouet finit par partager en quelque sorte mon opinion; car, après avoir donné la préférence à l'abbaye sur le Château d'Albâtre, il abandonne l'abbaye pour supposer l'existence d'un autre palais romain dans l'intérieur de la ville. Cette opinion de l'existence de la Tour des Comtes, comme résidence des chefs romains, ou d'un autre palais situé rue de la Congrégation, peut être soutenue comme la mienne; mais j'ai de plus que notre confrère les restes d'un immense et magnifique édifice; tandis qu'aux lieux qu'il indique on n'a jamais trouvé de débris romains.

Ce fait même du Palais d'Albâtre situé hors des murs, ne devait-il pas le faire préférer par les Mérovingiens à d'autres habitations placées dans le centre de la ville.

Je ne suivrai pas M. Clouet dans les considérations à l'appui de la supposition d'un autre palais romain dans l'intérieur de la ville, parce que son existence est tout-à-fait hypothétique. Cependant, je ferai remarquer que notre honorable confrère s'est trompé dans l'interprétation qu'il a donné du récit de la conversion des Francs dans Frodoard. Quand on lit en entier et dans le texte latin le chapitre de Frodoard, intitulé : *De conversione Francorum*, il ne reste pas de doute; quoique le lieu ne soit pas nommé, il est évident que la scène se passe à Reims; car, autrement, il faudrait rejeter toute la tradition; c'est à Soissons qu'une colombe serait descendue du ciel pour apporter la Sainte-Ampoule; c'est Soissons alors qui serait devenue la ville du sacre des rois. C'est donc à Reims, et non à Soissons, qu'il faut chercher une église dédiée à saint Pierre. Le sens que je donne au passage de Frodoard est encore confirmé par le cha-

palatio nostro... sancti Medardi,... non longè ab urbe Suessionum, etc., semble indiquer que Saint-Médard ne se confondait pas avec Soissons.

pitre suivant de son histoire de l'église de Reims, où il est dit : *Rex deniquè Ludovicus in civitate Suessonicâ sedem suam constituens*, etc., passage qui montre que Clovis n'était pas à Soissons au moment de son sacre, puisqu'après ce grand acte, l'historien peut dire qu'il va fixer sa résidence dans cette dernière ville.

M. Clouet cite un long passage de Dom Grenier qui parle du Palais d'Albâtre comme ayant subsisté jusqu'en 582, et d'un autre palais mérovingien qui aurait été élevé rue de la Congrégation. Notre confrère ajoute qu'après une autorité aussi respectable on doit être convaincu; mais lui-même, un instant après, repousse tout-à-fait une partie de l'opinion du bénédictin, en ne voulant pas que Clovis ait habité le Château d'Albâtre, quoique celui-ci le dise formellement.

Il est évident que Dom Grenier faisait comme M. Clouet, comme moi-même, des suppositions, et qu'il n'avait pas plus que nous de documents certains ; de cette phrase qu'il cite des anciens titres de la vie de saint Crépin et de saint Crépinien : *Tugurium effectum oratorium etiam palatium præminere caput honore*, il tire la conséquence qu'un second palais des Rois de Soissons exista dans la rue de la Congrégation ; c'est, réellement, construire un château sur une pointe d'aiguille. Dom Grenier ajouta ensuite « que ce palais s'étendait, d'un côté, jusqu'à la » rivière, de l'autre, jusqu'au mur de la cité, c'est-à-» dire jusqu'à la rue des Rats, comme il est certain par » les lettres de Charles VI, du 18 décembre 1411. » Ce passage ne contient que des erreurs : le palais dont il s'agit est, sans aucun doute, le château Gaillard, bâti sur l'emplacement actuel de l'intendance, vers la fin du XIe siècle, par Guillaume de Normandie, et augmenté, en 1382, par Enguerrand ; le mur de la cité, c'est-à-dire le mur romain, n'a jamais passé le long de la rue des Rats, comme l'a prétendu Dom Grenier dans plusieurs

endroits de ses manuscrits; enfin, les hôtels du Roi et des Rats me paraissent bien plutôt des auberges que des palais royaux. Je crois que notre collègue, M. Suin, nous prouvera qu'il en est ainsi, lorsqu'il aura achevé le dépouillement des anciennes minutes de son étude, où il a trouvé déjà tant de renseignements précieux sur la topographie de Soissons.

Les statues de personnages de la mythologie, que l'on a trouvées au Palais d'Albâtre, ont porté fort M. Clouet à supposer que Clotilde, la sainte reine, n'a pu habiter un palais dont l'ornementation aurait partout blessé sa pudeur de chrétienne. Mais, ces statues, on ne les a pas vues fièrement plantées sur leur piédestal, on les a rencontrées le front dans la poussière, comme il convenait à de faux dieux, et recouvertes de terre et de débris divers; ce qui me semble faire tomber l'objection de M. Clouet. Quiconque a suivi les travaux du génie affirmera que, dans cet amoncellement de ruines, il y avait un tel désordre qu'il est impossible de se faire une opinion exacte sur la manière dont le renversement de ce monument romain s'est opéré.

Je n'ai pas dissimulé, dans mon travail sur le Palais d'Albâtre, que l'on pouvait m'objecter l'affection des rois de la première race pour St-Médard; M. Clouet revient sur cette question; mais je répéterai que je ne vois pas qu'on ait de motifs puissants pour soutenir que le palais de Croicy et le Château d'Albâtre n'ont pu exister ensemble. Les chefs des Francs, vainqueurs, se mirent en possession de tout ce qui appartenait au fisc. Ils ont donc pu posséder à la fois et le Château d'Albâtre, et Saint-Médard ou Croicy, et Juvigny, et Cuizy-en-Almont.

M. Clouet termine ses observations en citant, du moine Roricon, un passage qui prouve que les Francs de Clovis avaient dévasté les villas et certains châteaux. Cette ci-

tation est loin d'avoir, dans la question, la valeur qu'on lui attribue. Il n'est pas douteux que les Francs se livrèrent à la dévastation et au pillage ; mais il est certain aussi que tous les monuments ne furent pas détruits puisqu'on sait qu'ils s'établirent dans les habitations des gouverneurs romains.

Ma réponse à M. Clouet peut se résumer ainsi :

Les découvertes qui ont été faites sur l'emplacement qui est désigné à Soissons sous le nom de Palais d'Albâtre, ont constaté l'existence d'un édifice immense, décoré somptueusement. Et l'historien Berlette nous dit que des restes considérables subsistaient encore en 1414.

Tous les historiens ont admis que plusieurs Rois de la première race, et en particulier Clovis, résidèrent à Soissons. Ils ont admis aussi que les Francs se mirent souvent en possession des habitations des Romains, que par conséquent ils se gardèrent de tout détruire.

Rien dans les documents que nous possédons ne nous apprend la ruine complète du Château d'Albâtre antérieurement à cette date de 1414. J'ai donc pu, dans un travail où j'étais obligé de répondre à beaucoup de questions qui avaient été faites sur ce monument et de rectifier beaucoup d'idées fausses, présenter comme vraisemblable sa durée jusqu'au VIIIe siècle.

M. Laurendeau, qui a suivi avec beaucoup d'attention les travaux du génie militaire, communique à son tour à la Société le résultat de ses observations :

MESSIEURS,

Sans prendre aucun parti dans la question de savoir si le Château d'Albâtre fut habité jusqu'au IXe siècle, époque à laquelle, selon l'opinion de M. de Laprairie,

il put être détruit par les Normands ; ou s'il faut, avec M. Clouet, faire remonter cette destruction à l'époque de l'invasion des Francs, question qui, faute de documents historiques, est toute problématique; ayant été témoin d'une grande partie des travaux exécutés par le génie militaire au nord de la ville, je ne puis admettre, avec M. Clouet, que le Château d'Albâtre a été détruit entièrement en une seule fois par le feu, et que les substructions qui ont été mises à découvert étaient toutes romaines.

Premièrement. Pour admettre l'entière destruction de ce Château par le feu, il faudrait prouver : 1° Qu'il ne s'étendait pas au-delà de l'espace où les fouilles ont eu lieu ; 2° Que dans toute l'étendue superficielle de cet espace des traces d'incendie ont été reconnues et que, parmi elles, aucune ne doit son origine à une époque plus récente que l'invasion des Francs. Or, pour se convaincre que des constructions anciennes s'étendaient, au nord, de part et d'autre du chemin de Saint-Crépin-en-Chaye, non-seulement au-delà des fouilles faites par le génie, mais encore bien au-delà des glacis des fortifications, et, à l'ouest, au-delà du nouveau chemin de Pasly, il n'y a qu'à parcourir toute cette partie de la plaine dont la superficie est jonchée de pierres, de débris de tuiles et de poteries romaines, et où des traces de chemins et de fondations se laissent apercevoir lorsque les blés ou les avoines approchent, surtout dans les années de sécheresse, de leur maturité. Quant aux traces d'incendie découvertes dans les fouilles, elles ne s'étendaient pas à toute la superficie fouillée où l'on découvrit des restes de constructions. C'est surtout vis-à-vis la face septentrionale du bastion de l'Evangile que des traces considérables d'incendie furent spécialement remarquées. A l'égard des fragments de marbre calcinés, signalés par M. Clouet et trouvés, selon lui, lors des tra-

vaux des ateliers nationaux, proche du Mail, ces débris, trouvés en un endroit où l'on ne découvrit que des restes d'habitations particulières ne présentant aucun caractère monumental, ont pu être charriés en ce lieu, voisin du petit bras de la rivière supprimé dans le cours du siècle dernier, comme décombres provenant d'édifices plus éloignés.

Deuxièmement. Pour admettre que les substructions découvertes au Château d'Albâtre étaient toutes romaines, il aurait fallu : 1° en constater soigneusement le caractère, ce qui n'a pas eu lieu; 2° il faudrait prouver que, depuis la prise de Soissons par Clovis, il n'a pas existé de faubourg dans la plaine située au nord de la ville.

A part les médailles, les marbres, les poteries et tant d'autres objets trouvés au Château d'Albâtre dont l'origine romaine ne peut être contestée, à quels caractères essentiels reconnaît-on les constructions romaines? C'est généralement à la taille des pierres, à leur appareil, au mortier qui les lie, à l'épaisseur des murailles, aux cordons de briques, etc. Au Château d'Albâtre, la taille des pierres, leur appareil, le mortier, l'épaisseur des murs n'étaient pas partout identiques. La disposition de tous ces restes de constructions et le bouleversement du terrain indiquaient, en beaucoup d'endroits, qu'à d'anciens édifices d'autres disposés autrement avaient succédé. Pour la taille et l'appareil des pierres, j'ai vu, par exemple, deux pans de murs parallèles dont le parement était composé de pierres à face carrée, de 15 ou 20 centimètres, au plus, de côté, finement taillées, disposées en échiquier, c'est-à-dire sans liaison (1). Ces deux murs, espacés de plusieurs mètres, formaient, sur une certaine longueur, une sorte de passage ou corridor,

(1) Liaison. Maçonnerie en liaison, où une pierre est posée sur le joint de deux autres.

lequel avait été obliquement coupé, d'un bout, par d'autres murs disposés autrement, évidemment construits depuis, dont les pierres plus grossièrement taillées étaient, au parement, plus longues que hautes et ayant les joints liaisonnés. J'ai vu de grandes parties de murs assez élevées et d'une grande épaisseur n'ayant point de cordons alternatifs de briques, comme il en existait en d'autres endroits, notamment aux restes d'une petite tour carrée découverte en 1826. La nature du mortier ne me parut pas non plus partout de la même qualité. Ce qui m'a paru digne de remarque, c'est qu'à part celles trouvées en 1552, au rapport de Berlette, aucune voûte n'a été découverte dans les fouilles exécutées; mais ce que j'ai vu de plus remarquable pour la question qui fait l'objet de cette note, c'est que les rangées de bases de colonnes trouvées encore en place et assises sur la grève, sans fondations profondes, vis-à-vis la face septentrionale du bastion de l'Evangile où est actuellement situé le fossé de la face occidentale de la demi-lune voisine, n'avaient autour d'elles aucun reste de dallage ou de mosaïque, aucun fragment de fûts de colonnes ou de chapiteaux et étaient enterrées dans une couche de gravois et de décombres de plus d'un mètre d'épaisseur, au-dessus de laquelle il existait une zône de cendres de près de 30 centimètres d'épaisseur, contenant une quantité considérable de débris de tuiles romaines mêlés de tuiles encore entières. Il m'a paru évident que si ces bases de colonnes avaient appartenu à l'édifice incendié dont on retrouvait dans les cendres les débris de la couverture, cet édifice, lors de sa destruction, ne devait plus avoir sa destination primitive, puisque son dallage avait été antérieurement enlevé et sa partie inférieure enfouie de plus d'un mètre, pour l'élever sans doute au niveau du sol extérieur que de grands changements avaient vraisemblablement exhaussé.

Ces rangées de bases de colonnes en pierre dure, composées, si j'ai bonne mémoire, d'un socle carré, de deux tores ronds séparés par une scotie, correctement travaillés, ayant près d'un mètre de diamètre à leur partie supérieure, ne suivaient pas la direction du fossé actuel de la demi-lune. Elles lui étaient un peu obliques et à un niveau un peu plus élevé que le fond du fossé. Quelques-unes de ces bases sont, je le crois, restées d'un côté dans l'intérieur de la demi-lune, vers le milieu de sa face occidentale, et de l'autre, dans le terre-plain du chemin couvert qui l'entoure, vers l'angle aigu qu'il forme à sa pointe. La zône de cendres est à un niveau un peu plus élevé que la hauteur du petit rebord que forme le fossé au pied de la demi-lune.

Au sud des rangées de bases, à l'endroit où est située la contre-garde du bastion de l'Evangile, vis-à-vis le fossé de la demi-lune, on a découvert les restes d'un bâtiment, détruit par le feu, dont la longueur était dirigée de l'est à l'ouest. Ces restes de constructions n'avaient aucun des caractères des constructions romaines; leur niveau était à peu près celui de la zône de cendres. A côté et à l'ouest de ce bâtiment, on retrouva un fragment d'aqueduc à un niveau plus élevé que celui des bases de colonnes; il se terminait au bord de l'ancien fossé du bastion où il était coupé; ce qui peut faire penser que cet aqueduc est le même que celui découvert au même endroit en 1552. Un autre fragment d'aqueduc qui avait été découvert au nord-est de celui-ci lors de la construction du bastion neuf et formait avec lui, dit Leroux, (1) un angle de 120 degrés, recouvrait avec d'autres constructions des puits remplis d'ossements calcinés; circonstance qui fit croire à M. V. Calland, dans un article de l'*Argus soissonnais* du 14 novembre 1844, que le

(1) *Histoire de Soissons*, t. 1er, p. 92.

Palais d'Albâtre et ses vastes dépendances n'avaient été élevés que vers les derniers siècles de la domination romaine. Une autre branche d'aqueduc fut aussi découverte au nord des bases de colonnes et fut coupée par la pointe du retranchement extérieur de la demi-lune. Cet aqueduc, composé de pierres taillées d'un côté en demi-cylindre et superposées de manière à former un conduit ou tuyau intérieurement cylindrique, était situé au niveau du chemin couvert, dans une direction oblique au premier, dont il était vraisemblablement une branche se dirigeant plus au nord. Il coupait presque perpendiculairement la ligne capitale du retranchement et de la demi-lune entre l'angle saillant du fossé et l'angle rentrant de la banquette, c'est-à-dire sur le chemin couvert même. On le retrouverait si l'on fouillait sous le parapet, dans la direction que j'indique.

Il est évidemment démontré par la position exacte de ces aqueducs et des bases de colonnes, que les uns et les autres, quoique romains, ne sont pas d'une même époque; que les bases de colonnes étaient enfouies avant la construction des aqueducs et avant l'incendie qui détruisit les édifices supérieurs. Or, les cendres contenant d'un côté des tuiles romaines et de l'autre les restes d'un édifice qui n'avait aucun caractère romain, on pourrait en conclure que ces marques d'incendie sont postérieures à la prise de Soissons par Clovis. Dans tous les cas, on est forcé de reconnaître que, pendant la période romaine, de grands changements se sont succédés au Château d'Albâtre et que, pour ceux qui ont vu les fouilles, il est impossible d'admettre que toutes les constructions que contenait cette partie de la plaine aient été détruites en une seule fois par le feu.

De même que les médailles trouvées au Château d'Albâtre n'étaient pas toutes romaines, comme le constate ce passage de la lettre de M. Vauvilliers, commandant

du génie, adressée au maire de la ville le 7 mars 1831 (1) : « Mais c'est surtout en monnaies et médailles que le sol » se trouve riche. Il y a cela de particulier qui annonce » de nombreux bouleversements et la présence de beau- » coup de nations diverses autour de Soissons : à côté » d'une monnaie de Trajan, Domitien, Vespasien ou » Faustine, se trouve une monnaie gauloise et une » française; le tout entremêlé de monnaies espagnoles, » hollandaises et anglaises. » Ce qui prouve que cette partie de la plaine n'a pas été habitée par les Romains seulement; de même aussi, il est certain que toutes les constructions n'étaient pas romaines, car, outre le bâtiment dont j'ai parlé plus haut, j'ai vu d'autres substructions en plusieurs endroits des fouilles, qui m'ont paru postérieures aux Romains. J'ai vu aussi des fragments de colonnes de petite dimension en pierres tendres et notamment ceux rappelés par Leroux (2) qui, à la manière grossière dont les moulures avaient été taillées, ne m'ont point paru d'origine romaine, comme les bases dont j'ai parlé précédemment. N'étaient-ce pas des restes de l'ancienne église de Saint-Léger?

Du reste, les caractères par lesquels on regarde généralement comme romaines les anciennes constructions, sont-ils des preuves bien irrécusables? La manière de bâtir des Romains ne s'est-elle pas conservée dans les Gaules longtemps après eux, non-seulement par l'esprit de routine si difficile à déraciner parmi les ouvriers, mais même, parmi les architectes, comme un modèle de construction dont les principes, pour eux, ne pouvaient être transgressés sans soulever de grandes difficultés? N'est-il pas possible qu'on ait fabriqué, dans le Soissonnais, des tuiles de forme romaine encore longtemps après la fin de la domination romaine dans ce pays? Ne

(1) Aux archives de Soissons.
(2) *Histoire de Soissons*, t. 1er, p. 93.

serait-il pas vraisemblable, alors, que certaines constructions que nous considérons comme romaines par la taille de leurs pierres, leur appareil, le mortier qui les joint, leur épaisseur, etc., soient postérieures aux Romains. D'ailleurs, après la destruction des édifices romains, n'a-t-on pas utilisé leurs matériaux? Il existe encore dans Soissons des vieux murs qui, vraisemblablement, ne sont pas romains, où l'on remarque encore le petit appareil des constructions romaines. Je citerai, entre autres, une petite portion de mur située dans la rue de Jaulzy, entre une porte de basse-cour dépendant de la maison de M. Hue et une fenêtre faisant partie de celle de M. Battefore, à quelques mètres seulement de l'ancienne muraille romaine dont on voit encore de très-grosses pierres restées en saillie depuis que l'on a baissé le pavage de la rue : cette petite portion de mur me paraît offrir un échantillon du petit appareil romain.

Quant à la grande épaisseur des masses de murailles trouvées au Château d'Albâtre, que l'on fut obligé de faire sauter à la mine, les monuments du Moyen-Age ne le cèdent en rien aux constructions romaines : tous les châteaux-forts dont il existe encore des ruines peuvent en donner des preuves. C'est aussi à l'aide de la mine que j'ai vu détruire les restes de l'église de Saint-Jean-des-Vignes et de l'hôpital de Notre-Dame, monuments du Moyen-Age.

Je conclus de ces observations que les signes caractéristiques qu'on attribue généralement aux constructions romaines ne sont pas toujours des indices certains, ni des témoignages suffisants, pour distinguer les constructions romaines de celles des époques qui succédèrent à la domination des Romains dans les Gaules.

Il ne me reste plus qu'un point à examiner pour réfuter complètement l'opinion de M. Clouet sur le caractère entièrement romain qu'il donne aux substructions trou-

vées au Château d'Albâtre : c'est la question de savoir s'il a existé un faubourg au nord de la ville depuis la prise de Soissons par Clovis, époque à laquelle il fait remonter la destruction, par le feu, de ce Château. A vrai dire, cette question n'en est pas une, car jusqu'à présent aucun doute n'a été élevé à ce sujet et tous les historiens sont d'accord sur l'existence, avant 1414, de grands faubourgs au nord et à l'ouest de la ville, dont les anciennes églises de Saint-Léger, de Notre-Dame-des-Vignes et de Saint-Remy étaient les paroisses. Ces faubourgs, au rapport de Berlette et de Michel Bertin, furent détruits en 1414. (1) « En effet, » disent Martin et Lacroix en parlant de cette époque mémorable d'après ces auteurs, « on démolit toutes les constructions voi- » sines des remparts et capables de favoriser les ap- » proches des assiégeants; les faubourgs de Saint-André, » de Saint-Remy, de Saint-Christophe et de Saint-Léger, » disparurent du sol et la flamme aida cette destruction » que commandaient les circonstances. Les ruines du » Château d'Albâtre qui existaient encore entre la ville » et Saint-Crépin-en-Chaye furent rasées, parce qu'elles » dominaient le rempart en cet endroit et s'avançaient » jusqu'au bord du fossé. » Ce passage démontre clairement que, parmi les traces d'incendie dont parle M. Clouet, quelques-unes peuvent bien être de cette époque et que, parmi les substructions retrouvées depuis 1826, plusieurs pouvaient bien appartenir aux maisons du faubourg et être du Moyen-Age.

Par les ruines du Château d'Albâtre rasées en 1414, Berlette, vraisemblablement, ne prétendait pas dire qu'à cette époque les restes de ce Château existaient encore sur toute la superficie que cet ancien édifice avait autrefois occupée ; mais, comme l'observe très-bien

(1) *Histoire de Soissons*, t. 2, p. 286.

M. de Laprairie (1) « on ne fit disparaître en 1414 que » tout ce qui, de ce monument, se montrait encore alors » au-dessus du sol. »

C'est peut être pour avoir pris trop au pied de la lettre ce que Berlette et d'autres auteurs ont rapporté de la destruction, en 1414, du Château d'Albâtre, que Dormay, qui en fait remonter la ruine au IXe siècle, dit : (2) « L'opinion de ceux qui disent qu'il fut détruit seulement » l'an 1414 ne me semble pas recevable, parce que j'ai » vu plusieurs titres par lesquels il paraît qu'en cet en- « droit il y avait des vignes longtemps auparavant. » En effet, en un autre endroit de ses preuves, à l'article de la Porte Notre-Dame-des-Vignes, appelée la Porte-aux-Anes, il cite un titre, tiré des archives de Saint-Pierre-au-Parvis, où on lit ce passage : (3) « *Jacobus Dei gratiâ* » *Suess. épisc. noverint universi quod Radulphus miles....* » *5° Sextarios in una petia vineæ sita juxtà murum civi-* » *tatis Suess. infrà portam S. Christophori et portam* » *S. Mariæ in vineis.* » Il est à remarquer que ce passage place les vignes entre la porte de Saint-Christophe et la porte de Notre-Dame-des-Vignes, c'est-à-dire au sud-ouest de celle-ci; tandis que Berlette (4) place le Château d'Albâtre « entre la ville et l'abbaye de Saint- » Crépin-en-Chaye, » c'est-à-dire au nord-est de Notre-Dame. Mais ces preuves, qui pouvaient peut-être avoir quelque poids du temps de Dormay (1663), époque à laquelle on ne connaissait, des trouvailles faites au Château d'albâtre, que ce qu'en avaient écrit Berlette et Michel Bertin, lesquelles trouvailles avaient été faites en

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. 8, p. 59.

(2) *Histoire de Soissons*, t. 1er, preuves.

(3) *Histoire de Soissons*, t. 1er, preuves.

(4) Liv. 2, chap. 9. M. de Laprairie. *Bullet. de la Société arch. de Soissons*, t. 8, p. 33.

creusant le fossé du bastion de l'Évangile et celui du côté nord de l'enceinte où dès lors on borna sa situation, deviennent, ce me semble, sans valeur (surtout pour ceux qui, comme moi, ont observé que les aqueducs romains étaient placés presque à la superficie du sol, à un niveau supérieur à d'autres restes de constructions détruites précédemment), depuis que les découvertes nouvelles autorisent à croire que des constructions romaines, moins anciennes que celles-ci, avaient existé plus au nord-est. Les découvertes faites en 1762 par M. Méliant, rapportées par Cabaret, (1) et celles faites depuis 1826 prouvent, d'ailleurs, que le Château d'Albâtre ne se bornait pas seulement à l'emplacement de Notre-Dame-des-Vignes, mais qu'il s'étendait encore au nord de la ville, entre la rue Barat et Saint-Crépin-en-Chaye, exposition peu propre à la culture de la vigne, par le voisinage de la rivière et le manque d'abris. Les preuves sur lesquelles Dormay s'appuie n'empêchent donc, en aucune manière, que les édifices placés dans cette dernière position, où Berlette place spécialement le Château d'albâtre, eussent encore existé, alors même que l'église de Notre-Dame et ses vignes florissaient sur l'emplacement d'autres constructions romaines qui en avaient fait partie, et qu'en 1414 on ait effectivement, comme Berlette le rapporte, brûlé et démoli ce qui restait de ce Château.

A côté des derniers restes du Château d'Albâtre et sur l'emplacement de ce qui avait été détruit antérieurement, s'étaient élevées, il n'en faut pas douter, des constructions modernes.

« L'église de Saint-Léger, » dit Dormay, (2) « était » autrefois dans le faubourg, entre Saint-Crépin-en-

(1) *Mémoires manuscrits*, t. 1er, p. 34.
(2) *Hist. de Soissons*, t. 1er, p. 290.

» Chaye et la porte Bérald, et, dans ce faubourg, il y » avait plusieurs maisons dont quelques-unes apparte- » naient aux chanoines de Saint-Gervais, comme on peut » le voir par leur obitier. » Les restes du bâtiment incendié dont j'ai parlé précédemment appartenaient, vraisemblablement, à l'une des maisons de ce faubourg.

L'ancienne église de Notre-Dame-des-Vignes, qui était (1) « où l'on voit le terre-plein du bastion de l'E- » vangile et avait son portail, avec une tour, à l'endroit » où l'on a bâti le pavillon de la maison de M. Cuiret, » (actuellement, sans doute, celle habitée aujourd'hui par le commandant de place), laquelle tour, dit Berlette, (2) « était surmontée d'une flèche où (lors de sa » destruction en 1552) l'on trouva, dans la pomme qui » la surmontait, une inscription constatant l'érection de » cette flèche en 750. » « L'église, » ajoutent Martin et Lacroix en rappelant ce fait, (3) « était peut-être fort » antérieure à cette flèche. » Cette église dont j'ai vu, en 1828, ainsi que le rapporte Leroux, (4) sortir de terre plusieurs piliers lorsqu'on abaissa de quelques pieds, au coin de la maison du commandant de place, le sol du terre-plein du bastion de l'Evangile, cette église, dis-je, n'était-elle pas précisément située au même endroit où, pour la première fois, furent découverts, en 1552, des vestiges de constructions romaines que l'on considéra, dès cette époque, comme dépendant du Château d'albâtre ? Qui pourrait affirmer aujourd'hui que sous les murs actuellement enfouis de Notre-Dame-des-Vignes, il n'existe pas encore des restes de ces anciennes constructions romaines qui, dès-lors, auraient été détruites avant son érection; conséquemment auté-

(1) Dormay. *Hist. de Soissons*, t. 2, p. 450.
(2) Manuscrit conservé à la bibliothèque de Soissons, page 291.
(3) *Hist de Soissons*, t. 1er, p. 330.
(4) *Hist. de Soissons*, t. 2, p. 496, note n° 7.

rieurement au IXe siècle? Et cette curieuse tour de l'Evangile, restée si longtemps comme un vieux souvenir sur le milieu de la face du bastion construit en 1552, que le génie militaire a vandalement fait disparaître, mais que, grâce à l'habile crayon de mon ancien maître, M. Hoyer, qui l'a reproduite sous deux aspects différents et dont je puis, Messieurs, mettre sous vos yeux un dessin fidèle, n'est-elle pas, elle aussi, un monument du Moyen-Age construit sur les ruines romaines? Quelle était son origine et sa destination primitive? Ne faisait-elle pas partie de l'enceinte du Moyen-Age qui protégea, pendant cette période et jusqu'en 1552, l'église de Notre-Dame-des-Vignes aussi bien que celle de Saint-Pierre-à-la-Chaux? Qui de nous, Messieurs, peut affirmer que les constructions romaines auxquelles on a donné, depuis leur destruction, le nom de Château d'Albâtre, ne s'étendaient pas jusque sur l'emplacement dn quartier Richebourg dont le nom conservé à la rue qui, anciennement, conduisait à Notre-Dame-des-Vignes; ses maisons spacieuses, les pierres gravées qu'on y a trouvées, (1) attestent l'antique opulence si bien constatée, du reste, par toutes les trouvailles faites à l'entour en 1552 et depuis 1826? Pour moi je soupçonne fort, non sans quelques raisons, que cette partie de la vieille *Augusta*, désignée sous le nom de Château d'Albâtre, s'avançait primitivement jusqu'au fossé de l'enceinte gauloise, laquelle me paraît avoir dû être plus spacieuse que l'enceinte romaine qui entourait ce qu'on a appelé la Petite Cité, et s'avancer, à l'ouest et au nord, vers l'emplacement où M. de Laprairie place, de ces côtés, (2)

(1) M. de Laprairie, Mémoire sur le Château d'albâtre. *Bull. de la Société archéol. de Soissons*, t. 8 p. 63.

(2) Les fortifications de Soissons. *Bull. de la Société arch. de Soiss*, t. 7, p. 212.

la première enceinte du Moyen-Age. C'était, si je ne me trompe, moins un simple palais qu'une ville romaine contiguë au *Neudun* des Suessons, et habitée par le gouverneur et les notabilités romaines. Je ne vous dirai point, quant à présent, Messieurs, sur quoi je fonde ce soupçon qui, au surplus, est étranger à l'objet qui nous occupe, parce que j'ai besoin d'étudier plus profondément cette question avant de la soumettre à votre appréciation.

Avant de terminer cette note, je vous ferai remarquer, Messieurs, que notre honorable président, dont je ne prétends pas ici critiquer en aucune manière les travaux, fait subsister le Château d'Albâtre jusqu'au IXe siècle, et dans son travail sur le Théâtre romain de Soissons, (1) fait remonter la destruction de ce Théâtre à la fin du IIIe siècle, au moment où les invasions des Barbares devenant imminentes, on releva, dans le nord des Gaules, les murs des fortifications romaines. Les mêmes causes n'auraient-elles donc pas pu avoir, pour ces deux établissements romains, les mêmes résultats? M. de Laprairie (2) croit que, jusqu'à présent, on a accusé de plus de dévastations qu'ils n'en commirent réellement les Barbares qui, en se répandant sur l'Empire romain, aux IVe et Ve siècles, donnèrent le coup de mort à un corps entré depuis longtemps déjà en dissolution. Si l'on doit supposer que souvent les conquérants barbares aimèrent mieux s'installer dans les palais des Romains que les détruire; si les Normands, au IXe siècle, paraissnte avoir été animés d'un autre esprit; s'ils ne se proposaient qu'un but auquel ils étaient fidèles : piller et

(1) Théâtre romain de Soissons. *Bulletin de la Société arch. de Soissons*, t. 2, p. 88.

(2) Mém. sur le Château d'Albâtre. *Bull. de la Soc. arch.*, t. 8, p. 29 et 30.

détruire, même lorsque la destruction ne leur produisait rien ; ne pourrait-on pas leur attribuer la destruction du Théâtre romain aussi bien que celle du Château d'Albâtre ? C'est uniquement pour nous éclairer mutuellement, Messieurs, que je vous pose cette question qui ne fait pas non plus partie du point que je discute. (1)

Quant à moi, sans chercher à la résoudre, je crois devoir vous faire remarquer qu'outre les deux époques citées par MM. de Laprairie et Clouet comme ayant pu être désastreuses soit pour le Théâtre romain, soit pour le Château d'Albâtre, il y a, dans la période romaine, une autre époque à laquelle la destruction ou le changement de destination de quelques-uns des édifices du Château d'Albâtre ont dû y amener de grands changements : c'est celle où, après la défaite de l'empereur Maxime, en l'an 388, l'empereur Théodose en interdisant, l'année suivante, dans Rome et dans tout l'Empire, les fêtes payennes et les sacrifices, (2) rendit le christianisme vainqueur du culte des faux dieux.

A cette époque mémorable où la destruction du temple fameux de Sérapis d'Alexandrie, ordonnée par cet Empereur pour punir les payens d'une sédition qu'ils avaient faite, (3) devint le signal de la destruction générale des temples et des idoles ; le Château d'Albâtre qui, comme tous les palais des Romains, ne devait pas en manquer, (c'est ce que les statues qu'on y a trouvées ont constaté), dut, lui aussi, se ressentir de cette révolution.

(1) Note de M. de Laprairie : Quand les Gallo-Romains, effaryés de l'approche des Barbares, s'occupèrent de relever leurs murailles, ils durent employer les matériaux des mounments devenus inutiles, et les théâtres furent de ce nombre ; mais le même motif ne pouvait engager à détruire leurs propres habitations.

(2) August. *De Civit. Dei*, l. 5, c. 26. Prud. *Adv. Symmach*, l. 1er, hist. ép. 7. Fléchier, *Hist. de Théodose*, l. 3, c. 109.

(3) Ruffin, l. 2, c. 22. Fléchier, *Hist. de Théod.*, l. 3, p. 112.

De même que sur les ruines du temple de Sérapis s'éleva, par (1) les soins du patriarche Théophile dont les Evêques d'Egypte suivirent l'exemple, une église en l'honneur de saint Jean-Baptiste, de même aussi, par le zèle de l'évêque de Soissons, l'un des temples payens du Château d'Albâtre dût se transformer en église chrétienne, où depuis fut bâtie, peut-être, l'église de Notre-Dame-des-Vignes, si toutefois celle-ci ne datait pas de cette époque.

L'existence de temples payens au Château d'Albâtre ne pouvant être regardée comme une supposition gratuite, puisqu'on y a trouvé, à diverses époques, plusieurs statues représentant des divinités payennes, leur destruction doit naturellement remonter à la date que je cite ; en effet, les historiens de la localité nous apprennent, d'après la vie de saint Onésime, (2) que cet évêque aurait extirpé de son diocèse les restes de l'idolâtrie, c'est-à-dire sans doute qu'il présida, dans le territoire soissonnais, à la fermeture des temples et à la proscription des cultes antiques, décrétées par l'empereur Théodose. (3) « Les édifices payens, disent Martin et » Lacroix, furent détruits ou appliqués à d'autres usages. » Au temple d'Isis succéda une Maison de l'Aumône » chrétienne, et près de l'emplacement du temple ruiné » fut peut-être construit, dès ce temps là, un oratoire, » une chapelle, sous l'invocation de saint Gervais et de » saint Protais. » Ce que ces historiens disent ici de la cathédrale ne peut-il pas avoir eu lieu aussi au Château d'Albâtre ? L'ancienne église de Notre-Dame-des-Vignes,

(1) Socrat., l. 9, c. 16. Fléchier, *Hist. de Théod.*, l 3, c. 113.

(2) Apud. Bollard, t. 3 ; Maii, p. 204, tirée de l'abbaye de Longpont ; Dormay, *Hist. de Soiss.*, t. 1er, p. 120 et 121 ; Martin et Lacroix, *Hist. de Soiss.*, t. 1er p. 111 ; Leroux, *Hist. de Soiss.*, t. 1er, p. 114.

(3) *Hist. de Soiss.*, t. 1er, p. 3.

qui (1) « existait avant le VIIIe siècle et peut-être beau-
» coup plus tôt, comme semblerait l'indiquer son titre
» de fille aînée de la Cathédrale, » ne peut-elle pas avoir été bâtie sur l'emplacement d'un temple romain? puisque tout porte à croire que, dès le IVe siècle, les édifices religieux dépendant du Château d'Albâtre ont été supprimés, il en résulte qu'il n'a pas été détruit en une seule fois, au Ve siècle, suivant le sentiment de M. Clouet.

En résumé, tous ces faits me semblent prouver suffisamment que l'emplacement du Château d'Albâtre, si riche en souvenirs romains, n'est cependant pas stérile en souvenirs du Moyen-Age, puisque, outre les substructions sans caractères romains dont j'ai parlé en commençant, et les monnaies françaises, espagnoles, etc., rappelées par la lettre de M. Vauvilliers, nous y retrouvons des monuments tels que les églises de Notre-Dame-des-Vignes, de Saint-Léger et la tour de l'Evangile.

(1) Martin et Lacroix, *Hist. de Soiss.*, t. 1er, p. 349.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Juillet 1856.

Présidence de M. Williot.

COMMUNICATIONS.

M. Williot communique à la Société plusieurs jetons de France et de Bavière, et deux cachets.

Les deux premières pièces rappellent deux dates importantes : la naissance du Dauphin et le sacre de Louis XV.

Lud. XV, rex christianiss. Maria Fr. et Nav. regina. — Revers : *Vota Orbis.* Naissance d'un enfant; une femme tient une couronne au-dessus de lui. Au bas : *Natales Delphini, IV septembris M D CC XXIX.*

Ludov. XV D. g. Fr. et Nav. rex. Au revers : *Rex celesti oleo unctus. Remis, 23 oct. 1723.*

Car. Lvd. D. g. com. palins. R. 1. Arch. Th. Ebd. Non me qve cetera. 1697. Ecusson de Bavière.

Sur les cachets sigillaires, on lit : *Magistri p. Parvi.* Etoile et croissant.

Iohannis de Molendino cleri. La sainte Vierge avec l'enfant Jésus sur ses bras, placée entre deux cierges.

M. Williot fait connaître de plus une inscription gravée sur une plaque en cuivre ornée de l'écusson de la famille d'Orléans et d'un autre écu, parti d'un coupé de deux, au premier et quatrième de gueules; au second et cinquième de France, surmonté de la lettre R; au trois et six d'argent, aux deux saumons adossés. Ce sont probablement les armes des Dolu. L'abbaye prenait les armes des princes d'Orléans.

J'AI ÉTÉ POSÉE POVR PREMIÈRE PIERRE DE L'EGLISE DE LA ROYAL^le ABBAYE DE ST-REMY-ST-GEORGES, PAR TRÈS HAVT ET TRÈS PVISSANT PRINCE PHILIPPE DE BOVRBON, FILS DE FRANCE, FRÈRE VNIQVE DV ROY LOVIS QVATORZE, ET BÉNISTE PAR TRÈS R^d PÈRE EN DIEV Mre CHARLES DE BOVRLON, ÉVESQVE DE SOISSONS, A LA TRÈS HVMBLE PRIÈRE DE M^de MÈRE SCEVR CATHERINE DOLV, 2me DV NOM, ABBESSE DE LA D^te ABBAYE, ASSISTÉE DE SA COMMVNAVTÉ, LE 24me IOVR DV MOIS D'AOVST DE L'ANNÉE 1673.

M. l'abbé Poquet, secrétaire de la Société, rend compte de l'excursion archéologique, faite le jeudi 19 juin, dans les environs de Laon, et dans laquelle la Société a visité les belles églises d'Urcel, de Laval, Nouvion, Presles, Vorges et Bruyères.

Messieurs, l'excursion du 19 juin dernier ne l'a pas cédé à ses aînées des années précédentes; on pourrait même dire qu'elle leur a été supérieure, si on ne considérait que la distance parcourue et le nombre d'églises visitées. Jamais journée de touriste n'a été mieux remplie et plus féconde en impressions de tous genres; car tel est le zèle qui vous anime que, non contents d'explorer le Soissonnais, ce pays de vos justes prédilections et votre domaine naturel, vous avez voulu, cette

fois, pénétrer dans une autre partie du département, apprendre à connaître ses édifices et vous rendre comptes des types ou différences architectoniques qui peuvent caractériser ces deux contrées qui vous intéressent et vous sont chères à plus d'un titre. En faisant cette pacifique invasion dans le Laonnois, vous n'aviez pas à craindre d'être repoussés comme des barbares ou des profanes; un accueil sympathique vous y attendait, et plusieurs membres de la Société académique de Laon, qui vous étaient déjà unis par une même communauté de goûts et d'études, sont venus avec empressement vous faire les honneurs de cette belle et agréable journée. En pouvait-il être autrement? En quittant la délicieuse vallée de l'Aisne pour longer les vertes collines qui entourent, d'une manière si pittoresque, la ville de Laon, assise seule comme une reine au milieu d'une vaste plaine qu'elle domine de tous côtés, ne veniez-vous pas pour admirer ses monuments et rendre un hommage mérité à leur valeur artistique? Avez-vous été trompés dans votre espoir? Non assurément. Les églises d'Urcel, de Nouvion, de Presles et de Bruyères, ont répondu à votre attente. Ces édifices, quoique placés dans de modestes localités, voudraient plus qu'une faible mention à vol d'oiseau; chacun d'eux mériterait presque une monographie spéciale et complète. Bruyères a déjà la sienne; les autres obtiendront sans doute un jour la même faveur. En attendant cette bonne fortune, disons un mot de chacune de ces églises et faisons naître, s'il est possible, le désir de les apprécier et de les décrire un jour plus exactement que nous ne pouvons le faire aujourd'hui dans ce court aperçu :

Vous arriviez à Urcel, Messieurs, lieu choisi pour la réunion des Membres de la Société, après un trajet assez long, mais aussi des plus intéressants. Vous aviez

rencontré sur votre route le village de Bucy, remarquable par son clocher de la Renaissance, dont la flèche a été naguère trouée et déchirée par la foudre, le hameau de Sainte-Marguerite et sa vieille chapelle romane. En avant de ce hameau, vos yeux se portaient instinctivement sur les magnifiques fragments d'une tour isolée, bâtie en encorbellement, dernier débris d'un petit château-fort qui ne paraît cependant avoir laissé aucun souvenir historique dans le Soissonnais. A Missy, vous considériez avec plaisir le portail sculpté où est relatée la merveilleuse légende de sainte Radegonde, épouse de Clotaire, et vous donniez d'utiles conseils pour abriter ce beau travail du XVIe siècle. L'architecte chargé de cette opération est un de nos collègues ; tout nous fait donc espérer une restauration intelligente. Condé-sur-Aisne dressait sur votre passage une gracieuse chapelle romane, ancienne possession des religieux de Saint-Ouen de Rouen. Les églises de Condé, de Celles et de Vailly, pourtant si curieuses à visiter, fuyaient de nos regards sans qu'il nous fût donné de nous y arrêter un seul instant. Bientôt nous gravissions la côte rapide qui domine cette petite ville au nord : arrivés au sommet, nous avions devant nous une vue étendue et variée sur la vallée de l'Aisne et de la Vesle qui viennent s'y confondre. A gauche, dans l'enfoncement d'une gorge étroite, nous aperçûmes, à travers les arbres, un ancien petit couvent appelé Vaux-celles, et, derrière la montagne, les villages d'Aizy-Jouy, si rapprochés l'un de l'autre qu'ils semblent ne former qu'une seule commune.

Après avoir franchi le large plateau qui sépare la vallée de l'Aisne de celle de l'Ailette, nous découvrîmes une foule de villages placés sur le versant des côteaux et un délicieux vallon qui se prolonge jusqu'aux environs de Craonne. Bientôt nous touchions au village d'Urcel, assis

lui-même au pied d'une colline boisée et sur un sol quelque peu tourmenté.

URCEL. — Ce joli village possède une des églises les plus curieuses du département et qui demanderait un examen et une étude approfondis. Cet édifice, quoique peu connu, a cependant attiré, depuis quelques années, l'attention des archéologues indigènes et étrangers. M. Didron lui-même, le savant rédacteur des *Annales archéologiques*, nous a montré des notes nombreuses sur l'église d'Urcel. Il nous en parlait comme un des monuments les plus intéressants de la France. Et, en effet, nous croyons que si cette église était bien étudiée, si la science parvenait à bien fixer ses époques, à expliquer d'une manière satisfaisante ses sculptures sacrées et profanes, on aurait dressé un jalon important pour l'histoire de l'art dans notre pays, et qui aiderait, sans aucun doute, à la solution de ces problèmes encore inexpliqués, qui jettent parfois une indécision fâcheuse jusque sur les principes généralement reconnus et acceptés de confiance.

A tous les avantages d'une architecture sévère et pourtant très-ornée et très-riche, l'église d'Urcel en joint un autre qui est des plus précieux : celui d'être complète; car elle possède un magnifique porche roman, de belles nefs et des absides gracieuses. Cet ensemble est couronné par un clocher très-élancé et fort élégant, surmonté d'une flèche aérienne. Le porche extérieur offre l'image d'une galerie, fermée dans le bas par un mur d'appui et terminée dans le haut par une colonnade à jour. Chaque colonnette est ornée d'anneaux, de câblures, de facettes en torsades, de chapiteaux feuillagés et déchiquetés; mais, comme l'a dit notre savant et laborieux collègue, M. Ed. Fleury, le motif qui domine dans l'ornementation du porche et du clocher

à triple étage, c'est le damier ou l'échiquier qui se montre partout. Trois pavillons, flanqués aux extrémités de deux clochetons, abritent ce porche qui embrasse toute la largeur des nefs.

La nef de l'église d'Urcel a de l'ampleur, et, malgré la lourdeur de ses colonnes groupées sur des massifs de maçonnerie, on s'y sent à l'aise. Mais, en examinant les chapiteaux, une chose vous frappe : c'est de voir que les uns sont à peine accusés dans leur forme ou légèrement évidés, tandis que les autres sont entièrement terminés et chargés de scènes historiées ; et, si l'on ne retrouvait ailleurs cette architecture incomplète, on serait tenté de croire que les sculpteurs qui ont commencé la décoration de cette église sont morts tout-à-coup et prématurément, sans avoir pu achever leur œuvre, œuvre qui, depuis des siècles, attend toujours et sans succès son complément, *opera pendent interrupta;* ce qui ne les a pas empêchés d'y introduire les compositions les plus bizarres au milieu des faits les plus graves et les plus sérieux de l'histoire sainte. Renonçons, pour aujourd'hui, à parler à la légère de toutes ces fantaisies étranges ; il faut, pour entreprendre cette tâche, les voir de près et longtemps, les étudier à loisir. C'est ce que nous ne pouvions faire, on le comprend, dans la circonstance où nous nous trouvions.

L'abside vous a rappelé des formes auxquelles vous avait habitué le Soissonnais. La disposition de ces trois demi-rotondes, revêtues de voûtes sphériques, est, en effet, très-usitée sur les bords de l'Aisne. Le sanctuaire ou abside médiane est aussi plus large et plus élevée que celles des bas-côtés qui en sont comme les aîles ou appendices. Des fenêtres à plein-cintres éclairent ces trois hémicycles, si fréquents aussi dans tous les monuments de la capitale du monde chrétien. L'abside prin-

cipale, outre ses arcatures intérieures qu'on a brisé pour loger une misérable boiserie, ses chapiteaux à personnages, porte à sa partie supérieure un arc triomphal. Ce bandeau, composé de larges pommes de pin et d'entrelacs festonnés, motif qu'on retrouve à la chapelle des Templiers à Laon, produit le meilleur effet. Nous n'avons pas omis de remarquer que cette abside est aussi surmontée d'un campanile ou fenêtre à jour pour y suspendre les cloches, ce qui pourrait donner à penser que cette partie de l'édifice est antérieure au clocher. Au dehors, la nef de l'église présente une corniche d'une singulière richesse; l'entablement est couvert, dans tout son pourtour, de têtes d'hommes, entremêlées d'animaux, de monstres fantastiques, quelquefois placés dans les postures les plus indécentes.

Vous avez pensé avec raison, Messieurs, que ce monument pouvait donner lieu à une foule d'observations du plus haut intérêt. Faut-il vraiment admettre dans ces constructions sphériques, dans ces rotondes à coupole, un souvenir lointain des Croisades? Doit-on reconnaître dans la forme de certains ornements, dans la disposition de ces édifices, l'influence spéciale d'un ordre monastique qui imprime jusque dans les détails le faire de ses propres idées? C'est là une discussion que vous vous réservez et à laquelle vous reviendrez lorsque vous aurez réuni une masse de faits assez considérables pour la résoudre, s'il est possible, avec profit et maturité. Dans tous les cas, l'église d'Urcel est digne de figurer au nombre des plus intéressants édifices religieux du diocèse de Laon, et il appartiendrait à la sollicitude d'un Préfet éclairé et bienveillant de la faire placer au nombre des monuments historiques de France, si déjà elle ne jouit de ce privilège. Cet honneur lui serait doublement utile : en assurant d'abord sa conservation, chose toujours si importante; ensuite en la pré-

servant à l'avenir de quelques-unes de ces restaurations dont on a eu lieu de se plaindre à diverses reprises. Car, il faut bien le répéter ici, de grands travaux, dont quelques-uns sont assurément exempts de reproches et n'ont pas nui à l'édifice, ont été entrepris pour l'embellissement et la consolidation de l'église d'Urcel; des voûtes en bois, briques et plâtres ont été construites au-dessus des nefs; on a aussi essayé de refaire des sculptures dans un genre prétendu roman qui, à notre avis, ont deshonoré une partie des chapiteaux et du clocher d'une taille pourtant si svelte, si élégante et d'un aspect si pittoresque.

LAVAL. — Si les restaurations ont leurs dangers, l'abandon dans lequel on laisse parfois les édifices consacrés au culte ont bien aussi leurs périls; l'église de Laval nous servirait au besoin de preuve. Sans avoir rien qui la mette sur la même ligne que ses sœurs d'Urcel et de Nouvion dont elle est cependant si voisine, cette église, grâce à ses transepts et à son sanctuaire, ne manque pas d'un certain caractère d'architecture grandiose et se recommande à l'attention des visiteurs. Ces parties offrent une belle dimension et beaucoup de régularité dans les formes; c'est de la belle architecture ogivale, du beau et pur XIIIe siècle.

Mais, à côté de ces morceaux remarquables, on voit une nef du plus disgracieux effet, espèce de carré long, triste, obscure et humide, formé par deux murailles tortueuses qui paraissent avoir été rebâties à la hâte et à vue d'œil. La bâtisse accuse en différents endroits un défaut de direction et de plan, car vous ne voyez là que des fenêtres ouvertes au hasard, une absence complète d'entablement; on ne s'arrête que devant les deux portails qui ne sont pas sans quelque mérite. Cette pauvre église représente aujourd'hui une croix latine à branches presque carrées;

elle est d'une excessive humidité, à ce point que les murs sont tapissés d'une couche épaisse de verdure qui monte jusqu'aux chapiteaux des colonnes. La première cause de ces dégradations, on la trouverait sans doute dans la nature du sous-sol qui est marécageux, et peut-être aussi dans le remblai considérable de terre qui a dû être fait autour des murailles. Ceci nous conduirait à penser qu'autre fois on avait pu pratiquer autour de l'église de larges fossés servant de remparts qui ôtaient une partie de cette humidité en assainissant le sol. Une tourelle octogonale flanquée à l'angle sud-ouest du transept annoncerait encore au besoin, par ses créneaux et ses machicoulis, que cette église était autrefois fortifiée. Elle ne serait pas la seule, les églises de Crouy, Fontenoy, Laversine, Chaourse, Montcornet et Vorges, portent encore de nos jours les traces évidentes de défenses militaires. La tourelle de Laval ne paraît pas remonter au-delà du xve siècle; quoiqu'incomplète et dans un état voisin de l'abandon, elle donne cependant un certain air d'élégance au transept droit qu'elle embellit. Près de la porte latérale existe un mausolée d'une structure assez grossière et sur lequel on lit : « Ici repose le corps de » Me Simon-Joseph Leleu de la Bretonne, ancien garde-» de-corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, curé de » cette paroisse dont il fut pendant vingt-cinq ans le » pasteur et le père, aussi zélé que charitable, dans la » 75e année de son âge, le 25 mars 1825. *Requiescat in* » *pace.* » M. Leleu avait, dit-on, été nommé curé de Soissons peu de temps avant sa mort. Il se serait soustrait à cet honneur qu'il regardait comme un fardeau trop pesant pour lui, en se sauvant la nuit par une des fenêtres du logement qu'il occupait dans la cité épiscopale. Le vénérable ecclésiastique préférait passer ses derniers jours au milieu de ses bons habitants de Laval.

NOUVION. — Nous ne dirons qu'un mot de l'église

de Nouvion dont nous possédons déjà une description abrégée dans le tome 7 de notre Bulletin. Cette église, que beaucoup d'entre vous connaissaient déjà, a paru vous offrir un nouveau sujet d'admiration : vous trouviez dans cet édifice planté à mi-côte un type majestueux et sévère, un ensemble plein de richesses, surtout dans les façades du clocher, qui vous présentait dans ses trois ordres le percement de vingt-six fenêtres romanes, garnies de cordons fleuronnés, de figures fantastiques semées au milieu d'enroulements et de rinceaux. Au rez-de-chaussée, le style y est lourd, les arcades peu élevées, la voûte dénuée de nervures, de petits filets se croisent à peine comme dans la crypte de Saint-Médard; des colonnettes en torsades, surmontées de gros chapiteaux, accusent une certaine antiquité. Mais une fois soulevé du sol, à mesure que les étages s'élèvent, l'architecture s'enrichit, les jours se multiplient. Une tour, dans l'architecture catholique, s'élève comme une fumée qui se volatilise et se perd dans les airs, ou plutôt elle monte comme un de ces superbes bouquets qui portent, de distance en distance et jusqu'à leurs sommets, les fleurs les plus fines et les plus éclatantes. La construction de Nouvion donne une idée magnifique de l'architecture romane, il faut en convenir; et nous concevons l'embarras qu'éprouverait encore aujourd'hui un architecte qui, ayant à bâtir une belle église de campagne, voudrait élever à la fois un monument digne de son talent et des ressources qu'il aurait à sa disposition. Nous ne serions pas surpris de sa prédilection pour le style roman fleuri.

Bien que cet édifice ait à l'extérieur une physionomie complètement romane dans le clocher et le porche qui est en avant du portail, l'ogive commence cependant à se faire sentir à l'intérieur et à l'extérieur des nefs et des absides; il y a là comme les essais et les tâtonnements

d'un style hardi qui finira bientôt par détrôner le plein-cintre. La voûte des nefs a une belle élévation ; seulement on regrette son peu de profondeur, elle n'a que deux travées. On y reconnaît, dans les chapiteaux et les nervures, un certain caractère d'affinité qui la ferait volontiers regarder comme contemporaine de la cathédrale de Laon.

Une étude importante à entreprendre serait celle des chapiteaux presque tous garnis de sujets et de masques. Vous voyez ici un centaure armé de son arc et lançant une flèche; là deux sacrificateurs conduisant par les cornes un holocauste; plus loin un cerf affronté de son bois; puis diverses figures dans des positions plus ou moins bizarres : celui-ci porte une énorme moustache, celui-là une barbe longue enroulée. Ailleurs, ce sont des personnages plus calmes : les uns assis, un livre entre les mains ou tenant un philactère; les autres représentent des satyres jouant de la viole ou du tétracorde, des chimères terminées en queues de poissons. Il y a aussi, au milieu de ce mélange de végétaux, de fleurons recourbés, d'animaux de toutes sortes, des oiseaux buvant dans une coupe, des prêtres revêtus de la chasuble antique. Quelques chapiteaux sont ornés de crochets, de larges feuilles à nervures superposées comme des piques, formant des enroulements capricieux. Les tailloirs des chapiteaux ont eux-mêmes des formes très-diversifiées: tantôt carrés, avec un biseau sculpté de zigzags ou de modillons; tantôt creusés de cymaises empreintes de divers ornements. Le chœur est remarquable en ce qu'il affecte de prendre les dispositions d'un dôme ou d'une lanterne à jour, motif qu'on retrouve bien plus complet à la cathédrale de Laon.

Ici, comme à Urcel, nous rencontrons les trois absides circulaires; celle du milieu bien plus profonde et plus large. Nous remarquons aussi à son axe un enfoncement

carré qu'on retrouve à Morienval, Berzy-le-Sec et à Vailly. Cette abside est décorée à l'extérieur d'une corniche, de figures grimaçantes, de pilastres à ressauts et de fenêtres à lancettes sans meneaux.

Les fonds de baptême en pierre bleue paraissent de la date de l'église. La vasque est taillée en biseau et repose sur un tronçon de colonne armée aux angles des socles de longues feuilles à nervures. La corniche ou tailloir figure une tête renversée dévorant des végétations qui s'enroulent en méandre terminées à leurs extrémités par des feuillages à trois pétales entremêlées de pommes de pins. Le côté opposé figure les balustres d'une grille formée de colonnettes. Il n'est pas jusqu'au bénitier qui ne vienne compléter tout ce petit mobilier intérieur. La vasque repose aussi sur une colonne ; plusieurs figures humaines, avec des aîles et un corps d'oiseau, y sont sculptées.

Vous avez pu apercevoir, dans la nef, une longue description de l'église où sont formulées toutes les époques présumées de ce bel édifice ; c'est une véritable notice, mais beaucoup trop longue pour qu'on ait le temps et le courage de la lire dans une seule visite. Son but, que vous avez tous approuvé, c'est de faire une réclame chaleureuse en faveur de ce monument qui est dans un état de dépérissement qui peut, demain, se convertir en ruine. Mais que peut cet appel dans une commune que peu de personnes visitent et qui n'ont pas toujours la bourse assez garnie pour répondre d'une manière efficace au vœu qui leur est exprimé. Espérons encore ici que des personnages plus influens prendront en main la cause de cet édifice menacé. Nous savons d'ailleurs que tous les préfets de l'Aisne qui se sont succédé à Laon depuis quinze ans, ont tous fait des efforts pour la sauver d'une ruine prochaine. Nous pensons, au reste, qu'ils seraient généreusement secondés dans cette restauration par le

gouvernement qui a placé, depuis longtemps il nous semble, l'église de Nouvion au nombre des monuments historiques à la charge de l'Etat. (1)

Il y a trente ans environ, on a découvert, dans les jardins qui avoisinent l'église, des tombeaux en pierres, pressés les uns contre les autres; et, plus haut, sur le penchant de la colline, des tombes antiques renfermant des armures, des poignards, des monnaies de cuivre à l'effigie des empereurs romains. On comprend que cette trouvaille, jointe à une inscription tracée à la pointe sèche sur le pignon du chœur : « En l'an 1353, l'armée » a logé par deux fois en ceste vile à Prelle et Laval et » ont tout pilliez tout le pay », ait donné aux habitants du petit Nouvion le bien pardonnable amour-propre de croire que leur village a dû avoir plus d'importance autrefois et même porter le nom de ville. Ce ne sera pas nous qui serons tentés de leur disputer cette innocente consolation, surtout en face de leur église que nous avons visitée avec le plus grand plaisir, et quand d'autres Laonnois ont bien osé y placer le fameux *Noviodunum* soissonnais.

De Nouvion, vous vous rendiez à Presles où vous trouviez une église très-propre et parfaitement entretenue. Comme celle d'Urcel et de Nouvion, elle est aussi précédée d'un petit porche gothique dont vous avez admiré la grâce et la simplicité d'exécution.

La nef vous a paru d'une large dimension; ses arcades cintrées s'appuient sur des piliers carrés. Quelques colonnes placées à droite, entre le chœur et la chapelle, sont à peine accusées; il semble qu'on ait craint de les dégrossir. Les chapiteaux en sont lourds et peu fouillés, les bases informes et à peine perceptibles.

(1) Une somme de 3,000 fr. environ vient d'être employée à la consolidation des voûtes disjointes et à la réparation des toitures.

Le sanctuaire forme aussi le rond point; mais sa construction est d'une excessive simplicité : il n'a pour tout ornement architectural qu'une petite corniche qui s'étend à la naissance de sa voûte sphérique et trois fenêtres surbaissées. A l'extérieur, ces mêmes ouvertures sont flanquées de colonnettes dépourvues d'archivoltes; la corniche est occupée par des têtes d'hommes; on a exhaussé le mur pour lui faire porter la toiture qui recouvre la voûte en pierre.

La sacristie actuelle est une des plus curieuses parties de l'église; c'était peut-être primitivement une des absides circulaires ainsi que celle de gauche où l'on a depuis placé l'escalier du clocher. Les nombreuses réparations entreprises à l'église de Presles ne lui ont pas toujours été favorables. On a blâmé avec quelque raison l'enlèvement de l'ancien plancher peint à fond bleu avec des nervures rouges saillantes et orné d'inscriptions, pour le remplacer par un nouveau plancher aussi laid que le premier.

Nous avons vu, dans la sacristie, deux magnifiques reliquaires dont l'un, de la fin du XIIIe siècle, représente une nef d'église et ses deux pignons tapissés de feuilles de vignes en bas-relief artistement travaillées et entremêlées de cabochons en pierres précieuses. Ces châsses contiennent des reliques de saint Quirin et de saint Georges, patrons de l'église.

On rapporte qu'il y avait jadis dans cette église un jubé en pierre évidée à jour; il fut sacrifié, dit-on, non au seul plaisir de détruire, mais pour obéir au vœu du public auquel il cachait la vue des cérémonies sacrées. Cette destruction n'en est pas moins un fait regrettable, car il y a bien peu d'églises de campagnes, aujourd'hui, qui aient conservé ce souvenir de la vieille architecture catholique.

En sortant de l'église, votre intention, Messieurs, était

de visiter les ruines du château de Presles, ancienne résidence des évêques de Laon, et qui paraît avoir été bâti par l'un d'eux, Anselme de Mauni, au commencement du XIIIe siècle. On pense que ce manoir passa, quelque temps après, aux Templiers qui le fortifièrent en l'entourant de hautes murailles flanquées de tours et en creusant autour des remparts un fossé très-profond. Lors de la suppression de cet ordre fameux, cette forteresse aurait fait retour à ses anciens maîtres qui en firent, pendant plusieurs siècles, une de leurs maisons de campagne. Depuis 1792, époque où ce domaine fut vendu comme propriété nationale, le château est devenu une ruine qui disparaît tous les jours; ses matériaux servent à construire ou à réparer les bâtiments ruraux qui sont placés dans son enceinte. Sa situation est des plus pittoresques et, du sommet de la colline où il est placé, la vue domine un paysage magnifique qui s'étend au loin dans les campagnes de Laon, du Vermandois et de la Thiérache. Les ruines imposantes qui existent encore et qui proviennent des débris de la chapelle gothique sont très-pittoresques; on pense qu'il y avait au-dessous; comme à la chapelle de l'évêché de Laon, une crypte ou chapelle souterraine.

A notre sortie de Presles, plusieurs d'entre nous, anciens élèves du séminaire de Laon, nous cherchâmes des yeux, sur le sommet de la montagne que nous avions en face, le magnifique calvaire que nous avions vu planter en 1828. Ce calvaire, placé sur un espèce de promontoire qui s'avance dans la vallée, avait été érigé au milieu d'un concours immense de toutes les populations voisines. Mais nous promenâmes en vain nos regards sur ce flanc dénudé; le calvaire avait disparu, renversé par un affreux ouragan. Chacun se rappelait cependant que le pied de la croix avait été enfoncé avec soin dans le dôme d'une petite tourelle qui servait de

chapelle, et que lors de la plantation qui avait amené une affluence si considérable, un orage terrible, qui nous avait paru figurer alors admirablement le tremblement de terre du Golgotha, avait éclaté avec un horrible fracas et une pluie qui menaçait de devenir torrentielle, ce qui n'avait pas empêché le chaleureux orateur de continuer son magnifique et saisissant discours.

L'église de Vorges, que quelques-uns d'entre nous ont pu visiter en courant, est une des églises les plus vastes et les plus régulières des environs. Cette église appartient, par ses caractères généraux, à la transition : fenêtres romanes au dehors, corniches à modillons, contreforts peu saillants, absides carrées et porte ogivale surmontée d'un petit fronton; dans la façade, une grande rosace à meneaux d'un bel effet. A l'intérieur, ornementation nulle, arcades ogivales. La tour, placée sur le chœur, est percée, sur chacune de ses façades, d'une fenêtre ogivale geminée, couronnée d'une rosace; à chaque angle, un faisceau de colonnettes annelées, surmonté d'un tourillon en encorbellement, bordé d'une galerie massive qui communique de l'un à l'autre, remplace les contreforts. Le même système d'ornementation ou de défense règne aux angles des transepts; cette disposition est très-curieuse et très-rare.

La tour renferme une très-belle cloche d'environ trois mille et sur laquelle on lit l'inscription suivante :

« En l'an 1518, Messire Claude Tabouret, Jeanne » Hugé... Dany... m'élevèrent en cette paroisse et me » qualifièrent du nominal de Jehanne. » (1)

Notre excursion devait se terminer par l'inspection de l'église de Bruyères qui nous offrait aussi ses trois absides à voûtes sphériques, chargées à l'extérieur d'une richesse de sculpture qui vous étonne et que

(1) Inscription communiquée par M. Williot.

notre plume se refuse à décrire. Il faut, pour faire connaître ces sortes de monuments, une monographie spéciale; voilà pourquoi nous renvoyons à la Notice détaillée qu'en a faite M. Hidé, dans le volume de la Société académique de Laon. On y verra que cette église, en apparence si romane, porte cependant des traces de diverses époques: une nef, des bas-côtés romans, des figures grimaçantes à foison; un clocher à fenêtres ogivales surmontées de gargouilles qu'on appelle dans le pays les Loups de Bruyères.

Après une course et un examen qui avaient duré plus de six heures consécutives, la Société se réunissait dans un modeste banquet; puis elle allait prendre quelques instants de repos sous les délicieuses charmilles qui ornent la maison de campagne de M. Hidé. Cet honorable archéologue fit à la Société un accueil dont elle conservera longtemps l'agréable souvenir.

M. Daras fournit aussi quelques renseignements sur une excursion archéologique qu'il vient de faire dans les environs de Vailly :

Le mardi 8 avril dernier, je m'étais rendu au village de Moussy-sur-Aisne dans le but d'examiner le plan de l'église et les dispositions ou les inconvénients qu'elle pouvait présenter relativement à deux autels ainsi qu'à une chaire que M. le curé m'avait chargé de faire exécuter; je visitais alors et décrivis aussi l'église de Verneuil. Depuis, j'ai revu deux fois ces localités et observé attentivement les églises de Braye, de Soupir et de Pont-Arcy; ce sont les quelques notes recueillies dans cette occasion que j'ai l'honneur de communiquer à la Société.

Lorsque l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les monuments disséminés dans le département de l'Aisne, on est tout d'abord frappé de la différence qui subsiste à cet égard entre le Nord et le Midi. En effet, autant la

partie septentrionale qui s'étend de Laon à la Belgique est pauvre en belles églises rurales, autant la partie méridionale qui comprend une partie du Laonnois et le pays de Soissons et de Château-Thierry est riche en petits monuments sculptés, dont la conservation jouit de l'incontestable avantage d'avoir maintenu presqu'intégralement son attrait pittoresque à la contrée.

Si cette supériorité du Midi sur le Nord est admise, il ne serait pas sans intérêt de rechercher quelle est, parmi les vallées du Midi de l'Aisne, la plus riche en monuments. Existe-t-il, dans la forme et la construction de ces églises, une architecture régionale, des points d'assimilation ou des divergences de conception qui permettraient de les grouper ou de les séparer, d'après des lois fixées sur un type unique et primitif, ou d'après des formes dérivées, constituant plusieurs systèmes.

La réponse, motivée à cette question, résulterait sans doute d'une statistique complète; mais à défaut d'un document de ce genre, il est certain que l'examen des monuments de petites régions voisines peut déjà nous mettre incontestablement sur la voie de la vérité. Et, c'est à ce point de vue que j'oserai dire que le département possède peu de vallées comparables à celle qui s'étend sur les deux rives de l'Aisne, entre Reims et Compiègne. De Neufchâtel à Attichy, il existe une architecture complète : absides, transepts, collatéraux, portails romans, portails en ogives, clochers en pyramide, clochers en aiguille, clochers en forteresse, clochers octogones, clochers coniques, clochers carrés; toutes les combinaisons subsistent et s'avoisinent.

SOUPIR. — Cette église est la plus belle de toutes les églises rurales de la vallée de l'Aisne. Moins grande

que celle de Vailly, elle est comparable à celle de Nouvion et possède des parties supérieures.

INTÉRIEUR. — NEF. — Deux travées communiquant par de larges et belles arcades dans les deux collatéraux. Plancher de la nef en planches et solives.

CHOEUR. — Le chœur repose sur quatre magnifiques faisceaux de soixante-quatre colonnes et colonnettes, seize à chaque pilier et les quatre principales engagées.

Les deux premiers piliers qui séparent la nef du chœur s'élèvent pour former l'arcade triomphale composée de tores encorbelés.

Le sanctuaire principal et celui du collatéral droit sont construits dans la forme pentagonale de la transition, romane dans les courbes d'arcade, ogivale dans les tympans des fenêtres. Les colonnes intérieures sont ornées d'un anneau qui les circonvient au milieu de leur fût. On sait que ce caractère, propre à Vailly, à Saint-Pierre-au-Parvis et à d'autres localités, est d'un très-bel effet.

L'abside est éclairée de neuf fenêtres lancéolées, surmontées de neuf roses à quatre pétales ou lobes. Ce motif assez rare et peu naturel est celui qui a été récemment adopté pour le sanctuaire de l'église Saint-Wast de Soissons.

La voûte est soutenue par le système des nervures en arc-doubleau, reposant sur vingt-huit colonnes. J'ai remarqué, sur les parois des murs deux tables en marbres noirs portant des inscriptions, dont l'une porte la date de 1590.

L'église de Soupir possède deux transepts carrés construits dans le système du chœur, c'est-à-dire reposant sur quatre faisceaux de colonnes couronnés de chapiteaux et portant chacun leurs nervures en arc-doubleau.

Le portail de l'église est moderne, et la façade a été reconstruite.

L'extérieur ne présente rien de particulier; cependant la construction lourde et massive du sanctuaire extérieur contraste beaucoup avec l'élégance de la même partie à l'intérieur. L'œil y cherche vainement, autour des fenêtres, ces colonnes, ces chapiteaux, ces voussures qui font la richesse de l'ornementation ogivale.

Un gros clocher carré remplace une belle flèche qui a disparu. Le chapitre de la cathédrale de Laon et Saint-Pierre-au-Marché étaient autrefois seigneurs de Soupir. Soupir possède encore le vendangeoir de Fénélon et un château moderne tristement abandonné. Le cartulaire de Prémontré renferme un bon nombre de chartes sur les propriétés de Soupir.

ÉGLISE DE MOUSSY. — Cette église, bâtie au centre d'un tout petit village, offre un exemple conservé de ces modestes, mais toujours élégantes constructions dont le XIIIe siècle dotait de toutes parts les petits groupes de populations dans les campagnes. Un rectangle de quatre murs, un portail pour entrer, un autel au fond pour prier, quatre fenêtres, quatre faisceaux de colonnes accolées sur le mur pour porter la voûte. Voilà le monument simple et pur, sans l'attirail des adjonctions, substructions, bas-côtés, etc., qui viennent si souvent déformer les édifices que l'accroissement de la population, aux divers siècles du moyen-âge, a forcé de mutiler en tous sens.

ÉGLISE DE VERNEUIL. — Le clocher de Verneuil est fort remarquable : c'est la beauté architecturale dominante dans cette église, comme à Soupir l'abside. A ce titre seul, cette église méritera toujours une très-honorable mention dans la statistique monumentale de l'Aisne.

Entrons auparavant dans l'église. Nous passons tout d'abord sous un portail de chétive apparence, pas de

colonnes, pas de chapiteaux, pas de voussures; une fenêtre romane au-dessus. Le clocher est construit à l'entrée de l'église, et, en pénétrant dans la nef, on reconnaît les quatre piles massives qui le portent; c'est le style du portail, absence complète de bases, colonnes, chapiteaux; de gros tailloirs cubiques en tiennent lieu. Ici, comme à Moussy, la nef n'avait primitivement besoin d'aucun collatéral; aujourd'hui, quatre arcades ouvertes dans la paroi de gauche de la nef communiquent avec le bas-côté de fabrique récente. Ces quatre arcades ne sont point semblables : la première et la quatrième sont un tiers plus hautes que les deux intermédiaires, ce qui ne manque point d'arriver dans tous les remaniements postérieurs. La travée sous le clocher est fort bien voûtée par le système si connu de la nervure à dos de carpe; les deuxième et troisième travées sont couvertes d'un plancher de bois; les arcades de communication offrent des traces de peinture de diverses couleurs; quatre fenêtres supérieures, ceintrées, versaient la lumière dans la nef; les deux fenêtres de gauche, donnant maintenant dans les combles du collatéral, sont devenues aveugles.

Le chœur est soutenu par quatre piliers de deux colonnes chacun, dont la centrale engagée; la voûte est formée par le système de l'arc-doubleau; l'arcade de communication avec le transept présente, sous le badigeon, le litre des anciens seigneurs : on y distingue deux écussons armoiriés. A l'arcade triomphale, les chapiteaux de gauche sont cubiques, sans végétation; ceux de droite sont sculptés, feuilles marines.

Sanctuaire : chevet carré; quatre fenêtres, deux latérales, deux terminales; voûte anguleuse, trahissant une origine postérieure à celle du chœur; une construction additionnelle fort sensible aux caractères extérieurs de cette partie du monument.

Le sanctuaire de la Vierge est contemporain du chœur : nervures à gros triple tore, le central dominant ses acolytes; quatre chapiteaux à tailloirs cubiques, deux sculptés en acanthe; légères traces de peinture.

Collatéral du XIVe siècle : trois travées construites sur le système même de l'ancienne nef; voûtes avec nervures à trois tores, trois fenêtres ogivales.

Clocher. Nous avons parlé de son caractère remarquable, ils se compose de cinq séries superposées d'ouvertures. Le plus magnifique étage est celui qui supporte les combles du pignon : il est orné de quatorze fenêtres et de cinquante-quatre colonnes posant sur leurs bases et coiffées de leurs chapiteaux.

L'étage inférieur est encore distingué par douze fenêtres et vingt-quatre colonnes; quatre contreforts puissants, renforcés chacun de quatre larmiers, supportent toute cette construction à jour dont la situation inspire des inquiétudes malheureusement trop fondées. Des pierres tombent çà et là faute d'entretien, et des lézardes s'entrouvent et annoncent un travail de fatigue contre les dangers duquel les finances de la commune ne permettent point d'apporter un remède suffisant. C'est ici ou jamais qu'une mission noble est dévolue au patronage conservateur de la Société historique de Soissons.

Quand un monument de sa circonscription menace ruine, sans qu'une fabrique, une commune, le département ou l'Etat ne se présente pour le soutenir, le consolider ou le restaurer, elle doit, par son intermédiaire officieux, par sa publicité, par ses études, par tous les moyens en son pouvoir, jeter le cri de détresse, former l'opinion sur la valeur de l'immeuble historique compromis et ne point cesser son action qu'elle n'ait sauvegardé tous les intérêts de l'art et de l'histoire dont les destinées reposent entre ses mains.

CHAPELLE DE COURTONNE. — Il existe, au hameau de Courtonne, les débris d'une ancienne chapelle dédiée à saint Pierre. Une colonne de grand module, comme celle de la nef de la cathédrale de Soissons, plusieurs colonnettes élancées, encore surmontées de leurs chapiteaux, attestent une construction contemporaine des églises de Verneuil et de Soupir. Un pressoir, établi dans la chapelle, a forcé le propriétaire d'entailler les colonnes, de percer les murs, de plâtrer les fenêtres.

La séance est levée à cinq heures.

Le Vice-Président,

WILLIOT.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE

Lundi 4 Août 1856.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Remarques sur l'Avare de Molière, par M. Théodore Lorin, correspondant.

Notice sur la fête de l'arquebuse à Saint-Quentin, en 1774, par Charles Gomart, correspondant.

Notice historique sur la foire de la Saint-Jean à Amiens, par l'abbé Jules Corblet, in-8°.

Recherches sur Pierre Lhermite et la Croisade, par Léon Paulet.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, tome Ier, janvier et avril, deux numéros, in-8°.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts en France, t. 3, n° 6 et 7.

Archives des missions scientifiques et littéraires, Ve vol., VIIe cahier.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1856, in-8°.

Remerciements et classement aux archives.

COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Poquet informe la Société que M. le marquis de Puységur possède un album qui comprend des vues et dessins touchant le département de l'Aisne, et qu'il peut être utile de connaître, puisque parmi les monuments qu'ils figurent quelques-uns ont disparu. Un autre point de vue qui a bien aussi son mérite aux yeux de la Société, c'est que cet album, quelqu'imparfait qu'il puisse être quant à l'exécution, a pour auteur un Soissonnais du XVIIe siècle.

L'ouvrage porte pour titre : *Voyage de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Conty pour la prise de Luxembourg, en avril 1684, avec les plans des villes et les châteaux les plus considérables qui se sont rencontrés sur le chemin*, par Jacques Pennier, soissonnais.

1° Château de Villers-Cottrets, veu du costé de la forêt appartenant à Mgr d'Orléans.

2° Le Château de Vaubuin, à M. Payet.

3° Vue de Soissons, du côté de Compiègne.

4° Id. du côté de Laon. On y voit parfaitement le Château Gaillard, qu'on a rasé en 1775 pour élever sur son emplacement l'intendance, aujourd'hui l'hôtel de la Mairie de Soissons.

5° Château de Chalvais, à M. Paras.

6° Abbaye de Saint-Vincent de Laon, vue du costé de Liesse.

7° Vue de Laon du costé de Marle.

8° Vue de Vervins du costé de Marle.

9° Vue de Saint-Quentin du costé de Laon.

10° Plan de la ville de Saint-Quentin.

On trouve aussi, parmi les dessins du géographe Châtillon, plusieurs vues qui appartiennent au département de l'Aisne, entre autres :

1° Vervin, petite ville scituée svr vne langve de montaigne, représentée en la partie du midi. On y figure un siége.

2° La petite et ancienne ville de Marle, avec son chasteau, comme elle se voit du costé nord.

3° L'ancien bovrcq et fort de Rozoy-en-Tirache.

4° La ville de Chavlny.

5° Bataille rangée à Cerny.

6° Le beav chasteau estant de la ville de La Fère.

7° La ville et le chasteau de La Fère en Picardie. Siége.

8° Le grand fort dv siége de La Fère, dit le fort de Sancy, l'an 1595.

9° Fort de Manicanp ; des Grenovilles. Grand fort de Marivaux, de canon et grosse garnison.

10° La ville et magnifique chasteau de Covssy, représenté av natvrel.

11° La maison royalle et chasteau de Folambray, avec le paizaige contingent. Le château est en flammes.

12° Folambray, vue du château au complet.

13° La ville de Laon.

14° Anyzy, très-belle maison et baronie av pais de Laonnois.

15° Le chasteau de Cerny au pais de Laonnois.

16° Viliers-Costret (Vue du Château.)

17° Le chasteav de Passy-sur-Marne.

18° Chasteav de Richecourt.

19° Vieulx maison (Château.)

20° Abbaye renommé de Essaune.

21° Vue de la ville et château de Château-Thierry, par le géographe Tassin.

On a aussi : 1° Une vue du château de Villers-Cotterêts, par Ducerceau.

2° Veue du chasteau de Villers-Coterez, dessiné sur les lieux par le scieur de la Pointe, au retour du voyage du Roy, en 1680.

3° Vue et perspective du château de Villers-Cotterêts, d'après le dessin mis au bas d'un plan de la forêt, fait en 1743, par Mombrun, et déposé aux archives du royaume.

4° Plan du parc construit en 1770 dans la forêt de Villers-Cotterêts, par les ordres de Mgr le duc d'Orléans. Ce plan renferme un petit plan du parterre du château et de l'abbaye de Saint-Remy, mais inexact.

5° Plan et enclos de la maison de Villeneuve près Soissons (ancienne abbaye de Célestins).

6° Plan de Soissons et de ses environs, par le sieur Lejeune, géomètre-arpenteur à Soissons en 1768.

7° Plan ancien de la ville de Soissons, dessiné et gravé par Louis Barbazan, dans l'historien Dormay.

8° Plan en élévation de la ville de Soissons et ses environs, par N.-A. Poincellier.

9° Dans les Annales bénédictines : Vue des tombeaux sculptés de saint Voué et de saint Drausin, XXIIe évêque de Soissons.

M. Clouet complète aujourd'hui sa réponse à M. Peigné-Delacour, en démontrant, par une foule de preuves, que *Brannacum*, *Brennacum*, *Brinnacum*, *Braina*, *Brinna*, *Brana*, est bien Braine sur la Vesles, et non Brétigny, comme prétend M. Peigné-Delacour.

La Société des antiquaires de Picardie ayant appelé l'attention sur l'utilité d'une carte historique et topographique de cette province, on a déjà vu comment l'un de ses membres a enrichi cette carte du *Noviodunum Suessionum* qu'il place au-delà de la rivière d'Oise et

des limites du *pagus Suessionensis*. A la suite de ce premier travail, il a entrepris de transplanter *Brennacum* (Braine) à Bretigny-sur-Oise ; c'est contre cette nouvelle prétention que nous venons protester aujourd'hui.

Il cite divers passages de l'histoire de Chilpéric et de Childebert, qui ont trait à la *villa regia de Brannacum ;* mais si, dans le chapitre V, livre IV, d'où sont tirées ces citations, Grégoire de Tours écrit indifféremment *Brannacum*, *Brennacum* ou même *Brinnacum*, notre confrère de Picardie l'écrira le plus souvent par le radical *Brin* qui lui paraît s'éloigner de la racine de *Brana*, Braine, et jamais par *Bran* qui s'en rapprocherait trop.

On lit dans une note de Grégoire de Tours, lorsque Chilpéric va chercher les trésors de son père *in Brannaco :* « *Oppidum tribus circiter leucis ab Augustâ* » *Suessionum distans versùs Rhemos, ubi insignis abbatia* » *Præmonstratensis ordinis*, *sancto Evidio dicata.* » Cette note est sans doute postérieure au temps où vivait Grégoire de Tours, mais elle n'en indique pas moins la distance et la situation de *Brennacum* par rapport à Soissons, et que l'identité de ce lieu avec Braine était admise.

Brennacum (dit Mabillon, *De re diplomaticâ*, page 253 à 254) est une ville forte sur la Vesle, *oppidum ad Vidulam fluvium;* on la rencontre sur la route de Soissons à Reims ; c'était une ville royale du pays et du royaume de Soissons dont on attribue la fondation à Clotaire Ier.

Quant à Bretigny, il est ainsi écrit et désigné dans les Annales bénédictines, tome II, p. 164, année 753 : « *Existebat tunc temporis in pago Noviomensi Britta-* » *niacum seu Brittennacum monasterium ad Isaram* » *fluvium cujus auctorem ac conditionis tempus ignora-* » *mus.* »

Ainsi, ce *monasterium Brittanniacum*, placé sur l'Oise et dans le pays de Noyon, n'a rien de commun avec le *palatium Brennacum* sur la Vesle, dans le Soissonnais, et

son nom ne peut permettre la confusion avec le lieu où étaient enfermés les trésors de Clotaire.

Cependant notre confrère de Picardie, s'appuyant de l'autorité de Lebœuf, prétend : 1° Que les terminaisons en *acum*, en *ecum*, donnent constamment naissance, en français, à celles en *y*, en *i* ou en *ai* et en *oi*, lesquelles, il faut l'avouer, ont cependant une certaine dissonnance entre elles.

2° Que le serment prêté sur l'autel de *Brennacum* ne se rapporte pas aux titres patronimiques que portaient les églises de Braine, titres qu'il ne donne pas et dont il est impossible de faire la vérification.

3° Enfin que Chilpéric, après s'être emparé des trésors de son père à *Brennacum*, s'est rendu à Paris SANS PASSER PAR SOISSONS qu'il aurait dû traverser, ce qu'il ne fit pas. L'ancienne route de Reims et de Fismes à Paris, passant par le Mont-Saint-Martin et les plateaux au-dessus de Braine répond à cette objection qui est donc sans valeur.

Disons en passant que l'abbé Lebœuf place *Brennacum* à Bargny, près Betz (Oise), et que M. Graves, qui accepte cette opinion dans sa Notice archéologique sur le département de l'Oise, ne l'appuie d'aucune preuve ; pas plus que Carlier qui, l'adoptant aussi, est obligé de convenir qu'il n'a pu trouver trace de la fondation de Bargny, ni même remarquer en quel endroit le palais avait été construit. Ce dernier avoue d'ailleurs que le plus grand nombre des savants et des géographes, et il en cite sept, ont, d'un commun accord, placé ce palais à Braine.

Bargny hors de cause, notre confrère de Picardie nous fait remarquer à Bretigny : 1° une fontaine renommée pour la guérison des maladies contagieuses, fontaine auprès de laquelle il pense que Chilpéric aura voulu conduire ses enfants dangereusement malades ; et il nous

fait voir en passant, dans le cimetière de Bretigny, une pierre levée qui atteste la haute antiquité du lieu, mettant ainsi à profit le *Brittanniacum* des Annales bénédictines et le *cujus auctorem ac conditionis tempus ignoramus*; et il ajoute que cette pierre s'appelle encore le Grès de saint Hubert.

2° Il dit que le pape Etienne II s'étant rendu, en 754, auprès du roi Pépin, à Quierzy, où les moines de Bretigny vinrent le consulter, et que ce prince ayant tenu un plaid dans le même temps *in villâ Brinnaca*, il est plus naturel que cette convocation ait eu lieu à proximité de Quierzy, c'est-à-dire à Bretigny, qu'à Braine qui en est éloigné de plus de douze lieues. Voici d'ailleurs le texte des Annales bénédictines, tome II, page 164, année 753 : « *Brittaniacum extisisse jam verò hoc tempore cons-* » *tat, tùm ex responsio Stephani papæ secundi, quæ cùm* » *in Franciâ esset et quidem in villâ Carisiaco* (Quierzy), « *Brittanico monasterio dedit ad varia consulta de quibus* » *fuerat interrogatus; tùm ex qualibuscumque actis Huberti* » *monachi qui principatu Childeberti haud dubii tertii,* » *ibidem vixisse traditur.* »

Ce texte indique bien que le palais de Quierzy existait en 753, ainsi que le monastère de Bretigny, et que saint Hubert, moine de ce monastère, vivait du temps de Chilpéric II ou III, c'est-à-dire de 575 à 711; mais cela ne prouve pas du tout que *Brittaniacum* soit le même lieu que *Brennacum*.

3° Notre confrère nous apprend qu'il existait à Bretigny une chapelle de la *bilance* ou *balance* où les aumônes, faites d'odinaire en nature, étaient pesées, ce qui, suivant lui, dénote un usage des premiers temps du Christianisme. 4° Il prétend que l'établissement d'un monastère dont l'origine se perd dans les premiers temps de la Monarchie française, indique avec certitude un don royal. 5° Enfin, que la mort de Chilpéric,

prédite par saint Sauve, appelait ce lieu a être sanctifié par les mortifications monacales.

Notre confrère avoue d'ailleurs que l'histoire ne nous a rien conservé de précis à cet égard, mais qu'on doit le conjecturer. Il ajoute qu'il existe à Bretigny, un champ de saint Amand qui paraîtrait indiquer que le saint de ce nom y porta ses prédications au VIIe siècle. Enfin, il croit voir dans le radical *bret* ou *brit*, saillant dans *Breteschia*, *Bretesche*, *Bretonnière* (place d'armes), le nom conservé de *Brette* et *Bretteur*, pour l'épée et celui qui la manie, et il se demande si ce radical n'est pas indiqué dans Bretigny, *Brittanicum*, point important pour défendre le passage de la route du pays des *Veromenduens*, point de jonction avec l'Oise.

Quoique notre honorable confrère ne propose ces conjectures qu'avec une certaine discrétion, il espère bien qu'on ne pourra démontrer leur invraisemblance, attendu qu'au fond les itinéraires romains n'indiquent pas la distance précise de *Brennacum* jusqu'à quelque ville importante dont la position n'ait pas changé.

Cependant, comme on a prouvé plus haut, par les annotations de Grégoire de Tours et par le texte de Mabillon, que *Brennacum* sur la Vesle ne peut être autre que *Brana*, Braine, citons encore un passage des Bollandistes, vie de saint Marcoulph, mai, tome VII :

On transfère les reliques de ce saint à Péronne, et quelle route prendra-t-on ?

Cœnobium Sancti Bazoli (Saint-Basle), *Sparnacum* (Epernay), *Castellio* (Châtillon-sur-Marne), *Braina*, *Suessiones*, *Noviomum*, *Perona*.

Voilà les étapes. Les distances, les voici d'après les Bollandistes.

Sancti Bazoli..... etc., *Sparnacum*..... etc., *Castellio*, *Braina*, *Suessiones hoc ordine succedunt : Sparnaco Castellionem situm ad dextram fluminis ripam, iter est*

leucarum 4. Hinc directo inter septentrionem et occidentem itinere, versitur Brainam post leucas 8. Brainâ autem Suessiones, distant ferè leucis 3. Noviomum vulgò Noyon, 9 leucas. Perona tantum idem aut ampliùs. C'est bien la distance en lieues de pays entre Braine et Soissons.

Notons ici que l'orthographe du mot *Brannacum*, qui varie si souvent dans Grégoire de Tours, y est même écrit par *Brinna* tout court. Cependant, l'honorable confrère ne sera pas convaincu par ce rapprochement avec *Braina*. Aussi espère-t-il pouvoir déloger impunément toutes les *villæ regiæ* du Soissonnais, comme il a déjà essayé de faire pour *Noviodunum*, afin d'en peupler son *delta* près de l'Oise.

Mais disons d'abord que la villa royale dont on discute le nom est encore appelée *Brennacum* dans les Annales de Metz, en 751, par Martin. Cette date est précieuse, surtout si on la compare à celle de l'an 561, époque de la mort de Clotaire, où cette villa, qui renfermait les trésors de ce prince, portait déjà ce nom. Cherchons à quelle époque fut fondé Quierzy et, par conséquent, Bretigny : Lamartinière nous apprend que « le plus ancien témoignage où il soit parlé de Quierzy, *Carisiacus*, c'est un diplôme du roi Thierry, en 692; donc, si le monastère de Bretigny est un don royal, une propriété détachée du domaine de Quierzy, il y avait au moins 131 ans que le palais de Braine portait le nom de *Brennacum* qu'il a toujours conservé avec des variantes qui, rencontrées dans le même auteur, pour désigner la même villa, prouvent précisément l'identité du lieu. Et précisément à la même époque, en 753, comme on l'a dit plus haut d'après les Annales bénédictines, Bretigny portait le nom tout différent de *Brittaniacum* ou *Brittennacum* qui ne se rapproche aucunement de ces variantes, et il le portait encore en 814 : *In actis synodi Noviomensis in quâ definitur quæ loca trans fluvium*

Isaram in pago Noviomensi, pertinere deberent ad parochiam ecclesiæ Noviomensis. non numeratur Brittaniacum quod proindè accensiri debet cæteris locis trans prædictum fluvium in dicto pago sitis, quæ omnia pertinere deberent ad parochiam ecclesiæ Suessionicæ.

Ainsi, Bretigny qui appartenait, au IXe siècle, à l'église de Soissons, est encore et comme toujours appelé *Brittaniacum*, avec son radical *brit*, *bret*, *bretteur* que notre confrère veut bien nous donner et qu'on ne retrouve pas dans *Brannacum*, *Brennacum*, *Brinna*; et, de plus, il est situé *trans fluvium Isaram* et non pas *ad Vidulam fluvium*.

Inutile de nous appuyer du témoignage de Dormay qui se borne d'ailleurs à citer un passage de Grégoire de Tours : *Chilpericus verò post patris funera thesauros qui in villa Brannaco congregati erant accipit*, etc., et qui explique cette villa par Braine; mais disons que *Brannacum*, *Brina*, *Brinna*, qui renfermait les trésors de Clotaire; que *Brennacum*, si l'on veut, où furent convoqués les évêques pour juger Grégoire de Tours; que *Brinnacum* enfin, où fut enfermé Dacco pris les armes à la main, et qui ne put être vaincu que par le plus habile des généraux de Chilpéric *(industrius)* et par surprise *(fraudulenter aprehensus)*; disons que ce palais ne pouvait être situé à l'écart dans un lieu privé de communications et éloigné de la résidence ordinaire du roi qui était Soissons, puisque la garde de ces précieux trésors, la surveillance d'un tel prisonnier, comme l'importance du procès de Grégoire de Tours, pour lequel étaient convoqués les Évêques, ce qui suppose un lieu accessible, n'étaient pas des intérêts secondaires que le roi Chilpéric dût perdre de vue un instant. C'est par cette raison qu'il avait choisi *Brennacum*, Braine, placé aux portes de Soissons, sur une voie romaine qui le reliait à cette ville; tandis qu'à Bretigny,

situé à douze lieues de sa capitale et qui en était séparé par deux rivières et des forêts, à Bretigny qui n'est d'ailleurs traversé par aucune voie antique, Chilpéric aurait couru grand risque que ses trésors et son prisonnier ne fussent enlevés par quelqu'autre Daceo; sans compter que les études des moines de Bretigny, ainsi que leurs prières, auraient été étrangement interrompues par ces procès, cette incarcération, non moins que par le concert discordant de la vénérie d'une villa royale.

En résumé, *Brana*, *Brinna* (Braine) portait le nom de *Brannacum* dont il est évidemment dérivé un siècle ou deux avant la fondation de Bretigny. Ce dernier est tout à fait inconnu comme villa royale dans l'histoire, qui n'en parle que comme d'un monastère; on ne saurait, par une habile confusion, lui donner une telle célébrité, en lui attribuant les faits qui ont rendu célèbre le palais de *Brennacum*, faits qui, concernant particulièrement Clotaire et Chilpéric, ne sont évidemment applicables qu'à une villa très-voisine de la capitale du royaume de Soissons. Vouloir rattacher Bretigny, *Brettaniacum*, comme s'il était le vrai *Brennacum* à la première époque Carlovingienne, sous Pépin, dans l'intention évidente de donner une certaine suite à son histoire et s'arrêter court après cette citation, sans parler de ce qui s'y serait passé sous Charlemagne et dans les siècles suivants, lorsque déjà les données historiques abondent pour Braine; c'est avouer son impuissance et créer une difficulté sans profit pour les études archéologiques.

On voit d'ailleurs, dans l'histoire de Braine par M. Prioux, qui en a puisé les éléments dans Frodoard et dans la *Gallia Christiana*, que :

1° Saint Ouen, né à Sancy en 609 et devenu évêque de Rouen en 640, donna à l'église dont il était le chef, les terres de Braine, Sancy et Condé, que lui avait léguées son père, le seigneur Authaire;

2° Qu'à l'approche des Normands, au IX° siècle, l'évêque et le chapitre de Rouen envoyèrent à Braine leur bibliothèque et les objets les plus précieux de leur cathédrale, pour les soustraire à la rapacité de ces barbares ;

3° Lorsque, d'ailleurs, les Annales bénédictines rapportent qu'un clerc de Soissons alla puiser dans cette bibliothèque des renseignements sur la vie de saint Romain ; et lorsque encore on sait que, pour préserver tous ces trésors, on fit fortifier l'ancien château de Braine, on est déjà bien tenté d'admettre (si l'on considère ces faits et leur date, et par comparaison avec Bretigny qui ne fut pas fortifié, et par la situation de ces trois *villæ*, groupées près de Soissons, de l'Aisne et de la Vesle) que ce *Brennacum* ne peut être que le palais de Clotaire et de Chilpéric à Braine. Mais si, parmi les objets précieux envoyés de Rouen à *Brainam* au IX° siècle, se trouvent en effet les reliques de saint Ived, sous l'invocation duquel l'église de Braine est encore placée, les doutes se changeront en certitude, puisque c'est toujours la même *villa regia Brennacum*, dont le nom a été modifié dans sa terminaison seulement, villa qui passe de la juridiction royale dans celle du seigneur Authaire, référendaire du roi Dagobert Ier, puis dans celle de l'église de Rouen, et qui appartient enfin à des princes du siècle, alliés à la maison royale de France.

Enfin, nous terminerons par le trait suivant extrait de Frodoard, traduction de 1580, par M. Chaisneau, chanoine de Reims :

« L'an prochainement suivant, le comte Héribert » quitta le parti du roi Raoul ; et sortirent les soldats de » Rheims tirant droit au château de Braine sur la » Vesle, lequel avait auparavant usurpé sur l'évêque de » Rouen (931), le prinrent et le démolirent.

Le texte latin de Frodoard, liv. 4, chap. 23, histoire de l'église de Reims, page 553, porte :

Ann. 930. Rodolfus rex, amiciter hos per diversa placita componere studuit, Heribertusque Bosoni Victoriacum reddidit, cum hic anno sequenti novâ simultatis injuriâ à Rodolfo palàm desciscit, pacificatur cum Lothariensibus, eoque jubente, milites ab urbe Rhemensi profecti Brainam Hugonis principis castrum super Vidulam, quod tulerat ab episcopo Rotomagensi, capiunt et diruunt.

Au reste, Frodoard, liv. Ier, p. 14, rapportant les diverses opinions sur la situation de Bibrax, placé à Laon, dit qu'il est une autre opinion : *Est alio tandem opinio, que Branam seu Brennacum esse asserit in finibus Remorum positam.* Ainsi, le mot *Braina* est indifféremment pris par cet auteur pour *Brennacum* ; il porte d'ailleurs l'un et l'autre à la table, conjointement; et encore il écrit *Braina seu Brana.*

L'identité du château de *Brennacum* ou *Brana*, qui avait fait partie du domaine royal de Clotaire et de Chilpéric, ne peut plus être mise en doute, puisque, situé près de leur capitale, il est encore sur le théâtre de la guerre circonscrit, au xe siècle, entre Reims, Soissons et Laon, et qu'à cette époque, comme précédemment, Bretigny a toujours porté le nom de *Brettaniacum* ou *Brettenecum* qui n'a pas la même étymologie et qui ne peut se rattacher, comme Braine, aux faits du vie au xe siècle. D'ailleurs il y a chose jugée : et, suivant l'expression, l'opinion générale veut que *Brennacum* soit Braine. (Henri Martin.)

La *Gallia Christiana* tome xie, page 9 : *Postea verò Branam traductus in ecclesiam, quæ tunc sancti Remigii, nunc suo ipsius nomine sancti Evodii dicitur* (saint Ived). Ainsi encore, au sujet de la nouvelle invocation de l'église de Braine, cette ville est désignée comme *Brana* qui est évidemment la racine de *Brannacum*

M. Daras ajoute, de son côté, quelques renseignements à ceux qu'il a déjà donnés sur les archives historiques et particulièrement sur les cartulaires dont il signale l'existence dans les diverses bibliothèques de France et de l'Europe :

Nous avons entrepris de faire successivement connaître, dans le bulletin de la Société historique, les cartulaires que les flammes de la Révolution n'ont point anéantis; nous poursuivrons cette tâche avec toute la persévérance que demande ce labeur. Ayant appris qu'il existait à Rome, dans la bibliothèque léguée au saint siége par Christine de Suède, deux cartulaires des comtes de Braine, que cette reine savante avait achetés à Paris, du célèbre Al. Pétau, je viens d'écrire au bibliothécaire du Vatican pour connaître le contenu et la valeur de ces manuscrits. Catalogués sous les numéros 199 et 274, il y a lieu d'espérer pour la Société qu'elle en obtiendra facilement une connaissance suffisante pour pouvoir les signaler aux historiens qui s'occuperaient d'écrire sur cette localité. Des chartres et titres du duché de Guise se trouvant également au Vatican, sous les numéros 211 et 264, j'ai prié le même bibliothécaire de s'assurer de leur existence.

Il existe bien d'autres richesses littéraires qui nous intéressent dans le palais du Vatican : ce sanctuaire des archives de l'Europe possède, outre une foule de manuscrits historiques relatifs au département de l'Aisne que nous ferons prochainement connaître, trois cartulaires précieux, exemplaires originaux et uniques qui manquent dans nos archives locales : le premier est le cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon (Dom Montfaucon, dans le tome Ier de sa *Bibliotheca manuscriptorum*, l'a inscrit au paragraphe VI, sous les numéros 184 et 762). Il ne porte pas le titre de cartulaire, il est intitulé : *Sancti Vincentii Laudunensis abbatiæ*

polypticus. C'est ainsi que le XIIIe siècle nommait le volume des chartes d'un établissement. Le second manuscrit, du monastère de Saint-Crépin-en-Chaie de Soissons, est intitulé : *Polypticus monasterii Sancti Crispini in caved Suessionensis*. Rangé sous le n° 499, on le trouve mentionné dans les catalogues d'Alexandre Petau, de Montfaucon, de Haennel de Leipsick et de l'abbé Migne. Le dernier cartulaire que nous possédions au Vatican est celui de l'abbaye de Foigny : il m'intéresse d'autant plus qu'il fait suite au *Polypticus Fusniacensis* que je viens de découvrir et d'étudier à la bibliothèque impériale de Paris. On pourrait se demander si ce n'est point une copie ; je ne le pense pas. Nos archives locales et les grands dépôts publics possèdent ainsi fréquemment chacun un volume de chartes différentes, relatives au même établissement monastique ; nous avons déjà vu qu'il en était ainsi pour Longpont, Braine, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Médard, Saint-Vincent. Il n'existe aucune raison pour qu'il en soit autrement à l'égard de Foigny. D'ailleurs, le titre des deux manuscrits n'est pas le même ; celui de Paris porte : *Polypticus monasterii Fusniacensis, Laudunensis diœcesis, ordinis Cisterciensis*. Celui de Rome porte : *Polypticus Fusniacensis, monasterii Cisterciensis, diœcesis Laudunensis*. Autre différence : celui de Paris forme un volume carré, sous le n° 241 : celui de Rome forme deux ouvrages distincts, sous les n^os isolés 1393 et 1336.

Aussitôt que j'aurai reçu de Rome les renseignements que j'ai demandés sur ces cinq cartulaires, je les communiquerai à la Société. Je rappellerai ici en passant, à l'occasion du cartulaire de Saint-Vincent qui est à Rome, que cette abbaye possédait, au Moyen-Age, trois cartulaires : le *cartularium major*, le *cartularium magnum* et le *cartularium minus*. Dachery les mentionne à la page 650, dans son édition de Guibert de Nogent.

II. — ANGLETERRE.

Plusieurs de nos cartulaires sont passés en Angleterre; en attendant que nous puissions les faire connaître en détail, nous en donnerons ici les titres et les numéros qu'ils portent dans la bibliothèque où ils se trouvent. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Laon, sur parchemin, écriture du XIIIe siècle, se trouve catalogué sous le n° 1335, dans la bibliothèque de sir Phillips. Il n'est pas de savants en Europe qui ne connaisse Middlehill, le nom de sir Phillips, la richesse, l'érudition, la bienveillance et les libérales communications que le noble baronnet fait de ses trésors historiques. Notre estimable collègue, M. Prioux, en a récemment fait l'expérience; admis dans cet immense palais du Yorckshire qui renferme, outre 100,000 imprimés, plus de 15,000 manuscrits, il a pu prendre des notes à loisir, tout en emportant le regret douloureux d'avoir laissé plusieurs manuscrits historiques de l'Aisne que le temps ne lui avait même point permis de voir.

Outre le cartulaire de Saint-Jean de Laon, sir Phillips possède encore quatre autres cartulaires historiques de l'Aisne, non moins importants; les deux premiers, achetés dans une bibliothèque de Paris, *ex quâdam bibliothecâ Parisiensi*, sont en vélin, belle écriture du XIIIe siècle; ce sont les cartulaires de l'abbaye de Prémontré et de l'évêché de Laon. J'ai quelques raisons de croire que le premier, intitulé cartulaire des Prémontrés, serait celui de Saint-Martin de Laon, dont le sort est inconnu, plutôt que celui de Prémontré que nous possédons aux manuscrits de Soissons; ces cartulaires portent les numéros d'ordre 1321 et 1322. Les deux autres manuscrits sont intitulés, l'un : *Cartularium*

abbatiæ Laudunensis, XIIIe siècle, parchemin; l'autre : *Chartularium ab. de Laon*, XVe siècle, parchemin.

Maintenant, quelles sont ces abbayes? Est-ce Saint-Vincent, Saint-Martin, Saint-Jean, Montreuil ou le Sauvoir? Il faudrait examiner les manuscrits: l'un porte le n° 68, l'autre, le n° 77. Ils sont compris dans la première section du catalogue d'Haennel de Leipsick.

III. — PARIS.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

La bibliothèque impériale de Paris, on le sait, offre, sous le rapport qui nous occupe, un trésor toujours inépuisable. Nos recherches dans ce vaste dépôt nous ont permis de signaler déjà un certain nombre de cartulaires. En parcourant, la semaine dernière, les fonds Colbert, Saint-Germain, Notre-Dame et autres, nous avons trouvé de nouvelles richesses. Le n° 1594 du fonds français renferme des titres curieux d'Hincmar de Laon. Le n° 4280 *bis*, rare manuscrit du Xe siècle, contient, au milieu d'une vingtaine d'autres ouvrages, les actes capitulaires de Riculfe, évêque de Soissons; on remarquera que l'écriture est contemporaine de cet évêque. Le n° 1594 du même fonds français est un manuscrit du IXe siècle, contenant de nouvelles pièces particulières sur Hincmar de Laon.

L'ancien fonds du Roi possède un manuscrit (3828) qui a pour titre : *Odonis Suessionensis questiones*. Odon de Soissons est un écrivain du Moyen-Age encore peu connu; l'étude de ses écrits et de son style ne serait point dépourvue d'intérêt. Le n° 4351 est un manuscrit sur Hincmar de Laon. Le n° 4354 est une histoire de l'église de Laon, par le moine Hermann. Il est présumable que c'est la même histoire que nous possédons,

éditée par Dachery. Cependant, tous les jours les anciens manuscrits nous présentent des variantes, des notes et des accessions que nous ne devons point négliger. Le manuscrit 4355 renferme, avec les travaux littéraires de Guimond de Liége et de Remy d'Auxerre, ceux de Ratbert de Soissons, de Guibert de Nogent-sous-Coucy, et d'Anselme de Laon. Le manuscrit 4488, toujours du fonds français, présente les actes des Conciles des diocèses de Laon et de Soissons. Six autres volumes manuscrits, compris sous les numéros 6712 à 6715, dans la deuxième section du même fonds, sont des ouvrages de Raoul de Presles : c'est la célèbre traduction de la cité de Dieu, illustrée de belles figures et présentée par notre compatriote au roi Charles V. Le n° 6765 est un volume de chartes, rassemblées en 1482, par ordre de Louis XI. J'y ai trouvé, folio 8, les chartes de Longpont; folio 13, les chartes sur le sire et le domaine de Coucy; folio 191, le cartulaire de la Brie; folio 224, sur la ville, le territoire et l'évêque de Laon. Les deux codes 6834 et 6835 sont un exemplaire de Raoul de Presles : la cité de Dieu dédié au roi Charles V. Le n° 6984 nous révèle un autre auteur que nous devons revendiquer : Sébastien Mamerot de Soissons était un miniaturiste enlumineur hors ligne; c'est notre Plutarque. Son histoire romaine illustrée est une œuvre de talent : Romulus, Coriolan, Manlius, Cincinnatus, apparaissent rehaussés de pourpre et d'or, avec une majesté véritablement romaine. Le n° 7270 est encore un exemplaire manuscrit des œuvres de notre Raoul de Presles. Le n° 8381 et suivants est l'œuvre enluminée de riches miniatures de Jacques de Guise ; c'est l'histoire de Haynaut en quatre volumes. Les manuscrits 9064, 8688, 8623, 8689, 8815, 8685, présentent de nombreux éléments appartenant à la correspondance historique du duché de Guise.

La correspondance d'État du marquis de Cœuvres, ambassadeur à Rome, est comprise en dix-sept forts volumes, catalogués sous les nos 9194 et suivants. Le terrier de Charly est un énorme in-folio marqué au chiffre 9494. Les négociations manuscrites entre les souverains de l'Europe, pour la paix de Vervins, forment trois volumes, rangés sous les numéros 9762 et suivants. Le livre des usages du Vermandois, appelé : *Le Livre de la Reine*, par Pierre de Fontaine, porte le no 9822. Notre ancienne jurisprudence est encore un terrain presque inexploré; les auteurs et les livres de notre droit féodal promettent aux ouvriers qui s'en occuperont une riche moisson. Le manuscrit 9862 est l'histoire du Diable de Laon, par Jean Boulaëse. Enfin, le volume 9891 paraît être une généalogie des comtes de Dreux et de Braine.

Je vous ai parlé tout-à-l'heure de notre Plutarque soissonnais, Sébastien Mamerot, qui avait illustré des splendides miniatures du Moyen-Age, un aussi magnifique sujet que les batailles et conquêtes de la République romaine. Un homme de cette trempe ne devait pas être seulement un vulgaire traducteur : en effet, je fus bien agréablement surpris de retrouver son nom, sans indication de patrie, sur un magnifique manuscrit, enluminé de miniatures, traitant le beau sujet des Croisades. Le manuscrit 10394 intéresse aussi l'histoire Soissonnaise, il a pour titre : *Statuts et règles de l'abbaye des moniales de Saint-Etienne près Soissons*, traduit par Adrien Behotte. Ici s'arrête tout ce que j'ai trouvé dans l'ancien fonds français, concernant notre pays.

IV. — FONDS COLBERT.

Le fonds Colbert forme la quatrième section des manuscrits de la bibliothèque impériale. Montfaucon a imprimé le catalogue de ce fonds à la page 922 du

tome second de son ouvrage. Les volumes 265 et 318 sont des exemplaires de la Cité de Dieu, de Raoul de Presles. Le codex 349 a pour titre : *Guillelmi de Monte Lauduno sacramentale.* Ce vieux rituel du Laonnois de Guillaume Dumont est d'un incontestable intérêt. Je passe sous silence plusieurs fragments des œuvres philosophiques d'Anselme de Laon. Le codex 433 est un manuscrit précieux : l'histoire de Charlemagne, par Turpin, et un dramatique récit des Croisades, se trouvent suivis du *Chronicon Sancti Medardi Suessionensis*, édité par Dachery dans son spicilège. Le cartulaire de l'abbaye du Mont-Saint-Martin porte le chiffre 861 ; l'archevêque de Sens, qui était abbé de cette abbaye, le fit copier pour les archives de son siége. En continuant l'exploration des rayons supérieurs de cette bibliotèque, je fus bien agréablement surpris de rencontrer un de nos plus vieux chroniqueurs : les antiquités de la ville de Soissons, par Nicolas Berlette, reposent là, depuis des siècles, avec le n° 2194.

Après l'avoir remis en place, j'ouvrais un énorme manuscrit qui avait appartenu à Colbert lui-même, et qui portait son nom : *Codex Colbertinus.* C'était un inépuisable répertoire de chartres choisies : la 79e était une confirmation de deux lettres adressées à maître Raoul de Presles, le naïf et charmant traducteur de Saint-Augustin. La 99e charte confirmait la vente de plusieurs revenus faits par maître Raoul de Presles à la cathédrale de Laon. La 128e légitimait les donations d'immeubles, faites par Guillaume le Concierge aux religieux du bienheureux Nicolas de Laon, de l'Ordre du Val des Ecoliers. Un autre manuscrit ou codex (2569) possède, entr'autres choses, l'acte de vente de la Baronie de Coucy, faite en 1400 par la fille des Enguerrand au duc d'Orléans. Le manuscrit 3084 mérite une mention toute particulière à cause de son ancienneté et de la singularité de ses destinées :

d'une écriture onciale, tantôt carrée, tantôt ronde, il aurait comme 1500 ans d'existence. L'original, précieux à plus d'un titre et convoité par les amateurs, fut coupé en morceaux et partagé par l'avidité des curieux ; le premier débris se compose de vingt-deux feuillets, savoir : sept de l'exode, treize du lévitique, deux des nombres ; c'est celui que l'on voit aujourd'hui à Paris. Le second débris appartenait autrefois à la bibliothèque des manuscrits de M. Jacques Mentel de Château-Thierry, comme l'indiquait une note du frontispice : *Ex bibliothecâ MSS. Jacobi Mentelii Patricii Castri Theodoricensis.* Il serait passé de Château-Thierry dans une bibliothèque dite *Saraviana*, puis entre les mains du célèbre Vossius de Leyde, qui en avait fait une des premières raretés de sa bibliothèque de Windsor. Grabe de Kœnigsberg, docteur à Oxford, ayant eu occasion de l'admirer chez Vossius, en écrivit à Montfaucon qui s'occupait alors de la publication de son ouvrage sur les anciens manuscrits de l'Europe. Un feuillet détaché de ce manuscrit, qui appartenait au livre des Juges, était conservé avec honneur, vers 1580, dans la bibliothèque de François Pithou ; ce feuillet était passé de là dans les mains d'un sieur Desmarets, qui en avait fait cadeau à Montfaucon. On ne sait rien sur le sort des autres feuillets de cet infortuné manuscrit.

Revenons à notre examen du fonds Colbert : Le volume 3115 est le cartulaire des comtes de Champagne. Bon nombre de ces pièces historiques appartiennent à notre histoire : La chartre 48e est de Robert, comte de Braine, 1216. La chartre 61 est de l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes, 1209. La charte 70e appartient au monastère de Longpont. La charte 96e, datée de 1202, émane d'Ebolus, abbé de Saint-Jean de Laon. Le diplôme n° 100 a été délivré par l'église-mère de Soissons à la comtesse Blanche. Haymard de Provins, évêque de

Soissons, peut revendiquer là un acte de 1219 au n° 156. Roger de Rozoy-en-Thiérache, en 1230 (v. 162). Guillaume de Vergie, en 1218 (v. 171). Robert et Thomas de Coucy, en 1215 (v. 180). Odon de Montaigu, en 1220 (v. 183). Le monastère de Saint-Médard, en 1205 (v. 227). Le chapitre de la cathédrale de Soissons, en 1225 (v. 232). Thomas de Vervins, en 1215 (v 252 et 272). Jean de Roucy, sire de Pierrepont, en 1212 et 1217 (327). Le monastère de Valsecret, en 1220 (v. 340). Les comtes de Braine (379, 380). L'évêque Jocelin, 1220 (390)

V. — FONDS SAINT-GERMAIN.

La cinquième section des manuscrits de la Bibliothèque impériale comprend le fonds Saint-Germain. Il se compose des volumes manuscrits de la célèbre abbaye et de la *bibliotheca Coisliniana* dont le catalogue a été imprimé par Montfaucon, page 1067 du tome second. Le volume 438 contient le traité de paix de Vervins de 1598, avec toutes les négociations diplomatiques qui l'ont amené. Le n° 65 est un volumineux dossier sur un procès pendant entre le cardinal-évêque de Laon, César-Annibal d'Estrées, et l'abbaye de Prémontré. Il y a là de bons documents pour l'histoire du célèbre monastère. Le manuscrit 790 a pour titre : *Inventaire du Trésor des Chartes de Champagne.* Le voisinage de cette province nous rend l'étude de ses anciennes archives historiques indispensable. Toujours elle présente au glaneur de magnifiques épis qu'on ne rencontre que dans ce champ spécial. Le volume 810 est le contrat de mariage de Mademoiselle de Soissons avec le duc de Longueville, qui eut lieu le 5 mai 1617. Dans la même série se trouve le manuscrit 881, qui a pour titre : *Inventaire des pièces concernant l'histoire du Domaine et Offices de la maison de Navarre.* Mais, d'après

Montfaucon, il faut plutôt y voir un inventaire général des titres du domaine de La Fère.

Un autre codex qui se trouve un peu plus loin, avec le n° 898, porte pour inscription : *Domaine de La Fère, Marle et Ham.* On y voit quinze articles, dont plusieurs ont un véritable intérêt historique. Tout auprès on voit, au n° 900, un volume contenant vingt-deux pièces relatives à la maison de Guise et datées de 1590. Raoul de Presles reparait encore avec le n° 33 et des commentaires sur son sujet favori : la Cité de Dieu de saint Augustin. Un autre manuscrit sans titre ni nom d'auteur, mais numéroté 486, renferme, au milieu d'une foule de mémoires royaux, deux bonnes pièces qui nous regardent : la première présente les moyens du clergé du diocèse de Laon pour être exempt de contribuer aux emprunts, subsistance, logement des gens de guerre, etc. La seconde est un accord entre le procureur-général de Sa Majesté et le monastère de Saint-Médard, par lequel celui-ci reconnait devoir au roi 200 hommes lorsqu'il est obligé d'aller en guerre; cet accord est de 1412 et se trouve au folio 106. Dans ce même volume, les n°s 43, 48 et 53, sont relatifs aux maisons de Guise et de Soissons. Le manuscrit 498 est la *Chronique belge* de Jacques de Guise; nous avons déjà vu ailleurs cet ouvrage manuscrit sous cet autre titre : *Annales des Princes du Haynaut.*

Le volume 548 contient les blasons de la maison de Guise. Le traité des Vidames du Laonnois se voit dans le volume 704. Un intéressant roman de notre sainte Léocade se trouve mêlé aux plus licencieuses moralités des troubadours; c'est une honte pour la chaste Vierge de voir sa sainteté mise au niveau des romanesques aventures de Blancheflor et de Parthénopée. Le dossier 924 appartient à l'histoire de La Fère : c'est le registre du conseil de son ancienne chambre des comptes. Un peu plus loin, sur le même rayon, existe

un manuscrit plein de pièces originales sur les anciens fiefs de Coucy, Soissons, Marle, La Fère, etc. La naissance du marquis de Cœuvres, Annibal d'Estrées, est le sujet d'un jugement astronomique, par Julio Inigue, catalogué sous le n° 1145.

VI. — FONDS D'ESTRÉES.

C'est tout ce que nous avons trouvé à consulter pour l'histoire du département dans l'ancien fonds Saint-Germain. Les manuscrits dont nous allons parler fesaient autrefois partie du riche cabinet de M. d'Estrées, marquis de Cœuvres et ambassadeur à Rome. Passés dans la *bibliotheca Coisliana*, puis dans celle de Saint-Germain, ils constituent au jourd'hui une section importante de la Bibliothèque impériale. Le n° 1311 de ces manuscrits renferme un volumineux mémoire sur la généralité de Soissons. Ceux qui le consulteront feront bien d'ouvrir aussi le volume voisin ; ils y trouveront, dans la généralité de Champagne, de bonnes notes sur les familles et les fiefs de l'arrondissement de Château-Thierry (n° 1313). C'est dans le fonds d'Estrées, n°s 1303, 1304 et 1305, que Bonaventure Gilleson, le plus fécond et le plus illisible de nos chroniqueurs, natif de Courboin, canton de Condé-en-Brie, a déposé ses recherches historiques sur Soissons. Le manuscrit latin 1364 est un extrait de Baudouin d'Avesnes, traitant de la généalogie de l'illustre maison d'Estrées, seigneurs de Cœuvres.

En quittant le fonds d'Estrées, nous entrons dans l'ancien fonds Saint-Germain ; la numérotation Coislin, parvenue à 1468, redescend à l'unité dans le présent catalogue. Le premier manuscrit qui nous intéresse est une ancienne vie du martyr Quentin (codex n° 16). Deux autres manuscrits, contenant les œuvres de Paschase Radbert de Soissons, portent les chiffres 293 et 295. L'expo-

sition sur les trois prophètes Osée, Amos et Jérémie, par Guibert de Nogent-sous-Coucy, fait partie du codex 431. Les volumes 462, 463, 474, 470, 475 et 594, intéressent notre hagiographie : ce sont des vies manuscrites très-anciennes de saint Médard, saint Arnoult, sainte Radegonde, saint Ouen; elles touchent à l'histoire de beaucoup de nos localités.

Plusieurs ouvrages de Paschase Radbert de Soissons sont insérées dans le manuscrit 462. J'ai trouvé dans le manuscrit 527 deux ouvrages du douzième siècle qu'il serait bon de comparer avec les éditions qui nous en ont été donnés par Dom d'Achery et Dom Germain : le premier se compose des trois livres des miracles de N.-D. de Laon, du moine Hermann; le second, du livre des miracles de N.-D. de Soissons, du moine Hugues Farsit. Le volume 564 contient le *Gesta Dei per Francos* de Guibert de Nogent. Dans le manuscrit suivant, 563, on trouve, avec plusieurs traités de Paschase Radbert, deux portraits de cet ancien auteur. Au milieu de cette longue revue des primitifs documents de notre histoire, quelle joie, Messieurs, quel bonheur, quelle fortune, lorsque ma main venait à tomber sur un de ces manuscrits inconnus, destinés à jeter un jour plus vif sur les ténèbres qui voilent notre passé. C'est bien là ce que j'éprouvais en retrouvant la correspondance littéraire de Dom Luc d'Achery; notre célèbre bénédictin était en relation avec toute l'Europe savante : on trouve là des lettres autographes du cardinal Bona, du P. Noris, des procureurs généraux, etc., etc.

L'arsenal possède encore un manuscrit, parchemin in-folio, des dix premiers livres de la Cité de Dieu de Raoul de Presles. Recueil de théologie et de jurisprudence, de M. Arnaud de Pomponne. Mandements de l'évêque de Laon, en faveur de la bulle *Unigenitus* de 1730. Vie des Pères Ermites, velin in-folio, par Gautier

de Coincy, 289. Miracles de N.-D., par le même, 290 et 84. Discours fait par Gaspard de Coligny, sur ce qui s'est passé durant le siége de Saint-Quentin, en 1557, in-4°, 169. Mémoires pour servir à l'histoire du duc de Guise, 177. Mémoires du duc de Guise, deux volumes in-folio, cotés 213.

L'histoire du département de l'Aisne recueillera une complète moisson de renseignements dans l'inventaire des chartes et titres trouvés à la Chambre des Comtes de La Fère, in-folio, coté 284; dans le mémoire in-4° sur la généralité de Soissons, marqué 383; dans l'extrait de la Chambre des Comptes de la Terre et Seigneurie de Guise, depuis 1250 jusqu'en 1334, en deux volumes in-folio. On trouvera encore là une correspondance du savant Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons, avec le père Daire, n° 238, ainsi que l'enterrement du duc de Guise, volume in-4°, coté 381. Il y a des dessins qui nous intéressent beaucoup dans le recueil de plans des places fortes de Picardie et Champagne, 494 à 496. Le manuscrit 580 est le traité de paix conclu dans l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, en 1544, in-folio. Les négociations de la paix de Vervins remplissent encore ici deux énormes in-folio, marqués 582-583. La correspondance de M. l'abbé de Pomponne, abbé de Saint-Médard-lès-Soissons, n'occupe pas moins de cinq forts volumes in-folio, de 598 à 602. Il y a là des lettres de Colbert à Pomponne, du chevalier de Grimonville, du chevalier de Terlon, etc.

Les manuscrits 627 et 671 contiennent des vies de saint Médard. Un traité de Paschase Radbert de Soissons, sur le corps et le sang de J.-C., porte le n° 647. La vie de saint Adelhard de Corbie, par le même auteur, se trouve dans le codex 651. Le manuscrit 730 présente à notre hagiographie les vies de saint Remi, saint Ouen, saint Arnoul. Le volume 771 est une énorme

compilation que l'on pourrait fort bien intituler : *Correspondance européenne au XIIe siècle*; ce sont des lettres émanées des Rois, des Princes, des Papes, des Archevêques et des Evêques de cette époque; j'y ai rencontré une épître d'Yes de Chartres à Hugues de Champ-Fleury, évêque de Soissons, et une autre épître du même à notre évêque Lysiard de Crépy. Dans le manuscrit 710, on voit une vie de saint Quentin et une vie de sainte Célinie de Cerny. Je ne citerai point un missel de saint Eloi, du IXe siècle, avec les oraisons et les bénédictions de cette époque, si ce volume, coté 782, n'intéressait pas si vivement la liturgie ancienne de Chauny et de Saint-Quentin. On a pu remarquer, dans cette revue rétrospective, combien de fois Paschase Radbert de Soissons a été cité; cet enfant, si cher aux abbesses de N.-D., a rempli de sa renommée tous les monastères du moyen-âge; et, non content de dévorer ses écrits, on se disputait ses cendres après sa mort. Le manuscrit 796 contient, avec plusieurs vies de saints, un travail qui a pour titre : *S. Paschasii Radberti translationes*; ce travail a pour nous une valeur historique de premier ordre : le jeune Radbert, né dans le Soissonnais, élevé avec un éclatant succès dans les sciences divines et humaines, par les chanoines de Saint-Pierre-au-Parvis, entre, après quelques égarements de jeunesse, dans le monastère de Corbie. Son brillant mérite éclate malgré lui : encore diacre, il devint l'oracle des destinées de l'Empire. Intime ami du fameux comte Wala, cousin germain de Charlemagne et intendant du palais de l'Empire, il était l'âme de toutes les affaires orageuses qui tourmentèrent alors si violemment l'Europe. Louis-le-Débonnaire, qui avait conçu pour lui la plus haute estime, le chargea plus d'une fois des plus graves négociations, et toujours Radbert s'en tira avec le plus grand honneur. On vit les princes de l'église et les

prélats aller se former à ses leçons, aux leçons d'un simple clerc profondément versé dans les langues grecque et hébraïque; il écrivait avec un style nombreux, élégant et riche d'images, de l'aveu même d'H. Martin, qui ne rend pas à cet écrivain la justice qui lui est due. Mort le 26 avril 865, il fut inhumé dans la chapelle Saint-Jean; et en 1093, le Saint-Siège ordonna que son corps serait transféré dans la grande église. Or, le manuscrit dont nous parlons est le récit de ce qui se passa en cette occasion. Les manuscrits 807 et 812 renferment plusieurs vies de saints du diocèse : saint Ouen, saint Médard, saint Cucufat.

VII. — FONDS DUPUY.

MM. de Thou et Dupuy possédaient environ 600 manuscrits dont le catalogue a été imprimé par Montfaucon, page 851 du tome Ier de son ouvrage; ces manuscrits sont passés à la bibliothèque impériale. Les volumes cotés 226, 227 et 229 sont remplis de renseignements historiques sur la Brie. Jean Juvénal des Ursins, évêque et duc de Laon, chargé par Charles VII de négocier la paix avec Edouard d'Angleterre, tira du trésor des chartes toutes les pièces dont il avait besoin; le rapport au roi qu'il fit à ce sujet est ici coté sous le n° 310. Le manuscrit 387 est une histoire généalogique des maisons de Roucy, Braine, La Marck et Sarrebruche. Les guerres d'Henri IV ont été, pour ce monarque, l'occasion d'une correspondance importante et volumineuse; sa correspondance avec M. le comte de Soissons se voit dans le volume 407. Le manuscrit en langue italienne, coté 465, contient les négociations du traité de Vervins de 1598. Le volume 474 est un procès criminel fait au sire de Vervins en 1549.

FONDS DE MESME.

Je n'ai trouvé dans ce fonds, qu'un seul manuscrit relatif au département de l'Aisne : c'est le discours du sieur de Chastillon, touchant le siége de Saint-Quentin. La coutume de Champagne, in-folio, offrira néanmoins, aux amateurs de notre droit local ancien, de bons renseignements.

INSTITUT DE FRANCE.

Parmi les manuscrits de la bibliothèque de l'Institut de France se trouve coté, n° 72, un volume qui a pour titre : *Præcepta synodalia episcopatûs Suessionensis*, avec additions de 133. Ce manuscrit a appartenu à Simon de Bucy, évêque de Soissons, mort en 1404 ; la dernière pièce de ce recueil est une lettre du roi Charles IV, de 1326.

HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Il n'y a là rien à étudier pour notre histoire. On ne saurait envisager, comme ayant de la valeur, l'information sur l'assassinat du duc de Guise, en 1588.

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE.

Cette bibliothèque possède, n° 233, un missel des anciens Trinitaires de Cerfroid, manuscrit in-folio, du XIV° siècle, et six livres de la Cité de Dieu, traduite et commentée par Raoul de Presles, sous le n° 284.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

Outre le célèbre *Monasticon gallicanum*, on trouve

encore à l'arsenal le manuscrit, sur parchemin in-8°, coté 581, des œuvres de Nicolas de Hannapes, ainsi qu'une peinture faite sur velin in-4°, par Pottier, frère mineur conventuel en 1707, sous le n° 50.

Le volume 612 nous offre les *Mémoires et Négociations* de M. de Cœuvres. La généalogie de la maison de Lameth, seigneur de Pinon, est un volume in-folio, 731. Le nobiliaire de la généralité de Soissons et le nobiliaire de Picardie, in-folios, remplis de documents sur les anciennes familles historiques de l'Aisne, se trouvent classés depuis 766 jusqu'à 774.

Outre les volumes manuscrits dont il vient d'être question, il existe encore à l'état d'archives et dans des cartons, une foule de titres épars, de chartes sur parchemin, de copies d'anciennes minutes, de bulletins historiques, qui sont actuellement soit la propriété de l'État, soit la propriété de divers amateurs. Les archives de l'Empire, déposées à l'Hôtel de Soubise, nous offriront, dans une prochaine étude, la meilleure part de ces nouvelles richesses. La Chambre des Comptes est encore un trésor non moins abondant de pièces authentiques. Le fonds de Dom Grenier ne nous a pas encore révélé l'ensemble de ce qui nous appartient. Enfin, parmi les richesses historiques particulières, les cabinets de M. le Sérurier, de Paris, de M. de Beauvillé, de Montdidier, de M. Perin, de Soissons, de M. Prioux, de Paris, de M. l'abbé Poquet, nous offriront des épis d'autant plus précieux pour notre spicilège de l'Aisne, que sans ces estimables et savants collecteurs, le pays les eut perdus pour jamais.

M. Laurendeau donne la description d'un sceau ou cachet, trouvé en mai 1856, dans le jardin d'une maison sise à Soissons, dans la rue de l'Évêché.

Cette pièce, de forme octogone, curviligne, en cuivre jaune, de 34 millimètres de diamètre et de 7 millimètres

d'épaisseur, semble, par les traces de percussion visibles à son revers, avoir servi de sceau ou cachet à timbre sec. Elle représente une croix entourée de deux couples d'oiseaux se becquetant. Elle a été trouvée, incrustée sous une pierre, mêlée de décombres et de terres rapportées, à une profondeur de 2 mètres 50 centimètres environ du sol de la rue, dans une fouille pour la construction d'une cave appartenant à une maison située rue de l'Evêché et portant le n° 12. Deux monnaies romaines en bronze, l'une de Néron et l'autre d'Antonin, ont été trouvées dans la même fouille.

Cette maison faisait autrefois, avec les maisons voisines et le presbytère actuel, partie de l'ancien palais épiscopal qui, lors de la suppression des biens ecclésiastiques fut divisé et une partie vendue par lots. Sur une autre partie, on perça une rue nouvelle que l'on nomma rue de l'Evêché, et l'un de ses jardins fut converti en une place publique à laquelle on donna le nom de Place Mantoue, en mémoire de la prise de cette ville, par les armées françaises, en 1797; on l'appelle actuellement Place de la Cathédrale. Le principal corps-de-logis de la maison dont il s'agit est situé sur cette place : il est bâti en pierres et briques, et il porte sur la façade, au-dessus des trois fenêtres du milieu, les inscriptions suivantes :

SMG. 1638 EDS. (1)

A côté, en retour d'équerre sur la cour, est un autre bâtiment portant sur son pignon l'inscription :

L'an 3e de la liberté, 1791.

Elle fut d'abord achetée, avec les terrains en dépendant,

(1) Je pense que cette inscription monographique signifie : « Simon Legras, 1638, évêque de Soissons. » (Note de M. l'abbé Poquet, secrétaire.)

par un nommé Bruchy, négociant à Paris, et vendue le 19 avril 1806 à M. et Mme Hoger qui, tout en s'en réservant l'usufruit pendant leur vie, la revendirent depuis, à rente viagère, à MM. Martenot et Fitremann, de qui M. Jonnet, ferblantier, rue de l'Hôtel-Dieu, son propriétaire actuel, l'a acquise.

Le bâtiment, construit en 1638, contenait, au premier étage, avant 1791, la chapelle épiscopale. Lors de la vente mobilière de l'ancien évêché, l'autel de cette chapelle, ses boiseries et deux tableaux qui l'ornaient furent acquis par mon père, M. Casimir Laurendeau. L'autel resta chez lui, sous un hangar, jusqu'en 1814; à cette époque, il fut transporté et brûlé, ainsi qu'une partie des boiseries et d'autres objets, sur le rempart Saint-Waast, voisin de sa demeure, par des soldats français qui, après la déroute de Laon, y bivaquaient. Pour se chauffer, ils pillaient tout ce qu'ils trouvaient de combustible dans les maisons d'alentour, bien que le sol du rempart fut alors jonché d'arbres magnifiques qu'on avait abattus, mais auxquels, disaient-ils, on leur avait défendu de toucher. Il ne reste plus actuellement de ces épaves que les deux tableaux achetés par moi à la mort de mon père. Ils sont peints sur cuivre, de 70 centimètres de hauteur sur 86 centimètres de largeur, représentant : l'un la multiplication des pains, et l'autre la pêche miraculeuse de Rubens, à l'école de qui ils appartiennent.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 6 Octobre 1856.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATIONS.

MM. Paul Syès et Stanislas Prioux, sont proclamés membres titulaires de la Société.

M. l'abbé Persin, curé desservant de Bois-lès-Pargny, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts en France, t. 3, n° 8.

Instructions à l'usage des voyageurs en Orient, par le marquis de Pastoret, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, années 1854 et 1855, in-8°, 2 vol.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. 2.

Sceau du Moyen-Age, t. 4, n° 10 (octobre).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 2, 1856.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie, 2e vol., liv. 4.

Histoire du diocèse de Beauvais, par M. l'abbé Delettre, 3 vol. in-8°.

La Cineide ou la Vache reconquise, poème national héroï-comique, en vingt-huit chants, par M. l'abbé Charles du Vivier de Streel, curé de Saint-Jean de Liége.

Poésies wallonnes, n° 1 et 2.

COMMUNICATIONS.

La Société apprend avec une vive douleur la mort prématurée de M. l'abbé Félix Lecomte, décédé dans l'ancienne abbaye de Prémontré, où il était entré, depuis un an à peine, comme aumônier de l'Orphelinat fondé par Mgr de Soissons. Elle regrette en lui un de ses membres les plus actifs et les plus distingués. M. Lecomte joignait à un grand zèle pour les études archéologiques, pour lesquelles il avait du reste un goût et une vocation toute spéciale, une grande stabilité dans ses rapports, beaucoup de cœur et de désintéressement. C'est une grande et véritable perte, ajoute M. l'abbé Poquet, un de ses intimes amis, non-seulement pour la Société de Soissons, mais pour le clergé du diocèse tout entier dont il était un des membres les plus savants, les plus vertueux et les plus dévoués aux devoirs du saint ministère. Le jeune et si laborieux archéologue laisse de nombreux manuscrits et une collection de dessins qui ne seront sans doute pas perdus pour le pays. L'honorable président de la Société ayant réclamé l'honneur de payer à sa mémoire la dette de chacun de ses mem-

bres, nous confions à ses sentiments le soin de nous faire apprécier non-seulement la mémoire d'un collègue vénéré, mais toute l'étendue de la perte que nous venons d'éprouver dans la personne de cet ami si regretté de tous.

M. l'abbé Poquet soumet à l'examen de la Société un sceau de Clément VI (1352 à 1362), sur lequel sont empreintes les deux figures de saint Pierre et de saint Paul. De chaque côté, deux personnages sont tracés en relief: les lettres S. P. A. — S. P. E. Ces initiales donnent lieu à quelques observations : M. Daras prétend, d'après les Bénédictins, qu'elles signifient : *Sanctus Paulus apostolus* et *Sanctus Petrus episcopus;* ou bien simplement : *Sanctus Paulus* — *Sanctus Petrus*, sans qualification. Cette dernière interprétation paraît la seule acceptable, et un article de la Société de Spharagistique, relative à un sceau de ce genre, résoud la difficulté dans le même sens.

2° Un jeton de la Chambre des Comptes, portant sur la face une couronne et un triple croissant avec cette légende : *Noscenda est mensura sui;* sur le revers : *Camera computorum regiorum 1554.*

3° Une médaille représentant, d'un côté, Louis XV, de l'autre, le fronton d'un temple soutenu par deux colonnes surmonté d'un serpent. Un génie suspend à ces colonnes les armoiries des différentes nations de l'Europe, avec cette devise : *Conciliandis Europæ principibus. Congressu Suessionensis, M.D.CC.XXVIII.*

C'est donc une pièce frappée en mémoire du Congrès européen assemblé à Soissons en 1728.

4° Une pièce de Louise de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons : d'un côté, ses armes et sa crosse abbatiale; sur le revers, une colonne et la devise *Lumen*

rectis, *1598*. Cette monnaie a déjà été décrite dans le bulletin.

5° Une autre pièce d'un comte de Soissons : C. Bourbon, c. de Soissons, *per et gen. de Franc.* Revers, un rocher et cette devise : *Impavidum*, *1596*.

6° Un sou d'Hotman, abbé commendataire de Saint-Médard, portant sur la face : Loys, r. d. Fr. et de Na. L'église de Saint-Mard a esté rebâtie P. R. Sur le revers : M° Hotman, con. en la cour, abbé de Saint-Mard de Soissons.

M. Suin dépose sur le bureau la copie d'un procès-verbal sur parchemin, existant aux archives de la mairie de Quierzy, concernant la rupture du pont jeté en cet endroit sur la rivière d'Oise, dont on demandait le rétablissement. Il paraît que, malgré cette rupture, on n'en prélevait pas moins un droit de *pontenage d'un pain manoire sur chaque hostel*, ce dont se plaignaient les villageois et les paysans voisins qui avaient de plus à payer le batelier qui les passait dans une nacelle.

M. Daras donne, au nom de M. Prioux, lecture d'une notice biographique sur Matthieu Herbelin, religieux de Prémontré, né à Lesges, canton de Braine.

Le village de Lesges où naquit, vers l'an 1524, le premier historien de Braine, Matthieu Herbelin, est situé à une lieue et demie de cette ville. Il se déroule en amphithéâtre sur le versant méridional d'une colline et descend dans la vallée qui conduit, par Jouaignes et Quincy, à celle de Limé et de Bazoches. En y arrivant par le plateau de la montagne de Cerseuil, que traverse le chemin de Braine, on aperçoit d'abord une fort belle église du XIII° ou XIV° siècle, où l'on remarque le clocher quadrangulaire, percé d'une fenêtre ogivale sur chaque face et

terminé par un toit désigné par le mot bâtière ; la nef soutenue de chaque côté par quatre contre-forts s'élevant en arcs-boutants au-dessus des bas-côtés, qui, par une exception assez rare dans le pays, sont encore complets ; la façade enfin avec une tourelle à droite et son portail ogival surmonté d'une rose ou rosace. L'intérieur, richement orné et parfaitement entretenu, grâce à la pieuse munificence d'une famille dont la mémoire sera toujours vénérée, répond à la beauté extérieure du monument.

En avançant un peu et en entrant dans le village, on est frappé par l'aspect pittoresque des habitations qui sont, pour la plupart, creusées dans le roc et qu'on appelle *Creutes* ou *Boves*. On remarque quatre corps de fermes, dont l'une, à droite et à mi-côte, qui était autrefois le fief de Vaudigny, se nomme aujourd'hui la ferme de Marne. Son entrée conserve encore les marques de sa destination primitive et atteste une construction du xve siècle. Le mur de face surmonté de crénaux est percé d'une large porte à l'arcature en anse de panier, de chaque côté de laquelle s'élève une tourelle avec gargouilles et couronnée par un parapet crénelé. A droite est une autre porte plus petite, de même forme. A l'intérieur se trouve une tour octogone à deux étages, conduisant à d'anciens bâtiments par une porte de même style que les précédentes et au-dessus de laquelle étaient autrefois les armes du seigneur. De vastes et longues écuries et bergeries sont taillées à vif dans le roc et en forme de voûte. Selon la tradition, cette ferme, qui rappelle les anciens châteaux de la féodalité, était le lieu où le prévôt du roi rendait la justice au peuple.

Une autre tradition nous a conservé, sous la forme naïve du proverbe, l'ancienne réputation agricole de ce pays et de trois autres villages des environs qui passè-

rent, à bon droit, pour les plus riches et les plus fertiles du Soissonnais :

Lesges et Cuiry,
Perles et Blanzy,
C'est la fleur du pays.

On lit dans l'*Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*, imprimé en 1783, que Lesges, *Legia*, village du Valois, était de la « généralité, maîtrise et direction de Soissons, département de Braine, élection de Château-Thierry, subdivision de Fère, grenier à sel de Vailly, mesure d'Oulchy.

» Baillage pairie de Fère, présidial de Château-Thierry pour ce qui appartient à Mgr le duc de Chartres, premier seigneur de Lesges. Il y a deux fiefs dans cette paroisse (1), celui de *Vaudigny* et celui de *Uisins* : le premier appartenant au vicomte d'Oulchy, le second à M. le Normand de Mézy, seigneur de Cramailles. La justice de ces derniers seigneurs relève au baillage et siége présidial de Soissons. Toutes les justices de Lesges sont hautes, moyennes et basses. Coutume de Vitry partout.

» Cure séculière du doyenné de Chacrise, grand-archidiaconé. Patronne, Notre-Dame, 15 août. Collateur, l'évêque. Décimateur, les religieux de Saint-Médard et le prieur de Saint-Remi de Braine. Le curé a une prestation de deux muids neuf septiers de bled, mesure de

(1) Il y avait encore deux autres fiefs à Lesges : celui des Chassins et celui du Moulin. Le fief des Chassins fut vendu le 12 avril 1778, en même temps que le fief de Vaudigny, situé au Mont-Notre-Dame, par Louis Gabriel, marquis de Conflans et d'Armentières, maréchal des camps et armées du Roi, etc., au profit de Charles-Marie Prévost, conseiller du Roi et son procureur au baillage royal de Fismes. Le fief des Chassins consistait surtout en terres et en un corps de ferme composé de bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole.

Soissons, et un muids moins deux pichets d'avoine, à prendre sur les dixmes de Cuiry et de Lesges; un cent de gerbées et soixante livres en argent, que les religieux de Saint-Médard donnent à prendre sur leur fermier de la Siège. Il a de plus la menue dixme et des terres. Trente-quatre feux, cent communiants, clocher sur le chœur à la charge desdits prieurs et religieux, trois cloches, taxe 6 liv. »

Comme nous l'avons dit plus haut, c'est dans le village de Lesges que naquit Matthieu Herbelin, en 1520 selon les uns, dit Carlier, et en 1530 selon d'autres. Sa famille vivait modestement à Lesges d'un travail libre et digne, celui des champs. Son père, Jean Herbelin, dit Evrard, était fermier; soit que sa position lui permît d'ambitionner pour son fils les études ou les dignités de l'église, soit que le jeune homme, par son zèle et ses heureuses dispositions, se recommandât de lui-même à la bienveillante attention du clergé, toujours est-il qu'il fit de bonnes études, et qu'ayant atteint l'âge où la vocation se décide, il entra dans l'ordre des Prémontrés. Ainsi s'éveillait en lui le double amour de la science et de Dieu qu'il cultiva religieusement jusqu'à sa mort.

La maison des Prémontrés de Braine offrait alors une paisible retraite et de nombreuses ressources à ceux qui, comme lui, avaient le goût des recherches historiques. Il y fut accueilli avec faveur et résolut d'y passer ses jours entre les devoirs aimés de son état, les joies tranquilles de l'étude et les douces affections de la famille. Souvent, sans doute, il visitait et consolait son vieux père, demeurant alors à Braine et qui pouvait, à bon droit, se glorifier de son enfant. Herbelin ne tarda pas à se distinguer à Braine, comme il avait fait dès sa première jeunesse. Ses supérieurs le remarquèrent : on reconnut la justesse de son esprit, la rectitude de sa volonté, l'étendue et la solidité de ses connaissances. Ses habi-

tudes d'ordre et de travail révélèrent en lui un administrateur intelligent, d'autant plus capable de prendre en main les intérêts de la communauté, qu'il puisait dans les souvenirs de son enfance et dans sa propre expérience ou dans celle de sa famille, les moyens d'aménager sagement les revenus de son ordre. Quelques années après son entrée dans la maison de Braine, il y fut nommé *procurator*, procureur, et chargé du soin de toutes les affaires. Ces importantes et délicates fonctions ne ralentirent point son zèle pour la science; il fit marcher de front ces deux choses. Ce fut pour lui l'occasion d'entreprendre les nombreuses recherches dont nous lui sommes redevables et qui appellent sur son nom notre reconnaissance. On lisait en effet dans l'ancien nécrologe de Saint-Yved de Braine, au rapport de Carlier, « qu'il établit un ordre parfait dans les archives de » l'abbaye, fit faire des censiers et composa un cartulaire » où les principaux titres des biens étaient inscrits. »

A cette époque, en effet, la confusion des coutumes dans le Valois était inextricable; la loi demeurait incertaine, souvent contradictoire, toujours contestée, et les biens de l'église se trouvaient exposés aux réclamations ou aux convoitises des seigneurs et du roi. Il fallait avoir deux fois raison pour obtenir une fois justice. Ainsi, dès l'an 1510, les vassaux de Neuilly-Saint-Front et d'Oulchy, d'où dépendait le village de Lesges, fatigués de ne savoir quelle coutume invoquer, avaient instamment réclamé l'établissement d'un droit fixe et, de guerre lasse, s'étaient rangés d'un commun accord sous la coutume de Vitry. De là naissent, quelques années plus tard, entre les plaideurs, de nouvelles contestations et de nouveaux débats; chacun citant en sa faveur une loi différente. Par son ordonnance du mois d'août 1539, François 1er nomma deux commissaires chargés de mettre un terme à tous ces abus et de faire une révision gé-

nérale du droit coutumier en vigueur dans les six chatellenies qui composaient alors le Valois. Les deux commissaires royaux convoquèrent l'assemblée des Etats, le 16 septembre de la même année, dans la grande salle de Crépy. Au nombre des assistants figurent l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes et celui de Saint-Yved de Braine. Matthieu Herbelin préludait peut-être déjà à ses travaux historiques, et l'on doit croire que leur besoin vivement senti en fit naître alors la première idée. Le procureur de l'évêque de Senlis demandait que les affaires concernant son évêché, dans l'étendue du duché de Valois, fussent appelées au siége de Senlis; mais le procureur royal, s'y étant opposé, eut gain de cause. Un second débat s'éleva entre les vassaux de Neuilly et d'Oulchy, qui demandaient à suivre la coutume réformée de Vitry, de l'an 1510, et les commissaires du roi qui prétendaient exercer sur eux leur juridiction. L'assemblée fut favorable aux vassaux; mais les deux coutumes restèrent cependant en vigueur. Enfin, on rédigea le nouveau droit coutumier en 197 articles, qui furent publiés une première fois en 1540 et une seconde fois, dix ans après, en 1551. C'est au milieu de ces embarras et de ces circonstances que le nouvel administrateur de l'abbaye de Saint-Yved de Braine recueillit, transcrivit et mit en ordre les chartres et titres de propriété, relatifs à la maison des Prémontrés de Braine.

Mais des motifs plus impérieux encore rendaient son travail nécessaire et donnaient à ses recherches un nouveau prix. La grande richesse des ordres religieux en avait amené, disait-on, le relachement. Leurs ressources semblaient dépasser leurs besoins, et parfois une mauvaise administration en dénaturait l'emploi. Le pouvoir royal, qui cherchait à s'étendre, ne laissait échapper aucune occasion, aucun prétexte d'y introduire ses créatures ou ses agents; et le Protestantisme, jaloux

de leur influence, favorisait, par ses réclamations, les convoitises de leurs adversaires. Les papes avaient autorisé des ecclésiastiques séculiers à tenir certaines abbayes en *commande* ou à jouir de leurs revenus superflus. Cet usage commençait à se généraliser. En 1530, l'évêque de Soissons tenait ainsi l'abbaye de Val-Chrétien, et Guillaume Petit obtenait l'année suivante celle de Chartreuve. Son successeur, Nicolas Guérin, eut même un procès singulier avec les Prémontrés de Chartreuve, qui lui reprochaient de ne pas leur donner le nécessaire. L'affaire se plaida devant le Parlement qui les autorisa à lui choisir un successeur.

C'est ainsi qu'à la mort de Michel Coupson, arrivée le 24 décembre 1540, nous voyons Claude de Longwi, cardinal de Givry, devenir le premier abbé commendataire de Saint-Yved de Braine, et, soit par l'insuffisance des revenus, soit pour accroître ses propres ressources, diminuer aussitôt le nombre des religieux. Affligé de cette dure nécessité qui, sans compromettre l'existence de l'ordre en affaiblissait du moins l'éclat, Matthieu Herbelin résolut de lui rendre sa prospérité primitive par une meilleure administration de ses biens. Il en fit l'inventaire, en rechercha les titres, dressa le tableau des revenus et des charges, et par son zèle intelligent, dit l'historien, rendit à l'Ordre d'éminents services. C'était un esprit actif, éclairé, également jaloux de faire le bien et de s'instruire. Non content de veiller aux intérêts dont il avait la tutelle, il portait plus loin ses regards. L'amour de la science le rendait attentif à tout ce qui concerne l'histoire civile et religieuse. En faisant des recherches relatives aux intérêts de sa communauté, il découvrit, dit Carlier, un grand nombre de faits utiles et intéressants, et recueillit beaucoup de pièces curieuses concernant les comtes de Braine. Longtemps il augmenta, corrigea, analysa ces documents et en composa un ou-

vrage auquel il ne cessa de travailler pour y apporter chaque jour de nouveaux perfectionnements. C'est celui que nous connaissons aujourd'hui sous le titre de : *Histoire des Comtes de Dreux et de Braine* ; ou, comme portent d'autres manuscrits : *Les anciennes et modernes généalogies, épitaphes et armoiries des Comtes et Comtesses de Dreux et de Braine*, etc.

Lorsqu'il crut son travail assez complet, Matthieu Herbelin le présenta à la comtesse de Braine, Guillemette de Sarrebruche, qui en accepta la dédicace avec la plus vive satisfaction. « Guillemette, dit Carlier, troisième sœur d'Amé III de Sarrebruche, mort sans enfant le 19 novembre 1525, devint alors comtesse de Braine et dame de Pont-Arcy. Elle épousa Robert de la Mark, seigneur de Fleurange et de Sedan, duc de Bouillon et maréchal de France. » Son fils, commandant de Hesdin, fut fait prisonnier au siége de cette place, en 1553, sous le nom de comte de Braine. Sa mère n'était donc plus, à cette époque comtesse de Braine, et, par conséquent, la dédicace que Matthieu Herbelin lui fit de son travail doit se placer au plus tard à l'année 1553. On voit aussi par là que la naissance du zélé religieux, comme nous en avons déjà fait la remarque, se rapproche plus de 1520 que de 1530 (1). Guillemette de Sarrebruche paraît avoir été,

(1) D'après un document que nous avons récemment découvert dans les archives du département de l'Aisne, et que nous donnons à la fin de cette notice, nous croyons pouvoir placer d'une manière plus précise la date de sa naissance à l'année 1524, attendu que 25 ans plus tard, en 1549, son père, Jean Herbelin, fit donation, à l'abbaye des Prémontrés de Braine, de deux muids de grains, à prendre sur sa ferme de Lesges, pour subvenir aux besoins de Matthieu Herbelin son fils, déjà prêtre et chanoine de l'église Saint-Yved de Braine, mais n'ayant pas encore fait profession dans l'ordre de Prémontré, et qui, probablement sur le point d'entrer dans la vingt-cinquième année de son âge, où l'on prononce ordinairement les vœux, allait s'y engager pour toujours.

dans les temps de troubles, la protectrice ou la bienfaitrice de la maison des Prémontrés de Braine, qui avait pour abbé, en 1559, Matthieu de Bealrme, époque à laquelle il assembla son chapitre pour faire confirmer la location de la cense de Bruyères avec ses dépendances (1) Guillemette de Sarrebruche mourut en son château de Braine le 20 septembre 1570, choisissant pour son exécuteur testamentaire le même Jean Panier que le Parlement avait autorisé comme commendataire de Saint-Ived, en remplacement de Nicolas Guérin.

On sait avec quelle effrayante rapidité se succédèrent tour-à-tour François Ier, mort en 1547; Henry II, son fils, mort en 1559, et François II, remplacé en 1560 par son frère Charles IX, qui n'avait pas encore dix-sept ans. L'anarchie était à son comble, et aux rivalités ambitieuses des grands se joignaient encore les guerres de religion. En octobre 1564, le cardinal de Bourbon fut nommé abbé commendataire de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Il avait pour frère Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, l'un des principaux chefs du parti des Guises et des plus ardents adversaires du protestantisme. C'est à lui que Matthieu Herbelin dédia, en 1567, une nouvelle copie de son travail sur les comtes de Braine, l'année même où les Huguenots, dit l'histoire, s'emparèrent de Soissons, et où les monastères des environs furent, pendant quatre mois, horriblement ravagés. Il y eut, à Valsery, trois jours de pillage. On comprend dès lors toute l'importance sociale et religieuse de la dédicace offerte au duc de Montpensier par le moine chroniqueur de Braine. Il voulait appeler sur son ordre une protection efficace; et si l'on blâmait son intervention, quoiqu'indirecte, dans les luttes terribles de cette époque, nous ferions remarquer que notre siècle, si souvent

(1) Gall. Christ., t. 9, p. 488.

ensanglanté par des rivalités d'opinions, aurait moins que tout autre le droit de blâmer les guerres de croyances. Le comte de Braine, rival des Guises, était alors Henri Ier de Montmorency, baron de Damville, qui avait épousé, en 1558, Antoinette de la Mark, fille du duc de Bouillon.

Au milieu de ces désordres, Matthieu Herbelin poursuivait courageusement son travail de recherche, lecture, copie et collation de chartes. Le recueil assez complet qu'il en fit et qui porte le titre de : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Yved de Braine*, est parvenu jusqu'à nous, et nous sommes assez heureux pour en posséder une copie. Il ne faut pas le confondre avec l'extrait que Gaignières en a fait et qui se trouve à la Bibliothèque impériale. C'est, avec l'histoire des comtes de Braine dont nous venons de parler, son principal titre à la reconnaissance de la postérité. On en trouvera plus loin l'analyse et la description, en attendant la publication que nous en ferons sans doute un jour.

L'*Histoire des Comtes de Braine* rapporte ou fait connaître beaucoup de documents très-importants sur le temps écoulé entre la mort d'André de Baudiment (vers 1138) et le milieu du XVIe siècle. Ce qui regarde les origines et la fondation de la ville de Braine est purement mythologique. La critique historique n'était pas encore née, et l'auteur, suivant le goût de son temps, fidèle aux opinions d'Annius Viterbe, raconte gravement la fondation de Braine par le gaulois Brennus, dont il fait un personnage historique, tandis que ce nom, comme on sait, était celui des chefs militaires des Gaulois. La partie qui a trait aux seigneurs de la maison de Dreux et de Braine, est faite au contraire avec beaucoup de soin, d'une manière solide et satisfaisante. Duchesne en parle dans sa préface de la *Maison de Dreux et de Braine*, et MM. de Sainte-Marthe en font un grand éloge dans le deuxième volume de leur *Histoire généalogique de la maison*

de France, ajoutant que le travail de Matthieu Herbelin est resté manuscrit et qu'on le conservait précieusement de leur temps dans la bibliothèque de Nicolas Camusat, chanoine de Troyes. « L'auteur, dit Dom Grenier, ayant retouché son ouvrage orné d'écussons et d'armoiries coloriées, et porté la suite généalogique des comtes de Braine jusqu'à l'an 1567, en fit hommage, la même année, à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, sous le nouveau titre : *Les anciennes et modernes généalogies, épitaphes et armoiries des comtes et comtesses de Dreux et de Braine*, depuis le roi Louis-le-Gros jusqu'en 1567, par Matthieu Herbelin, trésorier de l'église de Saint-Yved de Braine; plus un rouleau de quatorze pieds de long, colorié en or. L'auteur s'y est peint dans la première vignette. Ces deux pièces curieuses sont aujourd'hui (c'est-à-dire à la fin du XVIIIe siècle, époque à laquelle écrivait Dom Grenier), dans la bibliothèque de M. Jardel, à Braine.

» Simon Carnot, successeur de Matthieu Herbelin dans la trésorerie de Braine, poursuit Dom Grenier, dressa un inventaire des antiquités de Saint-Yved, auquel il a joint un catalogue des manuscrits de la bibliothèque et un autre des reliques, format in-4°. Il est aussi dans la bibliothèque de M. Jardel, ainsi qu'un autre de même format, annoncé sous le titre : *Fidèle récit de ce qui s'est passé dans la maison et abbaye de Prémontré de Saint-Yved de Braine*, aux guerres de l'année 1550; et comment la sainte Hostie, qui se conserve dans cette église depuis plus de 500 ans, a été enlevée et transportée. Simon écrivait en 1703. Des mémoires manuscrits de l'abbaye de Sainte-Corneille de Compiègne, font mention d'une histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Yved de Braine, par Pierre Patissier, chanoine prémontré de cette maison. » Puisque la note de Dom Grenier, que nous n'avons pas voulu retrancher ni couper, nous a conduit à

parler des successeurs de Matthieu Herbelin dans la charge de procureur-trésorier de Saint-Yved de Braine, nous dirons quelques mots tout-à-l'heure d'un procès fameux auquel ces délicates fonctions donnèrent lieu en 1756, deux siècles après l'administration d'Herbelin. S'il laissa des traditions de zèle et de probité, on voit, par ce qui précède, que son amour des antiquités eut aussi des imitateurs; car on trouve, après lui, un chanoine prémontré laisser une histoire manuscrite de l'abbaye de Braine; l'exemple était donné, le goût des antiquités civiles et religieuses ne devait plus périr. Herbelin eut la gloire d'en être, à Braine, le premier interprète. Mieux placés que nous pour juger ses travaux, ses contemporains rendirent justice à son double mérite d'administrateur habile et d'historien judicieux. On lit en effet dans les *Annales de Prémontré*, sous l'année 1575 : *Florebat hoc anno Matthæus Herbelin*, en cette année florissait Matthieu Herbelin; et pour qu'on fît une telle mention de son nom à côté des abbés et généraux de l'ordre, il fallait bien que ses talents lui eussent acquis de la réputation. En effet, l'abbé de Saint-Yved était alors Nicolas Watin (1567-1578) qui avait fondé deux bourses au collége de Fortet, à Paris, dont il avait été le principal. Tout dévoué à la religion et à la science, à Dieu et aux hommes, le fils du fermier de Lesges rencontrait la gloire qu'il n'avait point cherchée. Soutenu par l'amour de l'étude, par la passion de la vérité et du bien, il atteignait la fin de sa carrière en laissant aux hommes au milieu desquels il avait vécu l'exemple de sa vie et l'autorité de son nom respecté. C'est une leçon que notre siècle inquiet et vaniteux peut méditer avec fruit. Combien d'hommes jaloux de renommée, combien de gloires, bruyantes aujourd'hui, n'auront pas, dans cent ans, l'éclat modeste mais pur de Matthieu Herbelin.

Sa mort est ainsi rapportée dans le nécrologe de l'ab-

baye de Saint-Yved de Braine : *Idibus aprilis commemoratio fratris Matthæi Herbelin, sacerdotis et canonici nostri, de confratribus suis bene meriti.* Il a bien mérité de ses frères ! Ces mots suffisent à le louer dignement.

Nous voyons là qu'il mourut à Braine et nous savons d'ailleurs, par les statuts de l'ordre, qu'en faisant profession dans la maison des Prémontrés de Braine, on s'engageait à n'en pas sortir. Les vœux étaient formels sur ce point. L'année de sa mort nous est donnée par la pierre sépulcrale de son tombeau, autrefois dans l'église, mais retrouvée depuis quelques années dans une propriété particulière appartenant à M. Masure. Cet honorable habitant s'est empressé depuis de la rendre à sa première destination. Elle porte : « *Hic jacet frater Matthæus Herbelin, hujus monasterii procurator, qui obiit anno Domini 1576.* »

Le procès fameux dont nous avons parlé plus haut nous apprend que, deux siècles plus tard, en 1756, la maison de Saint-Yved de Braine se composait de « huit » religieux, outre le frère Bruneau, prieur, et un vieux » frère (nommé Mansart) qui avait été reçu pour toucher » de l'orgue. » L'un de ces huit religieux, le frère Lemoine, avait fait profession le 16 septembre 1736. « Il » épousa, dit le document dont nous parlons, la maison » de Saint-Yved de Braine, petite ville proche Soissons, » et promit d'y vivre et d'y mourir, suivant le vœu de » stabilité qui attache les religieux de cet Ordre à leur » maison de profession. En 1747, le général abbé de » Prémontré (qui était alors le f. de la Salle) lui confia la » place de procureur conventuel de la maison de Braine, » la même qu'avait si dignement occupée et remplie Matthieu Herbelin, qu'il prit pour modèle. « En moins de » neuf ans, ajoute le mémoire que nous consultons, les » dettes furent acquittées, la maison fournie de linge, la » couverture de l'église réparée, les biens de campagne

« rétablis et les vignes mises en valeurs. » Mais cette sage administration ne fit que rendre plus regrettable et plus sensible la conduite irrégulière du prieur, que les religieux se virent obligés de dénoncer à leur général, le 22 mai 1756. De là une enquête, à la suite de laquelle on s'efforça d'étouffer l'affaire par le désistement des plaignants. Attaqué dans son honneur, le frère Lemoine dut, pour se défendre, rester sourd aux menaces comme aux promesses de transactions. Le 23 août 1756, il fut condamné sous des qualifications odieuses, à des peines spirituelles et temporelles qui renversaient son état et emportaient infamie dans l'Ordre et au dehors, telles que l'excommunication, l'amende honorable, la prison et une peine de *très grième coulpe* qu'on n'explique point. Il appela comme d'abus de ce jugement inique dicté par la passion; et le 22 août 1760, le Parlement, à la requête de Me Gervaise de la Touche, avocat, déchargea pleinement le frère Lemoine et condamna le général à tous les dépens. Tels sont les faits exposés dans un curieux mémoire que nous possédons et dont nous omettons à dessein les détails les plus circonstanciés.

BIBLIOGRAPHIE.

Les œuvres de Matthieu Herbelin sont, comme nous l'avons dit, un cartulaire de l'abbaye de Saint-Yved de Braine et une histoire de la maison de Dreux et de Braine, tous deux restés manuscrits.

Le cartulaire qui est aujourd'hui aux archives impériales (coté LL 1583) forme un vol. in-4° velin, d'une très-belle écriture du XVIe siècle, comprenant 177 pièces. Ce précieux recueil commence par une bulle du pape Eugène III, datée du 1er mai 1147, confirmant toutes les possessions de l'abbaye de Braine. La dernière pièce transcrite, portant la date du 22 février 1501, est un

acte de George d'Amboise, légat du Saint-Siége, qui, d'après les bulles du pape Alexandre VI, accorde à l'abbé de Braine, Jacques de Bachimont, le droit de mître, d'anneau, bâton pastoral et autres vêtements pontificaux. Toutes ces pièces ont été collationnées le 18 août 1569, par Nicolas Cardon, prêtre, chanoine de l'église de Laon, prébendaire public et notaire juré à Laon de tout l'Ordre de Prémontré, à la requête de f. Matthieu Herbelin, chanoine et procureur de Saint-Yved de Braine.

Ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, il existe en outre un extrait de ce cartulaire fait par Gaignières et conservé dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale. On trouve à la suite un obituaire de l'église Saint-Yved de Braine, dont nous avons une copie et que nous nous proposons de publier avec le cartulaire.

Quant à l'*Histoire* ou aux *Histoires des comtes de Dreux et de Braine* restées manuscrites, elles sont ainsi mentionnées dans la bibliothèque historique du P. Lelong : T. II, n° 25,306. M. S. *Histoire des comtes de Dreux et de Braine,* par Matthieu Herbelin, religieux de l'abbaye de Braine, in-f°. « Cette histoire était conservée dans la bibliothèque de M. Colbert, n° 2,462 (et est aujourd'hui à la bibliothèque du Roi). »

M. S. La même, sous ce titre :

Les anciennes et modernes généalogies, épitaphes et armoiries des comtes et comtesses de Dreux et de Braine, depuis le roi Louis-le-Gros jusqu'en 1568, par Matthieu Herbelin, trésorier de l'église Saint-Yved de Braine, in-f°.

« Cette généalogie est conservée dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris.

» M. Jardel, officier du Roi, demeurant à Braine, en a, dans sa bibliothèque, un magnifique exemplaire en velin, coloré en or, etc.; plus un rouleau de quatorze pieds de long, qui paraît être l'original, et qui, selon le titre,

fut présenté, en 1567, à M. Loys de Bourbon, duc de Montpensier, par l'auteur, qui s'y est peint dans une vignette.

N° 25,307. M. S. L'antiquité et ancienne description de la situation de Dreux en Normandie et de Braine en Champagne, avec les anciennes et modernes généalogies, épitaphes et armoiries de tous les feux comtes et comtesses de Dreux et de Braine, commençant à Louis-le-Gros, jadis roi de France, père de Robert, comte desdits Dreux et Braine; à ma très-honorée et très-redoutée dame, madame Guillemette de Sarrebruche, comtesse de Braine, frère Matthieu Herbelin, trésorier de l'église de Saint-Yved de Braine, votre très-humble et obéissant serviteur et chapelin. In-f°.

« Cette pièce, qui semble être l'original, est ornée d'écussons et d'armoiries peints en couleur. (Elle est dans la bibliothèque de M. Jardel, à Braine.) »

T. III, n° 34,809. M. S. Antiquités et descriptions de la ville de Dreux; in-f°. « Ce livre est conservé dans la bibliothèque du Roi, n° 9,860. »

M. S. L'antiquité et ancienne description et fondation de Dreux, et puis après de Brayne, par Matthieu Herbelin, in-4°.

« Ce traité est conservé au Vatican, parmi les manuscrits de la reine de Suède, n° 830. Il paraît que c'est la copie de l'original où se trouvent les généalogies, et que nous avons indiqué t. II, n° 25,307. »

Nous avons cru devoir copier textuellement les articles du P. Lelong, concernant Matthieu Herbelin, bien qu'il semble y avoir confusion ou double emploi dans les titres des manuscrits qu'il rapporte. Il est impossible d'en faire aujourd'hui la vérification. Cependant, nous connaissons encore à présent quatre copies du travail de Matthieu Herbelin, correspondant aux quatre articles du P. Lelong. L'une est à la bibliothèque impériale de Paris,

l'autre à la bibliothèque Sainte-Geneviève, la troisième au Vatican et la quatrième chez M. Petit de Champlain, à Braine, qui la tient de son père, M. Louis-Barbe Petit de Champlain, écuyer, conseiller du Roi et contrôleur ordinaire des guerres.

Profitant de la parfaite obligeance de M. de Champlain, qui accueille les visiteurs avec la plus gracieuse affabilité dans sa charmante retraite de Sainte-Judée, à Braine, nous avons examiné avec soin le manuscrit, in-f° sur velin, de 97 pages d'une très-belle écriture du XVIe siècle. Nous croyons y retrouver un des manuscrits que signale le P. Lelong dans la bibliothèque de M. Jardel, d'où il aura passé dans celle de M. de Champlain, amateur éclairé des arts, comme le prouveraient au besoin deux portraits de personnages historiques qui enrichissent encore aujourd'hui la remarquable galerie de son fils, et représentant, le premier, la comtesse d'Egmont en costume de jardinière, selon la mode sous Louis XV, et le second, son fils, le jeune comte d'Egmont, à peine âgé de dix-huit ans, dont la noble et belle figure annonce déjà le futur président de l'Assemblée provinciale de la généralité de Soissons, le défenseur de la noblesse aux Etats généraux et l'émigré illustre qui ne cessa jamais de se montrer le bienfaiteur de Braine.

10 octobre 1549. — *Lettres de confirmation données par les vicaires généraux de l'ordre de Prémontré, de la donation de 16 setiers de blé-froment et 8 setiers d'avoine, de surcens faite à l'église de St-Yved, de Braine, pour l'infirmerie de ladite abbaye, par Jean Herbelin dit Hemard, au terroir de Lesges* (1).

Françoys Bottée, docteur en la saincte théologie,

(1) Lesges, surcens n° 1, archives de l'Aisne, abbaye de St-Yved de Braine, liasse 252.

chanoine régulier de l'ordre de Prémonstré, vicaire général en l'abbaye dudit Prémonstré, pour monseigneur le révérendissime, cardinal de Pisan, commandataire d'icelle abbaye, et substitut vicaire de révérend père en Dieu, monsieur l'abbé de Saint-Just, docteur en théologie, vicaire général pour ledit seigneur révérendissime, chef de tout l'ordre de Prémonstré, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Veues par nous certaines lettres portant la donation de deux muidz de grains scavoir, seize sextiers de bled-froment et huict sextiers d'avoine faicte par Jehan Herbelin, dict Hemard en son vivant, demeurant à Brayne, au prouffict de frère Mathieu Herbelin, prebtre, chanoine, aussy régulier de l'église de Sainct-Yved, de Brayne, ordre dudict Prémonstré, son fils, avant sa profession et pour subvenir à ses nécessitez en ladite religion durant sa vie, et après icelle iceulx à appliquer à la commodité de l'infermerie d'icelle abbaye de Sainct-Yved, affin d'estre participant aux prières de l'église dudict monastère, selon qu'il est contenu esdictes lettres, lesquelles lettres de donation auraient esté passées au chapitre général, tenu à Prémonstré l'an mil cinq cens quarante-neuf, et depuis confirmées et émologuées en court de Romme. De laquelle donation auroit tousjours joy ledict Herbelin jusques à présent. Scavoir faisons que d'abondant avons de notre auctorité et puissance, ladite donation faicte à icelluy Herbelin, donataire, aggréé et aggréons et confirmons, selon le contenu es lettres dudict chapitre général, et confirmation apostolique, permectant audit Herbelin qu'il luy soit loisible de poursuivre les détenteurs des héritages reddevanciers de ladite quantité de grains, icelle luy estre payée, mesmes dicelle recevoir et en bailler récepissé, et d'empescher, en tant que possible luy sera, que les terres ne soient vendues, transportées, engagées, particulariées ne divisées sans son consentement, comme il

est contenu es lettres de bail sur ce faites. Ensemble luy avons donné licence, congé et permission devant tous juges, tant ecclésiastiques que seculiers, contraindre les détenteurs ou débiteurs des arreraiges de grains, pour les années passées si aucunes, en y a payée à luy et satisfaire, du receu en bailler quittance. Au surplus de s'opposer à la division ou partaige desdites terres, ja faites ou qui se pouroient faire, par devant iceulx juges de constituer procureur ou procureurs pour luy, et en son nom demander, deffendre, répliquer, dupliquer et prouver, produire tous tiltres, instruments, privilèges et consentement qui luy sont donnez par noz sainctz pères apostoliques, estre a droict et aultrement procéder jusques à sentence deffinitive d'icelle, appeler se mestier et relever l'appel et à y celle renoncer, et pour voir taxer despens de ce faire ou faire faire, l'avons authorisé et authorisons par ces présentes, et généralement, etc. Faict à Prémonstré soubz le seel de noire vicariat et seing du notaire de l'ordre dudit Prémonstré, le dixième jour d'octobre l'an mil cinq cens soixante-ung.

Signé : Cardon, notaire de l'ordre de Prémonstré.

17 août 1711. — *Réobligation à 22 setiers 1/2 de grains, les 2/3 en blé-froment et le tiers avoine, passée devant Boully, notaire à Soissons, fournie à l'abbaye de St-Yved de Braine, par M. Français Duchesne, conseiller du roi, et M. Joseph Dollé, aussi conseiller, demeurants à Soissons* (1).

Pardevant les notaires du Roy, résidens à Soissons, soussignez furent présent maître Français Duchesne, conseiller du Roy, assesseur en l'Hôtel-de-Ville de Sois-

(1) Lesges, surcens n° 6, archives de l'Aisne, abbaye de St-Yved, liasse 252.

sons, et maître Joseph Dollé, conseiller du Roy, ancien et premier assesseur en la maréchaussée dudit Soissons et conseiller au bailliage et siége présidial dudit lieu, y demeurant.

Lesquels ont reconnus et confessés être détempteurs, propriétaires et possesseurs de plusieurs terres et héritages, assis au village et terroir de Lesges, chargées par chacun an, au jour de St-Martin d'hiver, à et envers les vénérables religieux, prieur et couvent de l'abbaye de St-Yved de Braine, de vingt-deux septiers et demy de grains, les deux tiers en froment et l'autre tiers en avoine, mesure de Lesges, et rendue en ladite abaye de Braine, à cause de la donnation faite à l'infimerie de ladite abaye, par Jean Herbelin, dit Evrard (1), à prendre sur deffunt Yved Pottier, vivant marchand à Braine, et ses héritiers, tous héritiers de feu Jean-Laurent Leurenée et en suivant le contrat de bail fait par lesdits sieurs religieux de Braine audit deffunt Yved Pottier, pour certain temps en argent desdits vingt-deux septiers et demy de grains, les deux tiers bled et l'autre avoine, mesure et rendue comme dessus; autre contrat et baux faits et passés pardevant de Clery, Varlet et Lemaire, notaires royaux audit Braine, le huitième jour de novembre mil cinq cent quatre-vingt, et vingt-deux mai mil six cent douze à deffunt M. Yved Pottier, père, dudit deffunt M. Charles Pottier, par lesdits sieurs religieux, desdits vingt-deux septiers et demy de grains de surcens; sentence rendue par Messieurs les gens tenant le siége présidial de Soissons, le vingt-neuf avril mil six cent vingt sept, entre lesdits sieurs religieux, prieur et couvent de ladite abaye de Braine, demandeur d'une part, et lesdits deffunts, Messieurs Claude et Charles Pottier, deffendeurs d'autre part, et lesdits deffunts Pottier, comme héritiers,

(1) Dans la pièce précédente il y a Emard.

et biens tenants dudit deffunt, M. Yved Pottier, auroient été condamnez à payer ausdits sieurs religieux, deux années desdits vingt-deux septiers et demy de grains par an, les deux tiers bled froment et l'autre avoine, mesure de Lesges, et rendue audit Braine de rente et vray surcens écheus lors de la demande desdits sieurs religieux, ceux depuis écheus, et même à passer titre nouvel et reconnaissance auxdits sieurs religieux de la dite rente et surcens et renseigner à iceux sieurs religieux par nouveaux tenants et aboutissants les héritages sujets audit surcens, et condamné aux dépens; laquelle sentence auroit été confirmée par arrest de nos seigneurs de la cour de parlement à Paris. A ces causes, lesdits sieurs reconnoissants usants de bonne foy en ensuivant les susdits titres et les réobligations subséquentes et comme détempteurs, propriétaires et possesseurs desdites terres et héritages, ont promis et se sont obligés solidairement l'un pour l'autre, un d'eux seul pour le tout, sans division ni discution, renonçant aux bénéfices et exceptions desdits droits, bailler, fournir et livrer par chacun an, audit jour et fête de St-Martin d'hiver auxdits sieurs religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Braine, ce acceptant par vénérable et religieuse personne auxdits sieurs religieux, prieur et couvent de l'abaye de frère Gabriel Dautreteau, prestre procureur de la ditte abaye, lesdits ving-deux septiers et demy de grains de surcens, les deux tiers bled froment et l'autre avoine, mesure de Lesges, et rendue audit Braine en ladite abaye, scavoir : par ledit sieur Duchesne, dix septiers de froment et cinq septiers d'avoine, et par ledit sieur Dollé, cinq septiers de froment et deux septiers et demy d'avoine, dont la première année de livraison sera et écherra ensuitte des présentes audit jour de St Martin d'hiver prochain, et de là en avant continuer à toujours du moins tant et s'y longuement qu'ils seront detempteurs, pro-

priétaires et possesseurs des héritages sujets et affectés audit surcens et tenus des frais des présentes et d'en fournir autant auxdits sieurs religieux, et sans que la stipulation et division de ladite quantité ci-dessus, puisse déroger à la solidité cy-dessus, dont, etc., sy comme etc. Promettant etc., obligeant etc. Fait et passé audit Soissons, ez études, le dix-septième jour d'aoust mil sept cent onze après midy. Notiffié le controlle et ont signés. Ainsy signé, Duchesne, Dollé, F.-G. Doutreteau, procureur, Moutonnet et Boullye. Au bas est écrit, controllé à Soissons, le vingt aoust mil sept cent unze. Reçu vingt-deux sols. Signé Tribalet.

Délivré par nous, notaire du roy à Soissons, soussigné, dépositaire de la minute dont copie est cy-dessus conforme, le quinze novembre mil sept cent cinquante-neuf.

Signé : Bouillie.

Reçu pour ces présentes, timbre et recherche de M. Fabus, pr. 114 sols.

Reçu, signé : Fabuce.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Novembre 1856.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATIONS.

MM. Demimuids, imprimeur à Château-Thierry; Pilloy, agent-voyer à la même résidence, sont nommés membres correspondants de la Société.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin semestriel des sciences, lettres et arts du département du Var, dont le siége est à Toulon, in-8°.

Bulletin de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. III, n° 9, in-8°.

Instructions à l'usage des voyageurs en Orient, par M. Albert Lenoir, in-8°.

Congrès scientifique de France, 2 vol. in-8°.

CORRESPONDANCES ET COMMUNICATIONS.

M. Stanislas Prioux offre de vifs remerciements à la

Société, au sujet de sa nomination en qualité de membre titulaire. M. Prioux accompagne sa lettre d'une communication intéressante sur la ferronnerie. Ce sont des clés offrant des spécimen de serrurerie des XVe et XVIe siècle.

La première, ajoute l'honorable membre, trouvée il y a quelques années à Bazoches, dans des fouilles entreprises pour les fondations d'une maison, a été jugée, par M. Dusommerard, conservateur du Musée de Cluny, être du XVe siècle, bien qu'elle ait assez d'analogie avec la clé antique trouvée en Auvergne, sur l'emplacement de l'ancienne et célèbre *Gergorvia*, et inscrite au catalogue de Cluny sous le n° 2,399.

Les trois autres ont été trouvées sur le terroir de Limé, au lieudit le Pont d'Ancy, par des ouvriers qui travaillaient à la culture de la betterave. Le savant antiquaire que nous venons de nommer les croit du XVIe siècle.

On sait, par l'intéressante notice de notre bien regrettable collègue l'abbé Lecomte, combien le Pont d'Ancy eut d'importance à l'époque romaine. Nous pouvons ajouter qu'il l'avait encore au Moyen-Age, car on lit dans le cartulaire de Saint-Yved de Braine qu'en 1150, Gosselin, évêque de Soissons, confirma la donation du vivier et de la pêche du Pont d'Ancy, faite à l'abbaye de Braine par Agnès, dame de Braine, femme de Milon de Bar. Et, plus loin, en 1153, nous voyons un accord fait pardevant Robert, frère du roi, entre les chanoines de Notre-Dame de Braine, le curé de Suppi et Pierre de Courcelles, au sujet du moulin d'Ancy, et par lequel il est convenu que les chanoines auront tout ce qu'ils réclament sur lesdits moulins, à condition de payer, chaque année, huit setiers de méteil *(medictame)* et quatre setiers de blé de mars *(martiagii)*. On voit par là qu'au XIIe siècle il existait au Pont d'Ancy un vivier et des moulins dont

on aperçoit encore aujourd'hui les restes, lorsque les eaux sont basses.

Le dessin qui accompagne ce travail est dû au crayon de notre compatriote, M. Jules Roze, de Braine, graveur en taille douce, qui se propose de donner, dans ses moments de loisir, des dessins qui pourront intéresser la Société.

M. Prioux veut bien ajouter qu'il s'empressera d'offrir ces quatre clés qui sont actuellement en sa possession, au Musée de Soissons, lorsqu'il sera définitivement installé. L'honorable membre demande, au nom de M. Arsène Houssaye, notre savant compatriote et inspecteur-général des Musées de province, une note sur l'organisation du Musée de Soissons, afin de pouvoir user de son crédit auprès de Son Excellence le Ministre d'État, pour obtenir un tableau du gouvernement.

De vifs remerciements sont adressés à M. Stanislas Prioux et à M. Arsène Houssaye, pour leur bon vouloir en faveur du Musée de Soissons. La Société prend acte de ces bienveillantes promesses.

La note de M. l'inspecteur-général et les offres de M. Prioux forcent de nouveau la Société à revenir sur l'interminable question du Musée soissonnais. Chacun des membres, vivement pénétré du préjudice que causent les lenteurs de l'administration municipale, désire enfin les voir cesser. Elle charge donc de nouveau son président de tenter de nouvelles démarches auprès de M. le maire de la ville, et de résoudre, de concert avec lui, s'il est possible, cette question si souvent agitée dans le Bulletin. Plusieurs personnes, comme M. Prioux, se proposent de donner au Musée, dès qu'il sera réellement établi, des objets qui sont en leur possession. Mais, il faut qu'on le sache bien, elles ne consentiront à s'en dessaisir que lorsqu'elles auront acquis la certitude de son existence régulière et sérieuse.

M. Louis Paris annonce à la Société, par le canal de M. Suin, qu'il va publier, dans le journal dont il est le rédacteur, des documents intéressants sur le Soissonnais. Il veut bien ajouter aussi qu'il se met à la disposition de la Société pour les recherches qu'elle aurait à faire dans les diverses bibliothèques de Paris, et même de lui faire parvenir au besoin des copies et des transcriptions des documents qu'elle jugerait nécessaires pour ses publications.

La Société accepte l'offre obligeante de M. Louis Paris et s'empresse de lui donner un gage de sa profonde reconnaissance et de ses plus vives sympathies, en s'abonnant, à partir de l'année 1857, au journal le *Cabinet historique*, qui paraît sous sa direction.

M Clouet lit un aperçu historique sur diverses trouvailles gauloises faites dans quelques localités du département de l'Aisne et dans des communes limitrophes appartenant au département de l'Oise, mais qui étaient autrefois comprises dans l'ancienne circonscription du diocèse de Soissons.

Ce nouveau travail de M. Clouet donne lieu à quelques observations critiques. Plusieurs points, admis sans conteste et sous la foi des anciens historiens soissonnais, paraissent douteux aux yeux de plusieurs membres. Après discussion, M. Clouet est prié de revoir son travail et de le représenter dans l'une des séances prochaines.

Une trouvaille de monnaies a été faite à Sermoise, canton de Braine, dans le courant de septembre. Le sieur Lejeune, en creusant un aqueduc dans sa cour, a découvert, dans un pot de grès, cinquante-trois pièces de monnaies en argent et une pièce en or, à l'effigie de l'Espagne. Le tout est évalué 150 francs. Ces pièce sont de Henri IV (1607), de Louis XIII et de Louis XIV (de 1642 à 1647).

M. Fournaise, instituteur à Roucy et membre correspondant, fait parvenir, par l'intermédiaire de M. l'abbé Poquet, qui s'empresse d'en donner communication, quelques renseignements sur un champ de bataille et des sépultures antiques découvertes à Maizy-sur-Aisne :

Pour faire suite à quelques articles insérés dans le bulletin de la Société archéologique de Soissons, relatifs à des découvertes amenées par la construction du canal latéral à l'Aisne, voici d'autres détails sur des sépultures antiques trouvées à Maizy-sur-Aisne.

A l'ouest de ce village, dans une vaste plaine qu'ensère la rivière par un repli long et sinueux, sur la rive gauche, vis-à-vis Beaurieux, on a mis à découvert un nombre considérable de squelettes, qui n'étaient qu'à un mètre ou un mètre cinquante centimètres de la superficie du terrain et dont la plupart étaient placés sans ordre et sans direction d'orientation.

Parmi ces débris humains, on a remarqué une certaine quantité d'ossements provenant des membres rompus ou coupés de nombreux guerriers, car ce lieu paraît avoir été l'emplacement d'un camp permanent, ainsi que le ferait supposer un horle, espèce de retranchement longeant la rivière, ou bien l'endroit d'une bataille livrée sur l'Axône.

Avec ces corps, il a été exhumé des vases en terre cuite de différentes formes et grandeurs, qui se trouvaient à la tête et aux pieds. La plupart de ces vases sont d'un travail grossier, quelques-uns semblent avoir été pétris et formés sans autre instruments que la main.

On a aussi recueilli des fers de lances, des sabres courts, des boucles en fer qui paraissent avoir été maintenues aux ceinturons au moyen de clous rivés en cuivre.

Quelques médailles se sont présentées, mais il a été impossible de les déchiffrer. Il arrive quelquefois, à l'époque des basses eaux, de trouver, sur des attéris-

sements, des objets semblables à ceux dont il vient d'être parlé et des ossements sortis du sol dégradé par le flot et le courant des eaux hautes et débordées.

Mais ce qu'il y a de plus curieux à citer dans cette importante découverte, ce sont des colliers ou torques, qui se trouvaient au cou de quelques corps, et des bracelets ou armilla qui étaient au poignet de quelques autres.

Ces colliers sont formés, les uns d'un gros fil de laiton, d'autres creux, en bronze ou en acier, marqués de quelques ciselures.

Il y en avait aussi en cuivre d'environ huit millimètres de diamètre, taillés en spirale à côtes carrées ou aiguës.

Ces colliers, en usage chez les Romains et autres nations de l'antiquité, étaient portés comme ornement; ils étaient ici très-probablement la récompense accordée aux gens de guerre pour leur valeur ou comme signes de distinction dans les grades militaires.

Ces torques sont terminées à un bout par un petit crochet, s'adaptant dans un petit trou percé à l'autre bout.

Les bracelets, aussi formés d'un fil de laiton, étaient portés comme marque d'honneur ou d'esclavage; ils étaient, chez les soldats, la récompense de leurs belles actions.

Sans vouloir tirer ici une déduction sur la présence de tant de débris humains et d'objets antiques, si l'on considère qu'il y a quelques années, M. Barillié, en faisant construire une maison au bas de Beaurieux, à quelque distance de la route vicinale de Soissons à Neufchâtel, non loin de la rive droite de la rivière, a trouvé aussi une quantité d'ossements, et quelques tombes en pierres taillées, dans lesquelles il a recueilli des choses antiques et précieuses : quelques sabres, dont un d'une grande dimension à lame large et à deux tranchants; des

fers de lances, des haches d'armes, des boucles et quelques grains de collier en verroterie et en terre cuite émaillée; des débris de poterie et une infinité de petites parcelles métalliques ayant fait partie d'objets d'ornementation ou de décoration, on est amené tout naturellement à conclure qu'une grande bataille a été livrée en cet endroit sur l'Axône, et que les squelettes exhumés sur les deux rives proviennent des nombreux combattants qui ont succombé dans la lutte.

Déjà on a compris de quelle bataille je veux parler, question tant de fois agitée et vainement combattue, je laisse à d'autres moins timorés le soin d'en dire le nom.

Je rappelle, à la suite de cette exposé, qu'une borne milliaire a été trouvée à Maizy, tombée qu'elle était du sol dégradé du cimetière, bordant un chemin qui semble avoir été l'ancienne voie reliant les établissements établis sur les bords de l'Aisne.

La Société a cité l'existence de cet borne dans un de ses bulletins.

La Société décide qu'elle écrira à M. Fournaise pour lui demander la communication de quelques-uns des objets trouvés.

M. l'abbé Daras lit une notice où il revendique pour Quierzy l'honneur d'avoir donné naissance à Charlemagne. Voici à quelle occasion : Ayant lu, il y a quelques mois, qu'une grande question s'agitait, sur les bords du Rhin, pour savoir quelle était l'heureuse localité, ville ou village, bourg ou *villa*, qui pouvait réclamer la faveur d'avoir donné la naissance à Charlemagne, M. Daras songea à revendiquer contre les compétiteurs germains, sinon le prix de 6,000 francs accordé au meilleur mémoire sur cette question, du moins, pour le département de l'Aisne, l'avantage insigne d'avoir donné le jour au grand empereur d'occident. Il faut convenir que l'auteur n'a pas été trop mal inspiré en choisissant cette

villa si affectionnée de Charles-Martel et des princes Carlovingiens. Il est fâcheux, toutefois, qu'il n'ait trouvé aucun texte sérieux qui ait pu asseoir solidement son opinion. Des conjectures, quelqu'acceptables qu'elles paraissent, ne suffisent pas dans des discussions de ce genre. D'autant plus que les raisons que l'on invoque en faveur de Quierzy, militeraient tout aussi bien pour les palais de Choizy, de Venette, de Royal-Lieu, de Verberie, de Nogent, de Verneuil, et pour toutes les *villas* si nombreuses qui se trouvaient alors situées sur les bords de l'Oise et de la Seine.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 1er Décembre 1856.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATION.

M. Piette, contrôleur des contributions directes à Laon, est nommé membre correspondant.

M. le président a reçu pour la Société et dépose sur le bureau :

Essai sur les Déesses mères ou maires (Deæ mairæ), par M. Th. Lorin; brochure in-8° de 20 pages.

Compte-rendu des assises archéologiques de Noyon.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, premier et deuxième trimestres de 1856.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de Mgr le cardinal-archevêque de Besançon, relative à la publication du rituel de Nivelon, que la Société vient d'éditer. Mgr Mathieu apprécie l'importance de cette publication; il s'est lui-même beaucoup occupé de questions liturgiques, et donne de curieuses indications qu'on lira avec intérêt dans sa lettre.

Copie de la lettre du cardinal Mathieu.

« MONSIEUR,

» Je vous dois une grande reconnaissance pour l'exemplaire » magnifique du Rituel de Nivelon que vous avez bien voulu » m'adresser au nom de la Société archéologique de Soissons, par » l'entremise de M. Congnet, et pour vos observations liturgiques » qui l'accompagnaient. Quoique courtes, ces observations sont » pleines de science et elles mettent sur la voie d'un travail très- » important. Je l'ai fait pour la liturgie de Besançon, et j'ai trouvé » à cet égard les choses les plus curieuses et les plus authentiques. » J'ai pu aussi réunir tous nos usages imprimés, Bréviaires et » Missels, à partir de 1479. Il ne me manque qu'un Bréviaire, mais » le plus curieux de tous : celui de Claude de la Baume, dont deux » éditions furent faites à Paris en 1560 et 1565. Ce Bréviaire serait » d'autant plus précieux que c'est le dernier imprimé avant la grande » réforme liturgique de 1570, et qu'il demeura en usage à Besançon » jusqu'en 1589, où Ferdinand de Rye donna de nouvelles éditions » du Bréviaire et du Missel pour se rapprocher du Romain, mais » toujours en conservant la coupe propre de l'Office de Besançon, » qui remonte par des documents authentiqnes au 7e siècle, et qui » persévère encore maintenant, sans que les modifications du 18e » siècle aient rien changé à cette coupe.

» Je crois que si on faisait le même travail sur les usages des » Eglises de France, on trouverait des résultats tout-à-fait inat- » tendus. Mais si le temps manque pour ce travail, ou l'opportunité, » il ne faut pas moins en recueillir les matériaux ; et dans ce nombre » je range les livres édités dans le dernier siècle et dans la pre- » mière moitié de celui-ci, qui plus tard deviendront des monuments » de comparaison très-intéressants.

» Pardonnez-moi, Monsieur, de m'être si longtemps étendu ; » mais je sais à qui je parle et j'ai la confiance que vous m'excu- » serez.

» J'avais déjà bien des obligations à M. Congnet, mais je lui en » ai une toute particulière de m'avoir procuré l'avantage de votre » connaissance.

» † CÉSAIRE, card. archev. de Besançon.

» Vesoul, le 21 novembre 1856. »

M. l'abbé Daras entretient la Société des riches collections de documents historiques et de dessins recueillis par M. Piette, contrôleur à Laon et archéologue distingué. M. Piette, à plusieurs reprises, a parcouru tout le département de l'Aisne; partout il a pris des notes nombreuses. L'époque gallo-romaine a été plus spécialement l'objet de ses recherches, et son travail sur les chaussées romaines est probablement ce qui existe de plus complet sur cette importante question. Les collections de M. Piette ne comprennent pas moins de vingt-cinq volumes. Sur la proposition de M. Daras, M. Piette est nommé membre correspondant de la Société.

Les recherches sur les antiquités du Mont de Berny donnent à M. Clouet, qui a étudié la même localité, l'occasion d'entretenir un moment la Société de ces restes importants de l'époque gallo-romaine. Il existe au Mont de Berny des tombelles pyramidales que plusieurs archéologues ont considérées comme des tombeaux, mais qui, suivant M Piette, pourraient bien n'être que des bornes territoriales.

M. Clouet, qui a revu son travail sur la forêt de Cuise et ses monuments druidiques et gallo-romains, relit sa notice. Cette notice est accompagnée d'une note qui sera publiée à la suite.

LA FORÊT DE CUISE,

SES MONUMENTS DRUIDIQUES ET GALLO-ROMAINS

1° Enceinte druidique de Couloizy; 2° Dolmen du Châtelet; 3° Dolmen de Courtieux; 4° Médaille gauloise du Châtelet. Stations gallo-romaines : la ville des Gaules, Champlieu et son donjon; l'oppide et les châteaux de Saint-Pierre-en-Châtres; le donjon de Lartimont, Chelles, chaussée romaine.

Souvent on a demandé que la liste et la nomenclature

de tous les monuments des Gaulois fussent faites pour chacune de nos provinces, afin de servir de jalons à ceux qui voudraient étudier l'histoire de ce peuple. Ainsi, la description sommaire de ces monuments, dans le Soissonnais, et leur classement suivant leur destination, nous aideraient déjà à fixer quelques époques de la vie des gallo-belges qui habitaient ce pays. C'est dans ce but que je vais essayer de décrire une enceinte druidique et deux tombeaux ou dolmens situés jadis dans la forêt de Cuise, aujourd'hui sur sa lisière par suite de défrichements successifs.

L'enceinte druidique de Couloisy, connu sous le nom de *Parc aux Loups*, est situé sur la hauteur dominant ce village et la vallée de l'Aisne. Cette *enceinte* est fermée de murailles rustiques larges de quatre pieds, dont la hauteur, d'ailleurs régulière, est à peine de trois pieds. Elles forment entre elles un parallélogramme rectangle de vingt-cinq pas sur un côté et trente de l'autre. On peut croire, à cause de leur peu d'élévation, qu'elles étaient destinées à servir de siége. Aussi, était-ce là, présume-t-on, que s'assemblait le redoutable tribunal des druides, et que ceux-ci faisaient leurs cérémonies sanglantes. On y a trouvé, en 1825, une pierre de deux pieds cubes, qu'on suppose avoir servi aux sacrifices druidiques. Le dessus en est carré avec un auget concave pratiqué dans le milieu, au fond duquel on voit un trou par lequel s'écoulait, dit-on, le sang des victimes. Il y avait, au même lieu, une céphalite en calcaire grossier, aujourd'hui mutilée, représentation assez informe d'un buste. Enfin, ce qui est non moins caractéristique, on y a encore trouvé des haches et des pointes de flèches, les unes et les autres en silex.

Quant aux deux tombeaux gaulois, l'un a été découvert *au Châtelet*, commune de Montigny-Lengrain, en juillet 1843 ; l'autre, sur la hauteur de Courtieux (Oise),

en septembre 1846, et, par conséquent, dans le voisinage l'un de l'autre; ils ont été détruits aussitôt la découverte. Les élévations coniques ou elliptiques qui recouvraient ces deux tombeaux fermés de grandes dalles frustes, avaient disparu depuis longues années; mais elles ont dû exister, puisque le couvercle du coffre tumulaire, placé juste au niveau du sol, n'était pas en saillie de quelques pieds, comme d'ordinaire la table des dolmens destinés aux sacrifices druidiques. Le tombeau du Châtelet contenait une grande quantité d'ossements; sur son couvercle, composé de trois morceaux et qui ont été rapportés contre la ferme du Châtelet, on ne remarque aucun de ces trous destinés (a-t-on dit pour les tombe-autels) à l'écoulement du sang des victimes. Ces trois pierres forment ensemble une longueur de 6m 30c, sur 1m 30c de largeur.

Le second tombeau, celui de Courtieux, avait 7m de long, sur 2m 20c de large, et la profondeur était de 1m 30c; le fond était pavé et sa table était percée de trous régulièrement forés et espacés. On ne pouvait bien juger de la hauteur de cette table au-dessus du sol, parce que, placée sur la déclivité de la montagne, elle a pu être remblayée par les terres que les eaux pluviales auront successivement entraînées. D'ailleurs, ce monument était bourré, à comble, de squelettes placés en travers et rangés tête-bêche. Contre l'une de ses parois, on a compté trente têtes alignées et seulement seize du côté opposé. Ainsi, la couche superficielle aurait pu être de soixante squelettes; et, comme la profondeur du tombeau comportait trois épaisseurs de corps, si ce n'est quatre, on aurait pu conjecturer, au premier aperçu, qu'il en contenait au moins deux cents. Mais, je me hâte de dire qu'il était difficile d'en bien juger, à cause du pêle-mêle des diverses couches qui n'offraient plus qu'un mélange confus de terreau et d'os brisés, à peu près

réduits en poussière, à cause aussi d'un certain nombre de pierres plates qui paraissaient avoir servi à séparer et comprimer les diverses couches de corps, lesquelles contribuaient ainsi à encombrer le tombeau. Mais, à ne parler que des quarante-six squelettes qui ont été vus et comptés, on ne saurait attribuer un tel nombre de morts qu'à la coutume barbare d'offrir en sacrifice le sang des prisonniers de guerre. D'ailleurs, tous les ossements étaient de grandes dimensions : l'épaisseur du crâne avait près d'un demi centimètre; toutes les dents, sauf de rares exceptions, étaient fraîches et saines. On a vu l'os d'un bras coupé à la hauteur du poignet. Aucun de ces ossements ne paraissait avoir appartenu à des femmes.

Quant aux autres objets que contenaient ces tombeaux, voyons ce qui pourrait rappeler la condition des morts et la catastrophe qui les a frappés? Au Châtelet, trois haches en bronze, ainsi qu'une toute petite en silex verdâtre et rayé. Cette dernière ne pouvait, à cause de son exiguïté (3 cent. sur 4), servir d'arme agressive. Elle est percée d'un œil au sommet, et sans doute pour être portée suspendue à un collier, comme parure ou décoration. On se demande si c'était là le signe distinctif du druide ou du chevalier.

Enfin, à Courtieux, on n'a trouvé, à côté des quarante-six squelettes, que cinq haches, dont quatre en silex blanc et une toute petite en caillou noir tâcheté de points blancs. Celle-ci est percée d'un œil bien évidé comme celle dont je viens de parler et paraît avoir ainsi la même destination. On a recueilli encore, dans ce tombeau, une pointe de lance en silex blanc, des coquillages connus sous le nom de *Pélerins*, ainsi qu'une espèce d'amulette en silex gris, percés les uns et les autres de trous, pour être enfilés à un collier. Comme le précédent tombeau, celui-ci ne renfermait d'ailleurs que des

ossements humains et non pas ceux de quelqu'animal, comme on en rencontre presque toujours dans les tombeaux gaulois.

J'ajouterai qu'on a trouvé tout récemment, dans l'oppide même du Châtelet, une médaille gauloise, exactement pareille à celles qui ont été découvertes, il y a quelques années, au Mont de Palesne, près de Pierrefonds, ainsi qu'à Bratuspance-Vandeuil (Oise). Sa largeur est de vingt millimètres; le métal est en potin. Sur chaque face, elle est entourée d'un grainetis; l'une d'elles représente un sanglier placé pied à pied, avec un porc-épic. Entre deux se trouve une rondelle composée de neuf points, avec un plus gros point placé dans le milieu. Sur l'autre face, on voit deux animaux fabuleux, chevaux ou licornes à bec d'oiseaux, également placés pied à pied. Entre deux, on voit deux triangles avec des lignes parallèles intercalées.

Cette enceinte, ces dolmens ou tombeaux et cette médaille remontent-ils à une époque très-antérieure à l'invasion des Romains? C'est là une question que je ne me permettrai pas de trancher. Ce qui est certain, toutefois, c'est que pendant plus de cinq siècles après cette invasion, les Gaulois ont conservé leurs coutumes barbares. Mais, quoi qu'il en soit, on a lieu de s'étonner de ne trouver, dans ces tombeaux, qu'un très-petit nombre d'armes et d'y rencontrer surtout ces haches symboliques et ces grains de collier que les Gaulois arrachaient cependant à leurs ennemis vaincus pour s'en parer comme d'un trophée (Pelloutier, *Histoire des Celtes*.)

D'un autre côté, ces tombeaux se rattacheraient-ils à la dernière époque gallo-romaine, et à l'envoi de deux légions, par César, sur cette frontière du Soissonnais, l'an 52 avant J.-C., pour repousser l'invasion des Bellovaques? Pourrait-on dire que ces tombeaux constatent le châtiment qui aurait été infligé à quelques partisans

de l'armée de ce peuple déjà lancé et ravageant le Soissonnais? Je m'abstiendrai encore de toute conjecture hasardée. Néanmoins, je compterai les postes militaires échelonnés dans la forêt de Cuise, et qu'on attribue généralement aux derniers gouverneurs romains de Soissons, soit en prévision de cette invasion des Bellovaques, soit peut-être aussi pour dompter l'insoumission des Soissonnais qui avaient déjà fourni 50,000 hommes à la grande revolte des Gaules et dont un certain nombre se serait réfugié dans les profondeurs de cette forêt.

Celle-ci est traversée par la grande voie militaire venant de Soissons et conduisant à Senlis et au pays des Bellovaques. Il est à remarquer que cette route, partant de la station d'Arlaine, pénètre en ligne droite jusqu'au centre de la forêt, sur le Mont de Berny, au lieudit *la Ville des Gaules*. Cette autre station romaine paraît avoir été le point stratégique le plus important, puisque la route qui y conduit dérive, tout aussitôt après, de la ligne droite pour se diriger ensuite sur Senlis, par *Champlieu*. Cette *ville des Gaules*, désignée ainsi dans le pays même, ne se retrouve dans aucun des itinéraires romains; elle occupe une surface de cinq cents mètres carrés (vingt-cinq hectares) sur le Mont de Berny, qui est isolé de trois côtés et défendu par des gorges profondes. Partout on y trouve des vestiges antiques : ce sont d'abord des pierres de petit appareil qu'on a rassemblées en tas et par longues files, lorsqu'autrefois cette portion de forêt a été replantée. Mais, tout récemment, des fouilles faites pour l'ouverture de la nouvelle route de Cuise-Lamotte à Pierrefonds, ont exhumé, sur ce Mont de Berny, de grandes tuiles à rebords, des tessons d'amphore et des morceaux de stuc composé de chaux et brique écrasée et revêtu d'un enduit fin et poli, exactement semblable au stuc des lambris du palais d'albâtre à Soissons. Evidemment, tous ces débris appartiennent à l'époque gallo-romaine.

Ces stations étaient, a-t-on dit, de vastes hôtelleries où les voyageurs trouvaient le vivre et le couvert, des salles de bain et de spectacle, ainsi que des relais de poste; mais il est probable que le gouvernement romain n'aura songé à toutes ces recherches du luxe qu'après la pacification paisible et complète. Avant tout, ces stations étaient des camps permanents, protégés par de bonnes citadelles et des forts détachés. Ainsi, les Romains construisent à Champlieu le château des Tournelles; et, tandis que les trois châteaux de Saint-Pierre en Chastres sont, pour ainsi dire, les sentinelles avancées de la ville des Gaules, le donjon de Martimont la protège du côté opposé. Autour de ces stations encore, les Romains élèvent des temples, des églises, comme à Chelles (*Cella*) et à Martimont (l'une des premières églises du Soissonnais, nous dit Carlier) et précisément en face des dolmens et des enceintes druidiques de Couloizy.

Cette occupation militaire n'avait donc pas seulement pour but d'opposer un obstacle à l'invasion des Bellovaques, de protéger la province romaine de Soissons contre les attaques du dehors : j'y vois encore, de la part des Romains, l'intention bien évidente d'assujétir les peuplades réfugiées dans cette forêt, à leur culte, pour assurer leur domination.

Par l'entremise de M. Suin, M. Louis Paris, de Paris, envoie à la Société une première liste de manuscrits relatifs à l'histoire du Soissonnais et qui se trouvent aujourd'hui dans les diverses bibliothèques publiques de la capitale.

Liste de Manuscrits relatifs au Soissonnais,
communiquée par M. Louis Paris.

S.-Germ., 1304 (2, 3, 4). Mémorial des antiquités de

Soissons, par frère Bonav. Gilleson, bénédictin, 1662. 5 vol. in-f° dont 2 de tables. Autogr.

S. Germ., 902. Mémorial des antiquités de Soissons, par frère Bonav. Gilleson. 1 vol.

S.-Germ., 1377 (4). Mélanges historiques, par le même. 1 v. in-f°.

S.-Germ., 1378, 1379. Mémoires de frère Bonav. Gilleson, 1664, 2 v. in-f°.

Suppl. franç., 3249. Livre premier des Annales de la très-noble et ancienne ville et cité de Soissons, par fr. Bonav. Gilleson, in-f°, pap.

Anc f. fr. 8428 (2, 2). Antiquités de la ville de Soissons, par Nicolas Berlette, 1582.

Cart. 5218. Cartulaire ou état des bénéfices du diocèse de Soissons.

Sup. fr., 1521. Mémoires concernant l'abbaye de S.-Crespin-le-Grand de Soissons, en 1710, avec l'inventaire des reliques et argenterie de la même abbaye, en 1647, 1 v. in-4° et in-f°.

S.-Germ., 1417, 1418. Histoire de l'abbaye de S.-Crespin-le-Grand, de Soissons, 2 v. in-f°.

S.-Germ., 1416. Histoire de N.-D°. et de S.-Jean-des-Vignes de Soissons, 1 v. in-f°.

Sup. fr. 1971. Ce sont les acques que J^a Isabel du Saillons (1), abbesse de N.-D. de Suessons, ai fais depuis que je suis abbesse jusqu'à la Chandeleur, l'an mil. CCC. quarante-six ; in-8°. vil. du XIVe siècle.

Sup. fr., 1355. Enquête pour l'abbaye de N.-D. de Soissons et Bourgfontaine, en 1513, in-f°.

Anc. f. fr., 10394 (3). Statuts et règle de l'abbaye des Moniales de Saint-Etienne, près de Soissons, de l'ordre de S.-Aug.

Lib. princip., t. 2, p. 121. Raoul, abbé de S.-Jean-des-

(4) Élisabeth de Châtillon, 33e abbesse. *(Note du Secrétaire.)*

Vignes de Soissons, traite avec la comtesse de Champagne pour deux pasturages appartenant aux chanoines d'Ousches (ou Auschy) (charte de 1263).

Lib. Princip., t. 2, p. 122. Accord entre l'abbé de S.-Médard de Soissons et quelques habitants de Villegrues, pour quelques biens situés audit lieu, dont ils disputaient, 1206.

Lib. Princip., t. 2, p. 123. Accord entre Raoul, abbé de S.-Jean-des-Vignes ; et prière au comte de Champagne de confirmer le droit de son église sur le bois de Brocès, 1228.

Lib. Princip., t. 2, p. 129. R., abbé de S.-Jean-des-Vignes, échange avec le comte de Champagne ce qu'il avait à Nouelle, pour 60 fr. de rente constituée sur l'abbaye de Rebet, 1268.

Lib. Princip , t. 2, p. 130. Quittance de deux années de la rente susdite, reçue par R., abbé de Saint-Jean-des-Vignes, 1270.

Gaign. 469 (2). Traité de paix conclu au mois de septembre 1544, à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes, près Soissons, entre l'empereur Charles-Quint et le roi François Ier, par l'entremise de leurs députés, p. 91.

Mortem. 102. Mémoire concernant la généralité de Soissons. 1 v., in-f°.

Arch. Imp. TT. 284, n° 8. Liste des lieux de la généralité de Soissons, où l'exercice de la R. P. R. se fait suivant les articles 7 et 8 de l'édit de Nantes, envoyé par M. de Machault, le 4 août 1681 ; et pièces diverses sur l'exercice de ladite R. P. R. dans la généralité de Soissons.

Arch. Imp. TT. 284, n° 8. Procès-verbal contenant le partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice libre de la R. P. R. pour la généralité de Soissons, de 1665 à 1681. M. Hurcau, avocat. 1 v. in-f° de 112 feuilles.

Anc. f. fr. 7050 (4) f° 106. Mémoire touchant l'élection de l'abbesse de S.-Estienne de Soissons. XVIIe siècle.

M. Paris envoie en outre les titres de quelques ouvrages anciens sur le notariat et remontant aux dernières années du xve siècle.

M. Daras donne à la Société communication d'un dépouillement, fait par lui, des nombreux manuscrits de Dom Grenier, relatifs à l'histoire de Picardie et déposés à la Bibliothèque impériale. Ces manuscrits, qui comprennent près de trois cents volumes, renferment une foule de documents précieux dont l'existence a été heureusement signalée par M. Dufour, d'Amiens. Les archéologues du Soissonnais profiteront avec empressement de cette nouvelle communication.

Communication d'une découverte de Monnaies à Verneuil-Courtonne, par le même membre.

Le vendredi 11 avril dernier, sept ouvriers maçons, de Verneuil et de Soupir, occupés par M. Rillard à son château de Verneuil, démolissaient les vieux murs d'une grange, quand tout à coup l'un d'eux, l'ouvrier Hincelin, d'un coup de pioche, découvrit un pot et le montra de suite à ses camarades. Il contenait 400 pièces en or, argent et billon de divers royaumes, de divers souverains, de divers titres. M. Rillard de Verneuil, propriétaire du terrain, fit généreusement à ses ouvriers l'abandon de ses droits. Il racheta quelques-uns des types les plus remarquables qu'il conserve comme souvenir de cette découverte. On devait croire que les amateurs et les orfèvres ne tarderaient point à se mettre sur les rangs, et on peut regretter encore une fois que la vente précipitée de ces monnaies ne nous permette déjà plus de pouvoir la consigner intégralement dans notre histoire. Dès le jour suivant, M. Hidé, membre de l'Académie de Laon, se rendait acquéreur de dix des plus

beaux types de François Ier, et offrait pour les types du même souverain le double de leur valeur métallique; M. Lefèvre, de Bruyères, emportait le lendemain pour une bonne somme d'argent des types choisis que nous ne connaissons point; M. Vauzelle, percepteur à Beaurieux, devenait également possesseur de plusieurs types en or et en argent dont nous ne pouvons parler; enfin, le greffier de la justice de paix du canton de Craonne achetait, en même temps, un type magnifique et d'une forte épaisseur en argent.

Le *Journal de l'Aisne*, dans son numéro du lundi 14 avril, consacrait quelques lignes à cette découverte, il disait « qu'une masse de pièces d'or et d'argent, du règne de François Ier et Henri II, » avait été trouvée. — Il évaluait à 800 francs ce petit trésor.

Le lendemain mardi, 15, nous trouvant dans la localité et faisant une visite à M. Rillard de Verneuil, nous apprîmes de lui-même cette nouvelle, et il nous remit entre les mains les trente-deux pièces d'or et d'argent qu'il avait conservées.

Nous les rapportâmes à Soissons pour en déterminer les types, et l'*Argus*, dans son numéro du dimanche 20 avril, en donnait l'explication en ces termes :

Karolvs Francorvm Rex. Sit nomen Dni benedictvm. — Charles VII, roi de France. — Argent : une pièce.

Lvdovicvs Dei Gra. Francorvm Rex. Xps vincit. Xps regnat. Xps imperat. — Louis XII. — Or : une pièce.

Franciscvs D. G. Francorvm Rex Xps vincit. — François Ier. — Or : trois pièces.

Idem. — François Ier. — Argent : trois pièces.

Idem. Non nobis Dne sed nom. tvo da gloriam. — François Ier. — Argent; quatre pièces.

Henricvs 2. Dei Gra. Francor. Rex. Xps vincit. — Xps regnat. Xps imperat. — Henri II. — Argent : deux pièces 1540.

Idem. Chrs vincit. Chrs regnat. Chrs imperat. — Henri II. — Argent : une pièce 1553.

Henric. VIII. Rvtilans Rosa, Sie Spa. Dns Hibernie Dic Gra. Rex Franc. — Henri VIII, roi d'Angleterre. — Or : trois pièces.

Edward Dei Gra. Rex Angl. et Francorum. Per cruc. tu. salva nos, Xpe rede. — Edouard VII, roi d'Angleterre. — Or : deux pièces.

Fernandvs et Eliza. F. D. Gr. Rex. et Regina Eliza. Legis. — Ferdinand et Elizabeth, rois d'Espagne. — Argent : trois pièces.

Karolvs D. G. Rom. Imp et Hisp. Rex da michi virtut. contra hostes tvos. — Charles-Quint. — Or.

Civitas Geneva, lux post tenebras. — Or : une pièce.

S. Stepha protho. M. — Revers : Sit nom. Dni. Xri Jesv. Xri Benedictv. Grossvs. Mete. — Argent. Cette monnaie est un gros de la ville de Metz.

On le voit : Charles VII, Louis XII, François Ier, Henri II, Henri VIII, d'Angleterre, Edouard VII, Ferdinand et Elisabeth d'Espagne, Charles-Quint, Charles-le-Téméraire, Genève, Metz : voilà par un premier coup-d'œil des monnaies de dix souverains; la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, la Suisse, etc., se trouvent ensemble représentées dans le pot noir de Verneuil, par de magnifiques types en or que la pureté de leur titre ne permet pas d'évaluer à moins de 10 fr. 50 cent. C'est certainement une des plus curieuses découvertes de monnaies qui aient jamais été faites dans le Soissonnais. Nous y reviendrons après avoir déterminé tous les types.

Les pièces françaises, anglaises et espagnoles étaient d'une détermination facile; celles de Charles-le-Téméraire et le gros de la ville de Metz étaient plus difficiles ; j'en dois la connaissance à notre digne vice-président, dont les lumières, en cette intéressante matière, sont bien connues.

Cependant, le premier échantillon de cette trouvaille inspirait le plus vif désir de connaître le reste; et, comme il a été dit plus haut, quatre acheteurs avaient déjà mis la main sur des types choisis; il était donc urgent de se rendre sur les lieux et de voir personnellement les ouvriers eux-mêmes, si l'on voulait enregistrer, dans le bulletin mensuel de la Société, quelque chose d'exact sur le fait de ces monnaies. Malgré la lettre que nous avions écrite à M. Rillard de Verneuil, chaque jour, les ouvriers continuaient de vendre plusieurs des plus belles pièces; le 16 avril, nous nous rendîmes de nouveau à Verneuil; il était temps : ce jour là même, des marchands, venus de Reims et de Laon, passaient dans le pays et s'adressaient dans toutes les maisons en demandant à acheter du vieux or.

Je fis venir tour à tour les ouvriers; le maçon Dizy avait encore quarante-et-une pièces : une en or, de François Ier, trente-deux en argent et billon, dont quatre fort épaisses. Il existe, de François Ier, huit types en or; celle qui restait au maçon Dizy est distinguée par la croix tréflée au revers, et, entre les quatre croisillons, l'initiale du nom royal alternée avec les fleurs de lys. Outre cette pièce d'or, le même ouvrier avait encore sept types différents, en argent, de François Ier : deux de ces types sont remarquables en ce que l'un porte le titre de duc de Bretagne, en ce que l'autre porte, écartelés des deux côtés, les dauphins avec les lys de France. — Dizy avait encore vingt-cinq pièces d'Henri II, en quatre types différents; trois pièces de Charles VII, dont deux portaient le même type; une pièce de Louis XII; une pièce de Ferdinand et Isabelle d'Espagne, et quarante-et-un deniers royaux, mal conservés.

Après avoir remis sa bourse à l'ouvrier Dizy, je fis venir Jules Debacq : il me remit cinquante-et-une pièces, dont une en or, de François Ier, quarante-trois en argent

et sept en billon. Parmi ces dernières d'argent et billon, je trouvai un Charles VI, trois Louis XII, dix François Ier et cinq types différents, sept Henri II et huit deniers royaux.

Joseph Hincelin, l'auteur de la découverte, avait eu, dans le partage, quatre-vingts pièces. La veille il avait vendu, à M. le percepteur de Beaurieux, deux pièces en or et quatre en argent. Dans ce qui lui restait, je trouvai quatre Charles VI, deux Louis XII, trente-six Henri II, d'un type; sept pièces du même règne d'un autre type, et six François Ier, dont trois de chaque type différent.

Le maçon avait tout vendu, ses trente-trois pièces étaient passées, depuis quelques jours, entre les mains de M. Lefebvre de Bruyères, moyennant 50 francs; une de ces pièces était en or. Une en argent avait été vendue à Craonne, au greffier de la justice de paix.

Le maçon Félix Cugny remit soixante-quatre pièces, dont trois belles monnaies en or, appartenant, la première, à Charles VII, les deux autres à François Ier. Celles en argent et billon appartenaient, savoir : huit à Charles VII, quatre d'un premier type et quatre autres d'un type différent; six au règne de François Ier, dont deux d'un premier type, deux d'un second type, une d'un troisième et une autre d'un quatrième type. Trente-quatre Henri II, dont trente d'un premier type et quatre d'un second type différent. Il y avait de plus, dans cette part, quinze deniers royaux et une pièce de Ferdinand d'Espagne et d'Isabelle.

Enfin le septième ouvrier, Adolphe Marquette, présenta quarante-et-une monnaies, dont une magnifique pièce en or de Louis XI, dessinée dans le traité des Monnaies de Leblanc, et portant, au revers, une belle croix tréflée. Les autres monnaies appartenaient, savoir : trois types variés au règne de Louis XII, quatre au règne de Charles VII, quatre à François Ier, dont trois d'un type

et une d'un autre type; vingt-et-une à Henri II, dont quatorze d'un premier type, quatre d'un second type et trois d'un autre type. Il faut joindre à cela sept deniers royaux.

Telle est, Messieurs, la découverte de Verneuil.

En résumé, parmi toutes ces pièces, une en or, de belle conservation, remonte au règne de Louis XI : c'est la plus ancienne. Cinq pièces appartiennent au règne de Charles VI; quinze au règne de Charles VII; neuf au règne de Louis XII; trente-sept au règne de François Ier, et cent cinquante-quatre au règne de Henri II. Ferdinand et Isabelle d'Espagne sont représentés sur trois pièces. Outre ces monnaies, il existe quatre-vingt-quatorze deniers tous antérieurs à Henri II.

Quant à l'origine et au motif de ce dépôt, tout autorise à croire que cet argent avait été caché pendant les guerres qui désolèrent notre province sous le règne de Henri II, en 1558. L'armée ennemie se composait d'Anglais et d'Espagnols ; cela expliquerait la présence des pièces anglaises d'Edouard III et de Henri VIII, ainsi que celle des pièces espagnoles de Charles-Quint, Isabelle et Ferdinand.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1856.

Bureau.

MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE ✻, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président.*

WILLIOT, ancien principal du collége de Soissons, *Vice-Président.*

POQUET, l'abbé, ancien directeur de l'institut des sourds-muets de St-Médard, membre des comités historiques, *Secrétaire.*

DECAMP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-Archiviste.*

SUIN, notaire, *Trésorier.*

Membres titulaires.

MM. AUGER, avoué à Soissons.

BALDY, principal du collège de Soissons.

BARBEY, maire de Braine.

BETBÉDER, peintre à Soissons.

BILLAUDEAU, docteur en médecine à Soissons.

BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.

CLOUET, propriétaire au château de Vic-sur-Aisne.

DE COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne, à Pinon.

DARAS, l'abbé, chapelain-économe de Saint-Médard.

Delsart, curé de Crouy.
Dilly, professeur de physique au collége.
Ducrocq, l'abbé, chanoine honoraire à Soissons.
Dupont, architecte de l'arrondissement de Soissons.
Fosse-Darcosse ✻, imprimeur à Soissons.
Laurendeau, professeur de dessin à Soissons.
Lefèvre, l'abbé, directeur de la maîtrise de Soissons.
Legris, avocat à Soissons.
Lemaire, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.
Martin, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.
Moreau, propriétaire à Fère-en-Tardenois.
Pécheur, curé de Fontenoy.
Périn, Charles, juge suppléant à Soissons.
Prioux, Stanislas, quai des Augustins, 46, à Paris.
Rigaux, notaire à Soissons.
Sieyès, propriétaire à Fontenoy.
Usson, curé-archiprêtre à Château-Thierry.
De Villermont, propriétaire au château de Nesle.
Watelet, professeur au collége.
De Vuillefroy ✻, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, à Soissons.

Membres correspondants.

MM. Adam, médecin à Montcornet.
De Barthelemy, à Châlons-sur-Marne.
De Bertrand, à Dunkerque.
Bryois, principal clerc de notaire à Paris.
Bouvenne, peintre, rue de la Victoire, 82, à Paris.
Chéraire, Émile, à Paris.
Clerget, maître de dessin à l'école d'état-major, à Paris.
Coutant, Lucien, président de la société de sphragistique, aux Riceys (Aube).
Delahègue, instituteur à Nouvion-le-Vineux.
Delbarre, artiste peintre à Paris.
Demimuids, imprimeur à Château-Thierry.
Duchesne ✻, propriétaire à Vervins.
Duquesnelle, pharmacien, membre de l'académie de Reims.
Fabre, percepteur à Vermand.
Fleury ✻, Edouard, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*.

FOURNAISE, instituteur à Roucy.
GAILLOUZEAU DE VILLEPIN, artiste à Paris.
GOMART, Charles, à St-Quentin.
GUYOT, curé de .....
LAMBERT, vicaire à Chauny.
LEBEAU, receveur des contributions indirectes à Wormhoudt (Nord).
LECOMTE, premier clerc de notaire à La Ferté-Milon.
LEROUX, docteur en médecine à Corbeny.
LORIN, Théodore, membre de la société philotechnique et de celle des antiquaires de France, à Vauxbuin.
LUCAS, notaire, membre de l'académie de Reims.
MANABLE, curé d'Arcy-Sainte-Restitue.
MATTON, archiviste à Laon,
NOURRIT, artiste peintre à Paris.
PARIZOT, l'abbé, aumônier à l'hôpital de Laon.
PEIGNÉ-DELACOURT, manufacturier à Ourscamp et à Paris, rue d'Arcy, 43.
PERSIN, curé de Bois-lès-Pargny.
PETIT, Victor, correspondant du comité des arts et monuments, à Paris.
DE PISTOYE ✻, chef de bureau au ministère des travaux publics, à Paris.
SOULIAC, correspondant du comité historique des arts et monuments, à Château-Thierry.
TAUXIER, graveur à Paris.
TÉTART, notaire à Genlis.
THÉNOT, artiste peintre à Paris.
DE TUGNY, propriétaire à Beaurieux.
VUARDET, curé de Clastres.

Membres Honoraires.

MM. BOITTELLE ✻, préfet du département.
COMARMOND, conservateur du musée de Lyon.
DIDRON ✻, directeur des Annales archéologiques.
LHERBETTE, ancien représentant du peuple.
QUINETTE ✻, ancien ambassadeur en Belgique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DIXIÈME VOLUME
DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1856.

PREMIÈRE SÉANCE.

Pages.

Compte-rendu par M. de Laprairie, président, des travaux de l'année 1855. 6
Note sur une médaille d'un roi d'Ecosse, par M. Chotin, instituteur à Villeneuve 12
Observation sur le cartulaire de Prémontré, par M. l'abbé Daras. 12
Description de l'église de Chaudardes, par M. Clouet. . . . 15

DEUXIÈME SÉANCE.

Rapport sur le rituel de Nivelon, manuscrit du 13e siècle, par M. l'abbé Poquet 20

TROISIÈME SÉANCE.

Description des salles capitulaires de l'ancienne abbaye de Prémontré. 64

QUATRIÈME SÉANCE.

Note sur une pierre tombale, par M. Decamp. 80
Dissertation sur la position de Noviodunum, par M. Clouet. 81

CINQUIÈME SÉANCE.

Lettre du maire de Soissons à propos du musée. 100
Note sur des découvertes d'anciennes sépultures 102

SIXIÈME SÉANCE.

Description d'une rape à tabac sculptée, par M. Laurendeau. 106
Biographie de l'abbé Delettre, curé de Berny-Rivière, par M. l'abbé Poquet. 109

Dissertation sur l'époque de la destruction du palais d'Albâtre, par M. Clouet. 115
Réponse au travail de M. Clouet, par M. de Laprairie. . . . 130
Observations de M. Laurendeau sur le palais d'Albâtre . . . 137

SEPTIÈME SÉANCE.

Note de M. Williot sur une inscription lapidaire concernant l'ancienne abbaye de St-Remy-St-Georges. 156
Compte-rendu de l'excursion que la Société à faite dans les environs de Laon, par M. l'abbé Poquet 156
Notes de M. Daras sur une visite aux églises de Soupir, Verneuil et Courtonne 171

HUITIÈME SÉANCE.

Note sur un album appartenant à M. le marquis de Puységur, contenant des vues nombreuses du département de l'Aisne. 180
Réponse à un mémoire de M. Peigné-Delacourt sur Braine et Bretigny, par M. Clouet 182
Travail sur les cartulaires, par M. l'abbé Daras. 192

NEUVIÈME SÉANCE.

Notice biographique sur Mathieu Herbelin, par M. Prioux. . 214

DIXIÈME SÉANCE.

Note sur des clefs antiques, par M. Prioux 238
Note sur un champ de bataille et des sépultures antiques, par M. Fournaise, instituteur à Roucy 244

ONZIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE.

Observations sur la forêt de Cuise et ses monuments druidiques et romains, par M. Clouet 247
Liste de manuscrits relatifs au Soissonnais, fournie par M. Louis Paris. 253
Description de nombreuses médailles trouvées à Verneuil, par M. l'abbé Daras 256

DESSINS.

Portrait de Gabrielle d'Estrées.
Portrait de M. de Mainevillette, abbé de Valsery.

Ed. Fleury phot. Imp. Lacourne, 1 rue St Quentin, 10 Paris E. Bouvenne, Lith.

Clouet, del. Imp. Jacomme, R. St Quentin, 10, Paris. E. Bouvenne, Lith.

Statue en marbre blanc, représentant

MONSIEUR DE MAINEVILETTE ABBÉ DE VALSERY,

en costume d'Evêque

UNIV. OF MICH.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU DIXIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

A

Album de vue du département de l'Aisne de 1684, 180.
Autel de Chaudardes provenant de l'abbaye de Cussy, 18.

B

Brennacum, Braine ou Bretigny, dissertation sur, 182.
Bruyères, église de, 170.
Bureau, nomination du bureau de la Société, 5.

C

Cartulaires de Prémontré, 12, des abbayes et cathédrales du département, 192.
Châsse de Longpont, 62.
Châtelet, monument gaulois du, 248.
Chaudardes, description de l'église de, 14.
Clefs antiques, 238.
Cloche de Vorges, 170.
Courtieux, instrument Gaulois de, 250.
Cuise, forêt de, et ses souvenirs gaulois et romains, 247.

D

Delettre, biographie de l'abbé, 109.

E

Eloy-Fontaine, document sur, 80.
Escalier en bois du 17e siècle, 101.

H

Herbelin, biographie de, 214.

I

Inscription lapidaire, 156.
Ived, notes sur l'abbaye de St-, 214

L

Laval, description de l'église de, 162.
Liturgie soissonnaise, histoire de la, 22.

M

Maizy-sur-Aisne, découvertes romaines à, 241.
Maladrerie de St-Lazare, 101.
Manuscrits relatifs au département de l'Aisne, 253.
Médailles, description de, 11, 12, 80, 105, 106, 213, 240, 256,
Monuments druidiques, 247.
Moussy, église de, 174.
Musée, lettre du maire de Soissons concernant le, 100.

N

Nominations du bureau, 5, de membres, 61, 79, 211, 237, 245.
Nouvion-le-Vineux, église de, 165.
Noviodunum, observations sur la position de, 81.

O

Ordonnance de police de 1778, 102.
Ouvrages offerts, 5, 19, 61, 79, 97, 105, 179, 214, 227, 245.

P

Palais d'Albâtre, observations, discussions sur le, 115, 130, 137.
Parc aux loups, 248.
Pierre (St-) au Parvis, pierre tombale provenant de, 80
Prémontré, cartulaire de, 12, salles capitulaires de, 64, constructions successives faites à, 71.
Presles, église de, 167.
Processions anciennes à Soissons, 43.

Q

Quierzy, titre relatif à l'ancien pont de, 214.

R

Rape à tabac sculptée, 106.
Remy (St-) St-Georges, inscription provenant de, 156.
Rituel de Nivelon, rapport sur le, 20.

S

Sacre de Louis XVI, protestation de M. de Bourdeilles, 64.
Sceaux, description de, 102, 155, 208, 213.
Séances de la Société, 5, 19, 61, 79, 97, 105, 155, 179, 211, 237, 245.
Sépultures antiques, 241.
Soupir, église de, 172.

T

Tombes de Lafaux, 102.

U

Urcel, description de l'église de, 159.

V

Verneuil, église de, 174, monnaies trouvées à, 256.